

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1996

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolorations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
						✓					
	12x		16x		20x		24x		28x		32x

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

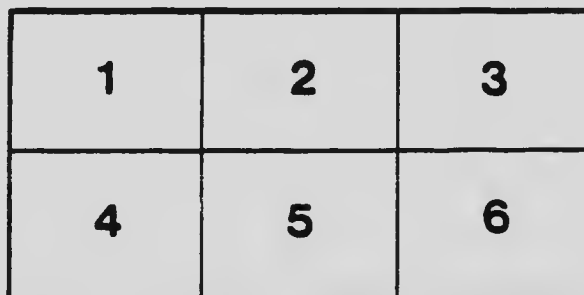
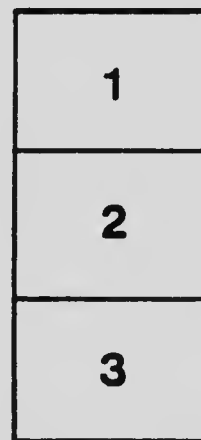
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "À SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



1.0

4.5 2.8

2.5

5.0

5.6 3.2

2.2

6.3

7.1 3.6

8.0

9.0 4.0

2.0



1.1

1.8



1.25



1.4



1.6



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

és, Canada, 1920



JEANNE MANCE,

FONDATRICE DE L'HÔPITAL HOTEL-DIEU DE MONTRÉAL
1642 — 1673

MANUEL
DE LA
Garde-Malade de l'Hotel-Dieu

Notions Élémentaires
DE
Thérapeutique

« Par cette science, le médecin apaisera les douleurs; celui qui prépare les remèdes composera de douces liqueurs et des baumes salutaires, et leurs œuvres se perpétueront. »

(Ecclesiastique, ch. 38, v. 7, 8)



Imprimé au DEVOIR, 43, rue St-Vincent

MONTREAL



RM125

NG's

1920

PRÉFACE

Les manuels destinés aux garde-malades sont d'origine relativement récente. Il n'y a pas longtemps encore, la formation des garde-malades consistait surtout en un entraînement pratique.

C'était à la salle de l'hôpital ou dans la chambre du malade que se formait le future garde-malade. Au contact journalier des misères et des infirmités, la jeune fille apprenait à les comprendre, puis à les soulager.

De ces écoles pratiques sont sorties des garde-malades capables et distinguées. L'entraînement est évidemment la condition sine qua non de l'efficacité d'une infirmière.

Toutefois, à mesure que la profession est devenue plus scientifique il a bien fallu se rendre à l'évidence et reconnaître que cette formation n'est pas toujours suffisante; elle est essentielle, sans doute : elle n'est plus la seule nécessaire.

À l'infirmière contemporaine, il faut en plus des connaissances générales. Si on veut qu'elle s'intéresse à son œuvre, il faut qu'elle en connaisse non seulement les règles, mais aussi les principes : il faut qu'elle comprenne la raison de ce qu'elle fait. D'où la nécessité d'une forte instruction théorique, comme base ou simplement comme complément de la formation pratique.

Le livre sera toujours nécessaire, soit pour exposer, soit pour perpétuer les données générales, les principes sur lesquels repose une science.

Les Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu ont déjà publié, soit par elles-mêmes, soit par les médecins de leur École de garde-malades, des Manuels pour l'instruction de leurs élèves. Ces Manuels sont rédigés pour répondre aux programmes des associations de garde-malades reconnues de notre pays et des États-Unis.

On peut affirmer, sans exagération, que ces vade-mecum ont contribué pour beaucoup à élever le niveau scientifique des connaissances acquises par nos élèves dans nos Écoles.

Le Manuel que les religieuses publient aujourd'hui ne sera, croyons-nous, moins utile. Il traite de la Matière Médicale, c'est-à-dire des médicaments. Quand on arrive à cette partie du cours destiné aux garde-malades, un problème assez important et assez discuté, qui a d'ailleurs été résolu de différentes manières, se pose à l'esprit du professeur. Que faut-il que l'élève sache des médicaments? Quelles connaissances lui seront-elles nécessaires ou simplement utiles?

Sans doute, pour ce qui regarde les remèdes, le rôle de la garde-malade consiste d'abord à en faire l'administration. Elle doit donc connaître les procédés, les secrets qui lui permettront de remplir avantageusement cette partie de son travail. Ne peut-on pas dire qu'une partie non moins importante de son rôle consiste à surveiller l'effet des médicaments prescrits. Avec combien plus de confiance le médecin ne pourra-t-il pas recommander une garde-malade, quand il est convaincu qu'elle connaît les médicaments qu'il prescrit et qu'elle peut en juger les différentes phases d'action.

Combien plus efficacement l'infirmière ne peut-elle pas coopérer avec le médecin traitant quand elle possède une connaissance intelligente des grands principes qui guident le traitement, du but à atteindre et des moyens que l'on peut utiliser. Le public, d'ailleurs, s'attend à ce qu'une garde compétente soit familière avec les médicaments qu'elle manie et qu'elle puisse au moins en discerner l'action physiologique ordinaire, d'avec l'action toxique. Plus que cela, le médecin, sachant, elle doit savoir combattre les symptômes toxiques.

Que d'accidents arrivent par erreur ou par négligence, dont une infirmière insouillante aurait évité le dénouement fatal par une intervention opportune et raisonnée.

Une connaissance approfondie des meilleures méthodes d'administration des médicaments, une connaissance sérieuse de l'action physiologique et des symptômes d'intolérance, puis des moyens de remédier à ces derniers : voilà assurément l'essentiel de ce qu'une garde-malade doit connaître d'un sujet aussi important que la Matière Médicale.

Ses connaissances cependant seraient incomplètes si elles se bornaient à ces parties nécessaires. Les auteurs ajoutent généralement quelques renseignements sur la provenance des médicaments, sur leur histoire, sur leur mode de préparation. Ces notions ne sont pas essentielles, mais elles intéressent. Elles sont un peu comme le sel dont on assaisonne certains aliments; elles donnent à l'étude un piquant qui active l'esprit et l'encourage à approfondir davantage. Ce Manuel de Thérapeutique contient et les notions essentielles et les notions d'importance moindre; il instruira et intéressera.

Dans sa sphère, il sera un guide utile et contribuera à l'achèvement de la belle profession de garde-malade vers une formation supérieure.

Dr L.-E. FORTIER.

24 juin 1920.

INTRODUCTION

Bien que ces « Notions élémentaires de Thérapeutique » ne soient destinées qu'au cadre restreint de notre École de garde-malades, elles n'auraient cependant pas leur raison d'être, s'il existait en notre langue des traités similaires.

Le premier mouvement favorable de la formation scientifique de la garde-malade étant parvenu en Angleterre, il s'ensuit que les « Traités » propres à l'élève garde-malade sont surtout écrits en langue anglaise.

Quoique Florence Nightingale soit considérée comme l'initiatrice de la carrière professionnelle de la garde-malade, nous aimons à faire remonter plus haut notre origine et à revendiquer Jeanne Mance comme la fondatrice et le modèle de notre École d'infirmières canadiennes-françaises.

C'est donc uniquement pour combler une lacune dans la collection des « Cours » correspondant au programme d'études de nos garde-malades, que nous avons entrepris ce petit Manuel.

Ce travail ne contient que les notions les plus essentielles de la Thérapeutique, avec quelques avis pratiques à l'adresse de la garde-malade; car autres doivent être les connaissances d'une infirmière, et autres les connaissances d'un médecin. La théorie n'a de valeur chez une garde-malade, que si elle se transforme en action bienfaisante pour les malades.

Ce livre, tout en répondant à sa définition — d'être élémentaire — peut renfermer quelques détails trop théoriques ou comprendre, dans sa nomenclature, un trop grand nombre de médicaments pour que l'infirmière puisse l'apprendre en entier, outre les matières qui composent déjà son programme d'études.

Afin de parer à cet inconvénient et de répondre, en même temps, au désir des élèves qui veulent pousser plus loin leurs recherches, nous avons marqué, en caractère italique, les explications ou les médicaments qui peuvent être laissés de côté par le plus grand nombre et qui ne constitueraient pas un sujet d'examen.

Puissent ces « Notions » répondre aux idées que nous venons d'exprimer, et, si elles peuvent être de quelque utilité à notre École de garde-malades, notre vœu sera réalisé.

Hôtel-Dieu, 19 juin 1920.

PREMIÈRE PARTIE

DE LA THÉRAPEUTIQUE

« Le Très-Haut a fait sortir de terre tout ce qui guérit, et le sage ne dédaignera pas ce secours. »

(ECCLÉSIASTIQUE, 38, v. 4.)

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

THÉRAPEUTIQUE. — (du grec : je soigne, je traite).
Science qui a pour objet le traitement des maladies. Les principales méthodes thérapeutiques peuvent se classer comme suit :

La méthode *empirique* est la première en date. Elle consiste dans l'emploi de moyens dont l'efficacité, réelle ou supposée, n'a pas d'explication scientifique.

La thérapeutique *physiologique* s'efforce de combattre les troubles pathologiques, par l'emploi de moyens capables de produire des effets physiologiquement inverses.

La thérapeutique *symptomatique* se borne à combattre les symptômes (douleur, fièvre). Elle est généralement insuffisante, parfois même dangereuse.

La thérapeutique *pathogénique* s'attaque aux causes morbides; c'est la thérapeutique idéale toutes les fois qu'elle est possible.

La thérapeutique *expectante* ou *naturiste* se borne à attendre la guérison par suite de l'évolution naturelle de la maladie, en plaçant toutefois le malade dans les meilleures conditions hygiéniques pour la favoriser.

MATIÈRE MÉDICALE. — La matière médicale est l'ensemble des produits employés comme médicaments. Elle comprend l'étude de leur nature et de leurs propriétés.

PHARMACOPÉE. — C'est le formulaire officiel, publié avec la sanction du gouvernement de chaque pays et d'après ses ordres, qui contient toutes les préparations médicales et pharmaceutiques qui doivent être tenues par les pharmaciens. Nous suivons au Canada la « Pharmacopée britannique ».

MÉDICAMENT. — Toute substance qui, introduite dans l'économie ou appliquée à la surface du corps, est susceptible de guérir une maladie ou d'apporter une amélioration dans un état pathologique. Et même, toute substance inactive ou toxique devient un médicament dès qu'elle est prescrite dans le but de guérir.

REMÈDE. — Tout agent susceptible de favoriser la guérison des maladies, telles que les passions, l'espérance, la joie, les distractions qui sont des remèdes moraux.

Les agents physiques et les appareils mécaniques sont aussi des remèdes.

DOSE. — On désigne, sous le nom de dose, la quantité pondérable de médicament qu'il faut administrer pour produire l'effet thérapeutique désiré.

ALCALOÏDE. — Principe actif que l'on extrait des plantes (morphine, quinine). Un alcaloïde a toujours la même composition et son action ne varie pas; tous agissent énergiquement et un certain nombre sont des poisons violents. Ils ont ordinairement la terminaison *ine* (aconitine).

PRÉPARATION OFFICINALE. — Se dit d'une préparation dont la formule est au Codex ou dans la Pharmacopée.

PRÉPARATION MAGISTRALE. — Se dit d'une préparation formulée par le médecin dans un cas donné.

CHAPITRE PREMIER

LE MÉDICAMENT

I. NATURE DES MÉDICAMENTS. — Les médicaments peuvent être d'origine minérale, végétale et animale.

II. DE LA FORME DES MÉDICAMENTS. — Les médicaments se présentent à l'état solide, liquide et quelques-uns, comme l'oxygène, à l'état gazeux.

PRÉPARATIONS SOLIDES

CACHET. — Enveloppe formée de deux rondelles de pain azyme, préparées mécaniquement et adhérentes l'une à l'autre.

CAPSULE. — Cachet préparé au moyen d'une substance gélatineuse à laquelle on donne une forme sphérique, olivaire ou aplatie. Elle peut recevoir des liquides aussi bien que des poudres, à condition de n'y introduire le liquide qu'au moment de l'administration.

Les capsules qui renferment des médicaments très liquides ou très volatiles portent le nom de *globules* ou *perles*.

CÉRAT. — Préparation à base de cire blanche, destinée à être appliquée en frictions.

CONFECTIION. — Médicament préparé avec du sucre et du miel.

ÉLECTUAIRE. — Médicament préparé sous forme de pâte d'une consistance molle.

ESPÈCES. — Mélange de plusieurs plantes qui présentent entre elles certaines analogies de propriétés médicinales (espèces aromatiques).

EXTRAIT SOLIDE. — Substance médicamenteuse solide obtenue par l'évaporation de liquides chargés de principes médicamenteux.

PILULE. — Poudre médicamenteuse roulée dans du sucre ou de la gélatine. Lorsqu'on désire qu'une substance agisse directement sur l'intestin, on peut lui faire traverser l'estomac sans qu'elle soit attaquée par le suc gastrique. Il suffit d'envelopper la pilule d'une couche de kératine ou de gluten.

Selon leur volume, les pilules portent différents noms : lorsqu'elles pèsent plus de 0.50 centigrammes on les appelle *bols* ; si elles pèsent moins de 0.01 centigramme, on leur donne le nom de *granules*.

POUDRE. — Médicament pulvérisé obtenu par procédé mécanique, sans véhicule.

PULPE. — Médicament de consistance molle, préparé avec des plantes, il en contient toute la substance à l'exception des portions les plus ligneuses.

SUC. — Substance extraite des végétaux (gomme, baume), des herbes (suc de laitue), des fruits (citrons, framboises).

TABLETTE - TRITURÉ. — Ce sont des poudres finement divisées, mêlées à la lactose, puis fortement comprimées.

PRÉPARATIONS LIQUIDES

ALCOOLATURE. — Macération de plantes fraîches dans parties égales d'alcool.

APOZÈME. — Tisane concentrée qui ne peut servir de boisson habituelle.

DÉCOCTION. — Tisane qu'on fait bouillir plus ou moins longtemps, surtout celle des céréales : orge, avoine, riz. Faire bouillir jusqu'à ce que les graines s'ouvrent.

EAU. — Substance volatile dissoute dans l'eau.

ÉLIXIR. — Liquide médicamenteux préparé à l'alcool et au sucre. On donne plus rarement le nom d'élixir à des préparations alcooliques non sucrées.

ÉMULSION. — Préparation huileuse tenant en suspension un médicament insoluble finement divisé, par l'intermédiaire des mucilages, des matières albuminoïdes, de la saponine ou des alcalis.

ESPRIT. — Substance volatile dissoute dans l'alcool.

EXTRAIT FLUIDE. — Teinture concentrée dont l'énergie est dosée d'une manière exacte.

GROG. — Le grog se compose d'eau chaude, de cognac ou de genièvre, avec le jus d'un citron.

JULEP. — Préparation contenant de l'eau, du sucre et des gommes.

LIMONADE. — Boisson acidulée, diversement composée.

LOOCH. — Potion sucrée et visqueuse dans laquelle, à l'aide d'un mucilage, on est parvenu à mettre l'huile dans un état de parfaite suspension.

INFUSION. — Préparation aqueuse que l'on obtient en jetant de l'eau bouillante sur des substances actives (fleurs, graines), qu'on laisse infuser pendant une demi-heure et les racines pendant une heure ou deux. Quant à la quantité de substance active à employer, elle est de 10 ou 20 grammes par litre. Les infusions doivent être renouvelées toutes les 24 ou 36 heures.

Méthode approximative. — Une poignée de plantes non amères par chopine d'eau, une pincée de plantes amères par chopine d'eau.

MUCILAGE. — Substance gommeuse soluble, dissoute dans l'eau.

POTION. — Préparation médicamenteuse destinée à être prise par cuillerées.

SIROP. — Liquide de consistance visqueuse formé par une solution de sucre, dans de l'eau chargée ou non de principes médicamenteux. Le sucre doit former à peu près les trois-quart du poids d'un sirop.

SOLUTION. — Substance non volatile dissoute dans l'eau.

TEINTURE. — Solution alcoolique de toute substance végétale.

TISANE. — L'on donne ce nom à toute infusion ou décoction médicamenteuse que l'on a édulcorée avec un sirop quelconque.

La tisane de mousse d'Irlande demande une préparation spéciale : il faut la faire bouillir un quart d'heure, jeter cette première eau et la faire bouillir de nouveau, afin de lui enlever son amertume.

VIN. — Préparation médicamenteuse ayant le vin pour véhicule.

III — MÉDICAMENTS TOPIQUES

Les topiques sont des médicaments que l'on applique sur différentes régions pour en obtenir une action locale.

CATAPLASMES. — Topiques mous et humides, formés de farine ou de graines mucilagineuses délayées de manière à en faire une bouillie épaisse, que l'on étale entre deux linges que l'on applique à la surface des parties malades.

EMPLATRES. — On désigne sous ce nom des médicaments destinés à l'usage externe et formés principalement, soit de résines associées à des corps gras, soit d'un savon à base de plomb. Ils sont adhésifs, plus consistants que les onguents et se ramollissent à la température du corps. Cependant, il est préférable de les exposer quelques instants à la chaleur avant de les appliquer.

FOMENTATIONS. — Les fomentations se composent de liquides, tels que l'eau, l'aleool, le vinaigre chargés ou non de substances médicamenteuses et destinés à être appliqués pendant un certain temps sur les différentes parties du corps, au moyen de tissu de laine ou de coton. La fomentation est dite sèche quand l'application se borne à des serviettes ou flanelles simplement chauffées.

Fomentation simple. — TECHNIQUE. — Prenez un morceau de flanelle, pliez-le en deux ou trois, plongez-le dans l'eau bouillante après l'avoir enveloppé d'une serviette plus grande que la flanelle et exprimez-le à l'aide des deux extrémités de la serviette restées sèches que vous tournez en sens inverse, et apportez-la ainsi au lit de la malade. Découvrez la partie intéressée, ouvrez la serviette et placez la flanelle chaude, laquelle vous recouvrez d'une serviette sèche et d'un caoutchouc pour préserver le drap et les sous-vêtements de la malade. Répétez toutes les 10 minutes pendant 20 minutes ou plus, et recouvrez l'endroit rougi d'une légère couche de vaseline. On aura deux flanelles, l'une toujours prête à remplacer l'autre.

Fomentations médicamenteuses. — Les plus employées sont les fomentations au laudanum et à la térébenthine.

On peut procéder de différentes manières, soit en jetant le médicament sur la flanelle, à l'aide d'un compte-gouttes; au mo-

ment de son application (de 20 à 60 gouttes); dans ce cas il est préférable d'onctionner l'abdomen avec de l'huile afin de prévenir les brûlures; soit en mêlant directement le médicament à l'eau chaude (1 cuillerée à soupe). Dans ce dernier cas, la térébenthine doit être parfaitement battue avec de l'huile afin de ne pas occasionner de phlyctènes.

Une autre méthode consiste à mêler la térébenthine à l'huile, d'en frictionner l'abdomen et d'appliquer ensuite la fomentation simple. (L'abdomen est l'endroit où l'on prescrit plus habituellement les fomentations.)

GLYCÉROLÉS. — Médicaments destinés à l'usage externe et formés par la glycérine ou le glycérolé d'amidon, tenant en dissolution des principes médicamenteux. Ils sont employés aux mêmes usages que les liniments et les pommades. Aujourd'hui, surtout usités en chirurgie pour pansements gynécologiques.

LINIMENTS. — Préparations huileuses ou savonneuses qu'on applique localement en friction.

ONGUENTS. — On nomme onguents des composés de consistance molle, pouvant se liquéfier à la température du corps et qui contiennent des résines et des huiles essentielles. Ils se distinguent des pommades en ce que celles-ci ne contiennent pas de résines.

POMMADÉS. — Les pommades sont des médicaments mous, très fusibles, ayant les graisses, la vaseline ou la lanoline pour excipients et empruntant leurs propriétés aux diverses substances qui y sont incorporées. Les pommades sont employées à frictionner la peau et à panser les plaies.

Selon les endroits où ils doivent être appliqués, les topiques prennent différents noms : collyres, collutoires, dentifrices, gargarismes, lavements, suppositoires.

COLLYRES. — Médicaments que l'on applique directement sur l'œil ou sur la paupière.

COLLUTOIRES. — Médicaments liquides ou d'une consistance sirupeuse que l'on applique avec un pinceau, contre les parois de la bouche ou de la gorge.

DENTIFRICES. — Produits destinés à maintenir les dents et les gencives en bon état.

GARGARISMES. — Solutions médicamenteuses astringentes ou antiseptiques, ou même analgésiques que le malade fait circuler dans sa bouche, mais qu'il ne doit pas avaler.

LAVEMENTS. — Les solutions médicamenteuses que l'on injecte dans le rectum portent le nom de lavements (autrefois clystère).

Le lavement doit attirer tout particulièrement l'attention de l'infirmière. Très utile quand il est bien administré, il devient dommageable dans le cas contraire. Le lavement ne doit être administré qu'à une assez longue distance d'un repas (3 heures).

Technique : La malade doit être couchée sur le côté gauche (parce que la dernière partie de l'intestin étant située de ce côté, l'eau n'aura qu'à suivre son cours naturel pour pénétrer dans le rectum), au bord du lit, les genoux fléchis, — on protège le lit avec une toile ou un piqué. — S'il s'agit d'un lavement à garder et qu'on ne réussisse pas dans la position ordinaire, on peut mettre la malade dans la position dite genu-pectorale.

Ayez sous la main le bassin et une serviette ou compresse. Pour éviter de blesser la malade ou tout au moins pour lui épargner de la douleur, introduisez dans le rectum le doigt enduit de vaseline sur lequel vous glissez la canule préalablement lubrifiée. S'il y a un obstacle, s'assurer de sa nature par un toucher rectal et débarrasser mécaniquement l'intestin à l'aide d'un instrument ou du doigt, des matières fécales durcies qui l'encombrent, avant d'administrer le lavement. Expulsez l'air du tube avant de commencer l'injection. L'irrigateur doit être placé à 18 ou 24 pouces de hauteur. Quand les matières fécales sont durcies, placez l'irrigateur à 3 ou 4 pieds pour augmenter la pression. Le liquide est injecté lentement et recommandez au malade de le garder pendant une vingtaine de minutes. Quand il s'agit d'un lavement évacuant, on peut le répéter après une heure s'il n'y a pas eu de mouvement de l'intestin.

En retirant la seringue, il est quelquefois nécessaire d'exercer une pression externe avec une serviette ou compresse afin d'aider la malade à garder le lavement. Précaution surtout utile chez les enfants.

DIVISION DES LAVEMENTS

Selon leur volume, on divise les lavements en lavement entier, 500 cc., en demi-lavement, 250 cc., en quart de lavement, 125 cc. (2 onces suffisent chez un bébé).

Pour solliciter simplement les garde-robes, il faut donner un lavement entier; ce sont en général des lavements tièdes, émoullissants ou laxatifs. Toutefois, cette règle n'est pas absolue et dans bien des cas de constipation opiniâtre, l'on obtient de meilleurs résultats avec un demi-lavement froid qui fait contracter l'intestin avec plus de rapidité.

Les demi-lavements conviennent surtout dans les cas de diarrhée.

Si le liquide introduit dans le rectum doit être absorbé, on donnera un quart de lavement. Quand il s'agit d'un lavement à garder, il faut le faire précéder d'un lavement évacuant. Si le lavement est renouvelé plusieurs fois dans la journée, un seul lavement évacuateur suffit.

SELON LEUR TEMPÉRATURE. — *Chauds* : ramollissent les matières fécales, stimulent la contractilité des fibres lisses de l'intestin et excitent probablement la sécrétion intestinale. Ils agissent aussi sur la congestion des organes du bassin.

Tièdes : Température des lavements à garder, aussi donnés contre la constipation chronique et l'entérite.

Froids : On les emploie dans l'ictère catarrhal comme cholagogues; dans les maladies infectieuses (fièvre typhoïde surtout) comme évacuants et antithermiques; ils atténuent également les douleurs provoquées par les hémorroïdes internes et favorisent la diurèse.

SELON LEUR COMPOSITION ET LEUR EFFET. — Lavements simples (évacuants). Sous cette appellation, on désigne les lavements d'eau bouillie ou d'eau savonneuse (60 grammes de savon pour 500 cc. d'eau).

Si l'on veut obtenir plus d'effet, on ajoute au lavement 30 à 100 grammes d'huile d'olive ou $\frac{1}{2}$ à 2 onces de glycérine. Quinze à trente gouttes de térébenthine provoquent l'évacuation des gaz intestinaux. Il faut émulsionner le lavement huileux ou térébenthiné à l'aide d'un jaune d'œuf, ou introduire tout d'abord l'huile et la faire suivre d'un lavement savonneux.

Chez les tout petits enfants on injecte le contenu d'un compte-gouttes ordinaire de glycérine.

LAVEMENTS MÉDICAMENTEUX

Lavements salés, 3 à 6%, contre les oxyures.

Lavements émoullients à la décoction de guimauve et de graine de lin, sont aussi évacuants.

Lavements huileux, laxatifs. De 30 à 250 grammes d'huile d'olive chauffée au bain-marie. A garder : l'évacuation se produit tardivement, 6 à 10 heures.

Huile de ricin
Térébenthine

2 onces.
2 drachmes.

(A garder)

Lavements *purgatifs*. A garder.

Séné (feuilles)	15 grammes.
Sulfate de soude	15 grammes.
Eau bouillante	250 cc.

Quand l'eau sera à la température ordinaire, coulez et donnez.

Lavements *astringents*, amidonnés. — Dans la diarrhée, l'entérite et les ulcères de l'intestin. On emploie le lavement d'amidon laudanisé ou non.

Amidon	15 grammes.
Eau	500 cc.

Délayez l'amidon dans de l'eau froide et ajoutez le reste de l'eau à la température prescrite.

Lavements *boriqués*, dans l'entérite, la fièvre typhoïde.

Lavements *stimulants*, dans les cas d'asthénie, de choc opératoire, d'emprisonnement par les narcotiques.

Café noir, chaud	100 à 250 cc.
------------------	---------------

Sérum	250 cc.
Carbonate d'amm.	1 gramme.
Cognac	30 cc.

Donnez lentement. A garder.

Lavements *calmants*. — Se donnent habituellement dans l'éclampsie puerpérale et le tétanos.

Chloral	1 à 2 grammes.
Eau (pour dissoudre)	
Jaune d'œuf	No 1.
Lait chaud	150 cc.

A garder. On se sert du lait comme véhicule chaque fois qu'on doit injecter une substance irritante.

Bromure de potasse	1 à 5 grammes.
Eau (pour dissoudre).	
Laudanum	4 gouttes.
Lait chaud	100 cc.

Lavements *alimentaires*. — Indiqués dans les cas où il est impossible de faire pénétrer les aliments par voie gastrique ou que l'alimentation normale est devenue insuffisante.

On aura soin de n'y introduire que des substances prédigérées, c'est-à-dire, pouvant être absorbées directement et sous leur forme

nutritive. L'on peut en donner 4 et même 5 par 24 heures. Ils doivent toujours être tièdes.

Il est nécessaire de porter les lavements nutritifs le plus haut possible dans l'intestin, à l'aide d'un tube rectal. Après le lavement la malade doit rester au repos une vingtaine de minutes.

L'eau peut être prescrite pour désaltérer le malade, 500 cc.

L'alcool stimule mais est très irritant pour la muqueuse intestinale.

Le lait peut fournir à l'organisme son eau, ses sels, sa lactose et des matières grasses : la caséine et l'albumine seraient rejetées. Il doit toujours être peptonisé.

Les œufs battus dans de l'eau salée.

On additionne généralement les lavements nutritifs de peptone : 2 cuillerées à dessert de peptone solide ou 2 cuillerées à soupe de peptone liquide. Il est parfois nécessaire d'ajouter au lavement quelques gouttes de laudanum pour en assurer la tolérance. Il sera toujours précédé, à une demi ou une heure d'intervalle, d'un lavement évacuant.

Contre-indication. — Les principaux inconvénients du lavage intestinal proviennent d'une technique défectueuse ou de l'abus qu'on en fait. L'intestin se laisse distendre et l'atonie s'aggrave; d'autre part, une pression trop forte peut amener un spasme douloureux.

ENTÉROCLYSE. — Le lavement simple ne dépasse guère l'ampoule rectale, si l'on veut faire pénétrer le liquide dans tout le gros intestin, on a recours au lavage intestinal ou entéroclyse.

Technique. — La malade sera dans le décubitus latéral droit — on peut aussi la mettre dans la position genu-pectorale — les jambes repliées et le siège légèrement surelevé par un coussin. On commence par introduire lentement la sonde huilée, ayant soin de lui faire franchir le sphincter interne, on lui imprime ensuite de petits mouvements de rotation pour favoriser le cheminement à travers les sinuosités de l'intestin. La sonde devrait pénétrer si possible jusqu'au milieu du colon transverse, et comme la malade est couchée sur le côté droit et que le tube est dirigé de gauche à droite, l'eau cheminera dans l'intestin par son propre poids vers la valvule iléo-caecale. On relie ensuite le tube du bock au tube à entéroclyse après en avoir chassé l'air. On fait couler l'eau lentement. On a également conseillé de faire passer de l'eau dans la sonde rectale au moment de son introduction afin de faciliter l'entrée du tube par la dilatation de l'intestin.

L'entérolyse est indiquée dans l'entérite muco-membraneuse pour évacuer les glaires et les matières toxiques, dans l'obstruction intestinale; pour introduire des substances médicamenteuses dans les cas d'ulcères de l'intestin, etc.

SUPPOSITOIRES. — Le suppositoire est une préparation solide en forme de cône. Il doit être huilé avant d'être introduit dans le rectum. On l'introduit doucement, la malade étant couchée sur le côté gauche. Il est préférable de lui faire franchir le sphincter interne. Compression externe avec une serviette pour empêcher le retour du suppositoire.

IV — POIDS ET MESURES

Pour mesurer les doses des médicaments, nous avons des poids et des mesures. Le poids Avoir-du-poids et le poids d'Apothicaire ont une même unité qui est le grain, mais l'once n'a pas la même valeur. L'once avoir-du-poids pèse 437 grains tandis que l'once des apothicaires pèse 480 grains. En plus, le poids des apothicaires a différents multiples : le scrupule, la drachme.

Le poids des apothicaires est un poids spécial pour les prescriptions.

POIDS D'APOTHICAIRE

Solides :

20 grains (grs)	font 1 scrupule
3 scrupules ou 60 grains	font 1 drachme
8 drachmes	font 1 once
12 onces	font 1 livre

Liquides :

60 minimes	font 1 drachme
8 drachmes	font 1 once
16 onces (0 octarius)	font 1 livre ou chopine
2 chopines	font 1 pinte
4 pintes ou 8 chopines	font 1 gallon

GOUTTES - MINIMES. — Approximativement, une goutte d'un liquide normal pèse un grain. Le minime est l'unité des mesures liquides, c'est la goutte étalon. L'on doit remarquer que minime et goutte n'ont pas la même valeur. Les gouttes varient selon la nature du liquide et la forme du compte-gouttes ou du bocal, un minime est une mesure exacte et quel que soit le liquide ou le bocal son volume est toujours égal. En règle générale, on doit se rappeler que pour les liquides aqueux, une goutte égale un minime ; liquides alcooliques, 2 gouttes égalent un minime ; éther ou chloroforme, 4 gouttes pour un minime.

La table des liquides devra attirer l'attention de la garde-malade à cause de son analogie avec la mesure impériale employée dans les manipulations culinaires et dans le commerce des épiceries. Si les dénominations de la mesure impériale sont les mêmes que celles du poids des apothicaires, la quantité qu'elles représentent est différente.

Les dénominations anglaises sont aussi de nature à induire en erreur : le *pint* équivaut à la chopine et c'est le *quart* qui correspond à la pinte française. Cette dernière dénomination *pinte* ou *quart* égale le litre du système décimal, le *pint* anglais ou chopine ne représente que 500 cc.

SYSTÈME MÉTRIQUE

C'est l'ensemble de toutes les mesures ayant pour base le mètre (mtron : mesure). On l'appelle aussi système décimal parce que les différentes unités employées pour mesurer une même grandeur sont successivement de dix en dix fois plus grandes ou plus petites.

Le mètre égale la 40,000,000ème partie de la circonférence de la terre ou la 10,000,000ème partie du quart du méridien terrestre.

Le mètre est l'unité de longueur;

Le litre est l'unité de capacité;

Le gramme est l'unité de poids.

Le gramme équivaut à un centimètre cube ou 15 gouttes d'eau distillée.

Les *multiples* de ces différentes unités dérivent de la langue grecque et sont : déca — hecto — kilo — myria.

Les *sous-multiples* dérivent de la langue latine et sont : deci — centi — milli. Exemple :

Multiples :

Gramme	1
Décagramme	10
Hectogramme	100
Kilogramme	1000
Myriagramme	10000

Sous-multiples :

Gramme	1.
Décigramme	0.1
Centigramme	0.01
Milligramme	0.001

Même application pour le mètre et le litre. En pratique, on se sert du mot gramme pour les solides et centimètre cube pour les liquides.

ÉQUIVALENTS APPROXIMATIFS DES MILLIGRAMMES EN GRAINS
(La goutte correspond au grain)

Millig.	Grains	Millig.	Grains	Millig.	Grains
0.1	1-600	1	1-60	8	1-8
0.2	1-300	1.2	1-50	9	1-7
0.3	1-200	1.6	1-37	10	1-6
0.4	1-150	2	1-30	12	1-5
0.5	1-120	3	1-20	16	1-4
0.6	1-100	4	1-15	20	1-3
0.7	1-86	5	1-12	30	1-2
0.8	1-75	6	1-10	60	1
0.9	1-66	7	1-9		

ÉQUIVALENTS APPROXIMATIFS DES CENTIGRAMMES EN GRAINS

Centig.	Grains	Centig.	Grains	Centig.	Grains
1	1-6	6	1	18	3
2	1-3	7	1 $\frac{1}{6}$	24	4
3	1-2	9	1 $\frac{1}{2}$	48	8
4	2-3	10	1 $\frac{2}{3}$	72	12
5	5-6	12	2	96	16

ÉQUIVALENTS APPROXIMATIFS DES GRAMMES EN GRAINS

Grammes	Grains	Grammes	Grains	Grammes	Grains
0.001	1-60	11	182	27	448
0.010	1-6	12	199	28	465
0.100	1 $\frac{2}{3}$	13	215	29	581
0.250	4	14	232	30	498
0.500	8	15	249	31	514
0.750	12	16	265	32	531
1	16	17	282	33	548
1.50	24	18	299	34	564
2	33	19	315	35	581
3	50	20	332	36	597
4	66	21	348	37	614
5	83	22	365	38	631
6	99	23	382	39	647
7	116	24	398	40	664
8	143	25	415	50	830
9	149	26	431	100	1660
10	166				

Le kilogramme équivaut à 2 1-5 livres, soit 36 onces environ.

MESURES DE LONGUEUR

ÉQUIVALENTS APPROXIMATIFS DU MÈTRE EN POUCES

1 mètre	39.37	pouces
1 cent	2.5	"
5 cent	2.	"
30 mètres	12.	"
1 millim.	1.25	"
25 mi	1.	"

TABLE POUR PERCENTAGE DES SOLUTIONS

1%	—	1-100
2%	—	1-50
3%	—	1-33
4%	—	1-25
5%	—	1-20
10%	—	1-10

NOTE. — Pour trouver le nombre de grammes approximativement, réduisez la quantité en grains et divisez par 15; ou réduisez la quantité en drachmes, et multipliez par 4.

RAPPORT ENTRE LES POIDS DES APOTHICAIRES ET LES POIDS DU SYSTÈME MÉTRIQUE

1 grain	—	5 ou 6 centig.
1, ou 16 grains	—	1 gramme
1 drachme	—	4 grammes
1 once	—	30 ou 32 grammes

ÉVALUATION DE CERTAINES MESURES QUE L'ON EMPLOIE POUR L'ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS

- 1 cuillerée à thé vaut 1 drachme ou 60 gouttes ou 4 cc.
- 2 cuillerées à thé valent 1 c. à dessert ou 8 cc.
- 4 cuillerées à thé valent 1 c. à soupe ou 16 cc.
- 1 cuillerée à dessert vaut 2 drachmes ou 8 cc.
- 2 cuillerées à dessert valent 1 c. à soupe ou 16 cc.
- 1 cuillerée à soupe égale 4 drachmes ou 1/2 once ou 16 cc.
- 4 cuillerées à soupe égalent 1 verre à vin (2 onces).

- 4 onces égalent 1 roquille ou 120 cc.
- 8 onces égalent 1 demiard ou 250 cc.

Pour la commodité du calcul, on évalue 1 once à 30 grammes et 1 grain à 5 centigrammes.

ÉVALUATION DES VERRÉES

1 grand verre contient	250 cc.
1 verre ordinaire	150
1 verre à bordeaux	75 à 90 cc.
1 verre à madère	50 à 60 cc.
1 verre à vin	60
1 verre à liqueur	30

V— POSOLOGIE

La dose d'un médicament doit varier selon l'âge du patient; l'on ne donnera pas à un enfant ou à un vieillard les mêmes doses que l'on donnerait à un adulte.

La posologie infantile ne peut être déterminée pour chaque âge que d'après l'expérience clinique, mais il est utile d'avoir une notion approximative des doses à prescrire à un enfant.

TABLEAU DES DOSES MÉDICAMENTEUSES D'APRÈS L'ÂGE

Au-dessous d'un an	1-15 à 1-20
Au-dessus d'un an	1-15 à 1-12
Au-dessus de 2 ans	1-8
Au-dessus de 3 ans	1-6
Au-dessus de 4 ans	1-4
Au-dessus de 7 ans	1-3
Au-dessus de 14 ans	1-2
De 14 à 20 ans	1-2 à 1

RÈGLE DE YOUNG. — Vous prenez l'âge de l'enfant comme le numérateur d'une fraction et vous mettez comme dénominateur, l'âge plus le chiffre douze.

RÈGLE DE BRUNTON. — Vous prenez comme âge adulte 25 ans et vous considérez chaque année que l'enfant a commencée comme une fraction de 25.

CHEZ LES VIEILLARDS. — A partir de 60 ans on conseille d'administrer des doses représentées par une fraction dont le numérateur égale 60 et le dénominateur l'âge du sujet.

Ces différentes règles n'ont rien d'absolu, mais ce sont autant de moyens pratiques qui peuvent avoir leur utilité.

VI— VOIES D'INTRODUCTION DES MÉDICAMENTS

Les muqueuses que l'on utilise pour faire absorber les médicaments sont : la muqueuse digestive et la muqueuse respiratoire; quelquefois on emploie la muqueuse oculaire.

MUQUEUSE DIGESTIVE

1. La *bouche* est la voie d'introduction la plus naturelle, son seul désavantage est d'exposer à la gastrite médicamenteuse. L'œsophage n'absorbe pas, mais l'estomac et surtout l'intestin constituent un vaste champ d'absorption.

2. Le *gros intestin* ne possède aucune action digestive mais n'est pas dépourvu de tout pouvoir absorbant, grâce aux replis nombreux de la muqueuse qui remplacent les villosités.

Ce mode d'administration des médicaments est indiqué chaque fois qu'il est devenu impossible de les donner par la bouche : dans les cas de contracture des mâchoires, d'angines graves avec dysphagie, les rétrécissements de l'œsophage.

Comme l'absorption n'est pas complète, on doit donner de plus hautes doses quand le médicament est destiné à être absorbé par cette voie.

MUQUEUSE RESPIRATOIRE

Cette pénétration se fait par le même mécanisme que celui de la respiration. Pour administrer les médicaments par la voie trachéo-bronchique nous avons cinq procédés principaux : les pulvérisations, les fumigations, les inhalations, les injections intratrachéales, les insufflations de poudres médicamenteuses.

MUQUEUSE OCULAIRE

L'absorption se fait par la cornée, par la conjonctive et par le canal nasal. Quelques gouttes d'atropine instillées entre les paupières amènent rapidement la dilatation de la pupille.

VOIE CUTANÉE

Pour faire pénétrer les remèdes par la peau, on peut procéder de trois manières : par voie épidermique, endermique et hypodermique.

MÉTHODE ÉPIDERMIQUE. — Dans cette méthode, on place le médicament en contact avec l'épiderme et l'on frictionne de manière qu'il y ait absorption. C'est ainsi que l'on emploie l'onguent mercuriel dans la syphilis et les onguents ordinaires, comme topiques. On doit distinguer l'absorption par la peau saine d'avec l'absorption par la peau dépouillée de son épiderme.

MÉTHODE ENDERMIQUE. — Délaissée aujourd'hui. Elle consiste à appliquer sur la peau que l'on veut dénuder, une boulette de charpie trempée dans de l'ammoniaque fort, et on la recouvre d'un dé ou de soie huilée pour prévenir l'évaporation. Quand on enlève la charpie après 3 ou 5 minutes, on coupe la phlyctène avec les ciseaux, puis on applique le médicament finement pulvérisé.

MÉTHODE HYPODERMIQUE. — Cette méthode, comme son nom l'indique, consiste à introduire le médicament sous la peau, dans le tissu cellulaire.

Manuel opératoire. — Avant de faire une injection hypodermique, il faut s'assurer de la stérilisation de l'appareil, de la perméabilité de l'aiguille et injecter le liquide à une température convenable, surtout lorsqu'il s'agit d'injections massives.

Le lieu d'élection de ces injections sera subordonné au but que l'on désire obtenir. C'est ainsi que si l'on veut provoquer un effet analgésique local, on injectera la solution médicamenteuse au niveau du point douloureux. Dans les autres cas, l'injection pourra être faite dans n'importe quelle région pourvu qu'elle soit riche en tissu cellulaire. On choisit de préférence la face externe du bras, de la cuisse, la fosse rétro-trochantérienne ou l'espace interseapulaire.

Pour les injections massives, les régions les plus appropriées sont le thorax, l'abdomen, etc.

Le lieu de l'injection étant choisi et la désinfection faite soigneusement, l'opérateur saisit de la main droite la seringue chargée de la solution médicamenteuse, fait de la main gauche un pli à la peau qu'il soulève et il enfonce l'aiguille d'un seul coup et parallèlement à l'axe du membre. Avant de pousser l'injection, il faut vérifier la mobilité de l'aiguille dans le tissu cellulaire, après quoi on fait pénétrer lentement le liquide de la seringue et l'aiguille est retirée rapidement comme elle a été introduite, pour éviter la douleur.

Les injections de sérum surtout doivent être poussées avec lenteur. On ne doit pas injecter plus de 300 à 400 grammes de liquide par heure. On évite ainsi de dilacérer le tissu cellulaire.

Le médicament injecté hypodermiquement prend 5 à 10 minutes à produire son effet, tandis que le médicament pris par la bouche prend une demi-heure et celui qui est administré par la voie rectale prend 40 minutes.

La méthode hypodermique a sur l'ingestion stomacale l'avantage d'une action beaucoup plus rapide, celui d'un dosage rigoureusement exact et d'une intégrité absolue du médicament.

INJECTION INTRA-MUSCULAIRE

Elle se fait en enfonçant l'aiguille perpendiculairement, jusqu'à l'intérieur des masses musculaires sous-jacentes. L'injection d'éther doit toujours se donner de cette manière parce qu'elle occasionne moins de douleur et expose moins aux abcès.

INJECTION INTRA-VEINEUSE

Elle consiste à introduire dans les veines le médicament que l'on veut donner. C'est une voie que l'on ne doit employer que lorsqu'il est nécessaire d'avoir une action instantanée et puissante.

Technique : Ces injections se pratiquent ordinairement dans la veine du pli du coude.

Placer un lien élastique à la partie inférieure du bras en serrant modérément pour arrêter la circulation veineuse. (S'assurer que les battements persistent au niveau de l'artère radiale). Désinfecter le pli du coude, ponctionner la veine médiane céphalique ou, à son défaut, la veine la plus apparente avec une aiguille courte adaptée à une seringue incomplètement remplie; la ponction doit se faire en un seul temps autant que possible, aspirer légèrement pour s'assurer qu'on a pénétré dans la veine (ce qu'indique l'apparition du sang dans la seringue), enlever la ligature au bras et pousser l'injection très lentement. Le liquide doit être à la température du sang et isotonique avec ce dernier.

S'il s'agit d'une injection d'un volume considérable (sérum artificiel) on se sert d'un appareil spécial et quand le sang sort de l'aiguille on y adapte le tube de l'appareil. Attention spéciale à ne pas faire pénétrer d'air dans les veines, 5 centimètres cubes peuvent causer des accidents graves.

INJECTION INTRA-RACHIDIENNE

C'est la méthode de Bier. L'on introduit l'aiguille entre la quatrième et la cinquième vertèbre lombaire, on laisse couler un peu de liquide céphalo-rachidien, puis on injecte lentement la même quantité de solution médicamenteuse stérilisée.

Position du malade. — L'injection peut se pratiquer le malade étant assis ou couché. Dans le premier cas, le malade s'assoit sur le bord du lit, tournant le dos à l'opérateur, les bras accolés au tronc, les jambes pendantes, la tête fléchie, la colonne vertébrale courbée en avant, attitude qui exagère l'écartement des apophyses épineuses. Cette position assise, très commode pour l'opérateur, est souvent impossible à réaliser pour un malade atteint de méningite.

Décubitus latéral. Le malade est couché sur le bord du lit, les cuisses sont fortement fléchies sur l'abdomen, les jambes sur les cuisses, la tête sur le thorax. Par cette flexion, le sujet écarte ses apophyses épineuses. La tête repose sur un petit oreiller.

Enfin, on maintiendra le sujet pour l'empêcher de faire des mouvements brusques au moment de la piqûre. On aseptise soigneusement le champ opératoire.

Après l'injection, il est bon de placer le malade la tête légèrement plus basse que le tronc, pour faciliter le reflux du médicament jusque dans les sinuings crâniennes.

INJECTION ÉPIDURALE

Elle diffère de la précédente en ce que l'injection se fait à la partie inférieure du sacrum.

VII — MÉTAMORPHOSE DES MÉDICAMENTS DANS L'ORGANISME

Les médicaments subissent d'ordinaire des modifications multiples avant d'arriver dans le torrent circulatoire. La plus importante de ces transformations est la *solubilisation* : « corpora non agunt nisi soluta ». (Les corps n'agissent pas à moins d'être dissous).

Les substances introduites par voie gastro-intestinale sont soumises à des actions multiples. Elles se trouvent, en effet, successivement en contact avec la salive, le suc gastrique, la bile, le suc pancréatique, le suc intestinal, qui agissent sur elles et tendent à les solubiliser.

Quand on introduit par voie sous-cutanée des préparations insolubles, il y a absorption au fur et à mesure que se produit la solubilisation par transformation des sels.

Tous ces phénomènes concourent à un but unique qui est l'absorption du médicament et son passage dans le sang.

VIII — ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS

Les médicaments formés de substances qui entrent dans la composition chimique normale de nos tissus, peuvent s'incorporer dans nos cellules au même titre que les substances alimentaires et leur destinée devient celle de nos protoplasmes normaux. Les médicaments composés de substances étrangères à notre organisme finissent toujours par être rejetés au dehors; c'est le phénomène de l'élimination.

Il convient, dans l'administration des médicaments, de tenir compte de la durée de l'élimination. La digitale est, de toutes les drogues végétales, celle dont l'élimination est la plus lente.

VOIES D'ÉLIMINATION. — Les médicaments suivent, pour s'éliminer, les voies de leurs semblables ou, tout au moins, de leurs analogues; ainsi les sels neutres s'éliminent par les urines qui en contiennent beaucoup normalement; les substances volatiles (térébenthines), par les voies respiratoires; les graisses par les glandes sébacées, les seins; les acides, par la sueur et les urines. Les médicaments n'exercent parfois leur action curative que par leurs voies d'élimination.

LES REINS. — L'élimination rénale est de beaucoup la plus importante; aussi doit-on toujours s'assurer que la perméabilité rénale est suffisante lorsqu'il s'agit d'administrer des médicaments actifs.

FOIE. — Le foie élimine surtout les métaux lourds (plomb, cuivre, argent).

PEAU. — La clinique nous démontre que la peau et ses annexes éliminent un grand nombre de substances médicamenteuses, les bromures et les iodures, par exemple. Souvent les substances qui s'éliminent par la peau y causent des inflammations, c'est ainsi que nous avons les érythèmes mercuriels, antipyriniques; l'acné causé par l'administration de l'iode et du bromure. De tous ces médicaments, l'arsenic est celui qui semble avoir pour la peau et ses annexes une affinité toute particulière.

POUMONS. — Le poumon est la voie d'élimination normale pour les gaz, les vapeurs. C'est par les poumons que s'éliminent en grande partie l'alcool, l'éther, le chloroforme et un grand nombre de produits balsamiques volatils qui s'échappent avec l'acide carbonique de la respiration.

TUBE DIGESTIF. — C'est un organe éliminateur des plus actifs, tout en demeurant l'organe d'absorption par excellence. Par le tube digestif s'éliminent surtout les sels métalliques. Le mercure

et le fer sont en partie rejetés par l'intestin; la morphine est éliminée par les glandes de l'estomac.

GLANDES SALIVAIRES. — Le mercure comme le chlorate de potasse s'élimine en partie par les glandes salivaires.

GLANDES MAMMAIRES. — Par le lait sont entraînés de nombreux médicaments : mercure, iodure, etc. Aussi utilise-t-on parfois le lait maternel pour faire absorber certains médicaments au nourrisson.

ACCUMULATION DES MÉDICAMENTS. — Lorsque l'on donne, à un malade, un médicament toxique à doses trop fortes pour que l'économie puisse l'éliminer au fur et à mesure que l'on administre de nouvelles doses, il se fait dans l'organisme une accumulation de ce médicament et, à un moment donné, une intoxication aiguë peut survenir.

IX—ACTION DES MÉDICAMENTS

L'action des médicaments peut être locale (dilatation de la pupille par un mydriatique), réflexe (révulsif), générale ou diffusée, quand il y a modification des fonctions des différents organes.

CAUSES QUI FONT VARIER L'ACTION DES MÉDICAMENTS

1. Les causes inhérentes au malade sont : l'âge, le sexe, les états pathologiques, l'idiosyncrasie, l'immunité, l'accoutumance.
2. Les causes inhérentes au médicament sont : la qualité, la forme, la dose et la voie d'administration, l'association, l'antagonisme, l'incompatibilité.

Plusieurs de ces termes sont assez clairs par eux-mêmes sans demander d'explication, mais il en est d'autres dont le sens a besoin d'être précisé.

IDIOSYCRASIE. — On donne le nom d'idiosyncrasie à la susceptibilité spéciale qu'éprouvent quelques malades à l'égard de certains médicaments. On dit qu'il y a idiosyncrasie, 1° Quand des doses très faibles d'une substance chimique déterminent une action aussi intense que celle produite normalement par des doses beaucoup plus élevées; 2° Quand on voit apparaître des effets qui ne rentrent pas dans le cadre de l'action physiologique ordinaire et qui sont opposés à l'effet thérapeutique. Chez certains malades, les médicaments qui s'éliminent par la peau causent, même quand ils sont administrés à des doses minimes, des éruptions, des érythèmes parfois considérables. Cette idiosyncrasie est une contre-indication à l'usage de ces médicaments.

IMMUNITÉ. — L'immunité est la propriété que possèdent certains individus de rester réfractaires à l'égard d'une infection à laquelle ne peuvent résister, dans les mêmes conditions, d'autres individus de même espèce ou de même race.

L'immunité thérapeutique est une résistance anormale, quelquefois absolue, à l'action des médicaments.

Chaque jour la science apporte sur ce sujet important de nouvelles observations et de nouvelles lumières; et, si malgré ces expériences, la clarté et la certitude sont encore loin d'être universelles, il y a cependant deux points de vue que l'on a cessé d'opposer l'un à l'autre, l'action des cellules et l'action des humeurs : la théorie cellulaire et la théorie humorale de l'immunité.

D'après la première théorie, certaines cellules ont le pouvoir d'englober les microbes causant une infection. Elles ont la même action sur les globules rouges ou toute autre cellule dont elles digèrent par digestion intra-cellulaire, grâce à l'action de certains ferments.

On donne le nom de phagocytes à ces cellules capables de s'emparer et de disposer de substances nuisibles à l'économie.

Selon la théorie humorale, l'immunité est due à la présence dans le sang de substances immunisantes qu'on appelle des anticorps.

Les anticorps sont des substances spécifiques qui se produisent, par réaction de l'organisme d'un animal, dans lequel ont pénétré certaines substances étrangères appelées antigènes.

Les substances qui peuvent agir comme antigènes sont : des microbes, des toxines, des globules rouges, des albumines, des venins, etc. Pour qu'une de ces substances agisse comme antigène, il faut qu'elle soit étrangère à l'organisme en cause.

LES DIFFÉRENTES FORMES D'IMMUNITÉ

L'immunité peut être naturelle ou acquise.

L'immunité *naturelle* ou *innée* regarde une race ou une espèce et quelquefois ne dépend que de conditions particulières.

Il ne paraît pas avoir d'immunité naturelle chez l'homme pour les maladies qui lui sont propres. Il y a immunité naturelle par transmission de l'immunité acquise par la mère, pendant la grossesse ou avant la conception.

L'immunité acquise se subdivise en « acquise naturellement » et « acquise artificiellement ».

L'immunité acquise par maladie, par accoutumance aux germes, est un exemple d'immunité acquise *naturellement*.

L'injection dans l'organisme de bactéries, de toxines, d'anticorps, occasionne de l'immunité acquise *artificiellement*. Exemple : Vaccins.

On dit que l'immunité est *active* quand elle est produite par réaction de l'organisme dans lequel ont pénétré des germes ou des toxines. L'organisme fabrique alors lui-même ses substances immunisantes. Exemple : Maladies immunisantes et vaccins.

On dit que l'immunité est *passive*, quand elle résulte de la pénétration dans l'organisme de substances immunisantes fabriquées par un autre organisme. Exemple : Sérum antidiphtérique.

L'immunité *mixte* est celle qui est conférée par l'inoculation de vaccin et de sérum.

ACCOUTUMANCE, TOLÉRANCE, INTOLÉRANCE. — La tolérance n'est pas synonyme d'accoutumance. La tolérance est la faculté qu'a l'organisme de supporter « d'enblée, » sans en ressentir de dommages, certains médicaments.

L'intolérance est une disposition anormale de l'organisme à ressentir des effets nuisibles ou même toxiques, de l'administration des médicaments à des doses habituellement bien supportées par les sujets de même âge.

Quant à l'accoutumance (Mithridatisme), c'est la tolérance acquise par l'habitude. Elle n'est pas synonyme d'immunité, l'accoutumance ne va pas sans être accompagnée d'une intoxication lente et chronique.

ASSOCIATION. — Les associations médicamenteuses ont pour but, soit de rendre l'absorption plus facile, soit d'atténuer, soit de renforcer l'action du médicament principal ou de produire des actions nouvelles. Ainsi la poudre de Dover produit des effets que l'on n'obtient pas avec l'opium et l'ipéac séparés.

ANTAGONISME. — L'antagonisme est l'incompatibilité physiologique. En règle générale, on ne doit pas administrer simultanément deux substances douées d'effets physiologiques opposés, il serait absurde d'associer dans une même prescription l'atropine et l'éserine; l'une dilatant la pupille, l'autre la contractant.

Cependant, la thérapeutique peut tirer partie des effets antagonistes de divers médicaments, pour modifier l'action trop intense de certaines substances. C'est d'après ce principe que l'on a été conduit à traiter certains empoisonnements aigus par l'administration de substances appelées *antidotes*.

INCOMPATIBILITÉ. — Elle consiste en ce que deux ou plusieurs substances modifient leurs propriétés par le fait d'une action chimique réciproque. L'incompatibilité peut produire deux effets opposés, suivant que la modification chimique *annihile* les effets des substances, ou suivant qu'elle leur confère des propriétés toxiques ; mais le résultat le plus habituel de l'incompatibilité est « l'inactivité ».

CHAPITRE DEUXIÈME

LES AGENTS PHYSIQUES

I — DÉRIVATIFS

1. **VENTOUSES SÈCHES.** — Les ventouses sont de petites cloches en verre dans lesquelles on fait le vide pour les appliquer sur la peau, ce qui y détermine un appel de sang, se traduisant par la formation d'une voussure et d'une ecchymose plus ou moins foncée. Le vide est habituellement obtenu par la chaleur, soit en enflammant dans la ventouse un morceau de papier fin, ou mieux encore en y passant la flamme d'un tampon d'ouate imbibé d'alcool. La ventouse doit être appliquée aussitôt, avant que l'air dilaté et raréfié par la chaleur ait eu le temps de se refroidir; par contre, le verre ne doit pas être assez chaud pour brûler la peau.

On laisse la ventouse en place une vingtaine de minutes; pour la retirer il suffit de déprimer la peau sur un des côtés, l'air pénètre ainsi dans la cloche et la ventouse se détache.

Les ventouses sèches constituent un procédé précieux de dérivation, offrant l'avantage de pouvoir être souvent renouvelé sans inconvénient. Elles sont applicables sur toutes les régions, mais surtout au thorax. Pour agir, il faut, en général, qu'elles soient posées en grand nombre, 10 ou 40 et même plus. Il importe qu'elles soient appliquées le plus rapidement possible afin d'éviter au malade la fatigue et le refroidissement.

Usages thérapeutiques. — Les ventouses soulagent la plupart des dyspnées au cours des affections pulmonaires. Elles conviennent dans un grand nombre d'affections inflammatoires aiguës ou subaiguës; elles donnent de bons résultats dans les cardiopathies non compensées.

2. **VENTOUSES SCARIFIÉES.** — Ce procédé consiste à scarifier un endroit de la peau où l'on a préalablement fait appel au sang au moyen de ventouses sèches. Ces scarifications peuvent à la

rigueur se faire avec un bistouri ou un rasoir, mais il est infiniment plus commode et moins barbare d'avoir recours au petit instrument connu sous le nom de « scarificateur ». Pour hâter et augmenter l'écoulement du sang, on doit toujours appliquer de nouveau les ventouses au niveau de la région scarifiée. Le sang qui s'écoule s'amasse dans la partie déclive des ventouses, on laisse celles-ci en place jusqu'à ce qu'on ait soustrait la quantité de sang voulue. Il peut arriver que les petites incisions viennent à s'oblitérer; il suffit alors d'enlever la ventouse, de passer une éponge humide sur les plaies et de replacer la ventouse.

Il importe que la région à sacrifier soit aseptisée par un lavage soigneux du tégument et aussi que les lames du scarificateur soient désinfectées avant l'usage.

Action physiologique. — L'action des ventouses scarifiées est à la fois déplétive et révulsive.

Usages thérapeutiques. — Les ventouses scarifiées soulagent très rapidement les points de côté de la pleurésie, de la pneumonie, les douleurs violentes de certaines péricardites, les congestions et les œdèmes pulmonaires. Elles sont utilisées avec succès dans les congestions rénales et hépatiques.

3. SAIGNÉE. — La saignée est le plus puissant des dérivatifs. Elle comporte des indications générales dans les états qui s'accompagnent de phénomènes vasculaires congestifs avec ou sans élévation de la tension artérielle : pneumonie, œdème ou congestion pulmonaires avec forte dyspnée et tendance à l'asphyxie dans le premier cas, manifestations urémiques dans le second. L'urémie convulsive et l'éclampsie sont surtout justifiables de la saignée.

Pour le *manuel opératoire*, procéder comme pour l'injection intraveineuse, excepté qu'on laisse le lieu en place et qu'il n'y a aucun appareil à adapter à l'aiguille.

4. SANGSUES. — Les sangsues sont des vers annélides qui vivent dans les marais et dans les étangs où les eaux sont stagnantes. On appelle sangsue vierge, une sangsue n'ayant jamais sucé le sang humain; ce sont les seules que l'on doive employer à cause des inoculations septiques ou virulentes qui pourraient se produire, si une même sangsue avait servi à plusieurs individus.

Technique. — L'endroit sur lequel on doit appliquer les sangsues doit être lavé à l'eau tiède de manière à ramollir l'épiderme. On met la sangsue dans un tube en verre ou en papier, la ventouse buccale dirigée vers le tégument et l'on applique le tube sur la peau. Après un tâtonnement plus ou moins long, la sangsue pique la peau

et y adhère; la piqûre est souvent douloureuse, la succion ne l'est pas. Si la sangsue prend difficilement, on mouillera la peau avec un peu de lait ou d'eau sucrée, ou on fera une petite piqûre pour amener une goutte de sang.

La durée de la succion peut varier d'une demi-heure à 2 heures. Lorsque les sangsues sont gorgées de sang, elles tombent d'elles-mêmes. Si, pour une raison quelconque, on croyait devoir interrompre la succion, il ne faudrait pas arracher les sangsues, mais tout simplement faire tomber quelques gouttes d'eau salée au niveau de la piqûre. La quantité de sang tirée par une sangsue varie de 3 à 5 grammes. Après la chute de la sangsue il peut encore s'écouler une dizaine de grammes de sang, on favorise cet écoulement au moyen d'eau chaude ou de cataplasmes. Lorsqu'on veut arrêter l'écoulement, on lave les plaies avec un peu d'eau froide simple ou vinaigrée et l'on recouvre toute la région avec un pansement aseptique. S'il y a hémorragie, on cautérise isolément chaque piqûre à l'aide du crayon de nitrate d'argent ou du thermocautère.

Effets thérapeutiques. — Les sangsues sont employées pour déterminer un dégorgement local; dans ce cas, elles doivent être appliquées tout près de la partie malade; comme dérivatif, elles doivent être mises à une certaine distance du point malade. Enfin, on conseille les sangsues à titre de saignée générale chez les sujets pléthoriques qui la redoutent. Il faut toujours choisir une partie contenant beaucoup de vaisseaux.

5. MÉTHODE DE BIER. — Par cette méthode, l'on cherche à employer dans un but thérapeutique l'hyperhémie, surtout par stase veineuse, sans entraver la circulation dans les artères.

On emploie une bande de caoutchouc qu'on enroule à la racine du membre malade, ou on se sert de ventouses dans lesquelles on fait le vide au moyen d'appareils aspirateurs. Inusitée aujourd'hui.

II—RESPIRATION ARTIFICIELLE

1. INSUFFLATION. — Elle consiste à introduire de l'air directement dans les bronches, par les voies respiratoires supérieures. C'est le procédé de choix pour l'asphyxie des nouveau-nés: insufflation de bouche à bouche recouverte ou non d'un linge fin. Aujourd'hui, on pratique plutôt cette intervention au moyen d'insufflateurs, ou simplement de poires en caoutchouc (soufflerie d'un thermocautère), qui injectent l'air en quantité modérée, 25 à 30 cc. pour chaque insufflation.

2. PROCÉDÉ DE MARSHALL-HALL. — Le malade étant couché sur le ventre, on le saisit par un bras et, une quinzaine de fois par minute, on le ramène alternativement sur le dos et sur le ventre.

3. PROCÉDÉ DE SYLVESTER. — 1er temps. Le sujet étant couché sur le dos, la tête et le thorax légèrement élevés, on saisit les membres supérieurs au niveau des avant-bras et on les éloigne du thorax.

2ème temps. On élève les bras du malade aussi haut que possible et on les joint au-dessus de la tête; ces deux premiers temps ont pour but de tendre les muscles inspirateurs.

3ème temps. On abaisse les bras le long du tronc en comprimant légèrement le thorax.

4ème temps. On ramène les bras sur la poitrine de manière à comprimer légèrement le sternum. L'expiration est la conséquence de ces deux derniers temps.

L'on doit répéter cette manœuvre 15 ou 18 fois par minute, pendant au moins deux heures. Durant ce temps, un aide tient la langue hors de la bouche ou fait des tractions rythmées, tandis que l'on applique de la chaleur révulsive à la région précordiale.

4. PROCÉDÉ DE SCHULTZE. — Ce procédé n'est applicable que chez l'enfant. Le médecin se met debout derrière l'enfant qu'il tient verticalement, suspendu au moyen des mains passées sous les aisselles, les pouces maintiennent droite la tête de l'enfant qui sans cela retomberait inerte. Dans cette position, l'inspiration est très favorable; à ce moment, le médecin soulève brusquement l'enfant en avant et en haut, de manière à lui faire exécuter une sorte de culbute les pieds en avant et en haut. Par suite de la flexion du tronc, les organes abdominaux compriment les poulmons, cette compression produit l'expiration. L'inspiration se produit de nouveau quand on laisse retomber l'enfant. Cette manœuvre doit être répétée de 15 à 20 fois par minute.

5. INHALATIONS D'OXYGÈNE. — L'oxygène du commerce se livre, comprimé dans de grands récipients. Le malade peut respirer ce gaz directement à sa sortie du ballon, mais il est préférable de mettre le sac en communication avec un flacon laveur où le gaz barbote avant d'être amené au nez ou à la bouche par une canule spéciale.

Indications. — Les inhalations d'oxygène sont indiquées dans les divers états d'asphyxie, chloroformiques ou autres, dans certaines maladies causées par une oxydation défectueuse du sang, dans les empoisonnements par les narcotiques, la morphine, etc., sous son influence, le pouls se relève et la cyanose diminue.

6. OZONE. — L'on obtient l'ozone en électrisant l'air, on capte l'air ozonisé dans des appareils, dits ozoneurs et l'on fait respirer cet air au malade. L'air azonisé est un excellent antiseptique et l'on en préconise l'emploi dans la tuberculose, les bronchites chroniques et la coqueluche.

III — INTERVENTIONS SUR LE TUBE DIGESTIF

1. LAVAGE D'ESTOMAC. — *Technique.* L'attitude du malade est importante à préciser : il se tiendra assis bien droit, la tête ne sera ni trop inclinée pour ne pas augmenter la courbure du pharynx, ni trop renversée en arrière, ce qui a pour effet d'augmenter l'étroitesse de l'entrée de l'œsophage. On utilise ordinairement le tube Faucher. Pour introduire la sonde préalablement trempée dans de l'eau (quand il s'agit d'un examen du suc gastrique, il ne faut pas enduire le tube de glycérine qui donne une réaction d'acide lactique), on la saisit comme une plume à écrire et on la dépose sur la langue du malade, lequel doit alors faire plusieurs mouvements de déglutition et l'on en profite pour pousser l'instrument dans l'œsophage. On l'introduit généralement à la profondeur de 50 centimètres au delà de l'arcade dentaire.

Le lavage s'opère de la manière suivante : on verse dans l'entonnoir environ un demi-litre d'eau tiède et l'on maintient l'entonnoir à la hauteur de la tête du malade pour que le liquide puisse s'écouler. Avant que l'entonnoir soit complètement vidé, on le descend rapidement au-dessous du niveau de l'estomac et le liquide de l'estomac reflue dans l'entonnoir. On le laissera s'emplier pour juger de la nature des matières rejetées par l'estomac; une fois plein, on vide l'entonnoir dans un vase aux pieds du malade. L'entonnoir vidé, on le remplit de rechef d'eau tiède, on l'élève et son contenu à peu près écoulé dans l'estomac, on le redescend et on agit comme la première fois. Après plusieurs allées et venues, le lavage est terminé quand le liquide revient clair. Pour retirer la sonde, l'on doit tirer doucement pour ne pas blesser la muqueuse; on comprime le tube entre ses doigts, afin que les matières qui s'y trouvent ne puissent s'écouler dans le larynx au passage.

Chez les enfants, le lavage n'est pas plus difficile et est tout aussi utile. On se sert d'une sonde urétrale et l'on verse dans l'entonnoir de 50 à 100 cc. d'eau à la fois, l'enfant doit être couché.

Il importe de toujours pratiquer le lavage à la même heure et, en général, pas avant quatre heures après un repas.

2. GAVAGE. — Le gavage est l'introduction des aliments par la sonde. Lorsque le refus d'aliments ou le trismus tétanique in-

terdisent la voie buccale, on introduit dans une *narine* une sonde uréthrale de calibre convenable, puis, s'étant assuré que son extrémité est bien dans l'œsophage et non dans les voies aériennes, on injecte lentement le repas avec une seringue.

Le gavage ne peut être utilisé que pour les aliments liquides. L'on peut faire le gavage deux fois par jour, l'estomac supporte facilement 500 cc. de ces liquides nutritifs à chaque gavage. Chez les malades soumis à ce genre d'alimentation le repos au lit est souvent nécessaire pendant une heure à deux heures après chaque gavage.

3 — Les lavements ont été étudiés à l'article des topiques.

IV — LE MASSAGE

On donne le nom de massage à toute pratique manuelle systématique que l'on exécute sur le corps humain dans un but thérapeutique. Lorsque le masseur joint la science médicale à l'habileté manuelle, le massage est l'un des procédés les plus efficaces de la thérapeutique.

Il existe plusieurs procédés que l'on associe fréquemment :

La *pression* est la mise en contact de la main avec une région du corps; elle peut se faire avec une force variable. La pression est avant tout une manipulation stationnaire, on peut dire qu'elle est l'effleurage moins la progression de la main. Elle s'exerce généralement avec la face palmaire de la main ouverte.

L'*effleurage* consiste à laisser glisser légèrement la main ou la pulpe des doigts suivant l'axe du membre ou la direction du courant veineux.

La *friction* est une pression effectuée avec la pulpe des doigts ou les pouces réunis, glissant sur un trajet donné.

Pour opérer le *pétrissage*, on soulève une portion musculaire qu'on fait saillir entre le pouce et les doigts d'une main, tandis que l'autre main exerce une forte pression.

Le *tapotement* s'exerce avec l'extrémité des doigts ou la main aplatie; les *hachures*, avec le bord cubital de la main ou des doigts.

La *vibration* est une sorte d'ébranlement rapide de pression et de relâchement que la main détermine, sans qu'il y ait aucun moment, cessation de contact. En général, le massage vibratoire réclame l'usage d'instruments spéciaux dits vibrateurs.

La région où seront appliquées les différentes manœuvres, sera dépouillée de tout vêtement et recouverte d'un corps gras (huile ou vaseline), ou plus simplement de poudre de talc, afin de favoriser le glissement.

Action générale. — Le massage agit directement sur la circulation, il favorise aussi la déplétion du système veineux, de même, il accélère la résorption des œdèmes. Il réveille la contractilité musculaire, et assure la nutrition des muscles atrophés ou fatigués: la diurèse est augmentée en même temps que le taux de l'urée et de l'acide urique s'accroît.

V — GYMNASTIQUE RESPIRATOIRE

Bien que cet exercice entre plutôt dans le cadre de l'hygiène que dans celui de la thérapeutique, il doit trouver ici sa place, pour que la garde-malade puisse être familière avec cette pratique, dont elle devra souvent surveiller la manœuvre.

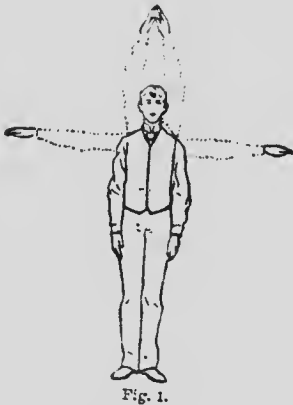


Fig. 1.



Fig. 2.

1° *Le premier exercice s'exécute de la façon suivante :* devant une fenêtre ouverte ou en plein air, le sujet se tient debout dans la position militaire dite de l'attention, les talons rapprochés, le corps droit et les mains sur les hanches; il ferme la bouche puis il fait une profonde inspiration (c'est-à-dire qu'il prend tout l'air possible) pendant laquelle il élève les bras dans une position horizontale. (Fig. 1) Il reste dans cette position durant quatre à cinq secondes en retenant l'air inspiré et, pendant l'expiration, il ramène les bras dans la position originale. L'expiration doit être un peu plus rapide que l'inspiration.

Mesurés en secondes, les différents temps de cet exercice peuvent s'exprimer comme suit : inspiration 4, rétention 5, expiration 3. On doit enseigner au malade à compter mentalement pen-

dant ces différents temps pour l'accoutumer à les accomplir très méthodiquement.

2° Quand le premier exercice sera parfaitement contrôlé, on devra commencer à exécuter le *second*. Les mains sont placées en avant de la poitrine, l'une au-dessus de l'autre comme si l'on voulait ouvrir la poitrine, (Fig. 2) puis les mains, les bras et les épaules sont portés en arrière, les doigts restant fléchis, pendant que l'on fait une profonde inspiration. On compte cinq en frappant cinq fois sur la poitrine et, à la dernière seconde, on commence l'expiration en ramenant les mains dans la position originale. Cet exercice a l'avantage de pouvoir être exécuté aussi bien dans la position assise ou même dans le décubitus dorsal.

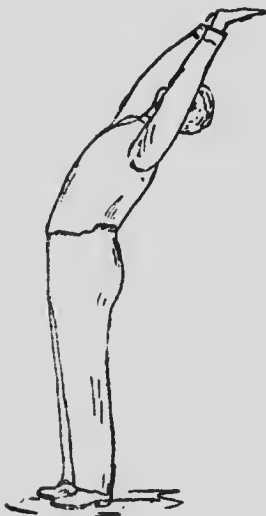


Fig. 3.



Fig. 4.

3° Le troisième exercice consiste dans l'élévation des bras, de la position de l'attention à l'horizontale et de là au-dessus de la tête, (Fig. 3) pendant que l'on prend une inspiration; puis à pencher le tronc en arrière autant que possible tout en retenant sa respiration, à garder cette position pendant 5 secondes et, à la cinquième seconde, à reprendre la position première en expirant l'air inspiré. On doit se rappeler que pendant cet exercice les bras levés au-dessus de la tête doivent se toucher par les mains formant un cercle et que la réunion des index et des pouces doit former un triangle.

4° Le quatrième exercice met en jeu les muscles abdominaux ou, en d'autres termes, habitue à la respiration thoracique et abdominale. Pour arriver à ce but, on se place debout dans la position

de l'attention avec les deux mains réunies par leurs faces palmaires de façon à ce que les petits doigts touchent le sternum. (Fig. 4) Pendant que l'on fait une profonde inspiration, on élève le diaphragme en donnant toute son attention à cet acte, et l'on élève pendant ce temps les mains jusqu'au menton en les tenant toujours appliquées contre le plan antérieur du tronc, puis on les retourne et on les élève au-dessus de la tête. On se courbe pendant quatre secondes en arrière après lesquelles on expire l'air en reprenant la position primitive.

5° *Le cinquième exercice respiratoire*, que l'on pourrait appeler la nage à sec, demande plus de force et d'endurance. On ne doit l'entreprendre qu'après la pratique régulière et suivie des autres exercices, et quand l'amélioration de la respiration est devenue évidente. On prend, comme toujours, la position de l'attention et alors on allonge les bras en avant comme dans l'action de nager,



Fig. 5.



Fig. 6.

(Fig. 5) les mains se touchent par le dos. Pendant l'inspiration, on éloigne les mains l'une de l'autre jusqu'à ce qu'elles se touchent en arrière du dos; on tient cette position pendant quatre secondes pendant lesquelles on retient l'air inspiré, et l'on exhale en ramenant les bras dans la position initiale, prête à un autre mouvement de natation, ou, si l'on a fini, à la position de l'attention. Cet exercice plutôt difficile, peut être rendu plus facile et plus effectif si on se lève sur les orteils pendant l'inspiration et si on se laisse redescendre pendant l'expiration.

On voit qu'avec ces cinq exercices tous les muscles de l'économie, depuis les narines jusqu'aux orteils, sont mis en mouvement; la face seule ne doit pas se contracter et peut servir de preuve que les exercices sont bien faits, car il ne faut pas oublier que les exer-

ices doivent être accomplis sans contractions inutiles et sans mouvements brusques.

6° Souvent, quand on est dans la rue, on ne peut accomplir tous ces mouvements sans attirer l'attention. Alors on prend simplement la position de l'attention, on élève les épaules et on fait un mouvement de rotation en arrière pendant l'inspiration; (Fig. 6) on reste dans cette position pendant quatre secondes et l'on expire en reprenant la position première. Cet exercice peut être facilement accompli en plein air pendant la marche ou l'équitation, ou même dans la position assise.

7° Les jeunes gens et les jeunes filles prédisposés à la tuberculose acquièrent souvent l'habitude de se courber en avant. Pour remédier à cette mauvaise habitude, on doit recommander l'exercice



Fig. 7.



Fig. 8.

suivant. L'enfant se redresse autant que possible, met ses mains sur ses hanches, les pouces en avant et se courbe lentement en arrière aussi loin que possible tout en faisant une inspiration; il reste ainsi pendant cinq secondes, (Fig. 7) retenant toujours son haleine et reprend sa position primitive par un mouvement de redressement un peu plus rapide que celui d'extension forcée. La règle générale suivante devrait toujours être observée dans les exercices respiratoires; commencer toujours par les exercices les plus faciles 1, et ne pas entreprendre les autres avant d'avoir complètement contrôlé les premiers. On doit accomplir de quatre à six exercices (1, 2, 3, 4, 5, 6,) ou quand on est en plein air, l'exercice 6, répété quatre ou six fois dans l'espace d'une demi-heure ou une heure, ou

au moins quatre ou six fois le jour ainsi qu'au réveil et au coucher. On doit continuer cette pratique jusqu'à ce que l'habitude de respirer profondément soit devenue naturelle. Tous ces exercices doivent être pris dans une atmosphère fraîche et libre de poussières. Il ne faut jamais commencer quand on est fatigué, ni les pousser jusqu'à la fatigue.

Ces exercices sont destinés à ceux qui ne sont pas encore tuberculeux et ils doivent être gradués suivant la force de chaque sujet. Il est évident que ces exercices, destinés à rendre de grands services aux pré-tuberculeux, doivent être commandés avec discernement. Ils peuvent causer un tort considérable aux enfants faibles si on ne surveille par soigneusement leur développement physique. Ils ne causeront jamais de tort à l'enfant sain s'ils ne sont pas surfaits. En général, les enfants s'attachent naturellement à ces exercices qui développent chez eux l'amour du bon air et le dégoût de l'air vicié. On ne doit pas craindre de les employer chez les sujets dits à poitrine plate. Au contraire, ceux-là justement en profiteront à cause du développement du squelette osseux qu'entraînent ces mêmes exercices. Et c'est ainsi qu'un enfant dont la poitrine est plate et étroite deviendra un adulte à poitrine large et profonde.

Par l'étude des exercices décrits, on peut se rendre compte que tous les muscles de l'économie sont développés, sans violence, cependant.

*Publication du conseil supérieur
d'Hygiène de la Province de Québec*

VI—HYDROTHÉRAPIE

L'hydrothérapie est la médication par l'eau employée sous toutes ses formes, cependant l'usage a restreint le sens du mot qui ne s'applique plus qu'aux bains et aux douches.

1—BALNÉATION

Un bain, rigoureusement parlant, est l'immersion du corps, ordinairement dans l'eau. Cependant, on peut aussi donner des bains de vapeur, d'air chaud, de boue et de sable.

Importance du bain. — Les bains sont donnés pour maintenir ouverts les pores de la peau, favoriser la transpiration et l'élimination, stimuler la circulation superficielle, rafraîchir le patient. Ils peuvent aussi être employés comme contre-irritants, sudorifiques, antithermiques et comme sédatifs ou toniques nerveux.

Modestie. — La raison qu'il est plus facile de donner un bain la malade étant découverte, n'est pas suffisante pour se permettre cette liberté; on peut donner un bain sans exposer la malade inutilement, il faut être délicate sur ce point.

La quantité d'eau pour un bain est de 300 litres.

Lorsque l'eau du bain se renouvelle constamment, il est dit « bain à eau courante », dans le cas contraire, c'est « le bain à eau dormante ».

La durée moyenne d'un bain est de 20 à 30 minutes. Au delà, c'est le bain prolongé. Le bain doit être pris à jeun ou à 4 heures d'un repas.

En général, après tout bain, une friction à l'alcool est indiquée. On peut diviser les bains :

D'après la température en	{	Bains froids, 60° à 75° F.
		Bains tièdes, 80° à 85° F.
		Bains chauds, 95° à 105° F.
D'après le milieu d'immersion, en	{	Liquides (simples, médicamenteux)
		Gazeux
		Solides
D'après la partie immergée, en	{	Bains entiers
		Bains partiels

En sus des bains ci-haut mentionnés, il faut placer en première ligne le « bain hygiénique », bien qu'il n'appartienne pas au domaine exclusif de la médecine. Pour cette même raison, la garde-malade doit en connaître parfaitement la technique, parce qu'elle aura à le donner couramment sans attendre les indications du médecin.

BAINS HYGIÉNIQUES

Les bains hygiéniques ou de propreté comprennent le grand bain, le bain d'éponge et le bain en pluie.

GRAND BAIN. — Temp. 93° F. *Technique* : Avant d'amener la malade, réchauffez la chambre de bain, rincez la baignoire, mettez la descente de bain et préparez l'eau à la température voulue. Que les serviettes, brosses, etc., soient à votre portée. S'il faut prendre la température du bain, il ne suffit pas d'arroser le thermomètre, mais plongez-le dans l'eau pendant quelques instants. S'il n'y a pas de thermomètre, ne vous contentez pas de mettre les doigts dans l'eau, mais il faut y plonger l'avant-bras jusqu'au coude.

Quand vous allez chercher la malade, assurez-vous qu'elle a tout le linge nécessaire pour s'habiller. Si elle peut rester seule,

ne lui permettez pas de fermer la porte sous clef et tenez-vous à proximité. Si la garde aide à donner le bain, qu'elle ait une couverture légère ou un drap pour couvrir la malade pendant qu'elle se déshabille, lequel drap reste dans les mains de la garde quand la malade entre dans le bain. Une serviette est placée autour de l'abdomen et on commence à laver la malade en employant beaucoup de savon. On protège les cheveux avec un bonnet en caoutchouc, ou on les noue simplement. On doit se servir d'une brosse pour le dos. Après quelques minutes, laissez écouler une partie de l'eau du bain et remplacez-la par de l'eau nette.

A la fin du bain, il est indiqué de refroidir l'eau graduellement, afin de prévenir le frisson par le changement de température. Quand la malade sort du bain, jetez sur elle le drap employé au début, essuyez-lui le dos et les jambes pendant qu'avec une serviette elle s'épongera elle-même la poitrine et l'abdomen. La baignoire doit être lavée immédiatement par la garde-malade.

BAIN EN PLUIE. — *Technique.* Pour donner un bain en pluie ou en jet, la malade est enveloppée dans un drap et ses cheveux recouverts d'un bonnet de caoutchouc. L'infirmière reçoit le drap quand la malade entre dans le bain. Après avoir réglé la force et la température du jet, vous aidez à la malade à se savonner. Pratiquement, ces sortes de bains ne peuvent être donnés efficacement à l'hôpital. Il est impossible d'aider convenablement la malade sans être en costume de bain.

Théoriquement, le bain en pluie « shower », est la seule forme irréprochable du bain, parce que l'eau souillée s'écoule au fur et à mesure, tandis que dans le bain ordinaire, la même eau sert constamment.

BAIN D'ÉPONGE. — *Technique :* Que tout soit préparé avant de commencer. Les articles indispensables pour donner un bain sont : une alèze de caoutchouc, deux couvertes de laine (on utilise les plus vieilles), serviettes, du savon, de l'alcool, un bassin, un grand pot d'eau chaude, un sac d'eau chaude. La literie et la robe de nuit doivent être prêtes et réchauffées.

Dégager les couvertures et placer le sac d'eau chaude aux pieds de la malade. La tourner sur le côté afin de placer la couverture et de retirer la robe de nuit, retourner la patiente sur le côté opposé, enlever complètement la robe de nuit, finir d'étendre la couverture de dessous et placer celle de dessus. Chez les bien malades, on peut se dispenser de la couverture de dessous si le lit est pourvu d'une grande toile.

Étendre une serviette sur l'oreiller et laver la figure. Il est quelquefois préférable de ne pas mettre de savon. Ensuite, laver les bras un après l'autre, attention spéciale à l'aisselle. Les mains doivent baigner dans l'eau. Pour cela, on étend tout d'abord la serviette destinée à recevoir les mains mouillées, et on y place le bassin contenant l'eau pour l'immersion des mains. Ensuite, laver le cou, la poitrine, l'abdomen, puis renouveler l'eau. Tourner le patient et laver le dos. Remettre la robe de nuit, puis laver les genoux, les jambes et les parties génitales. Les pieds doivent se baigner dans le bassin de la même manière que les mains. Pour les callosités des pieds et des genoux, employer le « sapolio ».

Le soin des ongles et des pieds est une partie du bain dont la garde doit se charger, si la malade ne le peut faire elle-même. Après le lavage de chaque section on doit la frictionner à l'alcool. Chez les personnes grasses ou qui transpirent, on emploie la poudre de talc. Même pendant le bain, la chambre doit avoir un certain aspect de propreté, et on devrait pouvoir entrer en tout temps dans la chambre d'une malade pendant que la garde travaille, sans constater de désordre.

BAINS FROIDS

GRAND BAIN. — Temp. 60° à 75° F. *Durée* : 10 minutes, cas ordinaires; 15 minutes, cas graves.

Action. — Antithermique, diurétique, tonique, névrossthénique, dérivative et digestive. Long, sédatif.

Le grand bain froid tend à être laissé de côté; c'est l'ancienne méthode dite « méthode de Brand ». Chez les fébricitants, la balnéation froide fait disparaître la sécheresse de la langue, atténue la répugnance pour l'alimentation; ferait cesser la diarrhée.

Indications. — Affections fébriles; fièvre typhoïde; rhumatisme cérébral.

Technique. Une baignoire portative est placée à côté du lit et remplie d'eau tiède à une température de 85° F., car il est d'usage de recourir, non au bain froid « d'emblée », mais au bain progressivement refroidi au moyen d'un apport d'eau froide ou mieux encore de glace. A cet effet, on doit avoir une bonne quantité de glace à portée. Prendre température du bain avec thermomètre, tel qu'indiqué pour les bains hygiéniques.

Il est préférable de se procurer un oreiller de caoutchouc pour la tête. La robe de nuit est enlevée, un piqué attaché autour de la taille de la malade qu'on descend doucement dans le bain sur l'alèse de dessous, à l'aide de deux ou trois personnes. (Maintenir la position horizontale s'il s'agit d'un typhique). Si on recouvre

la malade d'un drap, avoir soin de lui laisser un bras libre pour l'observation du pouls. Si, pendant le bain, il devient intermittent, compressible, il faudrait donner des stimulants : cognac, café chaud.

On refait promptement le lit pendant la durée du bain, et sur le nouveau drap de dessous, on place une alèze de caoutchouc et une couverture.

Mettre sur la tête de la malade la sac de glace ou des compresses glacées qu'on renouvelle fréquemment. Ajouter de la glace au bain afin d'abaisser la température de l'eau et de la maintenir à 65° ou 60° F.

On doit constamment frictionner la malade pendant la durée du bain, sauf l'abdomen. Si l'eau ne recouvre pas la poitrine, il faudra l'asperger avec de l'eau glacée afin que l'équilibre ne soit pas rompu.

Un typhique, plongé dans un bain froid, éprouve d'abord une sensation de froid, plus généralement un frisson appelé « choc inhibitoire », d'où résulte une stimulation générale de l'organisme; mais si cette sensation de froid s'accuse de plus en plus à mesure que le bain se prolonge, et qu'elle s'accompagne de malaise, il faut retirer la malade avant l'apparition du second frisson, car cet état constitue un danger dont il faut tenir compte.

Quand le bain est terminé, étendre une alèze de coton en travers de la baignoire, dégager le drap mouillé et sortir la malade du bain en entraînant le drap sec qui, tout en protégeant la malade, sert à l'éponger. La malade est légèrement frictionnée (en allant vers le cœur), puis enveloppée dans une couverture de laine, avec ou sans boule d'eau chaude aux pieds. On peut faire prendre un peu de grog ou de boisson chaude, ainsi que pendant le bain.

L'infirmière doit prendre la température rectale un quart d'heure et une heure après le bain et en tenir note.

Si après le bain, la malade est déprimée et que le pouls faiblit, avertir le médecin qui trouvera peut-être une contre-indication au bain. Il est évident qu'une garde-malade ne doit pas prescrire elle-même un bain froid.

Contre-indications. — Myocardite, tuberculose en voie d'évolution, syncope, hémorragie, néphrite, âge avancé.

COMMENT REMPLACER LA BAIGNOIRE. — Étendre sur le lit une grande alèze de caoutchouc en-dessous de laquelle on aura placé de chaque côté du lit, un montant de bois fixé à la hauteur voulue. A son défaut, on attachera les quatre coins de l'alèze aux poteaux de la couchette. Une alèze de coton repliée sera placée dans la

partie déprimée où doit reposer la malade. Après le bain, on peut enlever l'eau par siphonnage. Des couvertes de laine enroulées peuvent remplacer les montants de bois.

AFFUSION. — Eau 60° F. DURÉE : 15 minutes.

Même arrangement du lit que précédemment. Recouvrir les différentes régions avec de grandes serviettes et les arroser avec un pot d'eau, d'abord à une hauteur peu élevée, et à mesure que la malade s'habitue, refroidir l'eau et augmenter la hauteur du jet.

LOTIONS FROIDES (Bain d'éponge). — Temp. 60° F. *Durée* : 20 minutes.

Le bain d'éponge peut se donner de différentes manières, et il est bon de demander au médecin sa technique. Les méthodes généralement employées sont les suivantes :

Technique. — Déshabiller la malade, la couvrir d'une couverture de laine. Préparer à l'avance, 5 serviettes ou éponges.

1 grande pour l'abdomen;

2 autres pour les lotions;

2 toiles cirées (lit et oreiller);

2 bassins (eau froide et glace);

Sac de glace sur la tête;

Quelquefois, eau chaude aux pieds.

Il peut être demandé de mettre des éponges imbibées d'eau glacée dans le creux axillaire et sur les carotides.

Éponges ou serviettes seront changées fréquemment pendant le bain.

Commencer avec l'eau un peu tiède et à l'aide d'une serviette ou d'une éponge, mouiller tout le corps, refroidir l'eau par l'addition de morceaux de glace et recommencer l'opération.

Il existe une autre méthode qui veut qu'on procède par section, comme pour le bain de propreté. Donner 3 ou 4 coups d'éponge sur chaque section. Ne jamais frictionner l'abdomen dans la fièvre typhoïde. Il faut se rappeler que le bain a pour but de refroidir le courant sanguin et non de rafraîchir la peau simplement. Après le bain, prendre la température rectale. Enfin suivre les procédés indiqués au sujet du bain de propreté.

ENVELOPPEMENT FROID. — *Durée* : 20 à 30 minutes.

Action toni-sédative, réfrigérante, stimule le système nerveux et circulatoire, antithermique, diurétique.

Indications. — Insomnie, incontinence d'urine, chorée, neurasthénie, dyspnée nerveuse.

L'enveloppement froid est quelquefois plus effectif pour réduire la température que le bain d'éponge, succédané du grand bain.

Technique. — Préparer le lit de la même manière que pour les lotions, avec sac de glace et sac d'eau chaude. On étend la malade sur le drap mouillé et on l'enveloppe de la façon suivante. On lui fait tenir les deux bras au-dessus de la tête, la partie supérieure du bord gauche du drap est appliquée étroitement sous l'aisselle gauche et ramenée sur la partie antérieure de la poitrine, jusqu'à la ligne axillaire du côté droit; la partie inférieure de ce bord est disposée sur le bassin et enroulée entre les jambes. Les bras sont alors abaissés et placés le long du corps, dont ils séparent l'épaisseur du drap. On étend ensuite sur le corps la moitié droite du drap de haut en bas, en enveloppant les bras et les épaules aussi bien que les membres inférieurs. On sert fermement le bord droit sur l'épaule gauche et on le fixe solidement en l'enroulant par dessus celle-ci. On replie l'extrémité du drap sous les talons. De cette façon la malade se trouve étroitement enveloppée dans le drap mouillé et aucune région de son corps ne reste découverte.

Chez les malades affaiblis, on peut laisser les bras entièrement en dehors du drap et les humecter simplement pendant l'opération. On frotte le drap mouillé avec le plat de la main, d'abord doucement, puis de plus en plus énergiquement sur toute la surface du corps. On alterne ces frictions avec l'arrosage au moyen de petites quantités d'eau froide. On peut aussi recouvrir le drap mouillé d'une couverture de laine et le renouveler au besoin. L'opération terminée, on sèche rapidement la malade et on retire le linge mouillé. Friction à l'alcool.

On peut remplacer le drap mouillé par des serviettes que l'on applique localement sur les différentes régions et que l'on change toutes les 3 ou 4 minutes.

AUTRE MÉTHODE. — Un premier drap mouillé, doublé dans le sens de la longueur, est placé sous la malade, un deuxième sur elle, puis les couvertures sont ramenées et soigneusement bordées. Faire boire la malade pendant le bain.

BAINS TIÈDES

Temp. 80° à 85° F. — Prolongés, pendant une heure et même plus, combattent l'insomnie et l'agitation de certains neurasthéniques, hystériques et maniaques; on les a également préconisés contre certaines dermatoses (prurigo).

BAINS CHAUDS

GRAND BAIN. — Temp. 100° F. *Durée* : 12 à 15 minutes. *Action* à la fois sédative et stimulante, peut être débilitante.

Indications. — Pneumonie infantile, méningite cérébro-spinale; pour provoquer sudation. Atténue les douleurs des lithiasiques rénaux et hépatiques, calme le délire des alcooliques, les convulsions, et d'une manière générale, toute agitation nerveuse (insomnie). A ces différents points de vue, il est supérieur au bain froid, mais il lui reste inférieur comme agent hypothermique. Cependant, on le prescrit dans la fièvre typhoïde, aux vieillards et aux enfants qui supporteraient mal le bain froid.

Technique. — Mettre la malade au bain de la manière déjà expliquée. Pendant un bain chaud, on met une compresse froide sur la tête afin d'éviter la congestion cérébrale.

Il faut maintenir le bain pendant toute sa durée à la température indiquée, autrement, l'ordonnance serait mal exécutée. On peut faire boire pendant le bain; observer le pouls.

Après le bain, la malade restera enroulée dans une couverture de laine, jusqu'à ce que le corps ait repris sa température normale.

ENVELOPPEMENT CHAUD. — Temp. 112° F. *Durée* : une demi-heure.

Action. — Provoque transpiration, calme délirants, maniaques, etc.

Indications. — Urémie, éclampsie, etc. Il peut rendre de grands services dans les cas de nervosité et d'agitation chez les enfants.

Technique. — Préparer le lit tel que convenu. Pour l'enveloppement chaud, on devrait se servir d'une couverture de laine, mais comme elle devient très lourde, une fois mouillée, on conseille d'employer un drap comme pour l'enveloppement froid, et de le recouvrir d'une couverture de laine. L'eau doit être très chaude, parce qu'elle se refroidit vite. Il faut être deux personnes au moins et agir rapidement.

Sac de glace ou compresse sur la tête. Renouveler l'enveloppement selon la prescription. Pendant le bain, le pouls peut être pris à la tempe ou au cou. Donner à boire s'il s'agit de faire transpirer.

BAIN CHEZ L'ENFANT

Chez l'enfant, le bain sera de 8 ou 10 minutes seulement. Chez les tout petits enfants, on peut remplacer le bain par le drap mouillé, renouvelé trois fois de suite en trente minutes.

On donne un *bain d'éponge* à un bébé de la même manière qu'à un adulte, par section. Il est plus commode de mettre le bébé sur une table que de le tenir sur ses genoux, selon l'ancienne méthode.

Technique pour le grand bain. — Pour donner un bain dans la baignoire, la température de l'eau doit être prise avec un thermomètre. Tous les effets doivent être à proximité. Déshabiller l'enfant dans un appartement chaud, le poser sur une table préalablement recouverte d'un drap de laine replié entre lequel est un sac d'eau chaude peu rempli. (Méthode employée pour le bain d'éponge). Avec la main gauche placée en arrière de la tête et de l'épaule, un doigt étant passé en dessous de l'aisselle, la main droite saisissant les pieds et les jambes, le bébé est porté ainsi dans le bain. La main gauche reste en place pendant que la droite donne le bain.

Quand le bain est terminé, sécher le bébé délicatement et qu'aucun endroit ne reste humide.

BAINS MÉDICAMENTEUX

On appelle ainsi des bains qui contiennent des substances capables d'ajouter leur action propre à celle de l'eau. Ils se prennent chauds. Les quantités de substances actives, que l'on doit toujours dissoudre avant de les incorporer au bain, sont calculées pour une baignoire de 300 litres.

ORIGINE MINÉRALE

Bain alcalin :

Carbonate de soude 250 grammes

Bain de Vichy :

Bicarbonat de soude 500 grammes

Bain carbo-gazeux :

Bicarbonat de soude 250 grammes

Acide citrique 250 grammes

Ce bain doit être à une température neutre ou un peu froide.

Bain acide :

Acide nitro-muriatique dilué 500 grammes

Bain de sublimé :

Bichlorure de mercure 30 grammes

(dissoudre dans alcool)

Bain salé :

Sel marin (10 lbs) 5 kilogrammes
Succédané du bain de mer. Température neutre ou un peu
fraîche.

Bain arsenical :

Arséniat de soude 1 à 5 grammes

Bain sulfureux :

Sulfure de potassium solide 120 grammes
(Concasser, enfermer dans un flacon, faire dissoudre dans un
litre d'eau chaude.)

ORIGINE VÉGÉTALE

Bain sinapisé (révulsif)

Farine de moutarde (2 lbs) 1 kilogramme

Délayer dans de l'eau froide avant d'ajouter au bain qui doit
être à une température neutre; ou mieux encore, renfermer la mou-
tarde dans un sac de toile fine qu'on trempe dans l'eau froide
d'abord, et qu'on ajoute ensuite à l'eau du bain.

Bains émollients :

Amidon 500 grammes

Délayer dans deux litres d'eau tiède et mélanger au bain.

Son (2 lbs) 1 kilogramme

Faire bouillir 10 minutes dans 5 ou 6 litres d'eau, passer et
mélanger au bain.

ORIGINE ANIMALE

Bain gélatineux :

Colle de Flandre 500 grammes

Eau chaude 10 litres

Dissoudre et verser dans le bain.

BAINS PARTIELS

Les bains partiels peuvent être prescrits aux mêmes tempéra-
tures que les bains généraux.

DEMI-BAIN. — La malade est assise dans la baignoire, ayant
de l'eau jusqu'à l'ombilic.

BAIN DE SIÈGE. — Demande une baignoire spéciale.

Froid : doit être court, 1 à 5 minutes. *Indications :* Inconti-
nence nocturne des urines, aménorrhée, dysménorrhée, hémorroïdes,
atonie intestinale.

Chaud : Durée : 20 à 30 minutes. *Indications :* Hémorroïdes,
inflammations pelviennes, prurit.

PÉDILUVES

Froid : Durée : 2 à 5 minutes. *Indications* : Comme révulsif pour attirer le sang aux extrémités, comme préventif des engelures et surtout dans les entorses. Il doit être suivi de frictions.

Chaud : Durée : 15 à 30 minutes, très chaud, 10 à 15 minutes. *Indications* : S'emploie comme dérivatif et antithermique au début des maladies fébriles, dans la congestion des organes céphaliques, thoraciques ou pelviens : migraines, bronchites, dysménorrhée; aussi dans les entorses. Faire suivre d'une friction.

Sinapisé : Toujours très chaud.

Poudre de moutarde, 150 grammes (5 oz.). Délayer dans de l'eau froide avant de l'incorporer au bain. Friction.

MANILUVES

Froid : Dans engelure, épistaxis.

Chaud : Surtout employé en chirurgie pour infection locale. Prescrit aussi dans les crises d'asthme, d'angine de poitrine, les hémoptysies.

2 — DOUCHES

La douche est l'application de l'eau sous pression; la pression augmente la réaction nerveuse et tonique. La douche a toujours une action tonique plus grande que le bain.

DOUCHES EN PLUIE

S'obtient en faisant passer l'eau, à faible pression, à travers une pomme d'arrosoir. La malade doit avoir la tête recouverte d'un bonnet de toile cirée.

Froide : 50° à 70° F. Durée : un quart à une demi-minute. Jamais plus d'une minute.

ACTION tonique sur le système nerveux.

INDICATIONS. — Neurasthénie à forme dépressive, nutrition insuffisante.

Tiède : 95° F. Durée : 4 à 6 minutes.

ACTION calmante et sédative du système nerveux.

INDICATIONS. — Névrose, hystérie, insomnie purement nerveuse.

DOUCHES EN JET

Elle doit être donnée avec un tuyau dont l'ouverture est petite. La malade doit être placée à une distance de 4 ou 5 mètres.

Technique : La malade tournant le dos à l'opérateur, le jet doit être dirigé à la hauteur des vertèbres cervicales, de là porté rapidement sur le côté droit de la colonne vertébrale, puis sur les pieds. On remonte ensuite pour descendre avec la même rapidité sur le côté opposé. On fera ensuite retourner la malade pour procéder de même en avant.

Froide : Durée : 10 à 40 secondes.

Tiède ou chaude : Durée : une demie à deux minutes.

ACTION calmante et sédative (nerveux et rhumatisants).

DOUCHE ÉCOSSAISE

Toute douche dont la température est brusquement portée du chaud au froid; cette intervention ayant lieu une dizaine de fois au cours de la douche.

NOTE. — Après toute douche froide, il peut se produire de la céphalée hydrothérapique; on l'évite en commençant la douche par un jet brisé, qui a une action moins retentissante sur le cerveau.

Le bain de pieds chaud, après la douche, est aussi très utile pour combattre la céphalée.

VII — L'HÉLIOTHÉRAPIE

LA TECHNIQUE DE L'HÉLIOTHÉRAPIE

Le bain de soleil est entré dans la pratique courante et on ne peut plus méconnaître sa valeur; il importe donc de préciser les principes généraux et les points pratiques de sa technique.

L'héliothérapie ne doit plus être appliquée empiriquement, mais, comme tout médicament, comme tout agent thérapeutique, elle a ses indications précises qu'il faut respecter, elle a un mode d'administration particulier, elle a une posologie qui varie avec les sujets et les cas traités. Il ne suffit pas de dire au malade : « vous vous exposerez au soleil », mais il faut lui prescrire sa cure solaire avec des détails, sous peine d'obtenir des résultats médiocres ou nuls et d'observer des accidents.

La technique varie avec les indications : on peut, dans les affections locales non tuberculeuses, se contenter d'une héliothérapie locale ou mieux régionale large. Dans les affections générales, dans les tuberculoses externes, c'est le bain de soleil total qui seul donne des résultats, c'est lui surtout que nous décrirons dans cette courte étude.

I—PRINCIPES GÉNÉRAUX

1° L'héliothérapie doit être directe;

2° L'héliothérapie doit être totale;

3° L'héliothérapie doit être progressive.

1° *L'héliothérapie doit être directe.* — Les rayons solaires doivent frapper directement les téguments sans interposition de corps étrangers : compresses, verres, corps gras, etc., qui interceptent les rayons actiniques.

Donc, pas d'héliothérapie dans une galerie vitrée fermée, pas d'héliothérapie dans une chambre aux fenêtres closes. D'ailleurs, la galerie vitrée fermée présente le gros inconvénient d'être surchauffée si le soleil est ardent; elle prive de plus le sujet des bienfaits de l'aérophérapie.

Les rayons solaires doivent donc frapper directement et bien perpendiculairement la surface à insoler.

2° *L'héliothérapie doit être totale.* — C'est tout le corps du sujet, sauf la tête, à moins d'indication spéciale, qu'il faut exposer au soleil; ce point est d'une extrême importance et c'est parce qu'ils se sont contentés d'une héliothérapie purement locale que beaucoup de praticiens ont pu mettre en doute l'efficacité de la cure solaire.

L'héliothérapie générale doit être la règle dans le traitement des tuberculeux externes et c'est seulement dans les affections locales non tuberculeuses (plaies atones, brûlures, ulcères, escarres, fractures à consolidation lente, ostéomyélites opérées, etc.) qu'on peut se contenter d'une *héliothérapie régionale très large*.

3° *L'héliothérapie doit être progressive.* — Insoler sans précaution la totalité du corps d'un sujet, c'est l'exposer à des congestions viscérales; il est nécessaire de doser progressivement la cure solaire au début, de manière à faire subir au malade un entraînement. Nous donnerons plus loin des indications sur la progression à suivre.

II—TECHNIQUE

1° Moment;

2° Installation du malade;

3° Lieu;

4° Durée;

5° Conduite à tenir pendant le bain;

6° Conduite à tenir après le bain.

1° *Moment.* — En hiver, les heures favorables sont de 10 heures à 11 h. 30 et de 12 h. 30 à 14 h. 30.

En été, insoler de préférence les malades le matin, de 7 à 10 heures, et ne reprendre la cure que vers 4 heures pour la terminer vers 7 heures.

Nous avons remarqué qu'il était bon d'interrompre le bain au moment du repas : une demi-heure avant environ et au minimum une demi-heure après.

En été, éviter les heures chaudes de la journée, de 11 à 4 heures et ne pas insoler les malades au ras du sol où la température est trop élevée.

Le vent violent est une indication à diminuer la durée des séances, à moins que le patient ne soit très bien protégé, ce qui est très facile (exposition dans une chambre ou dans une galerie de cure bien abritée).

Une température de + 20° C° est indispensable pour l'héliothérapie totale, n'oublions pas qu'il s'agit de la température prise *au soleil*. Au-dessus de + 50° C° la cure est à déconseiller.

2° *Installation du malade.* — Le sujet doit être couché si l'on veut obtenir de lui une cure sérieuse.

Installez-le confortablement, en protégeant sa tête avec un chapeau *léger et large*, une ombrelle épaisse, ou mieux, à l'aide du dispositif de d'Oelsnitz : un écran vert placé à la tête du lit et soutenu par un support mobile protège la tête et en évite le surchauffage.

On a une tendance à trop couvrir le malade au début, lorsqu'il n'est pas encore arrivé à l'insolation totale, sous le prétexte de lui éviter des refroidissements. Proscrire, au contraire, ces vêtements épais qui condensent la chaleur et peuvent même déterminer des érythèmes (Vignes) et protéger les parties non isolées par un simple drap ou une couverture légère maintenue à distance des téguments par des cerceaux ou mieux, pour accoutumer le sujet à l'exposition à l'air libre, le protéger tout simplement par des écrans.

3° *Lieu.* — L'héliothérapie doit se pratiquer de préférence hors des villes, mais cette condition ne présente pas un intérêt capital. L'atmosphère des villes n'est jamais suffisamment chargée de poussières pour empêcher l'action favorable de la lumière solaire.

Il faut éviter d'utiliser des toiles blanches à cause de la pénible réverbération qu'elles produisent au soleil.

En dehors de l'hôpital, pour la cure individuelle, on choisira une chambre bien exposée au soleil ou un coin de jardin ensoleillé, en évitant la proximité des routes poussiéreuses et les endroits trop

exposés à la réverbération du soleil (murs blancs). Pratiquer de préférence la cure dans un jardin, au milieu des arbres, sur une pelouse.

4° *Durée.* — Il est impossible de fixer la durée des séances d'héliothérapie par un programme absolu. Cette durée varie avec la saison, l'affection traitée et la résistance du sujet.

Nous donnons ici à titre d'indication un programme quotidien qui peut servir de modèle, en tenant compte évidemment de l'intensité de la radiation solaire et des conditions individuelles, car certains sujets sont plus sensibles que d'autres vis-à-vis de la lumière solaire :

Au début, TROIS séances par jour, espacées d'au moins une heure et d'une durée de :

- 1er jour : 5 minutes sur les jambes et les avant-bras.
- 2e jour : 10 minutes sur les jambes et les avant-bras;
5 minutes sur les cuisses et les bras.
- 3e jour : 15 minutes sur les jambes et les avant-bras;
10 minutes sur les cuisses et les bras;
5 minutes sur l'abdomen.
- 4e jour : 20 minutes sur les jambes et les avant-bras;
15 minutes sur les cuisses et les bras;
10 minutes sur l'abdomen.
- 5e jour : 30 minutes sur les membres;
20 minutes sur l'abdomen;
5 minutes sur le thorax.
- 6e jour : trois quarts d'heure sur les membres;
30 minutes sur l'abdomen;
10 minutes sur le thorax;
5 minutes sur le cou.
- 7e jour : une heure sur les membres;
trois quarts d'heure sur l'abdomen;
15 minutes sur le thorax;
10 minutes sur le cou.
- 8e jour : une heure sur les membres;
trois quarts d'heure sur l'abdomen;
20 minutes sur le thorax;
15 minutes sur le cou.

Arriver progressivement à insoler le malade pendant plusieurs heures par jour en une seule séance. En principe, n'arriver à l'insolation totale qu'entre le 6e et le 10e jour. Diminuer la longueur des séances en été.

Si l'on se contente d'une insolation régionale, la progression est plus rapide et la durée des séances peut être augmentée.

Il est bon, avant de commencer la cure solaire, d'entraîner le sujet à l'exposition à l'air, surtout si le malade a été brusquement transporté de chez lui en montagne ou au bord de la mer. On l'acclimate, on tâte sa susceptibilité, sa résistance physique en le découvrant progressivement pendant quelques jours sans l'insoler.

5° *Conduite à tenter pendant le bain de soleil.* — S'il existe une plaie, une fistule, on les nettoie, dès le début de la séance, au sérum alcoolisé au 1/5 ou 1/10. Éviter la teinture d'iode ou l'alcool iodé qui peuvent donner des phlyctènes. La plaie est exposée *directement* au soleil, avons-nous dit, donc proscrire absolument les écrans, verres, compresses. On peut permettre seulement, pour arrêter les mouches l'usage de la toile métallique. Nous préférons cependant, comme moyen de protection contre les insectes, les artifices suivants : compresses imbibées d'alcool dénaturé disposées autour de la plaie (Leriche), essence de térébenthine placée dans une assiette à proximité de la plaie (Vignes). Les vapeurs qui se dégagent sous l'influence du soleil suffisent à éloigner les mouches.

Au cours des premières séances d'héliothérapie, il est souvent utile de nettoyer une fois ou deux la plaie avec la solution d'oléate neutre de soude, à cause de l'exsudation qui se coagule et arrête les rayons (Vignes).

L'alimentation sera modérée pendant la durée de l'insolation, mais les boissons seront données en abondance, quoique sans excès.

6° *Conduite à tenir après le bain.* — S'il existe une plaie, un simple pansement aseptique sec suffit, mais nous donnons la préférence au pansement humide au sérum légèrement alcoolisé au 1/10 ou au 1/20.

Dans les cas de plaies atones, de brûlures, d'ostéomyélites, opérées par large évidemment, toutes plaies bourgeonnantes qu'il faut éviter de faire saigner, c'est le tulle Gras Lumière qui nous a donné les meilleurs résultats et nous ne saurions trop recommander son emploi.

Des frictions à l'alcool répétées à des intervalles variables sont un bon moyen à utiliser pour activer les fonctions de la peau.

En terminant nous insisterons sur un point : le médecin ne *prescrit* pas seulement le bain de soleil, mais *surveillera* étroitement, au moins au début, son application, en général mal faite par les malades abandonnés à eux-mêmes.

(Extrait de « L'Union Médicale ».)

CHAPITRE TROISIÈME

RÉGIMES ALIMENTAIRES

GÉNÉRALITÉS

On appelle régime alimentaire, l'ensemble des aliments nécessaires et suffisants pour réparer les pertes subies par l'organisme, du fait de l'activité des tissus.

Ce régime doit varier avec l'état de santé ou de maladie du sujet; à l'état sain, l'individu consomme une certaine quantité d'aliments qui forme le *régime normal* ou *physiologique*; à l'état de maladie, il consomme une ration différente, diminuée le plus souvent dans la quantité, quelquefois augmentée, comme dans la suralimentation, toujours modifiée dans sa constitution.

RATION NORMALE D'UN ADULTE DE 70 KILOGRAMMES

Albumines	Graisses	Hydrates de carbone	Calories
60	40	300	3000
100	60	450	4000

Ce tableau pourra être utile à l'infirmière qui, si elle doit diminuer ou supprimer une substance quelconque dans un régime, devra le combiner de manière à maintenir le taux des autres substances, si elle ne veut pas voir son malade tomber en dénutrition.

Il est évident que ces chiffres sont sous la dépendance de différents facteurs : âge, taille, poids, climat, saison, etc. L'observation journalière montre et l'expérience confirme que, dans des conditions identiques d'âge, de taille, de poids, de climat, de saison, les individus ont besoin pour vivre en état d'équilibre nutritif, de quantités différentes d'aliments, et c'est là une des caractéristiques des tempéraments; d'autres doivent, pour vivre en équilibre, désintégrer des quantités considérables d'aliments; d'autres, des quantités relativement restreintes. Ici comme dans toute la diététique, il est nécessaire d'individualiser les cas.

La formule générale qui semble le mieux convenir au plus grand nombre des individus réputés normaux, paraît être la suivante : régime mixte avec grande prédominance des aliments végétaux, des farineux et des féculents en particulier, avec quantité réduite d'aliments animaux (viande, œufs, lait).

Comme l'application fréquente des diètes hydrique, lactée absolue, lactée mitigée a rendu ces régimes familiers à la garde-malade, nous n'en parlerons pas dans ce chapitre.

RÉGIMES DANS LES ÉTATS PATHOLOGIQUES

RÉGIME VÉGÉTARIEN. — Les éléments du régime végétarien sont les végétaux, mais le plus souvent on y ajoute du lait et des œufs. Dans ce cas, il est dit « lacto-ovo-végétarien. » C'est un régime tout d'actualité. Les végétaux renferment les éléments fondamentaux de l'alimentation humaine (sels, albumines, graisses, hydrates de carbone).

Indiqué chez les goutteux, les arthritiques et les néphrétiques; aussi dans les entérites, les dermatoses. Les végétaux se comportent comme de véritables aliments draineurs et combattent souvent avec succès la constipation.

RÉGIME CARNÉ. — C'est un régime dans lequel la viande entre dans une proportion très importante; la viande, en effet, n'est jamais utilisée à l'exclusion de tout autre aliment, on y joint toujours du pain et souvent des légumes.

La viande la plus riche en matières albuminoïdes serait la viande d'oiseaux, puis viendraient celle des mammifères et celle des poissons.

Ce régime a l'inconvénient d'entretenir la constipation, de charger l'économie d'une surabondance de déchets organiques, d'acide urique en particulier. A cause de cet inconvénient, le régime carné absolu n'a pas d'indications thérapeutiques. Avec diverses modifications, on l'utilise dans le diabète, dans les maladies de dénutrition et dans plusieurs affections du tube digestif.

RÉGIME DE RÉDUCTION. — Les régimes de réduction ont pour but de débarrasser l'organisme des différentes surcharges graisseuses qui peuvent le fatiguer. Ces cures s'appliquent surtout aux obèses intoxiqués par la suralimentation et à certains cardiaques gras.

La cure de Karell est une cure de réduction alimentaire par le lait. Elle dure de cinq à six semaines. La première, ou les deux premières semaines chez les sujets forts, le malade maintenu au lit reçoit, pour toute nourriture, un litre de lait par jour. Ensuite un peu de pain dur, une fois par jour. Après la troisième semaine, on donne un œuf le matin et du pain le soir. Le malade ne doit pas boire plus de deux verres d'eau par jour.

Cette cure, un peu brutale, agit de deux manières : 1° en produisant une diurèse abondante; 2° en réduisant rapidement le poids du malade et les surcharges nuisibles.

La cure d'Oertel consiste dans la réduction des liquides et des solides. Comme liquide, Oertel ne permet pas plus de 150 cc. à 900 cc. d'eau par jour; aux repas, l'on peut remplacer l'eau par du thé faible. Il recommande de ne boire qu'une petite quantité chaque fois, afin de ne pas augmenter rapidement la surcharge vasculaire.

Comme alimentation solide, Oertel interdit : les graisses et les féculés qui favorisent l'adiposité, mais il augmente la ration d'albumine et de viande qui fortifient les muscles.

SURALIMENTATION. — La suralimentation est un procédé thérapeutique qui ajoute à la ration alimentaire normale, une ration supplémentaire, que le malade doit consommer, et aux heures habituelles des repas et sous forme de collations. Tous les aliments peuvent servir à la suralimentation, pourvu qu'ils soient facilement digestibles, assimilables et nourrissants.

Les œufs très peu cuits, la viande crue pulpée, les viandes cuites finement hachées, le beurre ou l'huile de foie de morue, le sucre, les laitages, les bouillons sont parmi les meilleurs aliments à utiliser.

On peut observer, au cours de la suralimentation, des phénomènes d'intolérance provoqués par une accumulation de toxines d'origine alimentaire : maux de tête, dyspnée, nausées, vertiges, manifestations arthritiques dues à la production exagérée d'acide urique : névralgies diverses, migraines, poussées d'eczéma, hémorroïdes.

En pareil cas, on est obligé de diminuer la ration de corps gras et azotés, de la supprimer quelquefois et d'instituer le régime lacté. Léger purgatif.

TABLEAU SCHEMATIQUE

	DÉJEUNER 7 HEURES	SUBALIMENTATION 10 HEURES	DINER MIDI	SUBALIMENTATION 4 HEURES	SOUPER 6 HEURES
LUNDI	Café	Deux œufs	Sardines Gigot, Cervelles Macaroui au gratin Fromage Gâteaux, Fruits	Viande crue	Purée aux écrotons Omelette fines herbes Blanchette de veau Pommes ragout Œufs à la neige
MARDI	ou Lait	crus ou Lait	Thon Jambon, Beefsteak Pommes frites Pigeons rôtis Fromage, Fruits	rapée	Purée de pois Œufs à la coque Gigot d'agneau Purée de haricots Gâteaux de riz
MERCREDI	ou Chocolat	ou Fromage	Concombres à l'huile Veau froid, Rosbeef Merlans frits Pommes sautées Fromage, Fruits	ou rapée	Potage Julienne Œufs sur le plat Poulet en sauce Lentilles au jus Flan au lait
JEUDI	avec Pain grillé	avec Beurre	Sardines Jambon Blanchette de veau Côtelettes panées Salade, Fromage, Fruits	ou rapée	Purée de haricots Œufs pochés Sole au vin blanc Epinards au jambon Gâteau de remoule
VENDREDI	et Confitures	Pain grillé	Filets de hareng à l'huile Gigot Langue fumée Pommes frites Haricots blancs Fromage, Fruits	avec	Potage Beignets de cervelles Macaroui au gratin Haricots verts Purée de pommes Crêpes
SAMEDI	ou Fromage	ou Sardines	Sardines Poulet au blanc Jambon Filet de bœuf rôti Salade Fromage, Fruits	à l'huile	Purée aux écrotons Omelette au jambon Brochet Nouilles au gratin Epinard Croquettes de riz
DIMANCHE	et Beurre	Thon à l'huile	Thon Gigot froid Rosbeef au jus Beignets de cervelles Salade Fromage, Fruits	Vin	Croquettes aux pommes Beuf en sauce Œufs pochés Pommes étuvées Purée de haricots Gâteau moka

ALBUMINURIE. — Dans les phases aiguës, instituer la diète lactée absolue, exclure le pain pendant les premiers mois pour ne le permettre que si le taux de l'albumine diminue.

Dans les néphrites chroniques, combiner le régime lacté avec le régime végétarien, choisir les végétaux en tenant compte de la nature de l'albuminurie. Dans les périodes de rémission, permettre pendant quelque temps les viandes blanches, en surveillant attentivement les urines.

DIABÈTE. — *Aliments permis.* Ceux ne renfermant pas d'hydrates de carbone, ou tout au moins n'en renfermant qu'une très petite quantité.

Le pain ordinaire, pain de froment, sera remplacé par le pain de gluten ou des pommes de terre, autrefois sévèrement proscrites du régime antidiabétique. Actuellement, tous les auteurs les autorisent en petite quantité, comme succédané du pain, en se basant sur l'expérience qui montre qu'elles sont en général bien tolérées.

Alimentation carnée sans excès. Les viandes fraîches, aussi bien rouges que blanches, tout en évitant les morceaux gélatineux. Bœuf, vache, mouton, poulet, dindon, pigeon, pintarde.

Le porc gras est particulièrement recommandé, le gibier convient très bien. Les viandes de charcuterie et de conserve tels que le boudin, le saucisson, le jambon, les viandes fumées ou salées.

Les poissons d'eau douce ou de mer, frais, fumés, conservés dans l'huile.

Les animaux suivants : moules, écrevisses, langoustes, crevettes, homards, escargots, grenouilles. Œufs sous toutes les formes. Crème fraîche, fromages frais, salés ou fomentés. Huile d'olive, huile de foie de morue, beurre, graisse.

Le régime diabétique, avec prédominance grasseuse, doit être soigneusement contrôlé par des analyses fréquentes d'urine, afin de prévenir l'acétonurie précurseur du coma terminal; car les travaux les plus récents démontrent que les graisses constituent la source la plus importante des acétones. Toutefois, dans les diabètes légers et moyens, les graisses conservent une appréciable valeur; ce sont les substituts naturels et obligatoires des hydrates de carbone chez les diabétiques.

On restreindra le sel, mais on pourra prendre de la moutarde, du poivre.

Enfin, comme édulcorant, on emploiera certains composés de la série aromatique qui ne sont pas des hydrates de carbone, et

dont le pouvoir sucrant est intense : saccharine, dulcine, glucine glycérine.

LÉGUMES. — Bien ébouillantés et égoutés, ils perdent ainsi la plus grande partie des hydrates de carbone qu'ils renferment.

SALADES. — Laitue, romaine, chicorée, barbe-de-capucin, pissenlit, mâche, cresson.

LÉGUMES FRAIS. — Épinards, laitue, chicorée, haricots verts, asperges, champignons.

Les légumes suivants ne doivent être donnés qu'après exaumen sérieux des urines : choux, choux-fleurs, choux de Bruxelles, quand ils ont été blanchis, ils sont en général bien supportés.

Céleri, sulsis, topinambours, artichauts. Légumes de conserve : olives, haricots verts, choucroute.

DESSERT. — Fromages, pistaches, noix, noisettes en petite quantité, café, thé sans sucre.

BOISSONS. — Une bouteille de vin coupé avec de l'eau pure, ou une infusion de 10 grammes de quinquina gris dans un litre d'eau, ou de l'eau dans laquelle on aura fait dissoudre 1 à 2 cuillerées à café de sel de Seignette par litre.

Eau de Vals (source Saint-Jean) ou eau de Saint-Galmier, soda water, Appolinaris, Contrexeville, Vichy.

Lait en très petite quantité pour préparation indispensable des aliments.

Aliments proscrits. — Ce sont ceux renfermant une grande quantité d'hydrates de carbone.

Pain, pâtisseries.

FARINEUX. — Riz, maïs, arrow-root, sagou, tapioca et autres féculs alimentaires, pâtes farineuses (semoule, macaroni, vermicelle).

LÉGUMES. — Haricots, pois, lentilles, fèves, marrons, châtaignes, radis, carottes, navets et autres racines féculentes ou sucrées et oignons.

FRUITS. — Tous les fruits et surtout : figues, raisins, prunes, pruneaux, poires, ananas, melon.

Sucre, miel, confiture, chocolat.

BOISSONS. — Lait, bière, cidre, vin de Champagne, vins sucrés, vins de fruits, limonades et boissons acides, boissons gazeuses.

Glaçes, sorbets, chocolat, sirops.

Aliments par lesquels on commencera à donner des hydrates de carbone au diabétique rendu aglucosique :

Pomme de terre, petits pois frais.

FRUITS. — Fraises, groseilles, ananas, amandes.

On peut résumer l'ensemble des observations précédentes dans la formule suivante : Chez les diabétiques il est rationnel de réduire les aliments albimunoïdes à un taux modéré, de réduire la ration des hydrates de carbone conformément aux résultats de l'expérience clinique, de compléter la ration par des graisses.

REMARQUES CULINAIRES. — Les aliments sus-énumérés pourront, suivant les cas, être bouillis, rôtis, cuits, frits dans l'eau, le vin, le beurre, les graisses ou l'huile; assaisonnés de sel, de poivre, d'épices, de moutarde, de pickles, de persil, d'astragon, de cerfeuil, de girofle, de câpres, de laurier, de cannelle, de vanille, de jus de citron, etc., accompagnés de sauces diverses, de beurre, de mayonnaise dans lesquelles aucune farine ne devra entrer.

Par cuisson dans l'eau, les fruits et les légumes perdent une grande partie de leurs sucres et de leurs hydrates de carbone; on pourra donc jeter l'eau de la première cuisson et en faire subir une seconde.

Quant aux confitures, voici des conseils pratiques à leur sujet : cuire les aliments naturellement sans addition de sucre et les conserver dans des vases de verre petits, suffisants à la consommation de 2 ou 3 jours (les confitures non sucrées se conservent mal plus longtemps); on les relèvera au besoin par l'addition de saccharine. Certains fruits donnent ainsi d'excellentes compotes ou conserves d'une teneur très faible en hydrates de carbone : rhubarbes, groseilles, etc.

Les entremets pourront être préparés avec des œufs, de la crème, des amandes, de la gélatine, du citron. Le sucre sera remplacé par de la saccharine.

La farine et le sucre devront être absolument bannis de la cuisine.

Direction générale. — Exercice quotidien et régulier est extrêmement important, mais la fatigue doit être évitée. Se préserver des refroidissements.

Une vie calme, régulière sans excitation ou surmenage.

Les fonctions de la peau devront être stimulées par des bains d'éponge tièdes suivis de frictions; de bains chauds, de massage, de bain turc, etc.

DIABÈTE AVEC ALBUMINURIE. — *Forme légère.* — Suppression de l'alcool, du vin, de la viande, addition du lait au régime.

Forme plus grave. — Régime lacté intégral pendant quelques jours.

RÉGIME HYPOAZOTÉ OU DE CASTAIGNE. — *Aliments permis.* — Pommes de terre, riz, marrons, tapioca, sagou, arrow-root.

Beaucoup de légumes verts : andives, chicorée, épinards, topinambours, poirots, artichauts, laitue, rhubarbe, carottes, navets.

Beaucoup de fruits mûrs, crus, cuits ou en confiture. Graisse, beurre, huile.

Ne pas boire de lait. S'en servir uniquement pour préparer les aliments.

Ne pas manger de pain ni pâtes alimentaires (macaroni, vermicelle, spaghetti, nouilletes).

Aliments défendus. — Pas de viande ni poisson d'aucune sorte. Pas de légumes secs, tels que pois, lentilles, fèves. Pas de sel. Assaisonner plutôt avec du jus de citron, astragon, thym, persil, laurier, oignons.

S'il existe des œdèmes des membres inférieurs, la cure de raisins est très recommandée, après avoir fait pendant deux ou quatre jours une cure hydrique sévère. Il faut prendre 2 à 6 livres de raisin frais : une livre le matin à jeun; une demi-livre le midi et une demi-livre le soir, à 7 heures. En hiver, on peut donner du jus de raisin stérilisé (Welsh's Grape Juice) si le raisin frais est rare. Pendant la cure de raisin, le malade peut prendre une chopine à une pinte de lait par jour.

S'abstenir d'alcool, de tabac.

Régime prescrit dans l'hypertension artérielle.

RÉGIME DÉCHLORURÉ. — Établir le régime déchloruré, c'est faire un choix des différents aliments dont la teneur en sel est la moins considérable, et supprimer le sel ajouté aux aliments naturels par l'art culinaire. On peut encore l'exprimer en disant qu'il ne faut donner à un malade que la quantité de chlorure de sodium qu'il est capable d'éliminer.

Le régime déchloruré n'est pas sans provoquer le dégoût et peut devenir très pénible. Le jus de citron, le vinaigre sont, à petites doses, très aptes à relever la fadeur des aliments.

Le régime absolu qui introduit environ 1.50 gramme de chlorure par litre ne constitue pas un régime déchloruré.

Afin d'instituer un régime qui satisfasse aux besoins de l'économie, il est nécessaire de connaître la teneur en sel des principaux aliments, teneur qui se trouve résumée dans le tableau suivant :

TENEUR MOYENNE MILLÉSIMALE DE QUELQUES
ALIMENTS EN CHLORURE DE SODIUM

	Grammes Trace
Poires	0.03
Prunes	0.015
Riz	0.05
Viande de boucherie bouillie dans l'eau pure	0.06
Vin	0.14
Cerises	0.14
Farine de froment	0.15
Bière	0.22
Farine d'avoine	0.24
Fraises	0.30 à 1.20
Viande de boucherie crue	0.40
Fèves	0.43
Laitue	0.45
Pommes de terre	0.46
Poisson d'eau douce	0.55
Haricots	0.65
Pois	0.74
Châtaignes	0.92
Choux	1 à 2
Beurre frais non salé	1.15 à 2.50
Lait de vache	1.28
Épinards	1.50
Oeufs de poule	1.50
Farine d'orge	1.63
Lentilles	4 à 5
Poissons de mer	5 à 6
Pain ordinaire	8 à 15
Bouillon de viande	

Les légumes, les fruits, les féculents, le beurre, les sucres devront former la base du régime déchloruré, dans lequel la viande pourra entrer par petites quantités.

Le pain ordinaire devra être remplacé par des pommes de terre, ou bien par du pain déchloruré, fabriqué spécialement et contenant à peine un gramme de sel par kilogramme. L'eau pure et surtout les eaux de Contrexéville, Évian, Vittel, ne contiennent que des traces de chlorure.

Comme excitant, le thé, le café, le chocolat pourront être admis. On connaît les résultats obtenus dans l'épilepsie par la combinaison de la diète hypochlorurée et de la médication bromurée. Enfin, certaines formes d'eczémas humides ont été heureusement amendées par le régime déchloruré.

RÉGIME DÉCHLORURÉ HYPOAZOTÉ. — Le régime déchloruré hypoazoté peut trouver une indication précise dans les cas si nombreux où l'imperméabilité rénale s'étend à la fois aux chlorures et aux dérivés azotés.

Le régime hypoazoté se compose essentiellement de pain, pommes de terre, riz, beurre, fromage blanc, sucre. Ce régime est en général bien toléré par les malades, et ses éléments permettent une assez grande variété, grâce surtout aux aliments sucrés qu'on y peut introduire.

La diète d'azote peut donc constituer un adjuvant précieux du régime déchloruré qui gagnera à lui être combiné, parce qu'elle agit sur la rétention de l'urée, et secondairement, dans nombre de cas tout au moins, sur la rétention des chlorures qui en dépend.

Le régime amylicé déchloruré paraît donc indiqué lorsqu'il y a à la fois rétention chlorurée et azotée, c'est-à-dire, dans la majeure partie des cas d'imperméabilité rénale; il jouit de propriétés diurétiques marquées et complète le régime déchloruré en agissant, en outre, sur la surcharge azotée de l'organisme. Il semble devoir être le régime de choix des brightiques.

PHOSPHATURIE. — Les phosphates doivent faire partie de la ration alimentaire normale; leur ration doit être élevée dans les cas physiologiques où la minéralisation adulte des tissus n'est pas terminée (jeunesse), ou la consommation des phosphates exagérée (grossesse, allaitement), dans les cas pathologiques où cliniquement la phosphatisation se montre insuffisante (rachitisme), ou la déphosphatisation exagérée (maladies infectieuses, tuberculose, surmenage, chlorose, dépression nerveuse, convalescence).

Donner les viandes rouges, bœuf, mouton, plus riches en phosphore que les viandes blanches; donner les cervelles, les ris de veau, les foies gras et certains gibiers comme l'alouette, la mauviette; les laitances de poisson, les moules, les huîtres.

Recommander surtout les œufs à cause de leur grande richesse en phosphore.

Comme légumes : haricots, lentilles, fèves, navets, pois, raves, céleri, artichauts.

Fruits divers. Pas de sucre. Pas d'alcool.

Lait, café, vin coupé d'eau.

RÉGIME DANS LES DERMATOSES. — Dans les affections cutanées, le régime alimentaire doit remplir les indications suivantes : diminuer les chances d'auto-intoxication au niveau de la muqueuse gastro-intestinale; ensuite, faciliter les éliminations et procéder au lavage de l'organisme.

Plusieurs sortes de régimes peuvent être prescrits : le régime lacté absolu, le régime végétarien intégral, le régime lacto-végétarien, le régime déchloruré, le régime carné pur et le régime normal (mixte carné végétarien).

En règle générale, les aliments suivants sont *défendus* : viandes faisandées et marinées, l'oie, les jus et poudres de viande, les poissons de mer à cause de la grande difficulté de se les procurer frais, les mollusques et crustacés, les graisses, les fromages odorants, les sauces épicées, les condiments.

Certains légumes sont également prohibés : oignons, choux, tomates, oseille, cresson, échalotes, aubergines, truffes, champignons, ail.

Défendre le vin pur, l'alcool, le café et le thé forts, les bières vieilles acidulées, le vinaigre.

Les aliments *permis* sont : les viandes fraîches, le poulet, le pigeon et certains légumes féculents arrangés en purée maigre.

Faire grand usage de lait et d'œufs. Employer le pain grillé ou rassis au lieu de pain frais. Comme boissons : vins blancs ou vins rouges légers coupés d'eau; café et thé légers.

ENTÉRO-COLITE MUCO-MEMBRANEUSE. — On *permet* toutes les viandes de boucheries et de basse-cour à condition qu'elles soient fraîches et tendres, débarrassées des parties grasses et tendineuses. Les viandes seront rôties ou grillées, sans jamais être desséchées, mais cuites au goût du malade.

Éviter les charcuteries et conserves, sauf le maigre de jambon. Les corps gras autres que le beurre frais sont défendus.

On *permet* les poissons maigres, cuits au court-bouillon.

Éviter les crustacés et les coquillages, sauf les huîtres.

Faire usage de *légumes* féculents en purée. *Éviter* les légumes verts qui en général sont mal digérés.

Usage modéré de lait — il devra être *écéré* — et de laitage, ne recourir au régime lacté absolu que dans les crises paroxystiques. Cependant, le lait caillé est à recommander.

On *permet* les œufs brouillés, pochés, à la coque, durs et râpés ou sous forme de crème. On *permet*, dans une faible mesure, les fromages cuits et secs tels que le hollandaise et le gruyère, à condition qu'ils ne soient pas trop secs.

Rejeter tous les condiments sauf le thym, le laurier, le sel et le poivre.

On *permet* les fruits bien mûrs, les compotes de fruits doux, *éviter* les fruits riches en tannin à cause de leur action sur la constipation (coings, mûres, fraises).

On *permet* comme boisson l'eau pure de source ou légèrement minéralisée.

Éviter le vin à cause du tannin, la bière est *permise* en très petite quantité. On *permet* le thé, le café, les infusions chaudes. *Éviter* l'alcool sous toutes ses formes; *éviter* le bouillon pur, ne le donner qu'additionné de pâtes alimentaires.

DIARRHÉE. — Les diarrhées aiguës et récentes réclament d'abord la diète hydrique, puis l'eau albumineuse, le bouillon de légumes, la décoction de riz; ensuite les potages clairs avec la farine de riz, l'arrow-root, la semoule et le tapioca dans le bouillon de légumes ou à l'eau et sucrés.

Il ne faut donner le lait dans la diarrhée aiguë qu'après amélioration et il doit être écrémé, additionné d'eau de chaux. On aborde ensuite les œufs et les bouillies de plus en plus consistantes.

Viennent les viandes fraîches grillées ou en pulpe; pain grillé, les poissons à chair blanche et maigre bouillis ou débarrassés de la peau frite; les pâtes alimentaires, les purées de féculents, les fromages frais, la gelée de coings.

Peu de boissons, eau stérilisée ou eaux minérales, vins riches en tannin (bordeaux). *Écarter* tout aliment laissant des résidus volumineux, ainsi que les substances grasses, les huiles, les ragoûts.

CONSTIPATION. — 1. *Boire beaucoup d'eau* (chaude ou froide eau ordinaire ou eau de Vichy, etc.), le matin à jeun, entre les repas, et le soir, au coucher.

Il faut boire peu en mangeant : un verre d'eau ou une tasse de thé tout au plus. Il est bon de boire beaucoup à partir de deux heures après un repas jusqu'à une demi-heure avant le repas suivant.

2. *Manger beaucoup de légumes*, tels que : tomates, oignons, choux, choux-fleurs, choux de Bruxelles, haricots verts, pois verts, asperges, citrouilles, céleri, rhubarbe, épinards, laitue, cresson, câpres, concombres, endives, chicorée, betteraves, carottes, navets, panais, artichauts, etc.

Les légumes doivent être bien bouillis ou crus, suivant l'habitude, le goût des malades et leur facilité de digestion. Les soupes aux légumes (julienne) sont excellentes et se digèrent bien.

3. *Manger beaucoup de fruits*, le matin à jeun, ou à la fin des repas ou entre les repas : oranges, citrons, pamplemousses (grape-fruits), melons, raisins, bananes, ananas. Les fruits suivants peuvent être mangés crus, cuits, séchés ou en conserves : pommes, poires, pêches, prunes, pruneaux, abricots, cerises, dattes, figues, raisins, fraises, groseilles, atacas. Les noix, les amandes, quand elles sont bien digérées, ont un effet laxatif sur l'intestin.

4. Les intestins ne se régularisent pas toujours après quelques jours seulement du régime ci-dessus, aussi faut-il prendre d'autres moyens que voici :

1° Prendre une cuillerée à soupe de graines de lin dans un demi-verre d'eau après chaque repas (et plus, si besoin). Huile d'olive mêlée aux aliments.

2° Prendre si on le préfère, une cuillerée à thé d'huile de ricin, tous les matins à jeun. Cette huile peut être prise en capsules pour cacher le goût désagréable. (Poudre agar-agar de préférence).

3° Le malade peut, au besoin seulement, se donner un lavement, ou encore, prendre les mêmes remèdes purgatifs qu'il employait avant de commencer le régime; car il ne faut pas passer deux jours sans aller à la selle.

4° Avec de la persévérance dans le régime, les pilules et les autres remèdes purgatifs deviendront inutiles.

Il est très important, dans les cas rebelles, de faire du massage du ventre, spécialement le long du gros intestin, le matin avant de se lever.

5° Enfin, il faut prendre l'habitude de se présenter aux w. c. tous les matins, à la même heure, quelques instants après le petit déjeuner, de préférence à tout autre moment du jour.

En résumé, IL FAUT :

Boire beaucoup d'eau,

Manger beaucoup de légumes,

Manger beaucoup de fruits,

Ne jamais prendre de pilules ou d'autres purgatifs, qui sont les pires ennemis de l'estomac et des intestins.

APPENDICE

1. — MESURES USUELLES APPROXIMATIVES POUR L'ÉVALUATION RAPIDE D'UN RÉGIME

Une cuiller à café	5 cc.
Une cuiller à dessert	10
Une cuiller à soupe	15
Un verre à liqueur	30
Un verre à madère	60
Un verre à bordeaux	90
Un verre ordinaire	200
Une tasse à café	100
Une tasse à thé	120
Une tasse (grande)	250
Une assiette de potage	250 (14 à 16 c. à soupe)
Un demi-litre	500
Une bouteille de vin	750
Un litre	1000

Un bœufsteak moyen	80 grammes
Un œuf	60 "
Une cuillerée à soupe de riz cru	25 "
Une cuillerée à soupe de farine	15 "
Une cuillerée à soupe de sucre	10 (en poudre)
Un morceau de sucre	6 à 8

II — COMPOSITION DES ALIMENTS TELS QU'ILS SONT ACHETÉS

VIANDE	Déchets	Eau	Albu- mine	Grais- ses	Hyd. de carbone	Sels	Calories
Bœuf frais (aloyau).....	10	54	17	19	—	0.7	250
Veau frais (poitrine).....	21	52	15	11	—	0.8	164
Mouton frais (gigot).....	18	51	15	15	—	0.8	200
Mouton frais (côtelettes)...	16	42	14	28	—	0.7	300
Agneau.....	19	45	15	19	—	0.8	240
Porc frais.....	11	48	13	25	—	0.8	300
Porc fumé (jambon).....	13	34	14	33	—	4	360
Porc fumé (saucisse).....	—	39	13	44	1	2	450
VOLAILLES							
Poulets grillés ou rôtis.....	41	43	13	1	—	0.7	70
Poulets frais.....	22	47	14	12	—	0.7	170
Canard.....	16	51	16	16	—	1	200
Pigeon.....	14	55	20	10	—	2	210

POISSONS ET MOLLUSQUES	Déchets	Eau	Albu- mine	Grais- ses	Hyd. de carbone	Sels	Calories
Morue vidée.....	30	58	11	0.2	—	0.8	50
Carpe.....	37	48	13	0.7	—	1	
Maquereau.....	45	40	10	4.2	—	0.7	80
Sardines (conserves).....	5	54	24	12	—	5	210
Huîtres (chair).....		88	6	1	3.3	1	50
Oeufs entiers.....	11	65	13	10	—	0.9	140

LAIT ET DÉRIVÉS

Lait pur.....	87		3.3	4	5	0.7	68
Lait écrémé.....	90.5		3.4	0.3	5.1	0.7	35
Crème.....	74		2.5	18.5	4.5	0.5	165
Beurre.....	11	1	85	—	3		750
Fromage à la crème.....	34	26	34	—	4		415
Farine de froment.....	12	12	1	57	0.5		360
Macaroni, vermicelle.....	10	13	2	74	1		360
Riz mondé.....	12	8	0.3	79	0.4		360
Tapioca.....	11	0.4	0.1	88	0.1		360

PAIN, PATISSERIES

Pain blanc.....	35	9	1	53	1		260
Gâteaux.....	20	6	9	63	1.5		360
Biscuits secs.....	6	10	9	73	2		310

MATIÈRES SUCRÉES

Sucre granulé.....				100			400
Miel.....				81			320

LÉGUMES FRAIS

Haricots secs (pois, len- tilles).....	13	22	2	60	3.5		330
Choux verts.....	15	77	1	0.2	5	0.9	25
Épinards.....		92	2	0.3	3	2	21
Oignons.....	10	79	1	0.3	9	0.5	41
Tomates.....		94	1	0.4	4	0.5	22
Pommes de terre (brutes)...	20	62	2	0.4	15	1	65
Champignons.....		88	4	0.4	7	1	41

LÉGUMES CONSERVÉS	Déchets	Eau	Albu- mine	Grais- ses	Hyd. de carbone	Sels	Calories
Haricots verts (en boîte)...		69	7	2.5	20	2	120
Foies verts.....		85	4	0.2	10	1	52
Tomates.....		94	1	0.2	4	0.6	21

FRUITS FRAIS

Pommes.....	25	63	0.3	3.3	11	0.3	42
Raisins.....	25	58	1	1	14	0.4	65
Oranges.....	27	63	0.6	0.1	9	0.4	33
Poires.....	10	76	0.5	0.4	13	0.4	50
Amandes.....	45	3	12	30	10	1	330
Noix.....	58	1	7	27	7	0.5	275
Châtaignes fraîches.....	16	38	5	5	35	1	200
Noisettes.....	52	2	8	31	6	1	315
Bananes.....	35	49	1	0.4	14	0.6	57

FRUITS SECS

Pommes tapées.....		28	2	2	66	2	260
Figues sèches.....		19	4	0.3	74	2	280
Raisins secs.....	10	13	2	3	69	3	360
Dattes.....	10	14	2	3	71	1	280

DIVERS

Chocolat.....		6	13	46	30	2	590
Café (inf. de 100 cc. sans sucre).....		75	3		13	4	76
Pot au feu.....		84	5	4	6	1	80
Soupe de bœuf.....		93	4	0.4	1	1	26
Soupe maigre aux tomates..		90	2	1	5	2	41
Foie gras.....		41	14	38	4	3	

Tous ces chiffres donnés ici d'après divers auteurs ne représentent que des moyennes susceptibles d'osciller entre d'assez larges limites. Il ne faut pas les prendre comme des valeurs rigoureuses, mais comme des indications très approximatives, cependant fort utiles dans la pratique.

III—TABLEAU permettant de calculer les entrées alimentaires en matières minérales et en azote, et d'évaluer les calories de la ration.

	BOISSONS										VIANDES										LÉGUMES — FRUITS									
	Eau	Vin	Bière	Bouillon	Lait	Café	Chocolat	Pain	Pâtes	Oeuf	Beuf	Poulet	Poisson	Crustacés	Haricots	Pois	Riz	Pommes de terre	Fruits	Epinards										
Azote.....	0.80	2.70	0.80	1.90	5.40	.50	.67	11.04	21.60	1.15	35.00	30.72	26.24	52.80	32.64	27.84	30.88	11.50	3.01	.80	4.00									
Matières minérales.....	3.20		3.20	4.20	6.40	.65	.50	7.60	21.98	.53	14.07	15.07	13.90	38.19	30.67	33.80	27.32	10.37	9.75	5.78	17.16									
Soude.....	1.10		1.10	1.70	1.26	.25	.12	1.93	5.65	.04	4.50	4.23	1.79	6.30	10.10	13.30	11.91	2.60	5.79	3.53	2.82									
Magnésie.....	0.30		0.30	0.10	0.30	.30	.06	.18	2.00	.02	.77	2.56	4.71	1.50	4.05	2.80	0.23	.43	.29	.07	6.00									
Chaux.....	0.20		0.20	0.05	0.12	.02	.07	.72	3.18	.01	.41	.56	2.21	.60	.74	2.71	2.24	1.10	.50	.31	1.05									
Oxyde de fer.....	0.10		0.10	0.10	1.20	.02	.009	.60	.55	.08	.44	.44	.6	.6	1.90	1.95	1.30	.37	.32	.75	1.99									
Acide phosphorique.....	0.02		0.02	0.02	0.03	.002	.04	.05	.007	.06	.08	.08	.08	.09	.60	.60	.35	.26	.14	.68	1.05									
Acide sulfurique.....	0.30		0.30	1.30	2.00	.05	.11	3.50	8.73	.35	4.82	4.98	1.77	12.80	10.80	11.30	9.91	5.37	1.63	.50	1.70									
Acide silicique.....	0.20		0.20	0.15	0.12	.05	.10	.57	1.12	.02	2.21	1.80	.04	.60	1.40	1.60	.91	.68	.60	.35	1.14									
Chlore.....	0.10		0.10	0.15	0.12	.05	.10	.57	1.12	.02	2.21	1.80	.04	.60	1.40	1.60	.91	.68	.60	.35	1.14									
Hydrocarbures.....	0.10		0.10	0.15	0.12	.05	.10	.57	1.12	.02	2.21	1.80	.04	.60	1.40	1.60	.91	.68	.60	.35	1.14									
Calories.....	548	637	56	80	497	9.	536	760	40	.02	1.30	1.10	4.91	10.30	1.00	.08	.09	.06	.26	.22	21	172								
				50	678	1.7	2508	3586	110	2480	1919	11.05	38.70	3306	3280	3300	780	3390	900	206	72	108								

DEUXIÈME PARTIE

DE LA MATIÈRE MÉDICALE

« La vertu des plantes est faite pour être connue de l'homme, et le Très-Haut lui en a donné la science afin d'être adoré dans ses œuvres. »

(ECCLÉSIASTIQUE, ch. 38, v. 6.)

CHAPITRE PREMIER

L'ADMINISTRATION DES REMÈDES PAR LA GARDE-MALADE

1 — NOTIONS GÉNÉRALES

La responsabilité d'une garde-malade, dans l'administration des remèdes, repose sur trois principes : les mesurer exactement, les donner ponctuellement et en observer l'effet.

Pour accomplir sa première tâche, elle doit être familière avec les diverses mesures, pouvoir convertir un système en un autre s'il y a lieu. La plus grande attention est exigée dans le dosage des remèdes qu'elle administre. Dans certains cas, la plus légère négligence peut avoir des conséquences fatales, et quand le résultat serait moins grave, l'habitude d'une précision parfaite est essentielle.

L'exactitude dans l'administration des médicaments est la seconde responsabilité de la garde-malade; car il serait impossible au médecin de connaître exactement l'effet des remèdes prescrits, si ceux-ci ne sont pas rigoureusement administrés selon les instructions données.

Pour remplir la dernière obligation, elle aura une connaissance exacte, quoique élémentaire, de l'action physiologique des médicaments employés. A cet effet, la garde doit s'appliquer, dès le début, à connaître l'action des remèdes, et à ne perdre aucune occasion de développer son sens d'observation.

Par exemple, si le médecin prescrit un stimulant, remarquer les caractères du pouls et noter les changements constatés.

Si l'on administre d'une façon continue ou à haute dose de la strychnine ou de la digitaline, surveiller les phénomènes d'intoxi-

cation, se rappeler que ces substances s'accumulent dans l'organisme, faire le rapport des symptômes douteux, comme désordre du poulx et troubles stomacaux pour la digitaline, et surexcitation pour la strychnine.

Chez les malades qui prennent de la quinine ou des salicylates, avertir le médecin si les bourdonnements d'oreilles apparaissent.

Se rappeler les médicaments qui peuvent amener des accidents cutanés; comme sont les bromures, les iodures, la morphine, l'arsenic, etc., et, dès l'apparition de l'érythème, attirer l'attention du médecin.

Le caractère de la maladie peut influencer l'effet d'une dose quelconque de remède. Ainsi, un cas de péritonite supportera une plus haute dose de morphine qu'un autre malade. La digitaline n'agit pas si rapidement sur le cœur quand la fièvre est élevée. Par contre, une dose minime de remède produira un effet marqué chez le nerveux, surtout s'il a été suggestionné, tandis qu'une dose excessive aura un effet à peine perceptible chez le délirant ou le maniaque.

On ne doit jamais omettre de lire l'étiquette du flacon, même si on croit pouvoir se passer de ce soin. Les conséquences possibles d'une méprise sont terrifiantes, et toute négligence à cet égard est sans excuse. Si une erreur a été commise, le médecin doit en être informé immédiatement. Les pharmaciens conseillent de regarder le billet *avant* de verser le remède, *en* le versant et *après* l'avoir versé afin d'éviter toute méprise.

IMPORTANCE D'AGITER LE FLACON AVANT DE S'EN SERVIR. — Avant d'être administrées, les potions qui forment des dépôts au fond de la bouteille doivent être soigneusement agitées; ne verser un médicament de ce genre que si le malade est prêt à l'absorber. Si on attend, le dépôt se reformera au fond du verre, et ainsi, le malade ne retirera pas de son médicament tout le profit désirable. En négligeant d'agiter le mélange, non seulement vous privez le malade d'une partie de la potion prescrite, mais encore, dans les doses suivantes, la proportion des substances sera plus forte que ne l'indiquait l'ordonnance. Il est aisé de comprendre que l'omission de cette pratique peut produire des désordres sérieux.

Pour éviter que l'étiquette ne soit salie, ayez soin de verser le contenu de la bouteille du côté opposé, de cette façon, si une goutte de liquide vient à couler, l'étiquette restera propre et lisible.

Vous devez maintenir dans une propreté parfaite les bouteilles dont vous vous servez, ainsi que les bouchons. Ne laissez jamais les bouteilles débouchées; les remèdes peuvent s'altérer et l'odeur peut incommoder les malades.

Il est agréable à quelques malades de pouvoir faire passer le mauvais goût de la potion avec un morceau de pain, un bi-cuit, un morceau d'orange; étudiez leur goût et donnez-leur ce qu'ils désirent, à moins que leur état ne l'interdise. Ayez soin d'avoir un mouchoir à portée de la main pour essuyer les lèvres du malade aussitôt qu'il a bu le remède; cette précaution peut l'empêcher de le rejeter, s'il est sujet à la nausée.

Ne donnez jamais un remède d'un goût désagréable à un malade dont les lèvres, la bouche et la gorge sont desséchées et prêtes à absorber le premier liquide offert. Le malade sentira beaucoup moins le goût du médicament si la bouche a été préalablement humectée.

II — RÉGLES GÉNÉRALES POUR L'ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS

Il appartient à la garde d'enseigner à son malade la manière et le temps de prendre ses remèdes, si elle ne les lui donne elle-même, de façon à ce qu'ils soient le moins désagréables possible pour le patient et qu'ils produisent le meilleur effet thérapeutique. Beaucoup de malades muront leur méthode personnelle pour se soigner, mais ils seront toujours heureux et reconnaissants d'apprendre de la garde la véritable technique.

Pour avoir une action rapide, donnez le remède quand l'estomac est vide.

Les amers, pour stimuler la sécrétion gastrique et aiguïser l'appétit, doivent être donnés peu de temps avant le repas. Pour diminuer le goût des amers et autres remèdes désagréables, on conseille, après la prise de la dose, de fermer hermétiquement la bouche pendant quelques minutes afin que l'air n'y puisse entrer.

Les remèdes qui s'absorbent et s'éliminent rapidement, comme sont les préparations ammoniacales, l'éther, l'alcool, seront donnés à intervalles rapprochés, tandis qu'on éloigne les doses qui s'accumulent dans l'organisme (digitaline, arsenic).

Quelques remèdes, notamment les préparations ferrugineuses ou acides, ont une action néfaste sur les dents. Que les malades prennent ces potions avec un tube en verre dit « chalumeau ». A défaut de cette précaution, avertissez le malade de se nettoyer les dents aussitôt après l'absorption du remède.

Le fer, le mercure, l'arsenic, les bromures et les iodures, irritants pour la muqueuse, doivent être pris pendant la digestion. Les iodures et les bromures peuvent être administrés dans du lait.

Ces deux médicaments ne doivent jamais être donnés sous forme de poudre ou de tablettes, mais toujours dissous et bien étendus d'eau.

L'arsenic, donné concurremment avec le bromure, prévient les phénomènes entanés qui accompagnent si souvent l'usage prolongé des bromures.

La garde-malade devra réduire au minimum l'emploi de sel dans l'assaisonnement des aliments chez l'épileptique ou autre malade traité avec la médication bromurée.

L'ergot ou le bromure, administrés simultanément avec la quinine, peuvent diminuer les accidents quinquiques, tels que bourdonnements d'oreilles, lourdeur de tête, vertiges, etc.

Le nitrate d'argent prescrit dans les cas d'ulcères d'estomac est donné quand celui-ci est vide.

Les alcalins, telles que soude, ammoniac, lithine, etc., sont donnés avant les repas quand ils sont destinés à stimuler la sécrétion du suc gastrique; et après, lorsqu'ils sont prescrits pour neutraliser une hypersécrétion d'acide chlorhydrique.

Les acides, et autres substances irritantes, doivent être donnés une demi-heure après le repas et bien dilués. Faire boire avec un tube, quand possible.

Les purgatifs tels que le sulfate de magnésie, sulfate de soude, etc., doivent être donnés une demi-heure ou plus avant le repas, de préférence en petites quantités dilués et non pas à l'état de sels.

Les pilules et autres médicaments à action lente doivent être donnés le soir quand l'estomac est vide.

La pilule est déposée à la base de la langue avec une cuiller, car la garde ne la doit pas toucher avec ses doigts, et on donne aussitôt un peu d'eau. Si le malade ne peut avaler la pilule, ajoutez-y un croûton et la pilule suivra.

D'autres réussissent mieux en prenant tout d'abord une gorgée d'eau, on glisse la pilule entre les dents et elle est entraînée par l'eau.

Les POUDRES lourdes qui ne se dissolvent pas, tel le bismuth, doivent être placées sèches sur la langue et suivies d'un peu d'eau. Les poudres plus légères peuvent être données dans une cuiller à dessert, en ayant soin de bien imprégner la poudre d'eau.

Le salol et autres remèdes qui doivent agir sur l'intestin seront donnés deux ou trois heures après les repas.

Expectorants, diurétiques, diaphorétiques, toniques cardiaques, sont généralement pris à intervalle égal entre les repas.

L'huile de foie de morue, l'huile d'olive et autres remèdes nauséabonds doivent être donnés quand la digestion est terminée. S'ils ne sont pris qu'une fois par jour, que ce soit au coucher.

L'eau à la glace, avec quelques gouttes d'essence de menthe, prise avant et après une dose d'huile, peut contribuer à en effacer le goût.

L'huile de ricin se donne dans du lait chaud, du bouillon, du café noir, du « ginger ale, » du cognac, du vin, « grape juice », orangeade, citronnade. Il est préférable de mouiller le pourtour du verre avec le liquide choisi. Laissez-en quelques grammes au fond, ensuite versez soigneusement l'huile, et par-dessus, ajoutez encore un peu de la liqueur. De cette façon, le mauvais goût de l'huile s'atténuera sensiblement.

L'huile de croton et la *térébenthine* sont données sur du sucre placé dans une cuiller ou sur de la mie de pain. Faire suivre d'un peu d'eau.

Les *hypnotiques* doivent être administrés au coucher. Le trional, une heure avant; le véronal, un quart d'heure à une demi-heure. Comme l'action du sulfonal est très lente, quelques praticiens le font même donner vers 4 ou 5 heures de l'après-midi. Ces médicaments, toujours sous forme de poudres ou de cachets, sont administrés avec une tisane chaude, thé, camomille, tilleul, eau sucrée, lait, etc. Le chloral, le bromure, le bromidia, seront donnés dans une quantité suffisante d'eau pour ne pas irriter la muqueuse.

En règle générale, faites boire de l'eau après chaque médicament, même liquide. Cette dilution ne nuira pas à l'effet du remède et prévendra l'irritation de l'estomac, et peut-être la gastrite médicamenteuse.

Chez un tout jeune enfant, on peut verser le remède entre les dents avec un compte-gouttes.

Chez les malades inconscients, il suffit parfois de mettre la cuiller sur le bord des lèvres pour provoquer le mouvement de déglutition. Chez ces malades (les inconscients), réduire la quantité de remède à son plus petit volume. Les liquides sont préférables. S'ils ne veulent pas avaler, essayez, à l'aide d'une cuiller, de placer le remède aussi loin que vous pourrez dans la bouche.

Pour ce qui la concerne personnellement, la GARDE-MALADE ne doit pas contracter l'habitude de prendre des remèdes à la plus légère indisposition. Elle est, de par sa profession, particulièrement exposée à employer certains moyens sédatifs qui peuvent facilement dégénérer en abus. Qu'elle se fasse une règle de ne jamais prescrire pour elle-même, mais d'avoir recours au médecin.

CHAPITRE DEUXIÈME

DE L'ACTION DES MÉDICAMENTS

ALTÉRANTS agissent directement sur la nutrition cellulaire, soit pour la ralentir, soit pour activer la désassimilation. Administrés pendant longtemps, ils débilitent et font maigrir. On les emploie surtout dans les maladies diathésiques : scrofule, syphilis, maladies de la peau.

Les principaux sont :

Les alcalins	Les iodures	Les sulfureux
Les arsenicaux	Les mercuriaux	L'iode
	La saignée	

ANALGÉSQUES ont pour effet principal de calmer la douleur de quelque nature qu'elle soit.

Antifibrine (Acétanilide)	Chloral	Opium
Antipyrine (Phénazonun)	Codéine	Phénacétine
Aspirine	Monobromure de camphre	Salicylates
Bromures	Morphine	

ANESTHÉSQUES. — Pris dans un sens général, les anesthésiques sont des substances qui suppriment la sensibilité. On distingue l'anesthésie locale et l'anesthésie générale ou chirurgicale. Cette dernière consiste dans la diminution ou l'abolition temporaire du sens de la douleur en même temps qu'elle produit la résolution musculaire, l'immobilisation et le sommeil.

ANESTHÉSQUES LOCAUX

Acide phénique	Cocaïne	Éther
Chlorure d'éthyle	Chlorétoxe	Menthol

ANESTHÉSQUES GÉNÉRAUX

Bromure d'éthyle	Chloroforme	Éther	Protoxyde d'azote
------------------	-------------	-------	-------------------

ANODINS LOCAUX. — Médicaments qui, appliqués localement, font cesser la douleur.

Aconit	Camphre	Menthe
Acide phénique	Chloroforme	Opium
Belladone	Guaïacol	Térébenthine

ANTACIDES. — *Syn.* Absorbants ou neutralisants. Médicaments qui combattent et neutralisent les acides développés dans les voies digestives.

La craie	La liqueur d'ammoniaque	Sels de soude
La magnésie	L'eau de chaux	Sels de potasse

ANTHELMINTIQUES. — Médicaments qui ont la propriété de tuer ou d'expulser les vers du tube digestif.

VERMIFUGES

Absinthe	La santonine	Mercure (Calomel)
Aloès	La spigélie	Quassia
Koussou	La térébenthine	Thymol
L'ail	Lavements de chlorure de sodium	

TAENIFUGES

Agissent sur les taenias (vers solitaires)

Ext. de fougère mâle	Pellétiérine	Semences de courges
Graine de citrouille	Racines de grenadier	Thymol

ANTI-DIAPHORÉTIQUES. — *Syn.* Antisudorifiques. Diminuent la sécrétion sudorale.

Acide camphorique	Acide tannique	Belladone
Acide gallique	Agaricine	Picrotoxine
Acide sulfurique	Atropine	

ANTIÉMÉTIQUES. — *Syn.* Antivomitifs. Substances qui calment les nausées et les vomissements.

Acide carbonique (Potion de Rivière)	Cocaïne	Opium
Acide prussique	Créosote (La glace)	Oxalate de cérium
Bromures	Menthol	Sels de bismuth

ANTIGALACTAGOGUES. — *Syn.* Agalactiques. Remèdes qui diminuent ou arrêtent la sécrétion lactée.

Antipyrine	Belladone	Opium
Bandages compressifs	Camphre	Purgatifs salins
	Iodure de potasse	

ANTILITHIQUES favorisent la dissolution des conerétions uratiques, et par conséquent, préviennent la formation des calculs.

Lycéol	Sels de lithine	Sels de soude
Pipérazine	Sels de potasse	Uricéline

ANTIPÉRIODIQUES. — Substances qui combattent la périodicité qui est l'aptitude qu'ont certaines maladies à se reproduire après des intervalles plus ou moins longs, pendant lesquels elles avaient cessé complètement; tels sont le tic douloureux, les fièvres intermittentes, certaines hémorragies. Ces maladies sont appelées « affections périodiques ».

Acide picrique	Quinine	Quinquina
----------------	---------	-----------

ANTIPYRÉTIQUES. — *Syn.* Antithermiques, fébrifuges. Ce sont des médicaments qui ont la propriété d'abaisser la température anormalement élevée. La fièvre, n'étant qu'un état réactionnel, la médication antipyrétique est simplement symptomatique et doit être employée avec prudence; elle agit toujours en déprimant le cœur.

Antifibrine	Phénaécétine	Quinine
Antipyrine	Phénol	Salicylates
Aspirine	Pyramidon	

Les enveloppements et les bains froids.

ANTISEPTIQUES. — *Syn.* Désinfectants. Agents qui ont la propriété de prévenir ou d'arrêter les infections, les fermentations et les putréfactions, détruisant les microbes ou leurs spores qui en sont la cause.

Acide borique	Formol (formaline)	Lysol
Acide phénique	Hypochlorite de chaux	Permanganate de
Acide sulfureux	(eau de Javelle)	potasse
Bichlorure de merc.	Nitrate d'argent	Thymol
Créoline	Iode	Péroxyde d'hydrogène

ANTISIALAGOGUES. — Diminuent la sécrétion salivaire.

Atropine	Chlorate de potasse	Opium
Belladone	Myrrhe	

ANTISPASMODIQUES. — Ces substances agissent sur les nerfs en faisant cesser ou en calmant les convulsions et les mouvements nerveux connus sous le nom de « spasmes ».

Asafœtida	Chloral	Nitrite d'amyle
Atropine	Hyoscine	Opium
Belladone	La mélisse	Tilleul
Bromures	Monobromure de camphre	Valériane

APÉRITIFS. — Les apéritifs ont la propriété de rétablir la liberté dans les voies digestives, tels les laxatifs doux.

ASTRINGENTS. — Ils ont pour effet essentiel de déterminer le resserrement des tissus sur lesquels on les met en contact, de modérer le péristaltisme intestinal et de diminuer ou d'arrêter les sécrétions de l'intestin.

L'ae. gallique	L'eau de chaux	Sels de bismuth
La craie	Le fer	Sels de plomb
Le cuivre	Le tannin	

CARMINATIFS. — Médicaments qui jouissent de la propriété de faire expulser les gaz stomacaux et intestinaux.

Anis	Cardamome	Huiles volatiles
Camomille	Colombo	Mélisse
Cannelle	Gentiane	Noix vomique
	Quinquina	

CATHARTIQUES. — Substances qui purgent avec une activité modérée.

CHALYBÉES. — On appelle de ce nom les préparations ferrugineuses.

CHOLAGOGUES. — Purgatifs qui semblent agir surtout sur la sécrétion ou l'excrétion biliaire, et partant, sur l'intestin; la bile ayant une action manifeste sur la régularité des fonctions intestinales.

Ac. benzoïque	Calomel	Choléate de soude
Aloès	Chlorure d'ammonium	Fiel de bœuf
	Podophylène	Salicylate

CONTRE-IRRITANTS OU IRRITANTS. — On donne ce nom aux substances qui rougissent ou qui brûlent les parties sur lesquelles on les met en contact.

Ac. acétique	Cantharide	Iode
Alcool	Capsicum (poivre rouge)	Moutarde
Ammoniaque	Huile de croton (Oleo tiglii)	Pointes de feu Térébenthine

DÉPILATOIRES. — Préparations caustiques dans lesquelles on fait en général entrer de la chaux vive, du sulfure d'arsenic, pour déterminer la chute des poils.

DIAPHORÉTIQUES, Syn. Sudorifiques. Augmentent la sécrétion sudorale.

Aconit	Pilocarpine	Salicylate de soude
(Les bains ehds)	Poudre de Dover	Salsepareille

DIGESTIFS.—Syn. Eupeptiques.—Activent et relèvent les forces de l'estomac, favorisent la digestion stomacale et intestinale.

Ac. hydrochlorique	Pancreatine	Pepsine
Diastase	Papaïne	

DIURÉTIQUES. — Médicaments qui ont pour effet d'augmenter la quantité de l'urine et d'en modifier les qualités.

L'eau froide favorise la diurèse tandis que l'eau chaude excite la transpiration cutanée.

Alcool et ses dérivés	Digitale	Nitrate de potasse (Salpêtre)
Buchu	Éther nitreux	Scille
Caféine	Lactose	Théobromine
Citrate de potasse	Lithine	
	Urodonal	

DRASTIQUES. — Purgatif violent, causant des coliques plus ou moins fortes.

Elaterium	Jalap	Podophyline
Huile de croton	Nerprun	Scammonée

ECBOLIQUES. — Médicaments qui font contracter fortement l'utérus.

Ergot	Persil	Quinine
Hydrastis	Pituitrine	Sabine

ÉMÉTIQUES. — Syn. Vomitifs. — Sont des substances qui provoquent le vomissement.

Alun	Emétique	Seille
Apomorphine	Ipéac	Sol. saline concentr.
Eau tiède	Moutarde	Sulf. de cuivre
	Sulf. de zinc	

EMMÉNAGOGUES. — On appelle ainsi les médicaments et les agents thérapeutiques qui ont pour effet de déterminer ou de rappeler l'écoulement menstruel. Ils n'agissent d'ordinaire que d'une façon indirecte.

L'aloès	Les drastiques	La myrrhe
L'apiol	L'ergot	La rue
L'asafoetida	Les ferrugineux	La sabbine

ÉPISPATIQUES. — Syn. Vésicants. — Nom donné aux substances qui produisent la vésication de la peau.

La cantharide	L'huile de croton	La liq. d'ammoniaq.
	La térébenthine	

EXPECTORANTS. — Ils exercent une action particulière sur la muqueuse du poumon et produisent l'expulsion des matières contenues dans les bronches.

Ac. benzoïque	Antimoine	Ipéac
	Réglisse	Seille

GALACTAGOGUES. — Favorisent la sécrétion lactée.

Anis	Extrait de Malt	La bière
Le fenouil	Régime : (Viandes, féculents)	

HÉMOSTATIQUES. Syn. Styptiques. — On donne le nom d'hémostatiques aux astringents qui jouissent de la propriété d'arrêter le sang des hémorragies.

Ac. gallique	Emétine	(La glace)
Ac. tannique	Ergot	(La gélatine)
Alun	L'adrenaline	(Le jus de citron)
Antipyrine	L'ac. sulfurique dilué	L'hydrastis
	Péroxyde d'hyd.	Perchlorure de fer

HYPNOTIQUES. — Syn-Soporifiques. — Produisent un sommeil naturel en anémiant le cerveau.

Bromure	Duboisine	Paraldehyde
Chloral	Hyoscine	Sulfonal
Codéine	Opium	Trional
	Véronal	

LAXATIFS. — Purgatifs légers.

Cascara	Huile de ricin	Manne
Figues	Huile d'olive	Rhubarbe
Glycérine	Huile russe	Seidlitz
Graine de lin	Magnésie	Séné
	Soufre	

MYDRIATIQUES. — Médicaments qui déterminent la dilatation de la pupille.

Atropine	Belladone	Homatropine
	Hyoscine	Stramonium

MYOTIQUES. — Produisent le rétrécissement de la pupille.

Esérine	Pilocarpine
---------	-------------

NARCOTIQUES. — Syn. Stupéfiants, somnifères. — Les narcotiques produisent l'assoupissement, la résolution musculaire et l'engourdissement de la sensibilité. Ils exercent particulièrement leur influence sur le cerveau. Ils prennent le nom de **SÉDATIFS** ou de **CALMANTS**, quand ils servent à modérer une excitation pathologique, à ralentir le cours trop rapide de la circulation et les mouvements trop vifs des organes; celui d'**ANODINS** quand ils font cesser la douleur, celui d'**HYPNOTIQUES** quand ils déterminent le sommeil.

Belladone	Hyoscine	Opium
Chloroforme	Jusquiame	Morphine

PARASITICIDES. — Se dit des substances propres à tuer les parasites (poux, puces, acariens) animaux ou végétaux. Les médicaments destinés à combattre les parasites s'adressent soit à des parasites animaux vivant dans l'intestin, ce sont les anthelmintiques; soit à des parasites animaux ou végétaux siégeant à la superficie ou à une faible profondeur de la peau, à la surface ou dans l'intérieur du système pileux, ce sont les parasites proprement dits.

Anthelmintiques	Borax	Huile de bergamote
Huile de cade	Pétrole	Soufre
Staphisaigre	Tr d'iode	Vinaigre (Alcool).

Mercuré, en solution ou sous forme d'onguent gris (Napolitain).

PURGATIFS. — Augmentent la sécrétion intestinale ou exagèrent les mouvements péristaltiques. On les subdivise en laxatifs, cathartiques et en drastiques, déjà expliqués.

Coloquinte	Elaterium	Jalap
	Scammonée	

RUBÉFIANTS. — Topiques dont l'application cause de la rougeur et l'irritation de la peau.

SÉDATIFS CARDIAQUES. — Diminuent l'activité du cœur et abaissent la tension artérielle.

Aconit	Ac. prussique	Bromure
Gelsemium	Veratrum viride	

SÉDATIFS NERVEUX. — Médicaments qui modèrent l'action du système nerveux.

Asafœtida	Bromure	Camphre
Cimicifuga	Hyoscine	Valériane

SIALAGOGUES. — Médicaments destinés à provoquer l'hyper-sécrétion salivaire.

Acides	Alcalis	Huiles volatiles
	Jaborandi	Mercuré

STIMULANTS CARDIAQUES. — On appelle ainsi des médicaments qui ont pour effet de surexciter l'activité circulatoire, élèvent la tension artérielle, augmentent les contractions cardiaques et, secondairement, favorisent la diurèse. Leur action est généralement prompte, mais fugace. On les donne en injection hypodermique quand on désire un effet rapide.

Ammoniaque	Atropine	Adrénaline
Belladone	Caectine	Caféine
Digitaline	Ether	Nitro-glycérine
	Strophantus	Spartéine

STOMACHIQUES. — Ils ont la propriété d'activer et de relever les forces de l'estomac en favorisant la sécrétion gastrique.

Acides	Alcalis	Aniers
Anis	Cannelle	Colombo
Gentiane	Hydrastis	Noix vomique
	Quinquina	

VASO-CONSTRICTEURS. — Font contracter les vaisseaux sanguins et par conséquent en diminuent la lumière.

Adrenaline

Digitaline

Ergot

Hydrastis

VASO-DILATATEURS. — Dilatent la paroi des vaisseaux sanguins.

Nitrite d'amyle

Nitro-glycérine

CHAPITRE TROISIÈME

CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS

Il n'existe aucune classification pharmacologique impeccable, ni de division purement classique. Le nombre de ces diverses classifications est considérable et, cependant, toutes présentent des défauts, aussi bien que des avantages.

Dans la nomenclature qui va suivre, aucune marche déterminée n'a été suivie, mais on a adopté l'ordre qui semblait le plus simple et le plus concis. Les agents médicamenteux sont d'abord groupés d'après leur action thérapeutique dominante sur un système en particulier, puis subdivisés selon l'organe ou la fonction sur lesquels ils agissent plus particulièrement.

I—MODIFICATEURS DES FONCTIONS RESPIRATOIRES

On devise habituellement ces modificateurs en deux groupes : ceux qui agissent sur les sécrétions bronchiques, connus sous le nom d'*expectorants* et ceux qui exercent une action particulière sur les fonctions respiratoires appelés *stimulants respiratoires*.

EXPECTORANTS. — Ils *fluidifient*, *exagèrent*, enfin, modifient les sécrétions bronchiques.

La pathologie des bronchites, des laryngites, &c., nous enseigne que, dans la première phase, la muqueuse est généralement rougeie par la congestion des vaisseaux, d'où il suit que la sécrétion est considérablement diminuée et devient adhérente, donnant à l'intérieur du larynx et des bronches une apparence de sécheresse. Si la maladie évolue, l'excrétion des mucosités est augmentée.

D'après la classification de la pathologie bronchique, on comprend facilement que le traitement de ces deux phases diffère.

Les médicaments employés comme expectorants sont divisés en deux classes : les *sédatifs* et les *stimulants*.

Les *sédatifs* sont prescrits dans la période de début et les *stimulants* dans la seconde.

Les expectorants *sédatifs* sont :

L'apomorphine	La réglisse (licorice)	Le chlorure d'ammonium.
Le tartrate de potasse et d'antimoine	Le senéga L'ipéac	

Les expectorants *stimulants* sont :

La créosote	La scille	Le cubèbe
Le benjoin	L'eucalyptus	L'hydrate de terpine

STIMULANTS RESPIRATOIRES. — Comme leur nom l'indique, ces médicaments augmentent l'action des fonctions respiratoires. Ils sont ordinairement des stimulants généraux et n'agissent pas spécialement sur l'appareil respiratoire. Il est communément reconnu que le système respiratoire est rarement affecté sans qu'il y ait dépression d'une autre fonction vitale, comme la circulation. De même, un médicament qui stimule une fonction de l'organisme stimule en général toutes les autres.

Alcool	Ammoniaque	Atropine
Carbon. d'ammoniaque	Éther	Strychnine

II—MODIFICATEURS DU SYSTÈME CIRCULATOIRE

Les médicaments de cette catégorie peuvent se diviser en quatre groupes : stimulants cardiaques, *sédatifs* cardiaques, vaso-constricteurs, vaso-dilatateurs.

STIMULANTS CARDIAQUES. — Ce sont ceux qui augmentent rapidement la force et la fréquence du pouls.

Si, par exemple, le cœur fait une certaine somme d'ouvrage en se contractant 72 fois par minute, il fera plus d'ouvrage en se contractant 90 fois, pourvu que les contractions soient d'égale force; ou, si le nombre des contractions n'est que de 60 à la minute et que leur force soit augmentée, l'énergie du cœur sera également augmentée.

Certains médicaments comme la digitale et le strophantus accroissent l'énergie tout en diminuant la fréquence des battements du cœur : on les appelle *toniques cardiaques*. D'autres, comme l'ammoniaque, l'alcool, l'éther et la strychnine agissent de deux manières: ils tonifient le cœur et accélèrent ses battements.

Les principaux stimulants du cœur sont :

Adonis vernalis	Alcool	Ammoniaque
Belladone	Cactus	Camphre
Caféine	Chlorure de baryum	Convallaria
Digitale	Éther	Noix vomique
Scille	Spartéine	Strophantus

SÉDATIFS DU COEUR.—On a donné ce nom aux médicaments qui ont la propriété d'apaiser la trop grande activité du cœur et de la circulation, et de diminuer le nombre de pulsations. Mais les doses excessives sont déprimantes et accélèrent les contractions en'affaiblissant le cœur.

Les principaux sédatifs cardiaques sont :

Aconit	Bromures	Tartre émétique
	Veratrum viride	

VASO-CONSTRICTEURS. — Ces médicaments contribuent à diminuer le calibre des vaisseaux sanguins. En se contractant, les vaisseaux obligent le cœur à un plus grand effort et augmentent la pression sanguine. Ils agissent en impressionnant les centres cérébraux ou en influençant les filaments nerveux en contact avec la paroi des vaisseaux.

Acétanilide	Adrenaline	Belladone
Digitale	Ergot	

VASO-DILATATEURS. — Ils produisent une dilatation des parois vasculaires, abaissent la pression sanguine et diminuent considérablement le travail du cœur.

Nitrite d'Amyle	Nitrites	Nitro-glycérine
-----------------	----------	-----------------

III—MODIFICATEURS DES FONCTIONS DIGESTIVES

Le système digestif est très étendu et se compose de plusieurs organes, aussi est-il préférable de diviser en plusieurs groupes les médicaments qui s'y rattachent : Stomachiques — Digestifs-Émétiques-Antiémétiques — Cathartiques — Antiseptiques — Astringents — et Anthelminthiques.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

STOMACHIQUES. — Ce groupe est constitué par des substances qui ont la propriété d'activer et de relever les forces de l'estomac, de stimuler la sécrétion du suc gastrique, d'aiguiser l'appétit et d'apporter un effet tonique à tout l'organisme. En général, ces médicaments sont amers ou extraits des huiles volatiles. Ceux de la dernière classe agissent comme carminatifs et soulagent en expulsant les gaz de l'estomac.

Absinthe	Alcool	Calamus
Capsicum	Colombo	Gentiane
Giù gembre	Hydrastis	Noix vomique
Quassia	Quiquina	Rhubarbe

DIGESTIFS. — Se divisent en deux classes d'après leur origine animale ou végétale.

Les médicaments d'origine animale sont :

Ingluvin	Pancréatine	Pepsine
Les médicaments d'origine végétale sont :		
Bromelin	Diastase	Papaïne

ÉMÉTIQUES. — Il faut, pour qu'une substance justifie ce nom, qu'elle puisse provoquer le vomissement sans phénomène toxique avant ou après sa production. Leur emploi est varié. Ils vident l'estomac quand il est surchargé ou qu'il contient des substances irritantes ou des poisons, aident à expulser les mucosités ou autres matières engagées dans les voies respiratoires supérieures; car les vomitifs offrent ce caractère général de favoriser l'excrétion des produits bronchiques, relâchent les spasmes musculaires des voies respiratoires comme dans l'asthme, le croup. Les émétiques agissent soit localement sur l'estomac, ou soit sur les centres cérébraux.

Apomorphine	Antimoine	Ipécaë
Moutarde	Sulfate de zinc	

ANTIÉMÉTIQUES. — Ces médicaments sont l'opposé des émétiques et agissent comme sédatifs de l'estomac.

Acide prussique	Acide carbonique	Oxalate de cérium
Magnésie	Préparations au bismuth	

CATHARTIQUES. — Comme un grand nombre de médicaments entrent dans cette classe, ils doivent être subdivisés en plusieurs groupes selon leur mode d'action.

Pris dans un sens général, les cathartiques sont des substances capables de provoquer des évacuations alvines plus ou moins abondantes en dehors de tout phénomène d'intoxication, dans un but d'évacuation, de dépuration ou de dérivation. Ils sont donc employés pour combattre la constipation, débarrasser l'intestin et aider à évacuer de l'organisme la surcharge d'eau en faisant disparaître les œdèmes.

Les médicaments dont l'effet purgatif est suivi de constipation ne doivent pas être employés comme traitement curatif, parce que le résultat obtenu est défectueux. Les cathartiques, tels que le caséara et le phosphate de soude qui ont une action puissante sur l'intestin, ne doivent pas être prescrits comme traitement.

Dans les maladies avec épanchement, les cathartiques sont d'un grand secours pour faciliter l'élimination du liquide. Ces purgatifs sont connus sous le nom de purgatifs hydragogues, dont les principaux sont : les purgatifs salins, le jalap et le mercure.

Dans les maladies à forme inflammatoire aiguë, il est indiqué d'administrer des remèdes qui irritent les intestins afin d'obtenir de la dérivation. Les plus actifs de ces médicaments sont : l'huile de croton et la scammonée.

Les cathartiques peuvent être classés dans l'ordre suivant :

Laxatifs qui produisent un léger mouvement de l'intestin.

Caseara sagrada	Casse	Glycérine
Manne	Réglisse	Séné
	Prunes	

Purgatifs sont ceux qui favorisent davantage le péristaltisme intestinal.

Aloès	Calomel	Huile de ricin
	Podophylène	Rhubarbe

Drastiques. — Leur action est très intense. Ils sont irritants pour l'intestin et produisent une forte évacuation.

Camboge	Coloquinte	Elatérium
Huile de croton	Jalap	Scammonée

CATHARTIQUES SALINS. —

Bitartrate de potasse (crème de tartre)	Phosphate de soude
Sulfate de magnésium	Sulfate de soude
Tartrate de potasse et de soude (Sel Rochelle)	(Sel de Glauber)

PURGATIFS CHOLAGOGUES. — Augmentent la sécrétion de la bile.

Calomel	Ox-gall (fiel de bœuf)	Podophyline
---------	------------------------	-------------

ANTISEPTIQUES INTESTINAUX. — Ces substances ont pour propriété de réduire la source des toxines intestinales et de favoriser l'évacuation de celles qui sont inévitables, de détruire les fermentations et les bactéries de l'intestin.

Créosote	Guaiacol	Naphtol	Iode
Ox-gall	Sulfo-carbolates	Thymol	

ASTRINGENTS. — On donne le nom d'astringents à des substances qui restreignent la sécrétion du suc intestinal, diminuent le pouvoir moteur et sont utilisées dans le traitement des diarrhées.

Ac. gallique	Ac. tannique	Alun
Craie	Catéchu	Kino
	Sulfate de zinc	

ANTHELMINTIQUES. — Ce sont des substances qui jouissent de la propriété de détruire ou d'expulser les vers intestinaux. Elles sont divisées en trois classes d'après les parasites sur lesquels elles agissent.

Sur le taenia.

Koussou	Thymol	Grenadier (pellétiérine)
Graines de citrouille		Fougère mâle.

Sur les ascarides.

Aloès	Santonine	Mousse de Corse
Quassia	Spigélie	Térébenthine
	Oxyures	

En dehors des moyens que l'on utilise contre les lombrics, les oxyures sont passibles de traitements locaux, lavement au savon — 1 à 2% —, à l'ail ou à l'absinthe — 15 grammes pour 200 d'eau —, au chlorure de sodium — 6% — à la glycérine, à l'huile mentholée, — 1 pour 200 — ou par l'introduction de suppositoires au calomel. 0.10 ctg. par suppositoire.

IV—MODIFICATEURS DES FONCTIONS DU SYSTÈME NERVEUX

Cette division renferme les médicaments qui agissent sur une partie du système nerveux, soit sur le cerveau, soit sur la moelle épinière, soit sur les nerfs périphériques.

ANESTHÉSIIQUES. — Substances qui suppriment complètement la sensibilité en même temps qu'elles produisent la résolution musculaire, l'immobilisation et le sommeil. Ces substances sont principalement employées par le chirurgien, mais elles peuvent aussi être utiles au médecin pour combattre les spasmes, les convulsions, les accès d'épilepsie, d'éclampsie et pour calmer une douleur trop intense.

Les principaux anesthésiques généraux sont :

Chloroforme	Chlorure et bromure d'éthyle	Éther
	Protoxyde d'azote	

Les anesthésiques locaux sont :

Cocaïne	Chlorure d'éthyle	Eucaïne
---------	-------------------	---------

HYPNOTIQUES. — Médicaments ayant la propriété de produire un sommeil naturel en anémiant le cerveau.

Bromures	Chloralamine	Duboisine
Hydrate de chloral	Hyoscine	Opium
Sulfonal	Trional	

SÉDATIFS NERVEUX. — Sous ce titre sont compris les remèdes ordinairement connus sous le nom d'*antispasmodiques* et comme tels sont généralement appelés dépressifs moteurs.

Au sens étymologique du mot, les antispasmodiques seraient des agents destinés à combattre les spasmes ou contractions anormales des muscles. Dans le langage usuel, les antispasmodiques sont des médicaments auxquels on attribue le pouvoir de réprimer les réactions exagérées du système nerveux.

Asafoetida	Bromures	Camphre
Chanvre indien (cannabis indica)	Jasmin	Laurier-cerise
Physostigmine	Monobromure de camphre	Mélisse
	Tilleul	Stramoine
		Valériane

ANALGÉSIIQUES. — Ces substances s'administrent à l'intérieur dans le but de calmer la douleur. Il faut signaler que presque tous les médicaments de cette catégorie sont plus ou moins déprimants pour le cœur et doivent être employés avec précaution; leur effet dépressif doit être corrigé par un stimulant.

Acétanilide	Aconit	Antipyrine
Aspirine	Belladone	Chanvre indien
Chlorure d'ammonium	Cimicifuga	Colchique
Hl. de Gaulthéria	Jasmin	Monobromure de camphre
Opium	Phénacétine	Salicylates

NARCOTIQUES. — L'action des narcotiques est à la fois hypnotique, analgésiante ou stupéfiante.

Opium et ses dérivés :

Morphine	Codéine	Héroïne
	Dionine	

MÉDICAMENTS AGISSANT SUR LE MÉCANISME NERVEUX DE L'OEIL

MYDRIATIQUES. — Médicaments qui déterminent la dilatation de la pupille.

Belladone (atropine)	Cocaine	Homatropine
----------------------	---------	-------------

MYOTIQUES. — Substances qui produisent le rétrécissement plus ou moins complet de la pupille.

Physostigmine (Éserine)	Pilocarpine
-------------------------	-------------

MODIFICATEURS INTELLECTUELS

On classe dans ce groupe l'alcool, le café, le thé, le maté, le tabac, etc.

A doses modérées, l'alcool donne à l'intelligence plus de vivacité et les idées deviennent plus abondantes, effets qui disparaissent assez rapidement sans laisser de trace.

Sous l'influence du café, la pensée devient plus active et l'intelligence plus éveillée, mais les idées sont peut-être plus mobiles. On a donné au café le nom de « boisson intellectuelle ».

V — MODIFICATEURS DES FONCTIONS URINAIRES

Ces remèdes se divisent en trois groupes : les diurétiques qui augmentent la sécrétion urinaire, les antiseptiques qui neutralisent plus ou moins les principes nuisibles contenus dans l'urine, les stimulants qui forment un groupe indéterminé et comprennent les médicaments qui agissent spécialement sur la muqueuse vésicale et le reste du système urinaire, lequel est stimulé légèrement par ces remèdes pendant la miction.

DIURÉTIQUES. — Ces agents sont divisés en trois groupes correspondant à leur mode d'action : quelques-uns agissent directement sur les tissus du rein et sont connus sous le nom de stimulants diurétiques.

Cantharide	Geneviève	Térébenthine	Uva-Ursi
------------	-----------	--------------	----------

La seconde classe de diurétiques favorise la diurèse en agissant sur la masse sanguine du rein. Ces diurétiques peuvent être des stimulants cardiaques et par conséquent accroître l'afflux du sang dans les reins; ils peuvent encore agir sur tout le système vasculaire et, en élevant la tension, augmenter la quantité de sang dans les reins, ils peuvent aussi simplement dilater les vaisseaux du rein.

Adonis vernalis	Digitale	Régime lacté
Caféine	Laetose	Scille
Calomel	Muguet	Strophantus
	Théobromine	

Le troisième groupe consiste principalement en médicaments dérivés de sels. Ils alcalinisent l'urine et augmentent la diurèse.

Acétate de soude	Citrate de potasse	Lithine
Citrate de lithine	Citrate de soude	Nitrate de potasse
	Sels de strontium	

Les diurétiques sont employés dans différents cas : pour augmenter la sécrétion urinaire dans les maladies où il y a oligurie; pour favoriser l'élimination d'un épanchement séreux, comme dans la pleurésie, la péricardite, la péritonite ainsi que l'élimination des toxines dans l'urémie, l'éclampsie et la toxémie.

ANTISEPTIQUES URINAIRES. — Ces médicaments sont éliminés avec l'urine et par conséquent contribuent à la rendre faiblement

antiseptique soit par la propriété dont ils jouissent ou par les combinaisons produites par ces médicaments dans le système.

Ae. benzoïque	Benzoates	Bois de santal
Ae. borique	Bleu de méthylène	Urotropine

STIMULANTS URINAIRES. — Ce groupe, d'une importance secondaire, comprend les médicaments qui, éliminés dans l'urine, en diminuent l'irritation, agissent comme stimulants sur la muqueuse vésicale et uréthrale et peuvent encore être considérés comme sédatifs.

Ils ne sont pas employés dans le but d'augmenter la diurèse, mais pour leur action locale sur la partie inférieure du système urinaire.

Acide borique	Buchu	Cubèbe
Bois de santal	Copahu	Jusquiame
Mais	Térébenthine	Triticum (chien- dent)
	Uva-Ursi	

VI—MÉDICAMENTS AGISSANT SUR LES ORGANES GÉNITAUX

Divisés en deux groupes : ceux qui agissent sur la menstruation et ceux qui agissent sur le muscle utérin.

EMMÉNAGOGUES. — Provoquent l'apparition du flux menstruel ou son augmentation selon qu'il y a suppression ou diminution. Ces médicaments ont une valeur discutable, ils n'ont aucune action locale, mais n'agissent qu'en influençant l'ensemble de l'organisme.

Les emménagogues sont des médicaments qui ont pour but de « déterminer des phénomènes congestifs du côté de l'utérus afin de précipiter ou d'exagérer le flux menstruel. » Les emménagogues ne sont et ne peuvent être que des adjuvants de l'hémorragie périodique. Ils agissent indirectement en réduisant la cause de l'aménorrhée, ils mettent l'économie dans un état tel que la fonction peut s'accomplir normalement.

Les plus actifs sont :

L'apiol	La sabine	Pennyroyal
La rue	Le manganèse	Tanarsie

La seconde catégorie comprend :

L'aloès	L'Huile de foie de morue	Préparations ferrugineuses
Les cathartiques	La strychnine	Opothérapie

STIMULANTS DE L'UTÉRUS. — Sont compris dans ce groupe les médicaments agissant sur les muscles utérins en provoquant leur contraction. Ils sont employés après les accouchements pour aider l'utérus à revenir à son volume normal.

Ergot

Hydrastis

Racines de cotonnier

VII — MODIFICATEURS DE LA NUTRITION

Cette division est plus ou moins bien définie et comprend les médicaments qui aident à la formation des liquides et à la reconstitution des tissus de l'organisme; ou encore permettent au système de combattre les processus morbides.

Ces médicaments portent le nom d'altérants.

Arsenic et ses composés Huile de foie de morue Manganèses et ses c.

Colchique

Ichthyol

Mercure

Ext. thyroïdiens

Iodures

Phosphore

Préparations ferrugineuses

VIII — MODIFICATEURS DE LA CHALEUR ANIMALE

Ils ont pour propriété de réduire la température et sont appelés antipyrétiques. Ils agissent soit par soustraction de calorique, soit par diminution des combustions organiques d'origine pathologique.

Acétanilide

Alcool

Phénacétine

Aconit

Antipyrine

Résorcine

Ac. picrique

Guaiacol

Salicylates

IX — MODIFICATEURS DES ORGANES D'EXCRÉTIIONS

Parmi les principaux organes de sécrétion et d'excrétion on doit citer les intestins, les reins, la peau, les glandes salivaires, les poumons, etc.

Les remèdes agissant sur les intestins et les reins ont été étudiés.

I — MODIFICATEURS DE LA FONCTION SUDORALE

ANTIHYDROTICIQUES (antisudorifiques). — Substances qui restreignent la sécrétion de la sueur.

Ac. camphorique

Ac. tannique

Belladone (atropine)

Ac. gallique

Agaricine

Formaline

LES DIAPHORÉTIQUES provoquent la sudation à des doses incapables d'amener une action nuisible sur l'organisme.

Aconit	Esprit d'éther nitreux	Poudre de Dover
Camphre	Pilocarpine	

2 — MODIFICATEURS DE LA FONCTION SALIVAIRE

SIALAGOGUES. — Qui ramènent la sécrétion salivaire quand elle est tarie ou qui en exagèrent le taux.

Acides	Alcalis	Iodures	Mercure
--------	---------	---------	---------

ANTISIALAGOGUES. — Tarissent ou diminuent la sécrétion salivaire.

Belladone	Borax	Myrrhe	Opium
-----------	-------	--------	-------

3 — MODIFICATEURS DE LA SÉCRÉTIONS LACTÉS

Il est quelquefois nécessaire d'augmenter ou de diminuer la sécrétion lactée.

GALACTAGOGUES

Anis
Extrait de malt
Hl. de ricin
Chlorure d'ammonium
Pilocarpine

ANTIGALACTAGOGUES

Belladone
Camphre
Ergot
Purgatifs salins

X — MODIFICATEURS DES TISSUS ET DE LA CIRCULATION LOCALE

Ils sont divisés en plusieurs groupes dont les principaux sont : les dérivatifs, les révulsifs, les antiseptiques, les vulnéraires, les astringents et les émoullients.

DÉRIVATION. — Méthode qui a pour but de détourner mécaniquement le sang ou une humeur d'une partie du corps sur une autre partie, ou à l'extérieur.

Ventouses	Saignée
Massage	Sangsues
Ponction d'oedème	

RÉVULSION. — Irritation locale quelconque provoquée dans le but de faire cesser un état congestif ou inflammatoire existant dans une autre partie du corps, ou de stimuler le système nerveux.

Les procédés de révulsion se distinguent de ceux de dérivation par l'irritation locale qu'elle détermine. Cette irritation peut aller depuis la simple excitation mécanique du tégument jusqu'à la production de l'inflammation, ou même, de la destruction de la peau. Les moyens les moins irritants se rapprochent des agents de la dérivation, ceux qui enflamment ou détruisent la peau sont les « révulsifs proprement dits ».

Les révulsifs sont classés en suivant l'ordre d'intensité de leur action. S'ils rougissent seulement la peau, ils sont appelés *rubéfiants*; s'il se forme des phlyctènes, on les appelle *épispatiques* ou *vésicants*; si les tissus sont détruits, ils prennent le nom de *caustiques* (escarrotiques ou cathétriques).

RUBÉFIANTS :

Ammoniaque	Chloroforme	Iode
Capsicum	Gingembre	Moutarde
	Térébenthine	

VÉSICANTS :

Ammoniaque	Cantharide	Huile de croton
------------	------------	-----------------

CAUSTIQUES :

Ac. acétique	Ac. chromique	Ac. sulfurique
Ac. arsénieux	Ac. nitrique	Bichromate de pot.
Chlorure de zinc		Nitrate d'argent

ANTISEPTIQUES. — Substances principalement employées en chirurgie, qui enrayent l'action morbifique des germes pathogènes.

Ac. borique	Créoline	Iodoforme
Ac. phénique	Formaline	Péroxyde d'hydrog.
Permanganate de potasse	Tr. d'Ic-le, 5 à 10%	

VULNÉRAIRES sont ceux qui aident à la guérison des plaies en stimulant les tissus par la formation de granulations, et favorisent la circulation.

Baume du Pérou	Ichthyol	Nitrate d'argent.
----------------	----------	-------------------

ASTRINGENTS. — Substances auxquelles on attribue la propriété de resserrer les tissus sur lesquels on les applique, et de restreindre les sécrétions des muqueuses.

Ac. minéraux	Alun	Sels de fer
Ac. tannique	Hydrastis	Sels de plomb, de zinc.

ÉMOLLIENTS. — Médicaments qui possèdent la propriété de relâcher les tissus, de les rendre plus mous, et qui ont aussi pour but de diminuer la tonicité des organes et d'en affaiblir la sensibilité.

Gommes
Mucilages

Substances amylacées
sucrées et gélatineuses

Huiles

CHAPITRE QUATRIÈME

NOMENCLATURE DES MÉDICAMENTS

— A —

ABSINTHE. — *Plante aromatique dont les feuilles et les sommités fleuries renferment un principe amer.*

Amer, apéritif, fébrifuge, vermifuge, tonique stimulant; emménagogue à haute dose.

Dose : En substance, 20 à 60 grs (1.30 à 4.0).

ACÉTANILIDE. — Syn. Antifibrine. Poudre blanche, cristalline, inodore, à saveur amère, peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau bouillante, soluble dans l'alcool et l'éther, insoluble dans la glycérine.

Analgésique et antipyrétique. — Comme analgésique, se prescrit dans les névralgies, le rhumatisme articulaire ou musculaire, dans le tabès.

Particularité. — L'acétanilide est un poison du sang, elle transforme l'hémoglobine et amène conséquemment de la cyanose qui disparaît facilement si on se tient dans les limites des doses thérapeutiques.

Dose : 5 à 15 grs (0.30 à 1.0).

ACÉTIQUE (Acide). — On emploie l'acide acétique cristallisable, l'acide acétique liquide du commerce et le vinaigre blanc (vinaigre de vin).

A l'intérieur : en inhalations dans la syncope, comme antidote dans les empoisonnements par les alcalins. Il sert aussi à préparer des boissons rafraîchissantes (sol. très diluées).

A l'extérieur : dans les alopecies, en lotions excitantes et anti-prurigineuses et contre la transpiration; comme caustique et vésicant (verrues).

ACÉTONE. — *Liquide incolore, odeur camphrée, miscible à tous les solvants usuels.*

Anesthésique, anthelminthique, antiasthmaticque (en inhalations).

Usage externe : Collodions divers, excipient utilisé en dermatologie.

Dose. 15 à 30 gouttes, 3 à 4 fois par jour, comme anthelminthique dans une infusion aromatique.

ACÉTOPHÉNONE ou **HYPNONE.** — *Liquide amer, incolore, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, la glycérine et les huiles.*

Hypnotique.

Dose : 5 à 10 gts par jour (0.10 à 0.30).

ACÉTOPYRINE. — (*Salicylate d'antipyrine*). *Poudre cristalline, blanche, soluble dans l'alcool.*

Antipyrétique, analgésique. Se prescrit dans les rhumatismes articulaires, les névralgies.

Dose : 15 à 45 grs (1.0 à 3.0) par jour, par cachet de 0.50 etg.

ACONIT. — *Syn. Napel, Capuchon. Feuilles et racines. Son alcaloïde, l'aconitine, agit plus rapidement.*

Analgésique exerçant surtout son action sur le trijumeau; anticongestif, diurétique, sédatif cardiaque : ralentit le cœur en agissant directement sur le muscle et ses ganglions.

Se prescrit dans les névralgies, la sciaticque les tics douloureux, l'érysipèle, la goutte aiguë, les angines, les coctions pulmonaires, la bronchite, la grippe, la tachycardie.

L'intolérance se manifeste par une sensation de picotements sur la langue et de fourmillements sur tout le corps. L'idiosyncrasie est fréquente.

Dose : racine 1/6 à 1 1/2 gr. (0.01 à 0.09).

Feuilles 1/2 à 3 grs (0.03 à 0.20).

ACONITINE. — *Dose : 1 à 4 dixièmes de milligramme par doses fractionnées, en solutions ou pilules. Extrêmement toxique.*

ADONIS VERNALIS. — *Tiges et feuilles. Principe actif, l'adonidine.*

Médecament tonocardiaque et diurétique par suite de l'augmentation de la tension artérielle, agit comme la digitale, mais présente sur cette dernière l'avantage de ne pas s'accumuler dans l'économie. Préconisée dans l'épilepsie et contre l'obésité

Dose : 60 à 120 grs (4.0 à 8.0) dans la journée.

ADRENALINE. — Principe actif des glandes surrénales.

Vaso-constricteur, hémostatique puissant, tonique cardiaque, possède un pouvoir décongestionnant très actif.

A l'intérieur : par voie gastrique ou hypodermique dans les hématomésés, dans certains cas d'hémoptysie et dans les métrorragies.

A l'extérieur : Produit localement, en même temps qu'un léger degré d'anesthésie, une anémie intense au point injecté. En badigeonnage contre les hémorragies buccales, nasales. Utilisée en oculistique.

Note : Médicament qui n'est pas sans danger en raison de son action sur le cœur et la respiration.

Dose : 5 à 30 gtts ou $\frac{1}{2}$ à 1 cc. par la bouche.
8 à 15 gtts en injection hypodermique.

AGAR-AGAR. — *Syn. Gélose. Algue maritime.*

La poudre agar-agar est une substance mucilagineuse qui jouit de la propriété de traverser les voies digestives supérieures sans y être sensiblement altérée, en y absorbant toutefois une quantité assez considérable d'eau, en sorte qu'elle arrive dans le gros intestin sous un volume augmenté et y exerce une action mécanique et réflexe qui a été utilisée avec succès dans la cure de la constipation.

AGARIE BLANC. — *Champignon réduit en poudre. Principe actif, agaricine. Antisudorifique, hydragogue, purgatif à doses élevées.*

Dose : 2 à 15 grs (0.25 à 1.0).

Agaricine : $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{3}$ de gr. (0.005 à 0.02).

AGURINE. — *Mélange de théobromine et d'acétate de soude.*

ALBUMINE. — 1. *Blanc d'œuf*, soluble dans l'eau, coagulable par la chaleur, l'acide azotique et l'alcool.

Antidiarrhéique et parfois comme aliment temporaire dans les gastro-entérites. Antidote des poisons minéraux.

2. *Caséine du lait.* Employée comme agent émulsionnant et comme aliment.

3. *Gluten.* Partie albuminoïde de la farine de céréales. Utilisé sous forme de pain dans l'alimentation des diabétiques.

4. *Les légumineuses.* Albumines retirées des graines de légumineuses, supplée l'alimentation carnée chez les artério-scléreux, goutteux, brightiques.

ALCALI VOLATIL. — Voir ammoniacque liquide.

ALCOOL ÉTHYLIQUE. — (Esprit de vin) Liquide incolore, mobile, odeur pénétrant. On retire l'alcool de toutes les préparations vineuses, vin, cidre, bière. Très inflammable, miscible en toutes proportions à l'eau, l'éther, la glycérine, le chloroforme. Par contre, il coagule la gélatine et les diverses modifications de l'albumine proprement dite.

Par des distillations successives, on peut débarrasser peu à peu l'alcool de l'eau à laquelle il est mélangé et même l'obtenir *anhydre* (alcool absolu).

Les mélanges d'alcool absolu et d'eau, en différentes proportions, constituent une série de liquides qu'on divise en degrés d'après la proportion d'alcool absolu qu'ils contiennent. Chaque degré exprime, en centièmes, la quantité d'alcool absolu renfermée dans le mélange.

L'eau-de-vie faible est à	37°
L'eau-de-vie ordinaire est à	50°
L'eau-de-vie forte est à	59°
L'alcool éthylique est à	85°
L'alcool rectifié	95°
L'alcool absolu	100°

On se sert généralement pour mesurer le degré d'un alcool de l'alcoomètre centésimal.

A *l'intérieur*, l'alcool est un stimulant du système nerveux, et en particulier du cœur et de la circulation, il peut constituer un aliment, toujours à petites doses, lorsque la nutrition devient difficile ou impossible. C'est, à dose thérapeutique, un aliment respiratoire, un antipyrétique, un stimulant diffusible. C'est l'antidote de l'acide phénique.

A *l'extérieur*, l'alcool trouve son emploi comme antiseptique (pansements) et comme excitant (frictions).

On le prescrit dans la pneumonie, la fièvre typhoïde, etc., dans presque toutes les maladies aiguës des vieillards, des cachectiques; en un mot, toutes les fois qu'il se manifeste de l'adynamie ou de la tendance au collapsus.

L'alcool est, au contraire, contre-indiqué dans la goutte, le rhumatisme, l'artério-sclérose, le diabète, la dyspepsie hyperchlorhydrique et dans tous les états de nervosisme exagéré.

L'alcool peut être prescrit sous forme de potion, de grog, de sirop, de punch et d'éllixir, &c, ou sous forme de rhum, d'eau-de-vie, de vin d'Espagne, de vin de Champagne, de Bordeaux.

Dose : Enfants, alcool dilué, 5 à 10 cc. par année d'âge dans les 24 heures.

Adultes, 30 à 100 cc. dans les 24 heures.

ALOËS. — Principe actif, l'aloïne. A petites doses, stomachique, à doses plus élevées, purgatif cholagogue, il est utilisé comme dérivatif dans les affections cérébrales et les congestions pulmonaires, aussi comme emménagogue. Contre-indiqué dans les cas d'hémorroïdes, de grossesse et de métrorragie.

Dose : 2 à 3 grs (0.12 à 0.20).

ALUN. — (Sulfate double d'alumine et de potasse). Cristaux transparents solubles dans l'eau et la glycérine, insoluble dans l'alcool.

Astringent, hémostatique et antiseptique.

A l'intérieur, on donne l'alun dilué et on le fait aspirer avec un tube en verre car il détériore les dents. Il se combine mal avec la plupart des médicaments et on doit l'administrer seul. Se donne comme hémostatique dans les hémorragies du poumon, de l'estomac, de l'intestin et comme contre-poison des sels de plomb.

A l'extérieur, dans les affections du larynx et du pharynx et comme injections astringentes vaginales. On pratique aussi des attouchements avec de l'alun en cristaux.

Dose : 10 à 20 grs (0.60 à 1.50) par jour.

AMADOU. — *Partie spongieuse d'un champignon. Hémostatique local pour arrêter le sang des coupures ou des piqûres de sangsue.*

AMANDES. — *Fruits de l'amandier. Deux variétés : amandes douces, amandes amères. Principe actif : l'huile, elle est laxative.*

Émollientes, fébrifuges, taenifuges. Servent surtout de véhicule dans les potions expectorantes. On les prépare aussi sous forme d'eau distillée, de lait et d'huile essentielle, de poudre composée.

Dose : $\frac{1}{2}$ à 2 onces de la mixture par jour.

AMIDON. — Poudre blanche provenant du blé. L'amidon retiré des tubercules des pommes de terre s'appelle *fécule*.

Substance employée comme adoucissante ou isolatrice dans le traitement des dermatoses légères.

Usage externe. — Cataplasmes, glycérolés, pâtes et pommades, bains (500 gms), lavements à 3% dans la diarrhée, l'entérite.

AMMONIAQUE OFFICINALE. — (Alcali volatil). Solution de gaz ammoniac dans de l'eau distillée. Liquide incolore, d'odeur suffocante, d'une saveur très caustique et alcaline, saponifie les graisses.

A l'intérieur, se donne comme stimulant diffusible, sudorifique, antispasmodique et dans l'ivresse, comme antidote chimique dans les empoisonnements par les acides et les sels minéraux.

Inhalations nasales dans le coryza, la syncope.

A l'extérieur, révulsif seul ou mélangé à divers liniments huileux : liniment ammoniacal, eau sédative de Raspail. Peut être employée comme caustique.

Dose : 5 à 20 gttes dans de l'eau, en potion.

AMMONIAQUE (ACÉTATE D') LIQUIDE. — Esprit de Mindererus. — Vinaigre ammoniacal. Liquide incolore, d'une faible odeur d'acide acétique.

Excitant diaphorétique et expectorant très usité dans les affections broncho-pulmonaires aiguës, les fièvres éruptives, le collapsus, l'ivresse.

Dose : 60 à 45 gttes (4.0 à 16.0).

AMMONIAQUE (CARBONATE D'). — Sel volatil d'Angleterre. Cristaux volumineux, incolores et transparents, à forte odeur ammoniacale.

Mêmes applications que l'acétate. Modificateur des sécrétions bronchiques en se volatilissant par la muqueuse pulmonaire.

Dose : 3 à 10 grs (0.20 à 0.60).

AMMONIAQUE (CHLORHYDRATE D'). — Muriate d'ammoniaque — sel ammoniac — chlorure d'ammonium.

Mêmes propriétés que le carbonate et l'acétate.

Dose : 5 à 20 grs (0.30 à 1.50).

AMMONIAQUE (ESPRIT D') AROMATIQUE. — C'est un mélange contenant de l'ammoniaque liquide, du carbonate d'ammoniaque, de l'huile de noix de muscade, de citron et de lavande, de l'alcool et de l'eau. Stimulant du cœur et des poumons.

Dose : 15 à 60 gttes.

AMYLE (NITRITE D'). — Liquide huileux, jaunâtre, à odeur pénétrante, soluble dans l'alcool, s'altère très facilement en présence de l'air et de la lumière. Il faut le conserver dans des tubes scellés contenant une dizaine de gouttes et dont on brise, au moment voulu, l'une des pointes pour laisser couler le contenu sur une compresse afin de pouvoir l'inhaler.

Par la bouche, on donne le nitrite d'amylo sur un morceau de sucre. En inhalations contre la syncope, l'angine de poitrine, l'asthme, les accès d'épilepsie, les hémoptysies, les pneumonies. Est vaso-dilatateur et antispasmodique.

Très dangereux et contre-indiqué chez les artério-scléreux, les congestifs. Il peut, à doses élevées, amener de l'asphyxie après une période convulsive.

Dose : 2 à 5 gttes, ne pas dépasser 25 gttes dans les 24 hrs.

ANALGÈNE. — *Analgésique et antithermique, colore l'urine en rouge.*

Dose : 15 à 30 grs (1.0 à 2.0).

ANALGÉSINE. — *Voir antipyrine.*

ANÉMONE PULSATILE. — *Plante des champs très commune. Anticatarrhale (blennorrhagie), emménagogue et antispasmodique. Contre l'asthme, la toux convulsive.*

ANGÉLIQUE. — *Racine. Infusion à 2%. Stimulant, stomachique. (Atonie des organes digestifs).*

ANIS. — *Graine fournie par le badiane. Substance stomachique et carminative (coliques des nourrissons), on lui attribue des propriétés galactogènes, elle est surtout employée comme aromatique.*

Dose : 10 à 30 grs (0.60 à 2.0).

ANTIFÉBRINE. — *Voir acétanilide.*

ANTIMOINE. — (TARTRATE DE POTASSE ET D') Émétique—tartre stibié. L'émétique, absorbé à l'intérieur, agit au point de vue thérapeutique d'une façon différente suivant la dose prescrite : il peut être contro-stimulant, expectorant, vomitif, purgatif. Il est surtout prescrit seul ou associé à l'ipécac, comme vomitif ; à faibles doses, il est un expectorant utile dans les affections pulmonaires et les hémoptysies.

Note : En raison de son action dépressive sur le cœur et le système nerveux, son emploi doit être surveillé. Il ne faut pas, en général, le donner dans le jeune âge, ni dans l'âge avancé, ni aux personnes débiles.

Dose : 1/12 à 2 grs (0.005 à 0.12).

ANTIPYRINE. — (Analgésine). Poudre cristalline, augmente la solubilité des sels de quinine, de la caféine.

Comme analgésique, est très efficace dans les migraines, les céphalées de surmenage, les névralgies faciales, les coliques hépatiques et néphrétiques, le rhumatisme chronique. On a prétendu qu'elle empêchait le mal de mer, mais cette action n'est pas constante.

Comme antithermique, son emploi est indiqué dans toutes les pyrexies d'origine infectieuse, notamment dans l'influenza, la pneumonie, le rhumatisme articulaire aigu.

Ses propriétés antispasmodiques s'exercent utilement dans la chorée, l'asthme et la coqueluche.

S'administre aussi dans le diabète et la polyurie nerveuse, et serait efficace comme antigalactagogue.

Employée à l'extérieur et localement, elle agit comme hémostatique dans les épistaxis, les hémorragies gingivales.

L'intolérance se manifeste par des accidents cutanés, de la cyanose. En raison de son action dépressive sur les systèmes nerveux et circulatoire, on ne doit pas le prescrire aux sujets déprimés, à ceux dont le cœur est affaibli ou dont le rein n'est pas dans son intégrité absolue.

Dose : 5 à 20 grs (0.30 à 1.30).

ANTISEPTOL. — Succédané de l'iodoforme, mêmes indications. Contient 50% d'iode.

Usage externe.

APIOL. — (Essence de persil). S'administre en capsules.

Emménagogue à la dose de 0.90 par jour.

Antipériodique à la dose de 3 gms par jour.

APOMORPHINE, — (CHLORHYDRATE D'). Poudre blanche extraite de la morphine dont elle ne diffère que par l'absence d'une molécule d'eau.

Émétique puissant, porte son action directement sur les centres nerveux, les effets se font sentir rapidement. D'un emploi précieux dans les cas d'empoisonnement. Expectorant à faible dose (1/15 à 1/10 de gr.).

Doses émétiques : 1/5 de gr. par la bouche, 1/10 de gr. en inj. hypod. Pour les tout jeunes enfants 1/30 à 1/15 de gr; pour un enfant de 10 ans, 1/20 de gr.

En surveiller avec soin l'administration (syncope).

ARGENT. — L'argent est un métal blanc, brillant, malléable que l'on trouve dans la terre, soit allié à d'autres minéraux, soit sous forme de sulfure

Les sels d'argent ne deviennent toxiques qu'après un usage prolongé et donnent lieu à des symptômes spéciaux.

Intolérance. — A la suite d'un traitement prolongé, une partie du métal se fixe dans les tissus de l'économie et leur donne une teinte ardoisée; cette coloration apparaît d'abord sur les gencives, sur la muqueuse des lèvres et des joues, sur les régions de la peau exposée à l'air, elle peut s'accroître ensuite jusqu'au noir foncé. Des lavages répétés avec une solution iodée changent cette coloration ce qui permet d'éliminer la maladie bronzée d'Addison. En outre, l'argyrisme chronique donne lieu aux symptômes suivants : palpitations, irrégularité du pouls, dyspnée, albuminurie, ascite, oedème des membres inférieurs, dyspepsie, amaigrissement, faiblesse musculaire, parfois paralysie.

Les symptômes de l'empoisonnement aigu sont ceux d'une gastro-entérite avec vomissements d'une matière floconneuse blanchâtre qui noircit à l'air. On a noté des convulsions.

ARGENT (ALBUMINATE 11%). — *Largine*. En injections urétrales de 0.25 à 2 pour 1000. Usage externe.

ARGENT (ALBUMINATE D'8%). — Protargol. Poudre jaunâtre, soluble dans l'eau.

Antiseptique puissant, a l'avantage de n'être pas irritant et de n'être pas précipité par le liquide de l'économie.

Sol. de 5 à 10% en instillations vésicales.

Sol. de 0.25 à 1% en injections urétrales.

ARGENT (AZOTATE OU NITRATE D'). — Deux variétés : Nitrate d'argent *crystallisé*. Ses solutions s'altèrent en présence des matières organiques et de la lumière, d'où la nécessité de se servir de bouteilles en verre foncé.

Nitrate d'argent *fondus* se présente sous la forme de cylindre de la grosseur d'un crayon, de couleur grise ou noire.

A l'intérieur, se donne en pilules et après les repas. L'usage ne doit pas en être prolongé trop longtemps. Est considéré comme antispasmodique et astringent, on l'a préconisé dans la chorée, l'épilepsie, les accès d'asthme et surtout dans les affections du tube digestif, ulcère d'estomac, &c.

A l'extérieur, on l'utilise en crayons pour cautériser une plaie atone, pour détruire les bourgeons charnus et les granulations conjonctivales. Sa solution aqueuse est employée dans le traitement des ophthalmies purulentes (neutraliser immédiatement avec sérum); en instillations, il combat efficacement la cystite hémorragique et l'urétrite à 1 ou 5%; en lavage vésical à 1 dans 500.

Dose : 1/8 à 1/4 de gr (0.007 à 0.15).

ARGENT (CASÉINATE D'). — *Arcomine*. Antiseptique, bactéricide, plus faible que le nitrate d'argent, mais n'est pas caustique.

Préconisée contre la blennorragie, en injections de 2 à 10%.

Usage externe.

ARGENT COLLOÏDAL. — Collargol. Substance noirâtre, soluble dans l'eau, contient 97% d'argent.

Bactéricide énergique agissant, dans les maladies infectieuses, par son pouvoir catalytique qui s'oppose au développement des microbes; il a l'avantage de n'être ni irritant, ni caustique.

S'administre à l'intérieur, 1/2 heure avant les repas, sous forme de pilule ou en solution, aussi en injection hypodermique. Localement, on emploie le savon et l'onguent de Crédé, lesquels contiennent

nent 10% du médicament; en injections urétrales et conjonctivales avec la solution au 100 è.

Préconisé dans le traitement des endocardites infectieuses, de la méningite cérébro-spinale, de l'angine diphtérique, de la fièvre typhoïde, etc.

Dose : 0.01 à 0.06 pour adulte.

0.01 à 0.03 pour enfant.

ARGENT (LACTATE). — Actol. Antiseptique, s'emploie en gargarismes, lotions, compresses, à 1 pour 10000. Usage externe.

ARGENT (PROTÉINATE). — Argyrol. Succédané du nitrate d'argent, employé en thérapeutique oculaire, ophtalmie blennorragique; il a l'avantage de n'être ni irritant, ni douloureux.

ARISTOL. — Poudre amorphe, chamois clair, inodore, ce qui la fait préférer à l'iodoforme dont elle est un succédané. Contient 46% d'iode.

Antiseptique et cicatrisant, employée dans beaucoup de dermatoses et dans le traitement des plaies chirurgicales. Usage externe.

ARMOISE. — Feuilles renfermant une huile volatile considérée comme emménagogue.

Dose : 30 à 120 grs (2.0 à 8.0).

ARNICA. — Fleurs. A l'intérieur, stimulant du système nerveux. A l'extérieur, sous forme de teinture, en application dans les contusions et les entorses.

Dose : 5 à 20 grs (0.30 à 1.30).

ARRHÉNAL. — (Méthylarsinate de soude) Succédané du cacodylate de soude, a, sur ce dernier, l'avantage d'être administré par voie stomacale.

Tonique stimulant la nutrition et l'assimilation; il permet de soumettre un sujet à un traitement arsenical régulier et intensif, sans phénomènes toxiques. Prescrit dans la tuberculose, l'emphysème pulmonaire, la bronchite chronique, l'anémie, la chorée et dans toutes les dermatoses justifiables de la médication arsenicale.

On doit surveiller son emploi chez tous les malades dont la fonction hépatique est insuffisante.

Dose : 1/6 à 5/6 de gr. (0.01 à 0.05).

ARROW-ROOT. — Herbe vivace des pays chauds dont on extrait une farine alimentaire. Se prépare à l'eau, au lait ou au vin et se donne en bouillie, aromatisée au goût. Constitue un utile aliment de régime.

ARSENIC. — L'arsenic est un métalloïde qu'on trouve dans la nature à l'état de combinaison. Il est un élément de l'organisme.

Fourni normalement à l'économie par certains aliments (lait, thymus, choux, navets, &c.), il s'élimine par les poils, les cheveux.

Il est inusité à l'état pur. On l'emploie en pharmacie combiné à l'oxygène, à l'iode, au fer, etc. L'arsenite de cuivre est un composé très toxique communément appelé "vert de Paris".

En général, les médicaments arsenicaux stimulent l'appétit, activent et modifient les phénomènes de la nutrition — action qui se manifeste par une augmentation de la teneur du sang en hémoglobine, relèvement du poids et des forces — ils sont des sédatifs du système nerveux.

Ils sont prescrits pour combattre l'anorexie, dans le traitement de certaines chloro-anémies, de la cachexie, de la lymphadénie, et en particulier, dans les formes où prédominent les altérations sanguines comme la leucémie; dans le diabète, la chorée, l'asthme. Les arsenicaux rendent des services comme médication tonique dans la tuberculose; leur élimination par la peau les fait employer dans le traitement des dermatoses. L'arsenic, enfin, jouit de propriétés antiparasitaires (paludisme, trypanosomiase, tréponèmes).

Note. Surveiller l'administration des arsenicaux et, pour créer une accoutumance progressive et éviter les désordres de l'arsenicisme, commencer par donner des doses croissantes et décroissantes. Un traitement un peu long doit être interrompu par des repos de plus en plus prolongés.

Donner les médicaments arsenicaux immédiatement avant ou même après les repas.

Voir toxicologie (arsenicisme).

Dose : Granules de 0.001 (granules de Dioscaride), liquide, de 2 à 4 gtts par jour, augmenter jusqu'à 20 gtts.

ARSENIC (IODURE D'). — *Solution de Donovan.* Altérant puissant.

Dose : 1/20 de gr. (0.005) ou 2 à 5 gtts de la solution.

ARSÉNIATE DE FER. — *Médicament agissant comme les ferrugineux et possédant, en outre, la propriété de modifier les phénomènes de la nutrition comme les arsenicaux.*

Dose : 1/6 de gr. (0.004).

ARSÉNIATE DE POTASSE. — *Sel arsenical de Macquer.* Peu employé; affections cutanées, voies respiratoires.

ARSÉNIATE DE SOUDE. — *Liquueur de Pearson.* Employé dans les affections cutanées et surtout dans celles des voies respiratoires.

Dose : 0.002 à 0.010 millig. ou 2 à 20 gtts.

ARSÉNIEUX (ACIDE). — *Arsenic blanc* — *liqueur de Boudin* (sol au 1 000 è.) *Pour propriétés et usages thérapeutiques, voir arsenic.*

ARSÉNITE DE POTASSE. — *Liqueur arsenicale* — *liqueur de Fowler.* *Pour propriétés et indications thérapeutiques, voir arsenic.*

Dose : La liqueur de Fowler s'administre au début à la dose de 2 gts, en augmentant d'une goutte tous les jours jusqu'à 20 gouttes, diminuer alors d'une goutte tous les jours, jusqu'à 2 gouttes, repos de 8 jours, reprendre le traitement s'il y a lieu. Enfants : 2 gouttes par année d'âge.

ARSENOBENZOL ou "606". — Ce médicament peut être considéré comme ayant, au point de vue physiologique, les mêmes propriétés que les arsenicaux : une action tonique sur l'organisme en général, parce qu'il exerce sur le sang un pouvoir remarquable en faisant croître le nombre des globules rouges, et une affinité particulière pour les parasites et spécialement pour ceux du groupe des "spirilloles".

Le principe de cette méthode a été de trouver des corps chimiques qui se fixent sur les parasites ou les éléments pathologiques et les détruisent, tout en respectant l'organisme qui en est porteur. L'arsenobenzol est le médicament de choix de maladies à parasites animaux, et principalement de la syphilis due au tréponème de Schaudinn. C'est le spécifique le plus énergique. On l'utilise avec succès à toutes les périodes de la maladie.

En dehors de la syphilis, il a été employé dans le typhus, l'angine de Vincent, dans le paludisme, dans l'épilepsie, dans la maladie du sommeil et le scorbut.

ASA-FOETIDA. — *Gomme-résine à odeur d'ail repoussante, à saveur amère et nauséabonde. Antispasmodique, emménagogue.*

Dose : 5 grs (0.25).

ASAPROL. — *Abrastol. Succédané du salicylate de soude. Antiseptique, antithermique. Se prescrit dans le rhumatisme articulaire aigu, dans les divers états infectieux. Il est bien supporté par les albuminuriques, il ne provoque ni accidents cérébraux, ni bourdonnements d'oreille.*

Dose : 30 à 45 grs (2.0 à 3.0).

ASPERGE. — *Racines. Diurétique, sédatif du cœur, apéritif.*

ASPIRINE. — *Succédané de l'acide salicylique et du salicylate de soude. Préconisé dans le traitement du rhumatisme, du lumbago, des névralgies, de la grippe, de la choïse. Antithermique, analgésique.*

Dose : 5 grs (0.25).

ATOXYL. — Renferme 30% d'arsenic. Préconisé dans le traitement des dermatoses, de l'anémie, de la tuberculose et de la maladie du sommeil. Certains auteurs considèrent l'atoxyl comme un spécifique de la syphilis au même titre que le mercure et les iodures.

ATROPINE. — (SULFATE D'). — Alcaloïde retiré de la belladone.

Sédatif, antispasmodique et modérateur des sécrétions. Prescrit dans la sialorrhée, la galactorrhée et contre les sueurs des phthisiques. Aussi employé comme accélérateur du pouls dans la bradycardie des convalescents, et comme antivomitif associé à la morphine dont il est l'antidote.

En ophtalmologie, surtout usité comme mydriatique.

Dose : 1/120 à 1/60 de gr. ($\frac{1}{2}$ à 1 millig.)

AVOINE. — Diurétique. La semence mondée ou décortiquée constitue le gruau, puissant moyen de reminéralisation de l'organisme.

La farine constitue un excellent aliment pour l'enfant et le convalescent.

Préparations : Décoction, gruau.

AXONGE. — *Saindoux. Graisse de porc fondue provenant de l'épiplon (panne) de l'animal. Sert de base à la plupart des onguents.*

Usage externe.

AZOTE (PROTOXYDE D'). — Le protoxyde d'azote, appelé aussi gaz azoteux, est un gaz neutre, inodore, d'une saveur légèrement sucrée, il est plus lourd que l'air.

Pour l'anesthésie, s'emploie exclusivement en inhalations. Il ne se fixe pas aux globules sanguins, mais se dissout dans le plasma du sang. Après les premières inhalations s'installe une sorte d'ivresse, avec sensation agréable de légèreté et de déplacement, tendance à la gaieté, d'où le nom de "gaz hilarant." Employé seul, c'est-à-dire à l'exclusion d'air ou d'oxygène, il peut entraîner rapidement la mort par asphyxie. Si, cependant on le dilue d'une proportion suffisante à l'entretien de la vie, l'oxyde nitreux peut entretenir l'anesthésie pendant plusieurs heures, et si on ajoute une proportion variable d'éther au mélange d'oxyde nitreux et d'oxygène, on augmente considérablement son efficacité, et les trois anesthésiques continués constituent le meilleur agent anesthésique désirable.

On fait habituellement précéder l'anesthésie au protoxyde d'azote d'une injection hypodermique de $\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{4}$ de gr. de morphine et de $\frac{1}{100}$ à $\frac{1}{200}$ d'atropine, comme adjuvant.

Autrefois exclusivement employé en chirurgie dentaire. Le mode actuel d'administration du protoxyde permet de l'utiliser cou-

rament pour les opérations majeures. Sa non toxicité en fait un agent anesthésique précieux.

Il est démontré expérimentalement que très peu de temps après la cessation d'inhalations des vapeurs, on n'en trouve aucune trace dans le sang. Les porteurs de tares organiques, les faibles, les déprimés trouveront là le mode d'anesthésie de choix. Il n'irrite pas les muqueuses des voies respiratoires et rend le début de l'anesthésie plus facile.

Le jeune âge, l'anémie grave sont des contre-indications à l'administration du gaz azoteux.

— B —

BABEURRE. — *Liquide restant après barattage du lait ou de la crème. Sa composition en fait un aliment utile, possédant à la fois des propriétés antiseptiques par son acide lactique.*

Employé dans le traitement de la gastro-entérite des enfants, dans la constipation.

BADIANE. — *Anis étoilé. Stomachique et carminative employée dans certaines dyspepsies, et utilisée comme substance aromatique.*

Dose : Teinture, 15 gtts à 2 drach. (1.0 à 8.0).

BALEINE (BLANC DE). — *Masse blanche, cirreuse et opaque, existe en dissolution dans l'huile grasse contenue dans les vastes cavités de la tête du "cachelot".*

Adoucissant employé contre la toux, la dysenterie et pour donner de la consistance aux onguents.

Dose : 30 à 120 grs (2.0 à 8.0) dans du lait chaud ou une infusion adoucissante.

BARDANE. — *Diurétique, sudorifique. A l'extérieur, contre le prurit.*

Dose : 8 à 45 grs (0.50 à 3.0).

BALSAMIQUES. — On comprend sous le nom de balsamiques, les baumes, les térébenthines et la plupart des résines et des gommés-résines.

Les divers médicaments balsamiques ont été préconisés tour à tour, à l'intérieur comme des remèdes utiles, dans les diverses affections chroniques du poulmon : bronchite, phtisie, etc. Dans les différentes maladies, soit aiguës, soit chroniques de l'appareil urinaire : néphrite, cystite, uréthrite blennorragique.

Les balsamiques portent leur action sur les muqueuses et modifient les affections catharrales.

S'éliminent par les reins et les poulmons.

BAUME DE TOLU. — *Suc résineux extrait de légumineuses. Modificateur des sécrétions bronchiques, possède un léger pouvoir antiseptique. On l'associe, comme médication adjuvante, aux autres médicaments employés dans les affections des voies respiratoires.*

Dose : 8 à 30 grs (0.50 à 2.0).

BAUME DU PÉROU. — *Mêmes indications que le baume de tolu, mais inusité à l'intérieur.*

A l'extérieur, préconisé contre la gale (pommade ou liquide, en friction) et en fumigations dans la tuberculose laryngée.

BELLADONE. — Feuilles. Alcaloïdes mydriatiques : atropine, hyoscinamine et hyoscyne.

Sédatif agissant surtout sur le système nerveux central, et antispasmodique.

Elle est employée dans la coqueluche, l'asthme, la gastralgie, le goître exophtalmique, elle combat efficacement la constipation opiniâtre; elle donne de bons résultats dans le traitement des coliques de plomb. Par son action modératrice sur les sécrétions, elle est considérée comme antigalactagogue et utilisée pour diminuer la sueur des phthisiques.

A l'extérieur, pommades, suppositoires.

Dose : $\frac{1}{4}$ à 2 grs (0.15 à 0.12).

BENJOIN. — Baume. Modificateur des sécrétions bronchiques et légèrement expectorant.

A l'extérieur, employé en dermatologie et en inhalations.

Dose : 10 à 30 grs (0.60 à 2.0).

BENZOÏQUE (ACIDE). — A l'intérieur, utilisé dans les affections pulmonaires, les bronchites où il agit à la fois comme expectorant, modificateur des sécrétions et stimulant. Ses propriétés balsamiques sont utilisées dans les pyélonéphrites.

Dose : 15 à 30 grs (1.0 à 2.0).

BENZONAPHTOL. — Excellent antiseptique intestinal (fièvre typhoïde, grippe). Son administration est surtout indiquée lorsque les reins sont touchés.

Dose : 15 à 60 grs (1.0 à 4.0) par jour, en cachets.

BENZOZOL. — *Voir gaiacol.*

BERGAMOTE (HUILE DE). — *Huile essentielle, stimulante et aromatique, de couleur verte. Surtout employée comme aromatique.*

BÉTOL. — *Antiseptique intestinal, antipyrétique dans le traitement du rhumatisme articulaire.*

Dose : 8 grs (0.50), cachets.

BEURRE DE CACAO. — Corps gras extrait de l'amande du cacaoyer. Sert à faire des onguents et des suppositoires, il a l'avantage de ne pas rancir et de fondre vite.

Usage externe.

BIÈRE (LEVURE DE). — Permet de donner de bons résultats dans le traitement de la furonculose.

Dose : 3 cuillerées à café pour la levure en pâte.

4 onces pour la levure liquide.

BIOLACTYL. — Ferment lactique. Recommandé dans les cas d'auto-intoxication et de toxi-infection intestinale.

BISMUTH. — Le bismuth est un métal blanc. Ses préparations pharmaceutiques ont une véritable action topique sur la muqueuse intestinale, elles en diminuent les sécrétions et favorisent la cicatrisation des surfaces ulcérées. Il colore les selles en noir. On emploie aussi le bismuth en poudre pour les pansements secs.

BISMUTHI (SALICYLATE). — Antiseptique et antidiarrhétique, aussi prescrit dans les fermentations de l'estomac.

A l'extérieur, dans le prurit et le prurigo.

Dose : 5 à 15 grs (0.30 à 1.0).

BISMUTHI (SOUS-CARBONATE). — Mêmes propriétés que le sous-nitrate, peu usité à l'intérieur. Incorporé à la vaseline, on en fait une pâte dite "pâte de bismuth" que l'on injecte dans les plaies pour hâter la guérison.

BISMUTHI (SOUS-NITRATE). — Agit comme topique absorbant et antiseptique, est employé sans danger à l'intérieur comme antidiarrhétique et analgésique, à titre d'agent de pansement de la muqueuse gastrique dans l'ulcère d'estomac, dans l'hyperchlorhydrie et pour arrêter les hémorragies intestinales dans la fièvre typhoïde.

A l'extérieur, en insufflations dans le nez, en pommade.

Dose : 10 à 60 grs (0.60 à 2.0).

BLEU DE MÉTHYLENE. — Poudre bleu foncé. S'élimine par les urines qu'il colore en bleu, ce fait est utilisé pour l'étude de la perméabilité rénale.

Doué de propriétés bactéricides variables à l'égard de l'hématozoaire du paludisme (serait dans ce cas succédané de la quinine), du gonocoque, du bacille fusiforme de Vincent et d'autres microorganismes; préconisé dans le traitement de la dysenterie, de l'entérite, de la tuberculose rénale ou vésicale. Est aussi un sédatif de la douleur, efficace dans le tabès, les polynévrites, les névralgies. Prescrit dans le traitement du diabète, de l'hyperchlorhydrie.

Utilisé comme médicament "psychique" chez les hystériques, en raison de ses propriétés colorantes.

Dose : 3 à 5 grs (0.2 à 0.3) par jour.

BOEUF (HUILE DE PIED). — *Remplacé l'huile de foie de morue quand celle-ci n'est pas tolérée.*

Dose : 1 drach. à 1½ once (4. à 16).

BOLDO. — Alcaloïde, la boldine. Digestif et stimulant, il favorise la sécrétion biliaire, aussi est-il employé dans la lithiase biliaire, la congestion du foie, etc.

Dose : Infusion de boldo, 10%.

Boldine, ½ à 1/6 de gr (0.005 à 0.01), granules.

BORATE DE SOUDE OU BORAX. — A l'intérieur, il agit comme les alcalins, il est légèrement diurétique. Préconisé dans l'épilepsie.

Antiseptique surtout employé à l'extérieur dans le traitement de certaines dermatoses, agit sur la peau comme du savon. Ajouté à de l'eau dure, il la rend plus agréable pour le bain.

Dose : 5 à 30 grs (0.30 à 2.0) par jour.

BORIQUE (ACIDE). — A peu près inusité pour usage interne, si ce n'est comme antiseptique intestinal et des voies urinaires.

Surtout employé en chirurgie et en thérapeutique oculaire comme antiseptique faible. Incorporé dans les pommades, il est très utilisé en dermatologie.

Dose : 5 à 10 grs (0.30 à 0.60).

BOULEAU. — *Écorec résineuse. Préconisé comme diurétique et fébrifuge. En pommade, contre la blépharite.*

Dose : Décoction à 15%.

BOURDAINE. — *Laxatif doux. Infusion, 2 à 5%.*

BOURRACHE. — *Principe actif, nitrate de potasse. Sudorifique usité au début des fièvres éruptives et de la trachéo-bronchite.*

Infusion, 5 à 10%.

BROMIDIA. — *Composé de bromure de potasse, de chloral, d'extrait de chanvre indien, de jusquiame. Hypnotique dans les insomnies nerveuses.*

Dose : Une à 4 cuillerées à soupe dans un peu d'eau.

BROMOFORME. — *Anesthésique et antiseptique, employé comme antispasmodique pour calmer la toux dans la coqueluche, la grippe. L'eau bromoformée est prescrite dans les douleurs de l'estomac et dans les vomissements.*

Dose : 10 à 30 gts.

BROMURE D'AMMONIAQUE OU D'AMMONIUM. *Action analogue au bromure de potasse, usité au point de vue du système nerveux, mais n'est dépressur ni du cœur, ni de la circulation, surtout en association avec les autres bromures.*

Dose : 10 à 30 grs (0.60 à 2.).

BROMURE DE CAMPHRE. — Antispasmodique utilisé dans l'hystérie et l'épilepsie, l'incontinence d'urine.
Dose : 8 à 15 grs (0.40 à 1.0) par jour.

BROMURE DE CHAUX. — *Analogue au bromure de potasse.*

BROMURE DE LITHINE. — *Proposé comme nervin.*

BROMURE DE POTASSE. — Hypnotique et sédatif en diminuant l'excitabilité réflexe du cerveau et de la moelle épinière. Il est employé contre l'insomnie et la céphalalgie des nerveux, dans l'hystérie, l'épilepsie, la chorée, le tétanos, l'asthme. C'est le médicament spécifique dans tous les cas où il y a lieu de modérer une excitabilité anormale du système nerveux.

Le bromure de potasse est contre-indiqué dans les affections cardiaques. C'est un déprimant du cœur, en ralentit le rythme, abaisse la pression artérielle. Consécutivement, il ralentit la respiration et la nutrition.

Dose : 20 à 120 grs (1.50 à 8.0).

BROMURE DE SOUDE. — Analogue au bromure de potasse, mais il est plus facilement supporté par les voies digestives; il n'agit que peu ou pas sur la circulation; il est de ce fait moins toxique. Il sera, de préférence aux autres bromures, prescrit dans les affections cardiaques.

Dose : 20 à 120 grs (1.50 à 8.0).

BROMURE DE STRONTIUM. — Sédatif puissant du système nerveux et du système génito-urinaire. N'aurait pas les inconvénients des autres bromures à l'endroit de l'estomac, de la peau et des reins.

Dose : 15 à 75 grs (1.0 à 5.0).

BROMURE D'OR. — *Antiépileptique et antinévralgique, réussit dans la chorée rebelle.*

Dose : 1/8 à 1/6 de gr. (0.008 à 0.01).

Note. — Voir toxicologie pour "bromisme".

BROMURE D'ÉTHYLE. — *Anesthésique, antihystérique, antiépileptique.*

A l'intérieur, en inhalations répétées; à l'extérieur, en pulvérisations (anesthésie locale).

BRYONE. — *Navet du diable. Purgatif drastique.*

Dose : 15 à 30 grs (1.0 à 2.0).

BUCHU. — *Balsamique, diurétique et sudorifique. Infusion à 10%.*

CACAO. — On extrait des semences de cacao, deux produits utilisés en thérapeutique : la théobromine et le beurre de cacao

employé comme véhicule pour la confection des suppositoires. Le cacao sert aussi à la fabrication du chocolat.

CACHOU — CATÉCHU. — *Suc du bois de l'acacia catéchu. Substance astringente employée contre les diarrhées.*

Dose : 10 à 30 grs (0.60 à 2.0).

CACODYLATE DE SOUDE. — Mêmes indications que l'arsenic. La médication cacodylique doit être interrompue quand, chez les tuberculeux, il y a tendance aux congestions pulmonaires. Dans le diabète, il fait baisser l'élimination du sucre.

Dose . Les injections hypodermiques sont surtout recommandables à la dose de 0.05 à 0.15 etg.

CACODYLATE DE FER. — *En injection hypodermique dans la chloro-anémie, la lymphadénie.*

Dose : 0.05 à 0.10.

CACODYLATE DE GAIACOL. — *En injection hypodermique dans le traitement de la tuberculose.*

Dose : 0.05 à 0.10.

CACODYLATE DE MERCURE. — *Les indications sont identiques à celles du mercure.*

CACODYLATE DE STRYCHNINE. — *Préconisé comme excitant du système nerveux, des voies respiratoires et des fonctions digestives.*

Dose : 0.001 à 0.002.

CACTUS. — CACTINE, (principe actif). Succédané de la digitale, tonique du cœur, élève la pression artérielle sans être diurétique.

Dose : 0.05 à 0.30 en pilules.

CADE (HUILE DE). — Liquide oléagineux, brun noirâtre, à odeur spéciale rappelant le goudron.

Usage externe — S'applique à l'extérieur dans le psoriasis. Pommade ou liniment.

CAFÉINE. — Alcaloïde du café. Indiquée dans tous les cas où le myocarde est faible, où le rein est insuffisant à sa tâche, où le système nerveux a besoin d'une stimulation énergique et rapide. Utilisée par conséquent dans les cardiopathies à la période ultime, dans les maladies infectieuses ou générales chroniques qui se compliquent d'asthénie cardiaque, d'anurie ou d'une adynamie extrême, dans le mal de Bright à la période d'urémie, dans les empoisonnements, chez les individus sains à qui elle permet de faire les frais d'un surmenage passager, sans le secours d'une alimentation réparatrice.

Employée, d'autre part, à petites doses contre la migraine et les névralgies diverses. A moins de nécessité, comme serait un cas

d'urémie, ne pas donner la caféine après 4 heures de l'après-midi parce qu'elle détermine de l'insomnie.

Dose : 5 à 20 grs (0.30 à 1.30).

CALOMEL. — Voir protochlorure de mercure.

CAMOMILLE. — Stomachique, antispasmodique, sédatif externe (populaire). Infusé à 10%.

CAMPBRE. — Obtenu par distillation du bois de camphrier. Corps solide en masse cristalline, très peu soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool, l'éther et les huiles.

A l'intérieur, excitant énergique du cœur et du système nerveux. Recommandé aussi dans le traitement des bronchites catharrales, de la tuberculose pulmonaire. Il agit également comme antispasmodique et diaphorétique. Réputé antigalactagogue.

A l'extérieur, formes pharmaceutiques : poudre, eau camphrée, alcool camphré, éther camphré, huile en injection hypodermique au 10 à (3 à 20 cc.). Vinaigre, pommade, craie camphrée (dentifrice).

CAMPBRE (MONOBROMURE DE). — Mêmes indications que le bromure de camphre.

CANABIS INDICA. — Voir chanvre indien.

CANNELLE. — Cordial, excitant, surtout des fonctions digestives. Très employée comme aromatique.

Dose : 10 à 20 grs (0.60 à 1.30).

CANTHARIDE. — Poudre provenant d'insectes desséchés, de couleur vert émeraude, à contact irritant.

A l'intérieur, la teinture de cantharide est diurétique et a été préconisée dans les néphrites épithéliales.

A l'extérieur, elle est vésicante, entre dans la préparation du vésicatoire vulgairement appelé "mouche noire".

La teinture de cantharide est employée localement en lotions pour le traitement de l'alopécie.

Note — La cantharide du vésicatoire peut amener de l'anurie et de la néphrite toxique, de la cystite.

Dose : A l'intérieur de 6 à 10 gtts. Avec la cantharidine, on ne dépasse pas 2 décimilligrammes (1/320).

CAPILLAIRE. — Fait partie des espèces béchiques, employé comme pectoral.

Dose : 1 à 2 onces (30. à 60.). Sirop.

CAPSICUM. — Voir piment.

CARBONIQUE (ACIDE). — Gaz incolore dont l'eau dissout un volume à la température et à la pression ordinaires.

Anesthésique local employé sous forme d'eau gazeuse — potion de Rivière — dans les affections de l'estomac et en particulier pour combattre les vomissements. Les boissons gazéifiées à l'acide carbonique sont employées dans le traitement de la gravelle phosphatique.

CARDAMONE. — Aromatique, stomachique, s'emploie aussi pour colorer les préparations.

Dose : 5 à 15 grs (0.30 à 1.0).

CASCARA SAGRADA. — Laxatif agissant sur les fibres lisses de l'intestin. Serait également cholagogue.

Dose : Poudre 8 à 12 grs (0.50 à 0.60).

Pilules 2 à 3 grs (0.12 à 0.20).

Extrait fluide $\frac{1}{2}$ à 2 draehmes, au coucher.

CASÉINE. — *L'une des albumines du lait. Utilisée en dermatologie pour onguent.*

CASSE. — *Pulpe du fruit, laxatif. 1 à 2 onces (30 à 60).*

CASSIS. — *Tonique astringent, diurétique et diaphorétique, antirhumatismal (populaire).*

Dose : *Macération, 25 pour 1000.*

CASTOREUM. — *Produit de sécrétion des glandes du castor. Serait antispasmodique dans les affections nerveuses.*

Dose : 5 à 10 grs (0.30 à 0.60) par jour.

CENTAURÉE. — *Tonique, stomachique, fébrifuge. Infusé 10 pour 1000.*

CÉRATS. — *Préparations à base de cire et d'huile servant d'excipients à différentes substances médicamenteuses.*

CERISES. — *Diurétiques (pédoncules), rafraîchissantes (fruits). Tisane de queues de cerises 10 pour 1000.*

CÉRIUM (OXALATE DE). — *Employé à l'intérieur pour combattre les vomissements incoercibles de la grossesse. Sédatif du système nerveux.*

Dose : 1 à 5 grs (0.06 à 0.30).

CHANVRE INDIEN. — *Canabis indica. Hypnotique, antispasmodique, sédatif des douleurs gastriques. Entre dans la composition du bromidia.*

Dose : *Extrait fluide, $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$ gr. (0.016 à 0.03).*

CHARBON VÉGÉTAL. — *Poudre de Belloc. Substance absorbante, décolorante et désinfectante, employée dans les dyspepsies avec fermentations stomacales.*

Dose : 5 à 60 grs (0.30 à 4.0).

CHAUX (CARBONATE). — *Craie préparée, Antacide, absorbant, sédatif des douleurs gastriques, antidiarrhéique. Employée*

dans les dyspepsies, le plus souvent associée à d'autres médicaments, comme le bicarbonate, la magnésie, le charbon. Utilisé localement pour le pansement des dermatoses.

Dose : 10 à 50 grs (0.60 à 4.0).

CHAUX (CHLORURE DE CALCIUM HYDRATÉ). — Ne pas confondre avec l'hypochlorite de chaux. Aide à la digestion du lait en précipitant les acides gras. Usité comme hémostatique interne et externe, car il favorise la coagulation du sang. Préconisé dans le traitement de la variole hémorragique et des diarrhées infantiles. En solution, potion.

Dose : 3 à 10 grs (0.20 à 0.60).

CHAUX (EAU DE). — Soluté aqueux saturé de chaux éteinte préalablement lavée. On l'additionne au lait pour le rendre plus digestible, surtout chez les typhiques. Se prescrit dans la diarrhée infantile.

Une cuillerée à soupe par verre de lait.

CHAUX (GLYCÉROPHOSPHATE DE). — Active les phénomènes de la nutrition et le fonctionnement du système nerveux. Préconisé dans le rachitisme, la neurasthénie, la chlorose, la phosphaturie, les convalescences des maladies graves.

Dose : 5 à 15 grs (0.30 à 1.0) par jour.

CHAUX (HYPOPHOSPHITES DE). — Modificateur de la nutrition préconisé dans la tuberculose, la scrofule.

Dose : 2 à 10 grs (0.12 à 0.60).

CHAUX (HYPOCHLORITE DE). — Chlorure de chaux — Eau de Javel — On distingue le chlorure de chaux sec (désinfectant des locaux) et le chlorure de chaux liquide (solution du précédent dans 45 parties d'eau), désinfectant employé dans le pansement de certaines plaies ou encore en injection hypodermique contre les morsures de serpent.

On s'en sert aussi pour enlever au linge les taches d'encre, de fruits, de vin, etc.

CHAUX (LINIMENT DE). — Liniment oléo-calcaire — Huile Caron — Mélange, à parties égales, d'eau de chaux et d'huile d'olive ou mieux, d'huile de lin.

Usage externe — Surtout employé pour premiers pansements des brûlures.

CHAUX (OXYDE DE). — Chaux vive — hydrate de chaux ou chaux éteinte. La chaux vive est un caustique énergique quelquefois employé comme épilatoire.

Chaux éteinte, employée sous forme d'eau de chaux.

CHAUX (PHOSPHATE DE). — Active les phénomènes de la nutrition générale et en particulier ceux du système nerveux. Il est utile dans la formation du tissu osseux et la consolidation des fractures.

Employé dans le rachitisme, la tuberculose, la neurasthénie, la chlorose.

Dose : 10 à 20 grs (0.60 à 1.50).

CHAUX (SULFATE DE) CALCINÉ. — Plâtre de Paris. Des chirurgiens l'emploient pour faire des appareils de contention.

CHÈNE. — *Principe actif, le tannin, Astringent.*

Gargarismes, bains, décoction à 5%.

CHICORÉE. — *Tonique, dépurative et légèrement laxative. Infusion à 10 pour 1000.*

CHIENDENT. — *Triticum repens. Principe actif, sels de potasse. Diurétique. Infusion, 20 pour 1000.*

CHLORAL (HYDRATE). — Hypnotique, combat les insomnies d'origines diverses et en particulier, les insomnies nerveuses; sédatif et calmant utilisé dans les névralgies, les coliques hépatiques; anticonvulsif et antispasmodique dans le tétanos, les convulsions de l'enfance, la chorée, la coqueluche et l'éclampsie puerpérale, l'empoisonnement par la strychnine.

A l'extérieur, comme antiseptique, antiprurigineux.

Dose : 5 à 20 grs (0.30 à 1.30).

Note — On doit s'abstenir d'administrer le chloral dans toutes les affections où le cœur est déprimé.

CHLORALAMIDE. — *Hypnotique.*

CHLORALOSE. — *Hypnotique.*

CHLORETONE. — *Hypnotique et analgésique local.*

Dose : 7 à 15 grs (0.50 à 1.0).

CHLORHYDRIQUE (ACIDE). — Acide muriatique. Solution incolore répandant à l'air d'abondantes fumées.

S'emploie à l'intérieur toutes les fois que l'on veut remédier à un défaut de sécrétion chlorhydrique de l'estomac (hypo ou anaehlorhydrie); dans l'atonie ou la dilatation de l'estomac; il agit comme antiseptique dans les fermentations anormales de cet organe.

Dose : 1 à 4 gtts.

CHLOROFORME. — En inhalations : anesthésique général. Employé en chirurgie comme anesthésique, et comme antispasmodique dans le tétanos, la chorée, l'hystérie et l'éclampsie.

L'eau chloroformée constitue une médication sédatrice dans les douleurs gastralgiques. Antiseptique intestinal.

A l'extérieur, sous forme de liniment, il agit comme révulsif et calmant pour combattre l'élément douleur dans les névralgies, les rhumatismes.

CHROMIQUE (ACIDE). — *Cristaux rouges, colorant la peau en jaune. Caustique. Topique excellent pour toutes les ulcérations non spécifiques de la bouche, ou pour détruire les verrues. Sa solution aqueuse est utilisée en badigeonnage contre les sueurs des pieds.*

CHRYSORABINE. — *Poudre jaune utilisée en application contre le psoriasis, la pelade, les hémorroïdes.*

Usage externe — Pommade.

CHRYSOPHANIQUE (ACIDE). — *Employé exclusivement à l'extérieur contre les dermatoses, comme la chrysorabine.*

CIGUË. — *Principe actif, acutinc. Névralgies, asthme, coqueluche.*

CIMICIFUGA. — *Tonique cardiaque, nerrin, expectorant et récemment employé contre les bourdonnements d'oreille.*

Dose : 60 à 120 gtt (4.0 à 8.0) de la teinture.

CIRE (d'abeilles). — *Entre dans la composition des cérats. Usage externe.*

CITRIQUE (ACIDE). — *Préconisé dans l'hypochlorhydrie; il semble donner de bons résultats pris à hautes doses dans le rhumatisme articulaire aigu. Il sert à préparer des boissons acidulées, rafraîchissantes et hémostatiques.*

En solution concentrée, est utilisé comme préventif de la conjonctivite blennorragique, contre l'ophtalmie des nouveau-nés.

Limonade, 2 à 5 pour 1000.

Usage externe, solution stérilisée à 1 dans 20, en collyre.

CITRON. — *Contient de l'acide citrique. Mêmes indications thérapeutiques.*

CITROPHÈNE — *Antipyrétique et surtout analgésique. Comme antipyrétique a été employé dans la grippe, les angines, le rhumatisme; comme analgésique, dans les névralgies, la sciatique et en particulier dans le lumbago.*

Dose : 8 à 120 grs (0.50 à 6.0).

CITROUILLE. — *Semence de courge. Taenifuge qui a l'avantage d'être inoffensif.*

Dose : 1 à 2 onces (30 à 60).

CCCA. — *Feuilles renfermant un alcaloïde, la cocaïne. Médicament d'épargne, utile dans tous les états adynamiques : neurasthénie, cardiopathies.*

En raison de ses propriétés sédatives et anesthésiques, la cocaïne est employée à l'extérieur dans la stomatite mercurielle et la gingivite.

A l'intérieur, elle est prescrite dans les dyspepsies, la gastralgie et les vomissements incoercibles.

Dose : 60 à 90 grs (4. à 6.)

COCAÏNE (CHLORURE DE). — Les solutions ne doivent pas être portées à l'ébullition (stérilisation discontinuée).

Vaso-constricteur, par conséquent mydriatique et hémostatique, mais surtout anesthésique local très précieux qui permet de faire facilement de petites opérations chirurgicales, à la condition d'observer les règles suivantes pour éviter les accidents, et en particulier la syncope. Il faut toujours employer des solutions diluées au titre de 1 à 2%, sans dépasser la dose maxima de 0.10. Le malade sera placé dans la position horizontale; l'anesthésie est obtenue au bout de 5 minutes.

On a pu réaliser l'anesthésie générale par la rachicocaïnisation, mais cette méthode, en raison des accidents observés, ne tend pas à se généraliser.

Localement, les solutions de cocaïne sont employées en badigeonnage pour anesthésier les muqueuses. On les emploie souvent en application sur la muqueuse vaginale, le col utérin et en instillations dans la vessie pour calmer les douleurs de la cystite.

Dans les affections oculaires, la cocaïne procure une anesthésie rapide qui facilite les opérations chirurgicales à effectuer sur le globe oculaire.

Dans les affections des dents, elle est prescrite en badigeonnage ou en injection intra-gingivale.

Prise à l'intérieur, par la voie stomacale, la cocaïne rend des services pour calmer les douleurs de certaines dyspepsies, du cancer ou de l'ulcère de l'estomac.

Note — Il faut s'abstenir de la cocaïne, surtout en injection hypodermique, chez les enfants, les vieillards, les anémiés, les cardiaques et les névropathes.

Dose : 1/8 à 1 gr. (0.007 à 0.06).

CODÉINE. — Alcaloïde de l'opium. Hypnotique faible, employé surtout comme analgésique pour calmer la toux.

Dose : 1/4 à 2 grs (0.01 à 0.10), pilules, potion, sirop.

COING. — *Le sirop de coings est employé comme astringent, surtout dans la médecine infantile, les semences donnent un mucilage utilisé comme émoullient.*

Dose : 1 à 3 onces, par jour, (sirop).

COLCHIQUE. — Les préparations de colchique sont considérées comme le remède spécifique de l'accès de goutte; elles sont également préconisées dans la névralgie faciale. Elles agissent aussi comme drastiques.

Dose : 1 à 6 grs (0.06 à 0.40).

COLD-CREAM. — Pommade à base d'huile d'amandes douces, de cire et de blanc de baleine, parfumée à l'essence de rose et au benjoin. En dermatologie, on utilise de préférence le cold-cream frais et sans odeur, non irritant.

COLLARGOL. — Voir argent colloïdal.

COLLODION. — Solution de fulmicoton, dans un mélange d'alcool et d'éther. Sert à préserver de l'air la surface d'une plaie de petite étendue; on y incorpore aussi des produits médicamenteux.

COLLOÏDES. — Les métaux colloïdes électriques ne sont pas toxiques, administrés par la voie endoveineuse ou sous-cutanée, ils accélèrent le métabolisme des nucléines, agissent sur la thermogénèse et provoquent une leucolyse passagère suivie d'une hyperleucoeytose importante.

Les métaux colloïdaux électriques sont bactéricides et parmi eux l'argent (électrargol) possède cette propriété à un très haut degré. Ils sont employés dans les maladies infectieuses, grippe, pneumonie, septiciémie, fièvre typhoïde, etc.

COLOMBO. — Amer, tonique, cupeptique et antidiarrhéique.

Dose : 8 à 30 grs (0.50 à 2.0).

COLOQUINTE. — Purgatif drastique très énergique.

Dose : 2 à 8 grs (0.10 à 0.50).

CONDURANGO. — Préconisé dans le cancer de l'estomac, semble plutôt agir comme stomachique et sédatif dans les affections de l'estomac.

Dose : 15 à 60 grs (1. à 4.).

CONVALLARIA. — Muguet, voir ce mot.

COPAHU. — Baume employé surtout contre la blennorrhagie, car il s'élimine en majeure partie par les reins et les produits d'élimination constituent un véritable topique de la muqueuse génito-urinaire. On l'associe souvent au cubèbe. Il est préconisé dans le catarrhe pulmonaire.

Dose : 10 à 60 gtts.

COQUE DU LEVANT. — Son clealoïde, la picrotoxine, est seule utilisée en thérapeutique.

Préconisée contre l'épilepsie, la chorée, la paralysie agitante et comme antisudorale.

Dose : 1/120 à 1/16 de gr (0.0005 à 0.004).

CORIANDRE. — *Carminatif, stomachique. Infusé à 1%*.

COTARNINE. — *Voir stypticine.*

COURGE. — *Voir citrouille.*

COUSSO. — *Tœnifuge de goût très désagréable.*

Dose : *Poudre de fleurs, 1/2 à 1 once (15 à 30).*

CRAIE PRÉPARÉE. — *Voir carb. de chaux.*

CRÈME DE TARTRE. — *Voir bitartrate de potasse.*

CRÉOLINE OU CRÉSYL. — *Huile de goudron de houille. Employée à l'extérieur comme antiseptique et désinfectant. Usitée en obstétrique et chirurgie.*

Usage externe, *1 à 2%*.

CRÉOSOTE DE HÊTRE. — *Liquide oléagineux, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, la glycérine et les huiles.*

Antiseptique et anticatarrhale, la créosote est surtout employée dans le traitement de la tuberculose pulmonaire à marche lente, sert à faciliter l'expectoration, calme la toux et amène consécutivement le relèvement des forces. Elle réussit dans la bronchite chronique et aussi dans la coqueluche; elle améliore la laryngite tuberculeuse.

Son usage est contre-indiqué dans la phthisie pulmonaire à marche rapide avec poussées congestives, tendance aux hémoptysies ou lorsque les reins ne sont pas dans un état d'intégrité absolue.

A l'extérieur, les propriétés antiseptiques de la créosote sont utilisées en pulvérisations et en inhalations. Les solutions se font dans un mélange d'alcool, d'eau et de glycérine.

Dose : *1 à 3 m. (10m. égalent 20 gtts).*

CROTON (HUILE DE). — *Oleo tiglii. Purgatif drastique des plus violents. A l'extérieur, révulsif très actif, on le dilue dans une huile inerte ou médicinale quand il est nécessaire de modérer son action.*

Dose : *1 à 4 gtts, sur du sucre ou de la mie de pain.*

CRYOGÉNINE. — *Antithermique, très employée contre la fièvre des tuberculeux.*

Dose : *4 à 10 grs (0.20 à 0.60.).*

CUBÈBE. — *Employé comme le copahu dans la blennorrhagie. Il a été préconisé dans la diphtérie.*

Dose : *10 à 20 grs (0.60 à 1.30).*

CUIVRE (SULFATE DE). — *Pierre bleue — vitriol bleu — Gros cristaux bleus solubles dans l'eau et la glycérine.*

Émétique à faible dose. A été employé dans le paludisme, la chlorose.

A l'extérieur, comme astringent et caustique en crayons, en solutions concentrées (collyres). En solutions étendues, utilisé comme désinfectant hygiénique des locaux (sol. forte 50-1000, sol. faible, 12-1000) et comme antiseptique.

A l'intérieur, astringent $\frac{1}{6}$ à $\frac{1}{4}$ de gr. (0.004 à 0.010).

Vomitif, 8 à 10 grs (0.50 à 0.60).

CUIVRE (SULFATE DE) AMMONIACAL. — *Sel d'un bleu très foncé. Prescrit à l'intérieur contre l'épilepsie, la chorée et la névralgie faciale.*

Dose : $\frac{1}{2}$ à 2 grs (0.03 à 0.12).

CUMIN. — *Carminatif. Dose — 4 à 30 grs (0.20 à 2.0).*

CURARE. — *Vient de l'Amérique du Sud, on en extrait la curarine, alcaloïde qui est 20 fois plus actif que le curare, lequel se dose comme la strychnine et dont on fait des injections hypodermiques. Autrefois préconisé contre le tétanos et l'épilepsie, la chorée. (Inusité).*

Le curare animal est secrété par la peau d'une grenouille, les Indiens s'en servent pour empoisonner leurs flèches. Il supprime l'action des nerfs moteurs de la périphérie, d'où impossibilité de contraction des muscles sans atteindre les centres nerveux, les nerfs sensitifs ni les muscles eux-mêmes qui continuent à pouvoir se contracter sous l'effet d'une piqûre.

CYANHYDRIQUE (ACIDE). — *Hydrocyanhique ou prussique. Il ne peut être utilisé qu'en solution aqueuse au 1/100 è (Codex), ou sous la forme d'eau de laurier-cerise. Extrêmement toxique. Sédatif et antispasmodique.*

Dose : 5 à 15 gtts de la solution.

— D —

DATURA STRAMONIUM. — *Stramoine. Elle est, comme la belladone, un sédatif antispasmodique; on la prescrit dans la bronchite pour calmer la toux.*

Les feuilles sont employées en fumigations dans l'asthme, ou sous forme de cigarettes.

Dose : $\frac{1}{2}$ à 3 grs (0.03 à 0.20), feuilles.

$\frac{1}{30}$ de gr. (0.002), semences.

DERMATOL. — *Gallate de bismuth. Astringent et antiseptique. A l'extérieur, dans le pansement de certaines plaies et quelques dermatoses.*

DENT DE LION. — *Voir taraxacum.*

DIASCORDIUM. — *Electuaire aromatique, astringent et hypnotique, contenant 0.006 d'extrait d'opium pour 1 gramme. Employé pour combattre la diarrhée.*

DIASTASE OU MALTINE. — Ferment soluble de l'orge germée. Aide à la digestion des matières amylacées dans l'hyperchlorhydrie.

Dose : 2 à 8 grs (0.10 à 0.50).

DIGITALE. — Feuilles. Médicament cardiaque qui ralentit le cœur, renforce et régularise ses contractions. En raison de son action vaso-constrictive, elle est diurétique. La digitale est surtout indiquée toutes les fois que le myocarde faiblit, qu'il devient insuffisant, lorsque la pression artérielle diminue, c'est-à-dire dans l'hyposystolie et l'asystolie.

On le prescrit dans les lésions valvulaires du cœur, dans l'angine de poitrine, les myocardites infectieuses aiguës. Son action régularisatrice sur le cœur est mise à profit dans tous les cas de palpitation et de tachycardie. On l'a recommandée comme hyperthermique dans les affections aiguës où elle agit aussi en touffant le cœur et facilitant la diurèse.

Note. La digitale s'accumule dans l'économie; on ne doit pas l'administrer pendant un temps trop prolongé.

Dose : 2 à 15 grs (0.10 à 1.0).

DIGITALINE. — Se retire de la digitale. Mêmes indications thérapeutiques.

Principales manières de prescrire la digitaline cristallisée :

La dose maximum est de 50 gouttes, ordinairement fractionnée.

Dose massive. — C'est la dose asystolique et diurétique. On ordonne 50 gouttes de la solution au 200 è, correspondant à 1 milligramme de digitaline en une ou deux fois, pendant un seul jour.

Dose faible. — C'est la dose sédative qui combat les palpitations, l'éréthisme cardiaque et la dyspnée du rétrécissement mitral. 5 à 10 gouttes de la solution au 1000 è, pendant 5 jours de suite, et recommencer toutes les 3 ou 4 semaines.

Dose très faible. — ou dose d'entretien cardio-tonique que l'on peut continuer pendant des semaines et des mois sans phénomène d'intoxication. Donner chaque jour 3 ou 4 gouttes de solution au 1000 è ou des granules de 1/10 è de milligramme.

DIONINE. — Au point de vue de l'action physiologique, paraît être intermédiaire entre la morphine et la codéine. Est sédative de la toux, analgésique, hypnotique.

Dose : 1/6 à 1/3 de gr. (0.01 à 0.02).

DIURÉTINE. — *Salicylate de soude et de théobromine.* Diurétique puissant.

Dose 15 à 18 grs (1.0 à 1.20).

DUBOISINE. — *Mydriatique employé comme succédané de l'atropine. Prise à l'intérieur, préconisée contre les sueurs des phthisiques, agit aussi comme sédatif et serait préférable à l'hyoscine chez les aliénés sur lesquels elle agit comme calmant et comme hypnotique.*

Dose : 1/240 de gr. ($\frac{1}{4}$ de millig.).

— E —

EAU CHLOROFORMÉE. — Voir chloroforme.

EAU DE JAVEL. — Voir chaux (hypochlorite).

EAU DE MÉLISSE DES CARMES. — Voir mélisse.

EAU-DE-VIE ALLEMANDE. — Voir jalap.

EAU OXYGÉNÉE. — Peroxyde d'hydrogène. Blanchit la peau, blondit les cheveux. Antiseptique employé dans le lavage des plaies, pour irriguer la cavité buccale et pharyngée, mais elle doit être au préalable diluée au 5 è. On l'a préconisée aussi comme hémostatique externe (épistaxis).

EAU SÉDATIVE. — Mélange d'ammoniaque liquide, de chlorure de sodium, d'alcool camphré et d'eau. Employée comme rubéfiant, antinévralgique.

Usage externe.

ÉLATÉRIUM. — *Concombre sauvage. Drastique hydragogue, détermine des selles aqueuses abondantes.*

Dose : 1/16 à $\frac{1}{2}$ gr. (0.004 à 0.03).

ELECTRARGOL. — Voir argent colloïdal.

ELLÉBORE BLANC. — *Veratrum album. Éméto-cathartique, analgésique employé dans la goutte, la congestion cérébrale.*

Dose : $\frac{1}{2}$ à 2 grs (0.03 à 0.12).

ELLÉBORE VERT. — *Veratrum viride. Poison cardiaque qui, aux doses thérapeutiques, diminue la fréquence du pouls. (Sédatif cardiaque.)*

Dose : 5 à 20 gouttes, teinture.

ÉMÉTINE. — Principe actif de l'ipécac, voir ce mot.

ÉMÉTIQUE. — Voir antimoine.

ÉNÉSOL. — Voir mercure (silicylarsinate).

ERGOT DE SEIGLE. — Vaso-constricteur et excitant des fibres musculaires lisses, hémostatique. Employé dans toutes les hémorragies internes, mais surtout dans les métrorragies en raison de son action élective sur le muscle utérin. Ne jamais donner l'ergot de seigle pendant la grossesse, pendant le travail ou après l'accouche-

ment, tant qu'il reste des débris de placenta dans l'utérus, l'ergot occasionnant des contractions qui favorisent la rétention des débris.

Dose : 5 à 60 grs (0.30 à 4.0).

ERGOTINE. — ERGOTININE. — Mémes usages que l'ergot, s'emploient en injection hypodermique.

Dose : 3 à 10 gtts ($\frac{1}{4}$ de millig.).

ESÉRINE. — Physostigmine. Surtout employée dans les affections oculaires, elle contracte la pupille.

A l'intérieur, l'ésérine détermine la paralysie des nerfs moteurs et des centres nerveux, une augmentation d'excitabilité des muscles striés, une hypersécrétion des glandes qui amène des évacuations alvines fréquentes; c'est ce qui fait employer la physostigmine dans les cas d'obstruction intestinale.

Dose : $\frac{1}{2}$ à 1 millig. en injection hypodermique (1/50 de gr.).

ÉTHÉR NITREUX (ESPRIT D'). — Liquide incolore, volatil. Anesthésique, antiseptique et diurétique : dilate les vaisseaux du rein et facilite la transsudation aqueuse.

Dose : $\frac{1}{2}$ à 4 drachmes (2.0 à 8.0).

ÉTHÉR SULFURIQUE. — Liquide volatil, incolore. Antispasmodique et excitant diffusible énergique employé par la bouche (sirop), ou la voie hypodermique dans les syncopes de toutes causes et comme stimulant dans tous les états adynamiques.

A l'extérieur, mêmes propriétés antispasmodiques (inhalations) de plus, anesthésique général et anesthésique local.

Dose : 5 à 30 gtts par la bouche.

1 à 3 c.c. en injection hypodermique.

ÉTHYLE (CHLORURE D'). — Liquide mobile, incolore, s'emploie en pulvérisations pour obtenir une anesthésie locale qui permet de pratiquer une petite opération, comme ouverture d'abcès, et pour calmer certaines névralgies.

En inhalations, détermine également l'anesthésie générale.

EUCAÏNE (CHLORHYDRATE D'). — *Même emploi que la cocaïne.*

EUCALYPTUS. — Préconisé comme fébrifuge; surtout employé dans les bronchites chroniques, la gangrène pulmonaire. A l'extérieur, en fumigations.

Dose : 1 à 4 drachmes (4.0 à 16.0), poudre.

EUQUININE. — Antinévralgique, antithermique. Prescrite dans la grippe, la coqueluche, les affections pulmonaires aiguës, le paludisme.

A l'avantage, en raison de son insipidité, d'être prise facilement par les enfants, en plus, ne cause pas les troubles digestifs, ni les symptômes encéphaliques qui constituent l'ivresse quinine.

Dose : 15 à 60 grs (1.0 à 4.0), par jour, chez l'adulte.

1½ gr. (0.10), par année, chez l'enfant.

EXALGINE. — *Analgésique et antipyrétique comparable à l'acétanilide, mais plus actif et agissant à doses plus faibles, employée contre les névralgies et en général contre les manifestations douloureuses.*

Dose : 5 à 10 grs (0.30 à 0.60).

— F —

FERRURE. — *Carminatif, stimulant et légèrement diurétique. Infusé à 1%.*

FER. — Le fer est un métal gris bleuâtre s'oxydant à l'humidité (rouille). Les sels de fer ne sont absorbés et assimilés par l'organisme qu'après transformation préalable en chlorures.

Le fer entre dans la composition de bon nombre de substances alimentaires. C'est même sous cette forme qu'il s'absorbe le mieux. Les aliments qui en contiennent le plus sont : l'avoine, les lentilles, les fèves, les œufs, la viande de bœuf, les épinards, le poisson, le lait, les pommes de terre.

Les préparations ferrugineuses en favorisant la formation des globules rouges et en augmentant leur teneur en hémoglobine, constituent le remède spécifique de la chlorose, de tous les états anémiques et des cachexies chroniques; certaines de ces préparations, comme le protoiodure de fer, (pilules Blancard) sont plus particulièrement prescrites dans la scrofule. En plus de cette médication bien spéciale, le fer, pris à petites doses, augmente l'appétit et semble favoriser les phénomènes de la nutrition.

Les ferrugineux forment une médication adjuvante dans le traitement du diabète.

A l'extérieur, les préparations ferrugineuses solubles sont utilisées comme astringents (perchlorure de fer), leur action est toujours plus ou moins caustique.

Pour combattre la constipation que produisent les ferrugineux, il est bon de les associer à l'aloès, à l'extrait de belladone, à la rhubarbe.

Dans un traitement prolongé, l'apparition d'un ou de plusieurs des symptômes suivants indique la surcharge de l'organisme : céphalalgie, léger embarras digestif, irritation de l'estomac ou de la vessie, sensation de pesanteur à l'épigastre, constipation, état fébrile. Le fer détermine quelquefois de l'acnée à la figure, des éruptions gazeuses. Il diminue la sécrétion lactée chez la femme.

Note. — Il est bon de se rappeler que toutes les préparations ferrugineuses tachent le linge. L'acide oxalique enlève les taches sur la mousseline et la toile

On n'emploie jamais une cuillère d'argent pour donner du fer, mais si la chose arrive, on peut la nettoyer en la frottant avec de l'ammoniaque liquide pur.

Le meilleur temps de l'administration est après les repas. Ce remède doit être pris avec un tube en verre, car il attaque l'émail des dents. Il colore les selles en noir.

FER (ARSÉNIATE DE). — Médicament agissant comme les ferrugineux et possédant, en outre, la propriété de modifier les phénomènes de la nutrition comme les médicaments arsenicaux.

Dose : 1/16 de gr. (0.004).

FER (CARBONATE DE). — *Entre dans certaines préparations pharmaceutiques et sert de base aux pilules de Vallet et de Blaud.*

Dose : 5 à 10 grs (0.30 à 0.60).

FER (CITRATE DE) AMMONIACAL. — *En solution, sirop, potion ou vin.*

Dose : 5 à 10 grs (0.30 à 0.60).

FER DIALYSÉ. — 5 à 10 gtts avant les deux principaux repas, avec de l'eau.

FER ET QUININE (CITRATE.) — *Propriétés du fer et de la quinine. En solution ou en pilules.*

Dose : 1 à 5 grs (0.06 à 0.30).

FER ET STRYCHLINE (CITRATE DE). — 1 à 3 grs (0.06 à 0.20).

FER (HYPOPHOSPHITE DE). — *Se donne en sirop combiné aux hypophosphites de soude, de potasse et de chaux.*

Dose : 2 à 5 grs (0.12 à 0.30).

FER MÉTALLIQUE. — *Il existe en pharmacie sous deux formes : la limaille de fer, le fer réduit par l'hydrogène.*

FER (PERCHLORURE DE). — *Muriate de fer. Employé surtout à l'extérieur comme hémostatique, mais doit être préalablement dilué pour éviter les escarres, car il est très caustique.*

A l'intérieur, il est donné par goutte, dans de l'eau, contre les hémoptysies.

Dose : 10 à 30 gtts de la teinture.

Solution de 5 à 20%, en applications, lotions.

FER (PROTOXALATE DE). — *L'un des meilleurs ferrugineux.*

Dose : 3 à 6 grs (0.20 à 0.40).

FERROPYRINE. — *Combinaison d'antipyrine et de perchlorure de fer. Préconisé à l'intérieur et à l'extérieur comme hémostatique non*

caustique dans les épistaxis et les métrorragies. Recommandé également dans la chlorose compliquée de névralgie.

Dose : 1 à 7 grs (0.05 à 0.50), à l'intérieur.

Solution de 15 à 20%, à l'extérieur (tamponnement).

FÈVE DE CALABAR. — Renferme un alcaloïde appelé physostigmine ou ésérine. Modérateur de la sensibilité réflexe, constricteur énergique de la pupille. On emploie exclusivement les sels d'ésérine.

Dose : 1 à 4 grs (0.06 à 0.25).

FÈVE DE SAINT-IGNACE. — Renferme deux alcaloïdes : strychnine et brucine. Comme la noix vomique en thérapeutique, elle n'est guère employée que pour la préparation des "gouttes amères de Baumé" prescrite comme excitant dans la dyspepsie atonique.

Dose : 1/6 à 1 1/2 gr. (0.01 à 0.10).

FLEURS PECTORALES OU ESPÈCES PECTORALES. — *Mélange à parties égales de fleurs de bouillon blanc, de coquelicot, de guimauve, de mauve, de pied-de-chat, de tussilage, de violette.*

Tisane émolliente faite par infusion à la dose de 5 grammes par litre d'eau.

FORMALDÉHYDE OU FORMOL OU FORMALINE. — Le formol gazeux (formaldéhyde) sert à la désinfection des locaux. La solution commerciale à 40% ou Formaline est un antiseptique employé en chirurgie, étendu d'eau. Sert aussi à la stérilisation des instruments, à la désinfection du linge et des locaux.

FORMATE DE SOUDE. — Son action toni-musculaire, lui permettant d'agir sur le cœur, les vaisseaux, les tuniques gastro-intestinales, justifie son emploi dans l'anurasthénie, le diabète, dans tous les états adynamiques des maladies infectieuses, dans les convalescences, affaiblissement des malades soumis au régime lacté exclusif.

L'acide formique possède une action diurétique incontestable qui le fait employer dans le traitement des affections rénales et des cardiopathies artérielles.

Dose : 30 à 60 grs (2.0 à 4.0), par jour.

FOUGÈRE MALE. — Taenifuge et anthelminthique employé pour expulser le taenia interne, le bothriocéphale et l'ankylostome duodénal.

Dose : 30 à 120 grs (2.0 à 8.0) de l'extrait éthéré en capsules de 0.50.

GAIAC. — Considéré comme sudorifique, autrefois employé dans la goutte et le rhumatisme.

Dose : $\frac{1}{2}$ à 3 drachmes (2.0 à 12.0).

GAIACOL. — Le gaiacol est prescrit, à l'intérieur, par la voie stomacale et en injection hypodermique dans la tuberculose au début, et dans la pleurésie tuberculeuse. Présente, sur la créosote, l'avantage de n'être pas caustique, d'être mieux toléré et d'être plus agréable à prendre.

En raison de sa facile absorption par la peau, on a recommandé les badigeonnages de gaiacol qui agit comme antithermique et comme analgésique dans la sciatique, les névralgies.

Dose : 1 à 3 gouttes.

GALLIQUE (ACIDE). — Ext. de noix de galle. Astringent usité comme hémostatique dans les hémorragies, comme diurétique dans l'albuminurie avec congestion rénale.

Dose : 10 à 30 grs (0.60 à 2.0).

GAULTHÉRIE (HUILE DE). — Essence de Wintergreen (bois) fournit le salicylate de méthyle.

GÉLATINE. — Produit extrait des cartilages des os. En ingestion, peut entrer utilement dans le régime des convalescents sous forme de gelées.

Hémostatique employé localement (solutions aqueuses gélatinées) dans les métrorragies, les épistaxis, etc. C'est un agent qui favorise la coagulation du sang et, à ce titre, elle est préconisée, en injections sous-cutanées, (sérum gélatiné) dans l'anévrisme de l'aorte, les hémoptysies, le purpura hémorragique. Il est nécessaire de stériliser la gélatine avec le plus grand soin pour éviter les accidents tétaniques.

Usage externe : solution de 1 à 5%, en injection, lavement.

Solution à 5% en application locale.

GELSEMIUM. — *Jasmin de Virginie.* *Analgésique employé dans les névralgies faciales et les névralgies d'origine dentaire.*

Dose : 1 à 3 grs (0.05 à 0.20).

GENET A BALAIS. — Scoparius. Son alcaloïde est la spartéine. Tonique du cœur dont il relève et régularise le rythme lorsque celui-ci faiblit et en particulier dans l'atonie cardiaque des maladies infectieuses, dans les dyspnées cardiaques. Utile pour renforcer ou continuer l'action de la digitale, elle possède sur celle-ci l'avantage de ne pas s'accumuler dans l'organisme.

C'est un bon médicament dans l'insuffisance mitrale avec arythmie et affaiblissement de la systole.

Dose : $\frac{1}{2}$ à 3 grs (0.03 à 0.20) par jour.

GENIÈVRE (HUILE DE). — Juniper. Diurétique et sudorifique.

Dose : 2 à 6 gtts.

GENTIANE. — Aimer employé comme excitant des fonctions digestives, comme tonique dans l'anémie et tous les cas de débilité générale.

Dose : 10 à 40 grs (0.60 à 2.50).

15 à 50 gtts de la teinture dans potion, vin.

Dose : 10 à 20 grs (0.60 à 1.30).

GINGEMBRE. — Stimulant stomachique, révulsif,

GIROFLE (CLOUS). — Excitant digestif, l'essence est antiseptique, aromatique et employée comme odontalgique.

Dose : 7 à 30 grs (0.50 à 2.0), poudre.

1 à 10 gtts, essence.

GLUCOSE. — *Sucre de raisin.* Diurétique, excite directement la sécrétion des glandes rénales.

Dose : 5 onces (150 gms) par jour.

GLYCÉRINE. — Liquide sirupeux, de saveur sucrée, très avide d'eau et soluble dans l'alcool.

Prise à l'intérieur, la glycérine est laxative, elle favorise la sécrétion biliaire et elle a été préconisée dans le traitement de la colique hépatique et de la lithiase urinaire. Elle a été recommandée comme aliment d'épargne chez les phthisiques; elle sert d'édulcorant pour les boissons des diabétiques. Donnée en lavements ou en suppositoires, elle est employée contre la constipation, surtout chez les enfants.

Appliquée sur la peau, elle la rend souple. Le grand pouvoir dissolvant de la glycérine vis-à-vis des substances minérales et organiques la fait employer comme excipient en dermatologie. Elle a encore l'avantage, sans être antiseptique, de s'opposer au développement des microorganismes. La glycérine est hygroscopique.

Dose : $\frac{1}{2}$ à 1 once (15 à 30).

GLYCÉROPHOSPHATES. — Modificateurs de la nutrition, exercent surtout une action tonique sur le système nerveux. Ils trouvent leur principale indication chez les surmenés, les neurasthéniques, les anémiques, les convalescents, les rachitiques, les scrofuleux; dans les cachexies avec phosphaturie (diabète, albuminurie, tuberculose pulmonaire).

Dans l'organisme, le phosphore se trouve à l'état de composé très divers; le cerveau et les nerfs, le sang, les muscles, les glandes, les os renferment des phosphates de chaux et de magnésie, de soude, de potasse et de fer. Ainsi donc, on ne doit pas prescrire un glycérophosphate en particulier, parce que la médication, comme la perte, doit être complexe et il faut faire une médication polyphosphatée.

Glycérophosphate de chaux — de soude — de magnésie — de potasse — Voir glycérophosphates.

Dose : 5 à 15 grs (0.30 à 1.0) par jour.

GOMMÉNOL. — Liquide oléagineux. A l'intérieur, dans le traitement des affections de l'appareil respiratoire : bronchites, broncho-pneumonies, tuberculose. On le prescrit aussi dans la cystite, dans l'urétrite.

A l'extérieur, il est surtout employé en inhalations ou pulvérisations dans le coryza, les laryngites, les bronchites, la coqueluche. L'huile gomménolée est donnée en injections et en instillations dans les cystites tuberculeuses.

Dose : 4 gtts. Huile gommenolée, 10 à 50%.

GOMME AMMONIAQUE. — *Expectorant, antispasmodique.*

Dose : 8 à 30 grs (0.50 à 2.0).

GOMME ARABIQUE. — Proviens de divers acacias. Substance adoucissante, prescrite dans les affections de la gorge, des bronches. Base des pâtes pectorales, des mucilages.

A l'intérieur, pâte de gomme dite "pâte de guimauve", potion gommeuse ou julep gommeux servant de véhicule pour faire ingérer les principes actifs, tablettes, tisanes.

GOMME-GUTTE — *Purgatif drastique.*

Dose : 4 à 8 grs (0.20 à 0.40).

GOUDRON VÉGÉTAL. — Produit résineux obtenu par distillation du Pin maritime. Le goudron de bois contient de la benzine du crésylol, de la créosote.

Employé comme modificateur de la muqueuse bronchique, dans les catarrhes de la vessie ou des organes génito-urinaires.

A l'extérieur, il est souvent utilisé en dermatologie dans le psoriasis, l'eczéma chronique.

Dose : 20 à 60 gtts.

GOUTTES AMÈRES DE BAUMÉ. — Voir Fève de Saint-Ignace.

GRAINE DE LIN. — Substance mucilagineuse, émolliente et faiblement laxative.

Usage interne : Par cuillerée à soupe.

Infusion, 10 à 20 pour 1000.

Usage externe : Lavement, 4% — Cataplasmes (farine de lin).

GRENADIER (ÉCORCE DE). — Principe actif : pellétiérine.
Taenifuge.

Dose : 2 onces (60).

GUIMAUVE. — Emolliente, bécifique. Infusion à 10 pour 1000.

— H —

HAMAMELIS VIRGINICA. — Médicament hémostatique et décongestionnant. Associé à l'hydrastis canadensis, il constitue un vaso-constricteur énergique.

Dose : 1 à 2 drach. (4.0 à 8.0) de l'ext. fluide.

HÉROÏNE (CHLORHYDRATE D'). — Sédatif pour combattre la toux opiniâtre des tuberculeux; il rend aussi de grands services dans la toux chez les enfants, la dyspnée, l'asthme.

Beaucoup plus active que la codéine; action élective sur les phénomènes respiratoires.

Dose : 1/12 à 1/2 gr. (0.005 à 0.02).

Enfants : 1/240 à 1/30 gr. (1/2 à 1 1/2 millig.).

HISTOGÉNOL. — Méthylarsinate de soude et acide nucléique.
Tonique, contre la tuberculose.

HOMATROPINE. — Mêmes propriétés mydriatiques que l'atropine avec l'avantage d'une toxicité très faible et d'une action irritante locale à peu près nulle.

HOUBLON. — Lupulin. Tonique amer (lymphatisme, scrofule); stomachique employé comme sédatif.

Dose : 3 à 20 grs (0.20 à 1.30), poudre.

HUILE DE CROTON. — Voir croton.

HUILE DE FOIE DE MORUE. — Tonique par les alcaloïdes, reconstituante par les lécithines, elle stimule l'appétit; sous son influence, on note un accroissement rapide de poids et une augmentation de la richesse globulaire. Souvent mal tolérée par les voies digestives. Particulièrement employée chez les enfants lymphatiques ou scrofuleux, dans la tuberculose pulmonaire de l'adulte, l'ostéomalacie, le diabète compliqué de tuberculose et dans les déchéances organiques de causes diverses.

A l'extérieur, contre le prurigo.

Dose : 30 à 100 grammes pure ou associée à d'autres toniques.

Enfants : de 15 mois à 3 ans, 10 à 20 gms

3 ans à 5 ans, 20 à 30 gms

5 ans à 10 ans, 30 à 40 gms

HYDRASTIS CANADENSIS. — Alcaloïde : hydrastinine. Hémostatique prescrit surtout contre les hémorragies utérines; métrorragies, ménorragies. Il est également indiqué dans les hémoptysies d'origine tuberculeuse. Vaso-constricteur, paraît avoir une action vasculaire hémostatique à longue échéance.

Dose : 20 à 60 gtts, de la teinture.

HYOSCIAMINE. — Principe actif de la jusquiame. Mydriatique comme l'atropine, agit contre les tremblements (paralysie agitante, chorée).

Dose : 1/120 de gr. (0.001).

HYOSCINE (CHLORHYDRATE D'). — ou scopolamine. Principe actif de la jusquiame. Sédatif nerveux, surtout employé en thérapeutique mentale contre la manie aiguë, le delirium tremens, proposé contre la chorée, la paralysie agitante. Mydriatique.

Dose : 1/100 à 1/60 gr. ($\frac{1}{2}$ à 1 millig.).

HYPNAL. — *Chloral et antipyrine.* Hypnotique et analgésique.

Dose : 15 à 45 grs (1.0 à 3.0).

HYPNONE. — *Anesthésique, narcotique.* Contre-indications : affections cardiaques.

Dose : 5 à 10 gtts.

HYPOCHLORITE DE SOUDE OU LIQUEUR DE LABARRAQUE. — *Solution aqueuse d'hypochlorite de soude et d'une petite quantité de carbonate de soude et de chlorure de sodium.*

Antiseptique et désinfectant. Usage externe.

HYPOCHLORITE DE CHAUX. — Voir chaux.

HYPHOSPHITES DE CHAUX. — Voir chaux et phosphore.

HYPHOSPHITES DE POTASSE. — DE SOUDE. — Propriétés des glycérophosphates. Voir phosphore.

— I —

ICHTHYOL. — Liquide très visqueux, noirâtre, d'une odeur et d'une saveur agréables. Antiseptique et topique employé avec succès dans les dermatoses. Les tampons et les ovules à la glycérine ichthyolée donnent de bons résultats dans les états congestifs de l'utérus et de ses annexes. On utilise également les solutions d'ichthyol à 1% en injection dans la blennorrhagie.

Préconisé à l'intérieur contre la tuberculose pulmonaire, l'asthme, les douleurs rhumatismales, la sciatique.

Dose : 2 à 30 grs (0.10 à 2.0), en capsules.

Usage externe : suppositoires, ovules, glycérolés.

INGLUVIN. — *Analogue à la pepsine.*

IODE. — L'iode est un métalloïde que l'on retire de la cendre du varech. La médication iodée agit soit en rétablissant l'équilibre de l'iode normal, passagèrement altéré par divers états pathologiques, soit en exerçant une action stimulante sur les organes lymphoïdes. L'iode agit, en effet par stimulation du tissu lymphoïde, par action spéciale sur la nutrition; enfin, par une action accessoire sur le cœur, la circulation et la respiration.

A l'intérieur, la teinture d'iode est préconisée contre les vomissements liés à la grossesse, à la gastrite alcoolique, à l'ulcère stomacal et à la chlorose; elle a aussi été recommandée dans la scrofule et, associée à l'iodure de potassium, dans la syphilis. Certaines préparations iodées s'emploient dans les affections cardio-vasculaires, artério-sclérose, hypertension, etc.

A l'extérieur, la teinture d'iode est employée en badigeonnage, comme révulsif dans les bronchites, etc. Elle peut aussi être appliquée pure ou le plus souvent diluée sur les muqueuses de la bouche, en odontalgie et même sur les ulcérations du col utérin.

Note. — L'iode s'absorbe facilement par la voie cutanée et peut amener des phénomènes d'intoxication si les applications sont souvent renouvelées.

IODOFORME. — Poudre jaune contenant 96% d'iode. A l'intérieur, l'iodoforme est donné par la voie stomacale dans la tuberculose et quelquefois aussi comme agent antiseptique intestinal.

Pour l'usage externe, l'iodoforme est principalement employé en chirurgie, dans les pansements, soit en poudre, soit sous forme de gaze, coton, collodion.

Les injections d'éther iodoformé ou d'huile iodoformée sont souvent prescrites dans les abcès froids, les adénites cervicales, la péritonite tuberculeuse.

Note. Surveiller les phénomènes d'intoxication.

Dose : 1 à 5 grs (0.06 à 0.30).

Huile iodoformée ou éther iodoformé à 10 % en injection.

IPECA OU IPECACUANHA. — Principe actif : l'émétine. A haute dose (1 à 2 grammes pris à de courts intervalles), *vomitif* employé dans les empoisonnements, l'embarras gastrique, la laryngite striduleuse. A petite dose et par dose fractionnée (0.50 à 0.30) agit comme expectorant et décongestionnant du poumon, il en fluidifie les sécrétions dans les bronchites, les congestions pulmonaires; par ses effets hypotenseurs, dans les hémoptysies. Sert aussi comme diaphorétique et comme excito-moteur de l'estomac. Privé de ses alcaloïdes, se donne contre la dysenterie.

Dose vomitive chez l'enfant : 3 grs (0.10) chez le nouveau-né.
5 grs (0.30) jusqu'à 1 an.
8 grs (0.50) de 1 à 2 ans.
15 grs (1.0) à partir de 2 ans.

Chez l'adulte . 15 à 30 grs (1.0 à 2.0).

Dans les cas d'empoisonnement, l'ipéac sera toujours dilué dans une large potion d'eau chaude; au contraire, chez l'enfant atteint de croup, on donnera aussi peu de liquide que possible, la déglutition étant difficile.

— J —

JABORANDI. — Alcaloïde : pilocarpine. Sudorifique et sialagogue puissant employé notamment dans l'anurie brightique. On lui préfère l'emploi de la pilocarpine.

A l'extérieur, pour le traitement des alopecies.

Dose : 30 à 60 grs (2.0 à 4.0).

JALAP. Préparation : Teinture de jalap composée ou Eau-de-vie allemande. Purgatif drastique provoquant des évacuations alvines non suivies de constipation; employé comme dérivatif dans les hydropisies cardiaques, rénales, les affections cérébro-spinales, la constipation saturnine.

Dose : 10 à 30 grs (0.60 à 2.0).

JAMBUL. — *Antidiabétique (diabète sucré).*

Dose : 8 grs (0.50).

JUNIPER. — Baies de genièvre. Diurétique, en s'éliminant par les reins, stimule son activité sécrétoire.

Dose : 2 à 6 gtts (huile).

JUSQUIAME. — Alcaloïdes : Hyoscianine et hyoscine, petite quantité d'atropine. Sédatif hypnagogue ayant les mêmes indications que la belladone; elle est surtout employée dans les affections cérébrales, les tremblements, la chorée. Utilisée contre les spasmes et la colique.

Dose : 3 à 8 grs (0.20 à 0.50).

— K —

KAMALA. — *Taenifuge.* *Dose* : 1 à 3 drach. (4.0 à 12.0).

KAWA-KAWA. — *Antiblemnorrhagique.* *Dose* : 5 à 10 grs (0.30 à 0.60).

KÉFIR ou **KÉPHIR.** — Lait de vache fermenté sous l'influence des grains de kéfir formés par quatre microorganismes différents, provoquant la fermentation képhirienne qui consiste en une fer-

mentation lactique, une fermentation alcoolique et une caséification partielle avec peptonisation partielle de la caséine.

Le kéfir contient de la matière grasse, de la lactose, de l'acide lactique, de l'alcool, de la caséine, de la lactalbumine, des peptones et des sels.

Aliment tonique prescrit dans la neurasthénie et les états anémiques et cachectiques. Recommandé dans l'ulcère d'estomac, dans la dyspepsie hypochlorhydrique et les diarrhées rebelles.

Dose : 1 verre à 3 bouteilles par jour. (Commencer par des doses faibles.)

KÉRATINE. — Résidu de la digestion artificielle des matières cornées. Cette matière est insoluble dans les acides et très soluble dans les alcalis. Cette propriété a été utilisée pour protéger contre l'action du suc gastrique les médicaments qui ne doivent agir que sur l'intestin. Dans ce but, on les administre sous forme de pilules qu'on recouvre d'une couche de kératine.

KERMÈS MINÉRAL. — Voir antimoine.

Dose : 5 à 20 grs (0.30 à 1.50), émétique.

1 à 4 grs (0.06 à 0.25), sédatif.

KOLA (NOIX DE). — Renferme de la caféine, de la théobromine et du tannin. Tonique du cœur et légèrement diurétique; prescrit dans l'asystolie, la convalescence des maladies infectieuses, les diarrhées chroniques. C'est un aliment d'épargne utile dans le surmenage physique. L'abus du kola détermine des palpitations, de l'insomnie.

Dose : 15 à 75 grs (1.0 à 5.0).

KINO. — Astringent. *Dose* : 7 grs (0.50).

KOUMYS. — Lait fermenté de jument. En France, on l'obtient en mélangeant deux parties de lait d'ânesse pour une partie de lait de vache. Il contient, en dehors des principes du lait, de l'acide lactique et de l'alcool. C'est un liquide blanc, bleuâtre, d'un goût aigre.

Sert à l'alimentation des malades, surtout des phtisiques. Son utilité provient de ses qualités nutritives, il agit comme reconstituant.

Dose : 1 à 6 bouteilles par jour.

— L —

LACTIQUE (ACIDE). — Il constitue le remède spécifique de la diarrhée verte infantile, on le prescrit aussi contre la diarrhée

chronique, la diarrhée des typhiques et dans les dyspepsies gastro-intestinales.

A l'extérieur, l'acide lactique est caustique. On l'emploie en badigeonnage sur la peau ou les muqueuses.

Dose : 1 à 4 drachmes (4.0 à 15.0) en limonade, potion.

LACTOSE. — Sucre de lait. Diurétique, surtout utile dans les hydropisies cardiaques et rénales.

Dose : 3 à 6 onces (100 à 200) par jour.

LANOLINE. — Sert d'excipient pour les pommades, généralement avec addition de vaseline. A l'avantage de ne pas rancir et par suite de ne pas décomposer les médicaments qu'on y associe. La lanoline pénètre facilement la peau.

Usage externe.

LARGINE. — Voir argent.

LAUDANUM. — Voir opium.

LAURIER-CERISE. — Feuilles renfermant de l'acide cyanhydrique et de l'essence d'amandes amères.

L'eau distillée de laurier-cerise est employée comme calmant de la toux et sédatif du système nerveux.

Dose : 3 à 8 drach. (13.0 à 35.0) de l'eau distillée.

LAVANDE. — Stomachique employé surtout comme aromatique. A l'extérieur, comme stimulant tonique en frictions.

Dose : 1 à 4 gtts (huile).

LÉCITHINE. — Excitant énergique de la nutrition, augmentant l'hémoglobine et le nombre des globules rouges; très utile dans les cas de déchéance nerveuse.

Ses effets se traduisent par l'augmentation du poids et des forces, le relèvement de l'appétit, l'accélération de la croissance.

Préconisée dans la tuberculose au début, le diabète, les anémies, la neurasthénie et la phosphaturie; enfin dans toutes les maladies qui entraînent une dénutrition accentuée.

Dose : 3 à 8 grs (0.20 à 0.50), par jour.

LEVURE DE BIÈRE. — Elle est préconisée à l'intérieur dans la furonculose, l'anthrax, dans certaines dermatoses; enfin dans toutes les maladies à infection staphylococcique. On l'a également recommandée dans la pneumonie, la grippe, le diabète. Elle est donnée en lavement dans les gastro-entérites infantiles et la dysenterie.

Dose : 1 à 2 onces (30 à 60) par jour.

LEVURINE. — Levure de bière desséchée et réduite en poudre.

Dose : 2 à 4 drach. (8 à 16) par jour.

LIN. — Voir graine de lin.

LINIMENT AMMONIACAL. — Liqueur d'ammoniaque fort, huile d'olive, alcool camphré.

Employé en frictions dans le rhumatisme, les névralgies, Usage externe.

LINIMENT DE CHAUX. — Voir chaux.

LITHINE. — La propriété principale de la lithine et de ses sels est leur pouvoir dissolvant de l'acide urique et des urates. A doses élevées ou très prolongées, ils peuvent déterminer des troubles gastriques. Ils finissent par diminuer le nombre des globules rouges du sang.

Les sels de lithine utilisés dans la gravelle, la goutte, le rhumatisme chronique sont : le carbonate de lithine, le citrate de lithine, le benzoate de lithine et le salicylate de lithine.

LOBÉLIE. — *Expectorant employé dans les accès dyspnéiques de l'asthme, la coqueluche. Médicament déprimant.*

Dose : 1 à 5 grs (0.05 à 0.30).

LYCÉTOLE. — *Facilite la dissolution de l'acide urique, préconisé dans la goutte, le rhumatisme.*

Dose : 15 à 75 grs (1 à 5).

LYSOL — LUSOFORME. — Voir antiseptique et désinfectant.

MAGNÉSIE. — Antacide à faible dose, pour neutraliser l'hyperacidité stomacale et combattre le pyrosis, laxatif et purgatif léger et doux, à action lente. Employée dans les empoisonnements causés par les acides en général et en particulier l'acide arsénieux.

MAGNÉSIE CALCINÉE. — Dose : 10 à 20 grs (0.60 à 1.50) antacide. 20 à 60 grs (1.50 à 4.) laxatif.

MAGNÉSIE CITRATE. — *Purgatif agréable. Dose : 1 drach. (4.) rafraichissante; ½ à 1 once, purgative.*

MAGNÉSIE SULFATE. — Sel d'Epsom — Sel d'Angleterre — Purgatif.

Dose : 1 drach à 1½ once (4. à 45.) à dissoudre dans de l'eau chaude.

MAÏS. — Diurétique. Infusé à 10 pour 1000.

MALTINE OU DIASTASE. — Ferment soluble de l'orge germée. Aide à la digestion des matières amylacées. (Utile dans l'hyperchlorhydric.)

Dose : 2 à 8 grs (0.10 à 0.50).

MANGANÈSE. — Tonique, succédané du fer dans le traitement de la chlorose, emménagogue.

Dose : 2 à 8 grs (0.10 à 0.50).

MANNE. — *Purgatif doux, surtout utilisé en thérapeutique infantile.*

Dose : 1 à 2½ drach. (4 à 10.) par année d'âge.

MATÉ. — *Thé du Paraguay. Aliment d'épargne, stimulant. Infusé, 3 à 4%.*

MÉLISSE. — Cordial, antispasmodique, stomachique. La mélisse entre dans la composition de l'alcoolat de mélisse dit Eau de Mélisse des Carmes, dans le baume de Fioravanti.

Dose : Eau distillée, ½ à 3 onces (20 à 80).

MENTHE POIVRÉE. — (ESSENCE DE). — Carminative, stimulante et digestive employée en infusion dans les indigestions, les diarrhées légères.

Dose : 10 à 20 gtts.

MENTHOL. — Antiseptique et analgésique local.

A l'intérieur, recommandé comme antituberculeux, comme calmant dans la gastralgie et comme antiémétique dans les vomissements incoercibles. D'un emploi restreint en raison de son action irritante sur l'estomac.

A l'extérieur, il est prescrit sous forme de crayons ou de pomades pour calmer les douleurs des névralgies, de la migraine et de la sciatique. Comme antiseptique, il est employé en inhalations ou en instillations dans les affections bronchiques ou pulmonaires, dans le coryza, les sinusites, etc. Mélangé à certaines poudres, c'est un calmant presque certain du prurit.

Dose : 2 à 10 grs (0.10 à 0.60).

MERCURE. — Métal liquide, blanc d'argent. Le mercure est le médicament spécifique des différentes périodes de la syphilis. Antiseptique de premier ordre et parasiticide. (Phthiriasse, ascariides, oxyures.)

On le donne à l'intérieur sous forme de pilules — Masse bleue, pilules de Belloste, de Sédillot —, d'injections sous-cutanées — huile grise — sol de Panas — ou en frictions sur la peau saine.

A l'extérieur, onguent mercuriel simple ou onguent gris; onguent mercuriel double ou onguent Napolitain, emplâtre de Vigo, flanelles mercurielles.

Les doses thérapeutiques même peuvent déterminer différents accidents d'intolérance : érythème, stomatite, salivation, gastro-entérite.

MERCURE (PROTOCHLORURE DE), CALOMEL — Chlorure mercurieux — Mercure doux (mitte).

Purgatif cholagogue, antiseptique intestinal et vermifuge pour les enfants, même pour les adultes. Donne des selles vertes ou noires.

A doses faibles et répétées, il est prescrit dans la diarrhée infantile, dans certaines affections du foie. A doses fractionnées, il est administré comme dérivatif. Il semble agir comme diurétique dans les hydropisies d'origine cardiaque. Dans la syphilis, il donne de bons résultats en injection hypodermique.

A l'extérieur, on emploie surtout le précipité blanc (pommades) en dermatologie et en oculistique.

Dose : $\frac{1}{2}$ à 10 grs (0.005 à 0.60).

MERCURE (BICHLORURE DE) ou SUBLIMÉ CORROSIF. — Prescrit à l'intérieur par la voie stomacale (pilules, liqueur de Van Swieten) ou en injections sous-cutanées comme antisiphilitique. C'est un antiseptique énergique employé journellement en chirurgie pour le lavage des mains, l'asepsie du champ opératoire et en pansements. Les solutions éthérées sont préconisées en pulvérisations rapides et peu prolongées dans l'érysipèle; les solutions glycérinées dans la diphtérie, en badigeonnage; les lotions de Liqueur de Van Swieten dans la pelade et le psoriasis.

A l'extérieur, bain, gargarisme, gaze, pommade.

Dose : 1/50 à 1/20 gr. (0.001 à 0.003).

MERCURE (PROTOIDURE DE). — Mieux toléré par l'estomac que le sublimé, on l'associe souvent à l'opium parce qu'il irrite l'intestin.

Antisiphilitique, entre dans la composition des pilules de Ricard et de Fournier.

Dose : 1/10 à 1/3 de gr. (0.006 à 0.02).

MERCURE (BINIODURE DE). — Antisiphilitique, le plus souvent, on le donne en dissolution dans l'iodure de potassium ou en sirop (sirop de Gibert et de Boutigny) ou en injection hypodermique (huile biiodurée ou Solution de Panas).

Dose : 1/30 à 1/10 de gr. (0.002 à 0.006).

MERCURE (OXYDE JAUNE DE). — *Antisiphilitique. A l'extérieur, employé en dermatologie et en ophtalmologie.*

Usage externe : pommades.

MERCURE (OXYDE ROUGE DE). — *Employé exclusivement en ophtalmologie. Usage externe* : pommades.

MERCURE (SALICYLARSINATE DE). — ou ENÉSOL. En injections intra-musculaires comme antisiphilitique. L'Enésol a l'a-

vantage d'être un composé à la fois mercuriel et arsenical, peu toxique et dont les injections sont indolores.

MERCURE (OXYANURE DE). — Antisymphilitique. Antiseptique énergique : a l'avantage d'être sans action sur le métal des instruments et fort peu toxique.

A l'extérieur, solutions de 1 à 5 pour 1000.

MÉTHYLE (CHLORURE DE). — Le froid que produit le chlorure de méthyle liquide par son évaporation rapide le fait employer en pulvérisations, comme anesthésique local dans le traitement de la sciatique, des névralgies ou encore pour pratiquer de petites opérations chirurgicales.

Usage externe.

MÉTHYLE (SALICYLATE DE). — Huile de Gaultérie — Essence de Wintergreen. Antirhumatisant prescrit surtout en applications locales, et est également employé comme calmant dans les douleurs de l'arthrite blennorrhagique, de la goutte, de la sciatique. Il est préconisé dans le traitement de la pelade.

Dose : 15 à 75 gtt (1 à 5 gms) en onctions; avoir soin de recouvrir la partie badigeonnée d'une couche d'ouate et d'un tissu imperméable. Pommades, liniments à doses variables.

MÉTHYLÈNE (BLEU DE). — Voir Bleu de m.

MIEL. — *Laxatif à doses élevées, surtout employé comme édulcorant.*

MILLEFEUILLE. — *Excitant, emménagogue, antihémorroïdal. Infusé à 2%.*

MILLEPERTUIS. — *Stimulant balsamique (affections pulmonaires) utilisé dans quelques cas de leucorrhée et d'aménorrhée.*

Infusion, 15 à 30 pour 1000.

MORPHINE. — Principe actif de l'opium, voir ce mot. En thérapeutique, on n'utilise que les sels de morphine dont les principaux sont le bromhydrate et le sulfate. La morphine est le sédatif par excellence de la douleur aiguë ou chronique : coliques hépatiques, néphrétiques, appendiculaires, crises névralgiques.

Antidyspnéique remarquable contre l'oppression des asthmatiques, des tuberculeux, contre l'accès d'angine de poitrine.

Hypnotique dans le cas d'insomnie douloureuse, à petites doses calmant de la toux.

Utile pour combattre certains effets toxiques de la caféine, de l'atropine et de la quinine.

Contre-indications : Hyposystolie, insuffisance rénale, artério-sclérose, tuberculose avancée.

Dose : 1/6 à 1/2 gr. (0.01 à 0.03).

MOUSSE DE CORSE. — Vermifuge fort utile pour les enfants.

Dose : Enfants, 15 à 30 grs (1 à 2).

Adultes, 60 à 150 grs (4. à 10).

MOUSSE D'IRLANDE. — Algue renfermant du mucilage et un peu d'iode, constitue un aliment léger et doux pour les malades. Se prend en décoction ou en gelée.

MOUTARDE. — Révulsif contre certaines manifestations douloureuses, (névralgies) dans les états inflammatoires (congestions pulmonaires, bronchites aiguës). Dérivatif en cas de congestion de certains organes, emménagogue. Utilisée pour exciter les centres respiratoires et vasculo-cardiaques dans la syncope, les congestions.

Usage externe : Le mode d'application le plus connu de la moutarde est le sinapisme. On se gardera d'employer de l'eau bouillante, du vinaigre ou de l'alcool qui font perdre à la moutarde ses propriétés actives. On pourra, par exemple, ajouter un blanc d'œuf, ce qui n'enlève rien à l'action du sinapisme et le fait mieux tolérer par la peau.

On appelle "Rigollot" le sinapisme sec préparé à l'avance; on trempe la feuille dans de l'eau chaude avant de l'appliquer. Les autres manières d'appliquer la moutarde sont : la cataplasme sinapisé, le pédiluve sinapisé, le bain sinapisé.

Note. L'application prolongée de sinapismes ou de cataplasmes sinapisés peut déterminer des phlyctènes et même des ulcérations.

MUGUET. — *Convallaria.* Médicament cardiaque amenant un ralentissement et une régularisation du pouls et de la diurèse.

Dose : 5 à 15 grs (0.30 à 1.0).

MÛRE. — *Astringent.*

Musc. — *Stimulant diffusible; antispasmodique.*

Dose : 1 à 60 grs (0.05 à 4.0).

MUSCADE. — *Excitant aromatique, fait partie de l'élixir de garus et de l'eau de Mélisse des Carmes. Le beurre de muscade s'applique sous forme de liniment.*

Dose : *Essence, 5 à 10 gtts.*

MYRRHE. — A l'intérieur, antispasmodique, expectorant, stimulant; associée aux ferrugineux dans la chlorose, à l'aloès dans l'aménorrhée, antigestralgique sous forme de pilules, de vins.

A l'extérieur, Teinture en collutoire, eau dentifrice, c'est un détergent de la muqueuse buccale. La myrrhe est plutôt excitante tonique qu'antiseptique.

NAPHTALINE. — Prescrite à l'intérieur comme vermifuge et antiseptique intestinal. A l'extérieur, utilisée en dermatologie.

Dose : 8 à 75 grs (0.50 à 5.0).

NAPHTOL. — Antiseptique gastro-intestinal. A l'extérieur, employé en dermatologie.

Dose : 3 à 4 grs (0.20 à 0.25).

NARCÉINE. — Voir opium.

NERPRUN. — Purgatif drastique donnant des évacuations séreuses, employé dans les cardiopathies avec oedème, dans le mal de Bright avec urémie, seul ou associé à l'eau-de-vie allemande. (Tr de Jalap).

Dose : 8 à 10 drach. (30 à 40) sirop.

NIRVANINE. — Analgésique local agit comme la cocaïne.

NITRITE D'AMYLE. — Voir amyle.

NITRIQUE (ACIDE) ou Ac. AZOTIQUE. Usité quelquefois en limonade dans l'hypopepsie ou sous forme d'acide dilué.

Usage externe : employé localement pour cautériser les verrues.

NITRO-GLYCÉRINE. — Trinitine — Glonoïne. Vaso-dilatateur au même titre que le nitrite d'amyle; employé dans l'angine de poitrine, surtout dans l'intervalle des accès, dans l'asthme nerveux, dans les névralgies et les migraines des anémiques, dans l'anémie cérébrale, le mal de mer. Elle agit en congestionnant le cerveau.

— Surveiller son emploi.

Dose : 1 à 3 gtts de la solution alcoolique au 100 è.

NOIX DE GALLE. — Principe actif, tannin, acide gallique, Asstringent, antidote chimique de l'émétique, des poisons végétaux à alcaloïdes.

Dose : 8 à 15 grs (0.50 à 2.0).

NOIX VOMIQUE. — Alcaloïdes : brucine, strychnine. La noix vomique et la strychnine sont des excitants du système nerveux, des voies respiratoires et des fonctions digestives, des toniques du cœur et de la circulation.

On les prescrit dans tous les états adynamiques, contre le collapsus cardiaque et l'asthénie nerveuse de la grippe, dans la pneumonie, la neurasthénie, les dyspepsies atoniques, la constipation, l'incontinence d'urine. On les emploie encore avec succès dans toutes les paralysies d'origine périphérique.

Dose : 1 à 3 grs (0.05 à 0.20), poudre de noix vomique.

NOVOCAÏNE. — Analogue à la cocaïne, mais moins toxique.

NUCLÉINIQUE (ACIDE). — Provoque une action hyperleucocytaire. Permet de lutter contre l'envahissement de l'organisme par les streptocoques. Comme médication antiinfectieuse donne de bons résultats dans la pneumonie. Le nucléinate serait également indiqué dans les chloroses, avec troubles de nutrition, la neurasthénie, le rachitisme et la scrofule.

Dose : 3 à 5 grs (0.15 à 0.25).

— O —

OLIVE (HUILE D'). — On distingue l'huile d'olive vierge ou de première expression et l'huile d'olive ordinaire qui n'est que le résidu de la première.

Laxative, surtout utilisée en lavement contre la constipation, préconisée dans les lithiases biliaire et rénale. Sert à la préparation de liniments, dissolvant de certaines substances insolubles dans l'eau et dont elle atténue les propriétés irritantes.

A l'intérieur, une à 4 cuillerées à thé, dose laxative. Dans certains cas spéciaux, on fait boire deux grands verres, séparés l'un de l'autre par un repos.

Usage externe : Huile émulsionnée avec jaune d'œuf, 30 à 60 grammes dans de l'eau, pour lavement; ou huile pure, 200 à 400 grammes.

OPIUM. — Se retire du pavot somnifère. Alcaloïdes : morphine, narcéine, codéine, apomorphine, héroïne, dionine. L'opium officinal est l'opium de Smyrne ou de Constantinople encore appelé opium d'Anatolie.

L'opium est l'agent médicamenteux le plus employé et le plus efficace comme sédatif de la douleur, quelle que soit la cause; est également le meilleur calmant de la toux, à ce titre, ne doit être employé qu'avec réserve chez les vieillards, les tuberculeux avancés, car il favorise la rétention des sécrétions bronchiques; mais, par la même raison, favorise l'hémostase en cas d'hémoptysie.

Hypnotique de premier ordre, surtout dans les cas d'insomnie causée par la douleur ou d'origine alcoolique, modère ou supprime les sécrétions intestinales, d'où son action antidiarrhéique. Ses effets sur la nutrition et ses effets nervins l'indiquent dans le diabète : diminution de la boulimie, de la soif, de la polyurie et de la glycosurie.

Un certain nombre de préparations opiacées, simples ou complexes, ont des indications spéciales : L'opium brut est surtout utilisé contre la toux, dans les gastropathies douloureuses et la

diarrhée; l'extrait, dans les mêmes cas et de plus dans les affections douloureuses, l'appendicite, l'hémoptysie, le diabète et comme hypnotique; la teinture, les sirops diacode et thébaïque sont employés presque uniquement contre la toux; l'élixir parégorique est surtout antidiarrhéique et les Gouttes noires anglaises, antigastralgiques; la poudre de Dover, de composition complexe, est surtout indiquée dans les états congestifs du poumon. Le laudanum est antidiarrhéique et sédatif puissant de la douleur (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur).

Intolérance. — Bien supporté en général par l'adulte aux doses thérapeutiques, parfois à doses considérables (femmes enceintes, alcooliques).

Les femmes nerveuses, les vieillards sont très sensibles à l'action de l'opium. Les enfants y sont extrêmement sensibles, aussi ne doit-on le leur donner qu'avec beaucoup de réserve, à l'état de grande dilution et à doses très fractionnées et uniquement contre les douleurs abdominales, la diarrhée.

L'accoutumance s'établit vite avec les préparations opiacées et surtout avec la morphine.

Dose : $\frac{1}{4}$ à 2 grs (0.015 à 0.12).

Note. L'infirmière aura soin de suivre les prescriptions du médecin, de se les faire expliquer si elles sont incomplètes, et de n'employer que des préparations dont on soit absolument sûr, tant au point de vue de la qualité que du titrage. Très utile à doses convenables il peut, lorsqu'il est mal administré, déterminer des intoxications.

Doses de parégorique selon l'âge :

1 à 5	minimes,	bébé au-dessous	d'un an
5 à 15	"	enfant	" de 2 ans
5 à 20	"	"	" de 3 ans
5 à 25	"	"	" de 4 à 5 ans
20 à 30	"	"	" de 10 ans
30 à 120	"	"	" de 15 ans.

Dix minimes de parégorique égalent 20 gouttes.

OR. — *Antisyphilitique; contre l'épilepsie.* Le chlorure d'or est un antiseptique aussi puissant que l'iode.

Dose : $\frac{1}{12}$ à $\frac{1}{6}$ de gr. (0.005 à 0.01).

ORANGE AMER. — *Tonique amer, aromatique, antispasmodique.*
Préparations pharmaceutiques : Huile essentielle de zeste, sirop, eau distillée.

ORGE. — *Rafraichissant.* La décoction est utile comme aliment dans les maladies fébriles ou chez les jeunes enfants en cas de gastro-entérite.

Décoction : 20 pour 1000.

ORTHOFORME. — *Analgésique local, peu toxique, actif surtout lorsque la surface sur laquelle on l'applique offre une solution de continuité; convient particulièrement aux pansements des brûlures.*

A peu près inusité à l'intérieur.

Dose : 8 à 15 grs (0.50 à 1.0), par jour (gastralgie, ulcère).

ORTIE. — *Astringent employé contre la leucorrhée. Galactagogue.*

Dose : 1 verre à vin de l'infusion, 10 pour 1000.

OXALATE DE CERIUM. — Voir cérium.

OXYGÈNE. — Il existe à l'état libre dans l'air et fait partie d'un grand nombre de composés. Il forme des oxydes avec les métaux et des acides avec les métalloïdes. Sa principale propriété est d'entretenir la combustion.

L'oxygène est le tonique par excellence du sang. S'emploie en inhalations dans les cas de vomissements incoercibles (grossesse, mal de mer), d'inappétence au cours de la chlorose et des anémies; contre la dyspnée des cardiaques, des urémiques, des asthmatiques, des tuberculeux, des malades atteints d'affections pulmonaires; dans les intoxications par l'oxyde de carbone et par les gaz en général (peu efficace), inutile dans les cas d'asphyxies diverses, pendaison, noyés); dans ces cas il vaut mieux avoir recours à la respiration artificielle.

OXYMEL SCILLITIQUE. — *Mélange de miel et de vinaigre de scille. Expectorant.*

OZONE. — *Oxygène condensé. Quand on veut faire respirer de l'ozone à un malade on le place dans une chambre où une machine statique en mouvement dégage le gaz. L'air des montagnes en contient aussi une proportion notable.*

— P —

PANCRÉATINE. — Prescrite dans les dyspepsies atoniques avec fermentation.

Dose : 8 à 30 grs (0.50 à 2.0).

PAPAÏNE. — *Mêmes indications que la pancréatine. On la préconise également pour favoriser la digestion dans la chlorose.*

Dose : 5 à 15 grs 0.25 à 1.0).

PARAFFINE. — Extraite du pétrole. Utilisée comme prothétique à l'état fondu (difformités congénitales ou acquises).

L'huile de paraffine (huile russe) est employée pour combattre la constipation.

Dose : $\frac{1}{2}$ à 2 onces (15.0 à 60.0).

PARALDÉHYDE. — C'est un hypnotique qui anémie le système cérébro-spinal et qui a été surtout utilisé chez les aliénés, chez les alcooliques dans les cas de delirium tremens et dans les insomnies nerveuses. Son association avec le trional, qu'elle dissout, produit plus rapidement le sommeil à doses beaucoup moindres. On l'a aussi recommandée contre le tétanos. C'est un antagoniste de la strychnine.

Dose : 25 à 75 gouttes.

PAVOT. — Principe actif : alcaloïdes de l'opium. Sédatif et narcotique léger. Infusé à 10 pour 1000.

PELLÉTIÉRINE. — Voir grenadier.

PENNY-ROYAL. — *Emménagogue.* Un verre à vin de l'infusion à 10 pour 1000.

PEPSINE. — Prescrite dans la dyspepsie avec l'hypochlorhydrie.

Dose : 8 à 15 grs (0.50 à 1.0).

PEPTONE. — Produit de la digestion artificielle de la viande par la pepsine.

Aliment directement assimilable, sert par voie buccale à l'alimentation des tuberculeux; mais c'est principalement par voie rectale (lavements nutritifs) qu'on l'utilisera chez les malades qui ne peuvent pas absorber de nourriture par la bouche.

Dose : 8 à 15 grs (0.50 à 1.0).

PERMANGANATE DE POTASSE. — A l'intérieur, a été employé comme emménagogue et comme antidote chimique de la morphine, de la strychnine, du phosphore, de l'acide cyanhydrique.

A l'extérieur, en qualité d'oxydant énergétique, se montre un désinfectant et un désodorisant très puissant; son pouvoir antiseptique passer varie avec les espèces microbiennes. Son action spécifique sur le gonocoque en fait un antiblemnorrhagique usuel. Il exercerait une action atténuante sur le venin des serpents. Est également employé pour l'épuration des eaux, l'asepsie des filtres et la désinfection des mains.

Le permanganate de potasse colore la peau et le linge en brun; on en fait disparaître les taches avec l'acide oxalique, jus de citron, l'acide muriatique dilué ou le bisulfite de soude.

Dose : 1 à 2 grs (0.06 à 0.12).

Solutions à 1 pour 4000, pour traitements.

PÉROXYDE D'HYDROGÈNE. — Voir eau oxygénée.

PERSIL. — *Principe actif : apiol. Les racines et les fruits sont diurétiques et carminatifs, l'essence est emménagogue. Infusé à 10 pour 1000.*

PÉTROLE. — *Surtout utilisé à l'extérieur comme parasiticide.*

PHÉNACÉTINE. — Antithermique (grippe, pneumonie) mais surtout utilisée comme analgésique contre la migraine, les douleurs du tabès et comme hypnotique dans l'insomnie provoquée par le surmenage intellectuel ou au cours des névroses.

Intolérance : Céphalée, somnolence, vertiges, nausées, angoisse précordiale, cyanose.

Dose : 3 à 10 grs (0.20 à 0.60).

PHÉNOL. — Acide phénique, acide carbolique. On le retire de l'huile lourde de goudron de houille.

Antiseptique puissant utilisé comme tel et comme désinfectant. D'un usage journalier en chirurgie pour désinfection du champ opératoire ou des instruments, pour pansements, etc., (sol. 1-200). Employé sous forme de pulvérisations ou de vaporisations (coqueluche, diphtérie), comme analgésique (prurit). On a préconisé les injections hypodermiques d'acide phénique contre le tétanos.

L'acide phénique donne à l'urine une couleur vert brun. Voir toxicologie.

PHÉNIQUE (ACIDE). — Voir phénol.

PHÉNOPHTALÉINE. — Laxatif et purgatif doux ne provoquant pas de coliques.

Dose : 2 à 5 grs (0.10 à 0.30) laxatif.

5 à 10 grs (0.30 à 0.60) purgatif.

PHOSPHATE DE CHAUX. — Voir chaux et phosphore.

PHOSPHATE DE SOUDE. — Voir hyperphosphates et phosphore.

PHOSPHORE. — Métalloïde; combiné à l'oxygène il donne l'acide phosphorique et l'acide phosphoreux lesquels s'unissent à la chaux, la soude, la potasse pour former des phosphates et des hypophosphites.

Le blé, les œufs, le lait, le fromage, le poisson contiennent du phosphore.

A été proposé pour le traitement de diverses paralysies, du rachitisme, de l'ostéomalacie, du lymphatisme et comme tonique nervein dans la neurasthénie.

Médicament très toxique.

Dose : 1/30 à 1/2 gr. (0.002 à 0.03) dans les 24 heures.

PHOSPHORIQUE (ACIDE) DILUÉ. — Voir propriétés du phosphore. Employé contre les hémorragies et comme reconstituant dans les états morbides caractérisés par l'hypophosphatie urinaire.

Dose : 10 à 30 gouttes.

PHYSOSTIGMINE. — Voir éserine.

PICRIQUE (ACIDE). — Les solutions aqueuses colorent les tissus en jaune. Surtout employé à l'extérieur dans le traitement des brûlures. Peut amener des phénomènes d'intoxication surtout chez les enfants.

Usage externe : solution à 1 pour 100.

PICROTOXINE. — Voir coque du Levant.

PILOCARPINE. — Voir jaborandi.

PIMENT. — *Capsicum.* Excitant digestif.

PIPÉRAZINE. — Dissolvant de l'acide urique et à ce titre est employé dans la goutte, la gravelle, le rhumatisme.

Dose : 8 à 30 grs (0.50 à 2.0).

PISSENLIT. — *Taraxacum.* Amcr, diurétique. Infusé, 20 pour 1000.

PITUITRINE. — La pituitrine est un nom commercial servant à désigner une substance thérapeutique extraite du lobe postérieur de la glande pituitaire.

Elle se présente sous la forme d'un liquide aseptique, incolore, dépourvu de substances albuminoïdes.

On en distingue deux préparations ne différant que par leur degré de concentration : la pituitrine O "obstétricale" et la pituitrine S "chirurgicale". Cette dernière est approximativement deux fois plus forte que la première.

Action physiologique. — La pituitrine a la propriété d'exciter la musculature de l'utérus gravid. Administrée pendant le travail, elle augmente l'intensité et la fréquence des contractions utérines.

Elle stimule la fibre musculaire de la vessie et augmente la diurèse. Elle a aussi une action stimulante sur la fibre musculaire du cœur et des vaisseaux sanguins et élève la pression artérielle.

Elle augmente et restaure le péristaltisme et favorise l'expulsion du contenu de l'intestin.

Dose et mode d'emploi : La pituitrine peut s'administrer par ingestion, par voie hypodermique ou intra-veineuse. L'injection intramusculaire ou hypodermique est la plus généralement employée.

La dose moyenne est de 0.5 cc., dose qui peut être répétée 3 ou 4 fois par jour, au besoin.

Indications. — Obstétrique : Atonie utérine primaire et secondaire pouvant occasionner des complications de l'accouchement ou de l'avortement.

Gynécologie : Comme hémostatique et styptique.

Chirurgie : Atonie cardiaque, choc opératoire, occlusion intestinale totale ou partielle post-opératoire, anurie et rétention vésicale.

Médecine : Dans les maladies infectieuses graves avec abaissement de la pression sanguine; comme tonique dans l'anémie aiguë, après arrêt de l'hémorragie. Stimulant de la diurèse et tonique vésical. Ostéomalacie.

Contre-indications. — Néphrites, myocardites, artério-sclérose.

Danger de rupture utérine. L'administration de la pituitrine peut provoquer des crampes utérines passagères. Il convient d'être prudent avec les personnes âgées.

Ce médicament se livre dans le commerce sous différents noms (Infundin).

PLOMB (SOUS-ACÉTATE DE). — *Extrait de Saturne.* Employé à l'extérieur comme topique dans les contusions, les entorses, les ulcérations; en collyres et en injections uréthrales dans la blennorrhagie.

Usage externe : Se prescrit sous forme d'eau blanche — d'Eau de Goulard.

PLOMB (IODURE DE). — *Prescrit en pommades comme fondant.*

PODOPHYLLINE. — *Purgatif cholagogue prescrit pour combattre la constipation.*

Dose : 1/6 à 2 grs (0.01 à 0.12).

POLYGALA SENÉGA. — *Expectorant et diaphorétique.* Voir sc-néga.

Dose : 8 à 30 grs (0.50 à 2.0).

POTASSE. — *La potasse est une substance composée d'oxygène et d'un métal appelé potassium formant des sels avec les acides, du savon avec les huiles et du verre avec la silice. On extrait la potasse et ses sels de trois grandes sources naturelles : 1° la cendre de bois ; 2° le dépôt que laisse au fond des tonneaux la fermentation du jus de raisin ; 3° les lits de terre alcaline que l'on trouve en divers pays.*

Les sels de potasse donnés à doses un peu fortes irritent l'estomac et l'intestin.

Les symptômes d'empoisonnement varient selon les préparations employées.

POTASSE (ACÉTATE DE). — *Voir bicarbonate.*

POTASSE (BICARBONATE DE). — *Diurétique alcalin, adjuvant des sels de lithine. Son action alcaline sur l'estomac et les reins*

est plus prononcée quand on les donne pendant la digestion. L'addition de l'acide citrique en fait une potion effervescente. Gravelle urique, uricémie.

Dose : 10 à 20 grs (0.60 à 1.30) comme alcalin.

60 grs (4.0) comme diurétique.

POTASSE (BITARTRATE DE). — Crème de tartre. Diurétique et

Dose : 10 à 60 grs (0.30 à 4.0).

POTASSE (BROMURE DE). — Voir bromure.

POTASSE (CARBONATE DE). — *A l'intérieur, il entre dans la composition de quelques médicaments de Baumé.*

POTASSE (IODURE DE). — Employé comme antiprurigineux. 1/10, en lotions.

POTASSE (NITRATE DE). — Employée comme caustique sous forme de crayon. Pour protéger les tissus environnants, on applique un morceau de douchon percé à l'endroit où on veut cautériser.

Usage externe.

POTASSE (CHLORATE). — Topique excellent de la muqueuse buccale, utilisé surtout dans les stomatites et les gingivites, notamment dans la stomatite mercurielle. Son usage prolongé est très irritant pour les reins. Donnée en quantité suffisante, devient un poison violent.

Usage externe : employé en gargarisme et en pansement.

POTASSE (CITRATE DE). — Voir acétate.

POTASSE (CYANURE). — Fait disparaître les taches de nitrate d'argent.

POTASSE (IODURE DE). — Très nombreuses applications : médicament cardio-vasculaire par excellence, exerçant une action vasodilatatrice très marquée, activant et régularisant la circulation périphérique, diminuant par suite le travail du cœur; très indiqué dans l'artério-sclérose en général et les différentes variétés de myocardite chronique, dans les anévrismes, dans l'asthme, les affections pulmonaires : il diminue la dyspnée et facilite les sécrétions bronchiques.

L'iodure de potasse est aussi prescrit dans la goutte, le saturnisme, dans certaines dermatoses.

L'iodure jouit surtout d'une action spécifique incontestable dans la syphilis, il réussit mieux associé au mercure.

Note. — Même à petites doses, l'iodure peut déterminer des symptômes d'intolérance : coryza, larmolement, salivation, pharyngite, acné, purpura, vertige, etc. Craindre l'intolérance chez les

sujets dont les reins fonctionnent mal, chez les arthritiques, les dyspeptiques.

Dose : 5 à 60 grs (0.30 à 4.0).

POTASSE (LIQUEUR DE). — *Antacide, diurétique.*

Dose : 2 à 15 gouttes largement diluées dans un verre d'eau.

POTASSE (NITRATE DE). — Azotite — Salpêtre — Sel de nitre. Diurétique à faibles doses, alcalin. Les vapeurs de papier nitré enflammé soulagent l'asthme.

Dose : 5 à 20 grs (0.30 à 1.50) comme diurétique.

20 à 30 grs (1.50 à 2.0) comme sédatif.

POTASSE (TARTRATE DE) ET D'ANTIMOINE. — Voir antimoine.

POTASSE (TARTRATE DE) ET DE SOUDE. — Sel de la Rochelle, sel de Seignette. Purgatif convenant surtout aux enfants, se donne le matin à jeun.

Dose : 2 à 4 drach. (8.0 à 16.0).

POTION DE RIVIÈRE. — Potion antivomitive, agit par l'acide carbonique qu'elle dégage.

Prendre successivement une cuillerée à soupe de la fiole No 1 (bicarbonate de potasse) et de la fiole No 2 (acide citrique).

En mélangeant l'acide tartarique et le bicarbonate de soude à parties égales, on prépare des eaux de Seltz artificielles.

POTION DE TODD. — Stimulante, indications de l'alcool.

Eau-de-vie ou rhum 40 cc.

Sirop simple 30

Tr. de cannelle 5

Eau distillée 75

Par cuillerée à soupe.

POUDRE DE DOVER. — Sudorifique. Grippe. Composé de potasse, d'ipéac, d'opium.

PROTAN. — *Combinaison d'acide tannique. Employé dans la diarrhée.*

Dose : 5 à 30 grs (0.30 à 2.0).

PROTARGOL. — Voir argent.

PROTOXYDE D'AZOTE. — Voir azote.

PRUNIER. — *Laxatif doux. Fruits desséchés.*

PURGÈNE. — *Purgatif non irritant pour la muqueuse gastro-intestinale, produit des selles liquides sans douleur. Il s'élimine par les urines. Convient dans les maladies du cœur avec albuminurie.*

Dose : 1 à 2 grs (0.05 à 0.10) laxatif (comprimés).

5 à 8 grs (0.30 à 0.50) purgatif (comprimés).

PYRAMIDON. — Agit comme l'antipyrine, mais il est plus actif et son action est plus prolongée. Antithermique et analgésique

précieux surtout dans la fièvre typhoïde, la grippe, les névralgies, les migraines, etc.

Il présente l'inconvénient d'être déprimant du cœur et d'augmenter le sucre urinaire chez les diabétiques. Colore les urines en rouge.

Dose : 5 à 25 grs (0.30 à 1.0) par jour.

PYROGALLIQUE (ACIDE). — *Employé à l'extérieur dans les affections de la peau (psoriasis, eczéma des enfants).*

Pommade, 5 à 10%.

— Q —

QUASSIA. — *Tonique, stimule l'appétit, augmente la sécrétion salivaire et biliaire et les contractions intestinales.*

Dose : 15 à 45 grs (1.0 à 3.0).

QUININE. — Alcaloïde du quinquina. Poudre blanche, très amère, très peu soluble dans l'eau. Spécifique contre les accidents du paludisme et de la malaria. Antithermique dans les états infectieux, principalement grippe, coqueluche, fièvre typhoïde, rhumatisme.

Sédatif nervein dans le traitement des névralgies, migraines, vertige de Ménière.

Par son action vaso-constrictive, utilisée contre certaines métrorragies, épistaxis. Prescrite dans le diabète elle diminue la glycosurie.

A faibles doses, les sels de quinine agissent comme stimulant du système nerveux, accélèrent et tonifient le cœur.

A fortes doses, le ralentissent; mêmes phénomènes du côté de la respiration.

La quinine doit être donnée dans un estomac vide; chez un patient, on verra à ce qu'il ne l'ingère pas après son lait, ce qui le ferait vomir.

Intolérance : les troubles auditifs sont très fréquents, bourdonnements d'oreille, pesanteur de la tête, vertige (ivresse quinique). Les dermites peuvent apparaître.

Contre-indications : atonie du myocarde, période menstruelle, grossesse (provoque contractions utérines).

Dose : 1 à 20 grs (0.06 à 1.30).

Enfants : $\frac{1}{2}$ à 1 gr au-dessous d'un an.

1 à 3 grs de 1 à 2 ans.

3 à 5 grs de 2 à 4 ans.

5 à 6 grs après 4 ans.

QUINOLÉINE. — *Préconisé contre la coqueluche.*

Inhalations : 10 à 20 gouttes dans 100 cc. d'eau bouillante.

QUINQUINA. — Écorce du cinchona. Alcaloïdes : quinine, cinchonidine, tannin.

Tonique puissant utilisé dans les maladies infectieuses et dans la convalescence de ces maladies, dans les maladies chroniques cachectisantes : tuberculose, diabète, mal de Bright, paludisme chronique.

Adjuvant de la quinine dans les accidents fébriles, il dissipera la fièvre des affections bénignes et, dans les pays chauds, il mettra l'organisme en état de résistance, le préservera contre l'infection.

La poudre de quinquina était autrefois utilisée à l'extérieur dans le pansement des plaies. Fait partie des poudres dentifrices.

Dose : 10 à 60 grs (0.60 à 4.0 R).

RABEL (EAU DE). — *Voir acide sulfurique.*

RADIUM. — *Métal doué d'une radio-activité (1) considérable, découvert par M. et Mme Curie en 1898.*

Le radium dégage d'une manière continue et spontanée des gaz radio-actifs qu'on a appelé émanations. Les émanations sont des gaz de nature spéciale engendrés par les corps radio-actifs dont elles sont un produit de transformation. On a réussi à faire passer ces émanations dans des tubes qu'on utilise pour le traitement des maladies.

Le rayonnement des corps radio-actifs est dû à une fragmentation de l'atome. Cette fragmentation ou dislocation du système atomique du corps libère l'énergie emmagasinée dans l'atome sous forme de projections, de particules produisant le rayonnement. Le rayonnement correspond donc à une projection de particules d'atomes. Il est capable de produire des effets chimiques et physiques, impressionner des plaques photographiques; action physiologique sur les corps organisés.

Usages : Jusqu'ici, le radium avait été surtout employé sous forme d'appareils médicaux très coûteux, à utilisation partielle ou totale du rayonnement produit par d'assez fortes quantités de matières radio-actives, spécialement utilisées pour le traitement des maladies de la peau, du cancer, des affections des organes génito-urinaires.

Mais les propriétés de ce corps ne se bornent pas à ces applications chirurgicales. Dans un grand nombre de cas, les uns déjà fort

(1) La radio-activité est la propriété que possèdent certains corps d'émettre spontanément un rayonnement spécial, d'origine essentiellement atomique, doué de propriétés particulières, lui permettant d'exercer des actions chimiques ou physiques.

connus, les autres encore à l'étude, on a envisagé l'emploi de ce corps en injections (sous-cutanées, intra-musculaires, intra-veineuses, intra-tumorales) et aussi en absorption par voie buccale et rectale.

Que ce soit pour multiplier le nombre des globules rouges dans les cas de leucémie, ou pour dissoudre l'acide urique, ou bien encore pour détruire les leucocytes, le rôle du radium ne peut être mis en doute après les nombreux travaux scientifiques dont il a été l'objet.

La découverte des corps radio-actifs ouvre un vaste champ de recherches aux sciences. Utilisé en Europe et aux États-Unis, ce mode de traitement a été peu expérimenté au Canada, probablement à cause du coût élevé du radium et de sa rareté.

Il existe des préparations analogues à celles du radium, tel le mésothorium, ayant les mêmes indications thérapeutiques et dont le prix n'excède pas celui des médicaments usuels.

Ce sont surtout ces préparations qui sont employées au Canada.

RAIFORT. — Antiscorbutique, diurétique.

RAISIN. — Fruits frais : rafraîchissants, laxatifs (cure de raisin).

Fruits secs : béchiques, adoucissants.

RATANHIA. — Principe actif : tannin. Astringent. Très efficace à l'intérieur comme antidiarrhéique et antihémoptoïde.

A l'extérieur, contre les hémorroïdes.

Dose : 20 à 60 grs (1.30 à 4.0).

RÉGLISSE. — Glycyrrhiza — Liquorice — Béchique surtout employé pour édulcorer les tisanes.

1 à 4 drach. (4.0 à 16.0) de la poudre co.

RÉSORCINE. — Antiseptique surtout employé à l'extérieur comme topique dans certaines dermatoses, en gargarismes dans les angines.

Rarement employée à l'intérieur (entérite, rhumatisme).

Dose : 2 à 5 grs (0.12 à 0.30).

Usage externe : pommades. Solutions.

RHUBARBE. — Tonique, amer, eupeptique, astringent. Laxatif ou purgatif suivant les doses. Entre dans la composition de la poudre de Gregory.

Dose : 1 à 5 grs (0.06 à 0.30) tonique.

10 à 20 grs (0.60 à 1.30) purgatif.

RHUS AROMATICA. — Incontinence nocturne des urines.

Dose : 15 à 45 gouttes (1.0 à 3.0) Ext. fluide, enfants.

RICIN (HUILE DE). — "Castor oil". Extraite de la graine du ricin. Laxative à petites doses, purgative à doses plus élevées, ne congestionne pas les organes et n'irrite pas les intestins.

A l'extérieur, en lavements, en pommades contre la séborrhée du cuir chevelu, donné de la soulesse au collodion.

Dose : $\frac{1}{2}$ à 2 onces, adulte.

1 à 2 drach., enfant d'un an.

RIODINE. — Voir iode et iodure.

RIZ. — Aliment recommandable (convalescents, dyspeptiques). Sa décoction est utilisée contre les entérites et la diarrhée (40 à 80 pour 1000).

ROMARIN. — Stimulant stomachique. Topique excitant à l'extérieur.

Dose : 4 gouttes, essence.

RUE. — Emménagogue, abortif à doses toniques.

Dose : 15 à 20 grs (1.0 à 1.30) en 24 heures. Infusion 10 pour 1000.

— S —

SABINE. — Emménagogue. Infusion à 5 pour 1000.

SACCHARINE. — Poudre cristalline de saveur sucrée très marquée (280 fois plus sucrée que le sucre). Remplace le sucre chez les diabétiques, elle sert encore à masquer l'amertume des sels de quinine.

Dose : Ad libitum.

SAFRAN. — Emménagogue et sédatif dans le prurit gingival. Infusion à 1 pour 1000.

SALICINE. — Fébrifuge, antinévralgique.

Dose : 20 grs (0.30 à 4.0).

SALICYLIQUE (ACIDE). — Antiseptique, antithermique et analgésique. Prescrit dans la tuberculose, la fièvre typhoïde, la grippe. On l'ordonne en pommade comme sédatif de la douleur dans le rhumatisme articulaire aigu. Appliqué localement en poudre ou en solution pour détruire les cors, les verrues.

Dose : 5 à 60 grs (0.30 à 4.0).

SALICYLATE DE MÉTHYLE. — Voir méthyle.

SALICYLATE DE SOUDE. — Voir soude.

SALIPYRINE. — Voir antipyrine.

SALOL. — Antiseptique dans l'entérite, la fièvre typhoïde. Antipyrétique dans le traitement du rhumatisme articulaire aigu, comme antinévralgique dans diverses affections douloureuses; employé pour aseptiser les voies urinaires. Donne à l'urine une teinte foncée.

A l'extérieur, comme topique.

Dose : 5 à 15 grs (0.30 à 1.0).

SALOPHÈNE. — *Prescrit dans le rhumatisme articulaire aigu, la chorée, la névralgie et les migraines. Comme le salol, il est employé à titre d'antiseptique intestinal.*

Dose : 5 à 15 grs (0.30 à 1.0).

SALSEPAREILLE. — *Sudorifique, diurétique, considérée comme dépurative.*

Dose : 2 à 3 grands verres par jour de la décoction à 5%.

SALPÊTRE. — *Voir potasse, azotate.*

SANGSUES. — *Les sangsues répondent aux indications générales de la saignée. Elles agissent localement comme décongestionnant. Une sangsue peut faire perdre par aspiration jusqu'à 30 cc. de sang, leur emploi est aujourd'hui beaucoup plus limité que jadis.*

SANGUINARIA. — *Employée comme expectorant dans la bronchite, le croup, l'asthme.*

Dose : 3 à 15 gouttes, ext. fluide.

SANTAL. — *Antiblennorrhagique.*

Dose : 5 à 30 gouttes, essence.

SANTONINE. — *Vermifuge exerçant son action sur les ascariides et les oxyures.*

Dose : $\frac{1}{4}$ à 5 grs (0.015 à 0.30).

SAUGE. — *Stimulant tonique. Infusion 10 pour 1000.*

SAW PALMETTO. — *Employé dans la bronchite, mais surtout comme stimulant des voies urinaires.*

Dose : 30 à 60 gouttes.

SCAMMONÉE. — *Purgatif drastique, légèrement cholagogue.*

Dose : 5 à 15 grs (0.30 à 1.0).

SCILLE. — *Puissant diurétique dans les cardiopathies non compensées, les épanchements des séreuses. Expectorant dans la bronchite et la coqueluche.*

Dose : 1 à 2 grs (0.06 à 0.12).

SCOPARIUS. — *Genêt.*

SCOPOLAMINE. — *Voir hyoscine.*

SEIDLITZ. — *Poudre gazogène laxative.*

Paquet bleu : tartrate de potasse et de soude, 120 grs (8.0), bicarbonate de soude, 40 grs (2.60).

Paquet blanc : acide tartarique, 38 grs (2.50).

Pour administrer un seidlitz, on dissout séparément chaque paquet dans un demi-verre d'eau (action plus rapide avec eau chaude); on mêle les deux solutions et le premier gaz échappé, on fait prendre pendant que l'effervescence dure encore.

Les poudres de seidlitz doivent être tenues au sec, on les donne dans un estomac à jeun.

SEL DE LA ROCHELLE. — Voir tartrate de potasse et de soude.

SEL DE NITRE. — Voir nitrate de potasse.

SEL DE SEIGNETTE. — Voir tartrate de potasse et de soude.

SEMEN-CONTRA. — Voir santonine.

SÉNÉ. — Purgatif ou laxatif suivant la dose. Le séné forme la base des tisanes ou thés purgatifs, la forme pharmaceutique habituellement employée est l'infusion (1 à 2 onces). L'infusion de séné composé ou "black draught" renferme de la manne et du sel d'Epsom.

Le séné administré seul occasionne des coliques, on l'associe le plus souvent à d'autres purgatifs, surtout les sels de soude ou de magnésie (sel et séné).

Le café masque très bien la saveur amère du médicament.

Le lait de la femme à qui on le donne devient purgatif pour l'enfant.

En lavement, on injectera 1 à 2 onces associées au sulfate de soude, 4 à 6 drachmes.

SENÉGA POLYGALA. — Agit comme stimulant de la respiration, expectorant et diurétique. Employé dans la bronchite, l'asthme, le croup et les hydropisies. Le plus souvent le senéga est prescrit associé à d'autres expectorants.

Dose : 8 à 30 grs (0.50 à 2.0).

SÉRUMS. — Voir sérothérapie.

SODIUM (CHLORURE DE). — Sel marin, sel de table, sel de cuisine. Pris à l'intérieur, le chlorure de sodium augmente la sécrétion gastrique, favorise les phénomènes chimiques de la digestion et active les échanges intra-organiques.

Les solutions aqueuses, isotoniques au plasma sanguin, d'où le nom impropre de sérums, sont surtout employées à doses massives en injections intra-veineuses ou sous-cutanées pour réagir contre l'hypotension, le collapsus, l'adynamie; dans les cas d'hémorragie, de choc opératoire.

Le sel marin est aussi employé en lavement contre les oxyures vermiculaires, en lotions ou frictions excitantes, en bains chez les scrofuleux et les rachitiques. Il sert encore à précipiter la solution de nitrate d'argent employée en badigeonnage des paupières dans l'ophthalmologie.

Dose : 10 à 60 grs (0.60 à 4.0) tonique.

2 à 4 drach. (8.0 à 16.0) cathartique.

8 à 15 grs (0.50 à 1.0) vomitif.

SOLUROL. — *Dissolvant naturel de l'acide urique.*

Dose : 5 grs (0.30).

SON. — La décoction est employée en bains et en lotions dans la plupart des dermatoses prurigineuses.

SOUDE. — *On trouve la soude dans la cendre de certaines plantes marines (varechs), dans l'eau de mer (évaporation), et les mines de sel (chlorure de sodium), dans certains gisements (nitrate de soude) et à l'état naturel en divers endroits du globe sous forme de borate de soude ou borax.*

SOUDE (ARSÉNIATE). — Voir arséniate de soude.

SOUDE (BENZOATE). — Voir acide benzoïque.

SOUDE (BICARBONATE). — Soda à pâte. Type des médicaments alcalins. Son action sur la nutrition indique son emploi dans toutes les maladies par ralentissement de la nutrition (diabète sucré, rhumatisme), manifestations arthritiques; comme cholagogue et fluidifiant de la bile.

Son action sur la digestion en fait un médicament de choix contre les dyspepsies.

A faibles doses (0.50 à 1.0) prises avant les repas dans un peu d'eau chaude, il augmente la sécrétion gastrique et particulièrement celle de l'acide chlorhydrique.

A doses moyennes (2 à 8 grs) prises 2 ou 3 heures après les repas, il sature les acides de l'estomac, il diminue la sécrétion gastrique et calme les douleurs chez les hyperchlorhydriques.

A l'extérieur, les solutions de bicarbonate de soude sont recommandées dans le pansement des plaies pour aider la cicatrisation (brûlures). Pour pansements, solutions 2 à 5%.

SOUDE (CARBONATE). — Soda à laver. Presque uniquement employé à l'extérieur en bains alcalins (2 à 16 onces), lotions et dans les dermatoses. Il a la propriété de nettoyer le verre et la faïence et, additionné à l'eau, prévient l'oxydation des instruments pendant l'ébullition.

SOUDE (HYPOCHLORITE DE). — *Ne s'emploie qu'à l'état liquide sous le nom de liqueur de Labarraque. Désinfectant, désodorisant et antiseptique énergique utilisé en solutions, gargarismes, injections*

Fait disparaître les taches sur le verre.

Usage externe : solution, 1 à 20 pour 100.

SOUDE (HYPOPHOSPHITE DE). — Voir phosphore.

SOUDE (PHOSPHATE DE). — Purgatif.

Dose : 2 drach. à 1 once (8.0 à 30.0). Dissoudre dans l'eau.

SOUDE (SALICYLATE DE). — Remède spécifique du rhumatisme articulaire aigu et du rhumatisme blennorragique. Antither-

mique et analgésique; il agit également dans la goutte, la gravelle, la sciatique et dans les affections du foie. Éviter de prescrire chez les malades dont les reins ne sont pas sains.

Intolérance : bourdonnements, vertiges, nausées, pyrosis. Les doses doivent être largement diluées.

Dose : 5 à 60 grs (0.30 à 4.0).

SOUDE (SULFATE DE). — Sel de Glauber. A petites doses dans l'hyperpepsie, les diarrhées. Purgatif à la dose de 15 à 60 grammes.

Se donne en lavement, 15 grammes.

SOUFRE. — Utilisé à l'intérieur comme laxatif et purgatif, notamment dans l'intoxication saturnine; comme modificateur et expectorant dans les bronchites.

Principalement employé en applications externes comme antiparasitaire (gale, phthiriasis), comme topique dans nombre de dermatoses.

Dose : 5 à 60 grs (0.30 à 4.0).

SPARTÉINE (SULFATE DE). — Voir genêt.

SPIGÉLIE. — Anthelminthique (*ascarides*).

Dose : 5 à 30 grs (0.30 à 2.0).

STAPHISAIGRE. — Parasiticide.

Dose : 1½ à 3 grs (0.07 à 0.20).

STOVAÏNE. — Anesthésique local, agit comme la cocaïne, peut être employée en injection, rachidienne pour l'anesthésie opératoire. La stovaïne est vaso-dilatatrice à l'encontre de la cocaïne qui agit comme vaso-constricteur.

Dose : Solution aqueuse à 1%, en injections.

STRAMOÏNE. — Voir *datura stramonium*.

STRONTIUM (SELS DE). — Les sels de strontium paraissent augmenter les phénomènes d'assimilation et le poids. Le lactate de strontium est diurétique, il atténue l'albuminurie.

Dose : 30 à 120 grs (2.0 à 8.0).

STROPHANTUS. — Cardio-tonique, succédané de la digitale quand il s'agit d'obtenir une action diurétique sur le rein et tonifiante sur le myocarde pour maintenir l'effet obtenu par la digitale, pour la remplacer quand l'hypertension artérielle est à craindre; employé pour calmer les tachycardies dans la maladie de Basedow. Ne s'accumule pas comme la digitale.

Dose : 1/64 à 1/12 gr. (0.001 à 0.005) extrait.

STRYCHNINE. — Voir noix vomique.

STYPTICINE. — Chlorhydrate de cotarnine. Hémostatique donnant surtout de bons résultats dans les métrorragies.

Dose : $\frac{1}{2}$ à 1 gr. (0.03 à 0.05).

STYRAX. — *Entre dans la composition de certains topiques pour le traitement de la gale.*

Usage externe.

SUBLIMÉ. — Voir mercure.

SULFONAL. — Hypnotique surtout usité dans l'insomnie nerveuse due à la surexcitation cérébrale, dans l'insonnie fébrile.

Action lente, faire prendre dans un véhicule chaud. Diminue les sueurs chez les phtisiques.

Dose : 10 à 30 grs (0.60 à 2.0).

SULFURIQUE (ACIDE). — Astringent, hémostatique, entre dans la formule de l'eau de Rabel.

Limonade sulfurique : 10 à 20 cc. d'acide dilué par litre.

SUREAU. — (*Fleurs et baies*). *Baies, sudorifiques; écorce, purgative. Infusion, 5 pour 1000.*

— T —

TALC. — Poudre inerte, isolante. Sert à saupoudrer les surfaces cutanées.

TAMARIN. — *Laxatif.*

TANNIN. — Astringent, hémostatique et antiputride. Il rend quelques services dans le traitement de la tuberculose, et en particulier, comme antisudorifique.

On l'associe quelquefois à l'iode (sirop iodo-tannique) pour faciliter l'absorption de ce métalloïde. Le tannin est un contre-poison de la plupart des alcaloïdes qu'il précipite ainsi que plusieurs sels métalliques.

Dose : 8 à 45 grs (0.50 à 3.0).

TANNIGÈNE. — *Agit comme astringent dans les diarrhées, mieux supporté par l'estomac que le tannin.*

Dose : 30 à 60 grs (2. à 4.).

TARAXACUM. — Dent de lion — Pissenlit. Tonique amer, diurétique.

Dose : un verre par jour ou plus de l'infusion.

TARTRIQUE (ACIDE). — (Syn. d'acide tartarique).

TARTRE STIBLÉ. — Voir antimoine.

TÉRÉBENTHINE (ESSENCE DE). — Employée à l'intérieur comme antiseptique dans les affections pulmonaires, modificateur de la muqueuse bronchique et de la muqueuse des voies urinaires ; comme dissolvant des calculs biliaires, comme vermifuge et comme antidote du phosphore.

A l'extérieur, parasiticide, stimulant (frictions).

Dose : 10 à 30 gouttes.

2 à 4 drach. comme anthelminitique.

TERPINE. — Modificateur des sécrétions bronchiques qu'elle augmente et fluidifie.

Dose : 4 à 12 grs (0.25 à 0.70).

TÉTRONAL. — *Voir sulfonal.*

TAPSIA. — *Rubéfiant et révulsif. (Emplâtre).*

THÉOBROMINE. — Alcaloïde du cacao. Puissant diurétique agissant en excitant l'épithélium rénal et sans modification apparente de la tension sanguine.

Pour prévenir les accidents théobromiques (céphalée, nausées) on peut l'associer au phosphate de soude.

Dose : 5 à 15 grs (0.30 à 1.0).

THÉ. — Tonique digestif et stimulant. Infusé à 10 pour 1000.

THIOL. — Préconisé dans la tuberculose, la grippe, la pneumonie, la coqueluche. Moins irritant que le gaiacol.

Dose : 15 à 60 grs (1.0 à 4.0) par jour.

THIOSINAMINE. — *Employée en raison de son action spécifique sur les tissus cicatriciels qu'elle ramollit. Son emploi en injections sous-cutanées est indiqué pour réduire les brides cicatricielles.*

THYMOL. — Antiseptique intestinal surtout usité comme taenifuge et vermifuge.

A l'extérieur, en vaporisations dans la coqueluche.

Dose : 10 à 15 grs (0.60 à 1.0) en cachets.

THYROÏDINE. — *Voir opothérapie.*

TILLEUL. — Antispasmodique, diaphorétique et stomachique.

Infusion à 10 pour 1000.

TOLU. — Voir baume de tolu.

TRINITRINE. — Voir nitro-glycérine.

TRIONAL. — Hypnotique spécialement indiqué dans les insomnies nerveuses et dans celles des neurasthéniques. Contre-indiqué chez les tuberculeux et dans les cas d'insomnies douloureuses. A donner avec du liquide chaud.

Dose : 8 à 15 grs (0.50 à 1.0).

URÉTHANE. — *Hypnotique indiqué dans l'insomnie nerveuse, le délire alcoolique et contre la toux des phtisiques. Convient aux enfants en raison de sa faible toxicité.*

Dose : 10 à 60 grs (0.60 à 4.0), adulte.

UROTOPINE. — Antiseptique biliaire et urinaire; elle facilite la dissolution des séliments uriques et elle est, de plus, diurétique.

Dose : 10 à 45 grs (0.60 à 3.0).

UVA-URSI. — *Busserole*. *Astringent et diurétique*.

Infusion, 10 pour 1000.

— V —

VACCINS. — Voir vaccinothérapie,

VALÉRIANATE D'AMMONIAQUE. — Prescrit dans la céphalalgie et l'insonie nerveuse, l'hystérie, antinévralgique.

Dose : 1 à 8 grs (0.05 à 0.50).

VALÉRIANE. — Antispasmodique prescrit dans le nervosisme.

Dose : 10 à 30 grs (0.60 à 2.0).

VANADATE DE SOUDE. — *Métavanate de soude*. *Favorise les phénomènes de la nutrition, stimule l'appétit d'où résulte une augmentation de poids et de forces.*

Dose : 3 à 5 millig. par jour. *Interrompre la médication.*

VALÉBROMINE. — *Sédatif du système nerveux.*

Dose : 2 à 4 cuillerées à café.

VANILLE. — *Aromatique.*

VASELINE OU PÉTROLÉINE. — *Utilisée comme excipient des pommes, elle a l'avantage d'être neutre, inaltérable à l'air.*

VASELINE LIQUIDE. — Calme l'action irritante de certains médicaments qui ne seraient pas injectables à l'état isolé, dissout ou tient en suspension les substances médicamenteuses : iode, phosphore, iodoforme (le dissoudre au préalable dans l'éther.)

VERATUM VIRIDE. — Voir ellébore.

VÉRONAL. — Hypnotique, agit plus rapidement que le trional et le sulfonal.

Dose : 3 à 15 grs (0.25 à 1.0).

VIBURNUM. — *Sédatif utérin employé dans les cas de dysménorrhée.*

Dose : 20 à 60 gouttes, ext. fluide.

VINAIGRE. — Voir acide acétique.

— W —

Wintergreen (Essence). — Voir salicylate de méthyle.

— Y —

YOGHOURT. — YOUT. *C'est une sorte de lait caillé, demi-consistant, produit par l'action d'un ferment le "Maya" bulgare. Ses*

indications sont les mêmes que celles du kéfir, mais son goût est moins acide; il est, de plus, diurétique.

— Z —

ZINC (CHLORURE DE). — *Caustique énergique, désinfectant et surtout désodorisant. Employé en injection interstitielle (1/10) comme sclérogène autour des foyers de tuberculose articulaire et dans les ganglions tuberculeux. En solution étendue : astringent, hémostatique, modificateur des muqueuses.*

Usage externe : Injections urétrales, sol. à 1 dans 2.000.

Pâte de Canquoin.

ZINC (OXYDE DE). — *Antispasmodique (chorée, névroses) surtout usité à l'extérieur dans les affections de la peau à cause de ses propriétés desséchantes et isolantes : eczéma, prurit, etc.*

Dose : 2 à 10 grs (0.12 à 0.60).

ZINC (SULFATE DE). — *A l'intérieur, vomitif.*

A l'extérieur comme astringent, en injections urétrales dans la blennorrhagie (1/200) et en collyres.

Usage externe : crayon, liqueur de Villate, Eau rouge.

ZINC (VALÉRIANATE DE). — *Antispasmodique.*

Dose : 1 à 6 grs (0.06 à 0.40).

ABRÉVIATIONS

ABRÉVIATIONS	LATIN	FRANÇAIS
aa.	Ana.	Même quantité pour chaque
Ad lib.	Ad libitum.	A volonté. Libre au choix
Alt. hor.	Alternis horis.	Toutes les 2 heures
Aq.	Aqua.	Eau
B. i. d.	Bis in die.	Deux fois par jour
C.	Congus.	Gallon
Cap.	Capsular.	Une capsule
c.c.	Centimeter cubicum.	Centimètre cube
Chart.	Chartula.	Papier à prise
Colet.	Coletur.	Filtrer
Compositus.	Comp.	Composé
Decoet.	Décoetum.	Décoction
Dil.	Dilutus.	Diluer
Divid.	Dividendus.	Diviser
Dr.	Drachma.	Drachme
Emuls.	Emulsum.	Emulsion
En. Enema.	Enema.	Lavement, injection rectale
Et.	Et.	Et
Extr ou Ext.	Extractum.	Extrait
Ext. fl.	Extractum fluidum.	Extrait fluide
Filt.	Filtra.	Filtrer
Fl.	Fluidum.	Fluide, liquide
Ft.	Fiat.	Faites (de cela faites...)
Gm ou Grm.	Gramma.	Gramme
Gtt.	Gutta.	Goutte
H.	Hora.	Heure
Id.	Idem.	Même chose
i. e.	Id est.	C'est-à-dire
Ind.	In dies.	Quotidiennement
Infus.	Infusum.	Infusion
L.	Liter.	Litre
Lb.	Libra.	Une livre
Lin.	Linimentum.	Liniment
Liq.	Liquor.	Une solution
Lot.	Lotio.	Lotion
M.	Misce.	Mêler — Mélanger
Mas.	Massa.	En une masse — pilule
M. (m.)	Minimum.	Une minime (1 goutte)

Mist.....	Mistura.....	Mixture
N. B.....	Nota bene.....	Notez bien — remarquez
No.....	Numerus.....	Nombre
Noct.....	Nocte.....	A la nuit
O.....	Octarius.....	Une chopine — une litre
Omn. hor....	Omnia hora.....	Toutes les heures
P. C.....	Post cibum.....	Après repas
Pil.....	Pilula.....	Pilule
Praep.....	Praeparatus.....	Préparé
P. r. n.....	Pro re nata.....	Quand nécessaire
Pulv.....	Pulvis.....	Poudre
Q.i.d. ou Q.d.	Quatuor in die.....	Quatre fois par jour
Qq. hor....	Quaqua hora.....	Toutes les heures
Q. s.....	Quantum sufficit.....	Quantité suffisante
R.....	Recipe.....	Prenez
S.....	Sine.....	Sans
Scrup.....	Scrupulum.....	Scrupule
Sig.....	Signa.....	Dose
Solv.....	Solve.....	Dissolvez
Spt.....	Spiritus.....	Esprit
ss.....	Semis.....	La moitié ($\frac{1}{2}$)
Stat.....	Statim.....	Immédiatement
Syr.....	Syrupus.....	Sirop
T.i.d. ou t.d.	Ter in die.....	Trois fois par jour
Unc.....	Uncia.....	Once
U. S. P.....	"United States Pharmacopoeia"	
B. P.....	"British Pharmacopoeia"	
Vel.....	Vel.....	Ou
Vin.....	Vinum.....	Vin
Vitel ovi....	Vitellus ovi.....	Jaune d'œuf
Viz.....	Videlicet.....	Particulièrement

QUELQUES SYNONYMES

Ac. muriatique.....	Ac. hydrochlorhydrique, ac. chlorhydriq.
Ac. prussique.....	Ac. hydrocyanique, ac. cyanhydrique
Alcoolat de Fioravanti.....	Alc. de térébenthine co.
Aleali volatil.....	Ammoniaque liquide
Basham's mixture.....	Sol. de fer et acétate ammoniac.
Basilicum.....	Ongt. résine
Borax.....	Borate de soude
Calomel.....	Chlorure de mercure doux. chlorure mitte
Carbonate de plomb.....	Céruse
Cinnamome.....	Cannelle
Colle de Flandre.....	Gélatine animale
Craie de Briancon.....	Poudre de Talc
Crème de tartre.....	Bitartrate de potasse
Extrait thébaïque.....	Opium, laudanum
Extrait de Saturne.....	Sol. d'acétate de plomb liq.
Eau régale.....	Ac. nitro-muriatique dilué
Eau-de-vie allemande.....	Tr. de Jalap co.
Emplâtre mercurielle.....	Emplâtre de Vigo
Fougère mâle.....	Aspidium
Gomme arabique.....	Gomme acacia
Huile de croton.....	Oleum tiglii
Huxham's tr.....	Tr de cinchonae
Lugol's sol.....	Liq. d'iodure co.
Masse bleue.....	Pil. de mercure
Mixture brune — "Co liquorice mixt.".....	Mistura glycyrrhizae co. (régliste)
Magendie's sol.....	Liq. sulfate de morphine
Nitro-glycérine.....	Trinitrine — glonoïne
Onguent bleu-gris-napolitain.....	Onguent mercuriel
Phénol.....	Ac. phénique — ac. carbolique
Parégorique.....	Tr opium camphré
Poudre de Dover.....	Ipéacac, opium, nitrate de potasse
Pilule Blaud.....	Carbonate de fer co.
Pilule carbonate ferreux.....	Pilule de Vallet
Pilule chlor de mercure opiacée.....	Pilule de Dupuytren
Pilule jusquiame et valériane co.....	Pilule de Meglin
Pilule de mercure, purgative.....	Pilule de Belloste
Pilule de mercure, savonneuse.....	Pilule de Sédillot
Pilule de mercure simple.....	Pilule bleue
Pilules arsénicales.....	Pilules asiatiques
Sirop de Fellows.....	Sirop aux hypophosphites
Sirop diacode.....	Sirop d'opium
Salicylarsinate de Hg.....	Encésol
Sel de Berthollet.....	Chlorate de potasse
Sel d'oseille.....	Oxalate acide de potasse
Sel d'Epsom.....	Sulfate de inagnésie
Sel de Glauber.....	Sulfate de soude
Sel de la Rochelle — Sel de Seignette.....	Tartrate de potasse et de soude
Soda à pâte.....	Bicarbonate de soude
Soda à laver.....	Carbonate de soude
Solution de Fowler's.....	Sol. de potasse et arsenic
Squills sirop.....	Sirop de Scille
Sulfate de zine.....	Couperose blanche
Sulfate de cuivre.....	Couperose bleue
Sulfate ferreux.....	Couperose verte
Triticum.....	Chiendent
Tr humili.....	Tr de houblon
Tr anthemidis.....	Tr camomille
Vins médicinaux.....	Oenolis
Vins chalybés.....	Vins ferrugineux (cit. de fer ammon.)
Wintergreen.....	Salicylate de méthyle — Hl de Gaultérie
Witch — Hazel.....	Hamamélis

PLACEBO. — Terme conventionnel employé pour désigner une substance inactive que l'on prescrit dans le but d'agir d'une façon suggestive : comme sont les pilules "panis" et les injections d'"aqua para" dans les cas de morphinomanie; l'eau colorée et les cachets de sucre donnés pour prévenir l'abus des médicaments chez les personnes qui ont une confiance exagérée dans l'usage des remèdes.

TROISIÈME PARTIE

MÉDICATIONS SPÉCIALES

1 — OPOTHÉRAPIE

On désigne sous le nom d'OPOTHÉRAPIE (suc et traitement) ou d'ORGANOTHÉRAPIE, une méthode qui a pour objet de suppléer aux insuffisances glandulaires de l'économie en fournissant au malade des produits que l'organisme ne fabrique plus, ou bien qu'il fabrique en quantité déficitaire.

L'appellation adoptée d'opothérapie désigne donc le traitement des malades par les sucs ou extraits d'organes animaux.

Ces extraits, suivant leur préparation, sont absorbés par la voie gastro-intestinale (tablettes, capsules, pilules, préparations aqueuses) ou introduits par voie hypodermique (solutions).

Parmi les nombreux produits naturels que l'on peut retirer de l'organisme normal, viennent en premier lieu certains produits qui sont des aliments, tels le lait (véritable type de l'aliment opothérapique), les œufs (contenant de la leïcithine), les muscles (viande crue), la substance nerveuse, le thymus, le foie, les reins, etc.

OPOTHÉRAPIE HÉMATIQUE. — (Transfusion du sang, hémoglobine, sérums.).

Transfusion sanguine. — Opération par laquelle on anastomose artificiellement l'artère radiale du dormeur avec une veine d'un membre du patient. Elle est destinée à remplacer le sang qui a été perdu par une hémorragie ordinairement traumatique, aussi utilisée dans les diverses formes d'anémies.

Elle est souvent remplacée par l'injection de sérum artificiel.

Sérums. — Nous signalons, comme mémoire, les sérums normaux ou spécifiques qui occupent actuellement une place si importante dans la Thérapeutique.

OPOTHÉRAPIE MUSCULAIRE. — Le suc musculaire est employé depuis fort longtemps sous forme de viande crue, de suc de viande, de poudre de viande.

Le traitement de certaines anémies, de certains troubles digestifs et de la tuberculose par la viande crue, constitue, en effet, une opothérapie musculaire la plus répandue peut-être.

OPOTHÉRAPIE CÉRÉBRALE. — Cette médication agit en partie par le phosphore et la leïcithine qu'elle contient. Elle a une action sédative et anticonvulsivante, et aussi une action tonique sur la cellule nerveuse.

OPOTHÉRAPIE MÉDULLAIRE. — *La moelle osseuse a été employée dans les maladies du sang (anémie pernicieuse), dans les infections (pneumonie, paludisme), dans les maladies osseuses (rachitisme).*

OPOTHÉRAPIE PULMONAIRE. — *Employée contre la tuberculose et la suppuration pulmonaire. N'a pas pris, jusqu'ici, une grande extension.*

OPOTHÉRAPIE DIGESTIVE. — *Pepsine.* — Se donne dans la dyspepsie gastrique, particulièrement dans sa forme hyperchlorhydrique, débilité stomacale, surmenage stomacal.

On l'administre au moment même du repas ou peu après, en cachets, en poudre ou en tablettes. L'alcool étant défavorable à son action, il vaut mieux éviter les vins et les liqueurs alcooliques.

Suc duodéal. — Administré dans le but de stimuler et de suppléer à l'insuffisance de la sécrétion duodénale et secondairement de la sécrétion biliaire, pancréatique, intestinale et de provoquer le péristaltisme.

OPOTHÉRAPIE PANCRÉATIQUE. — *L'opothérapie pancréatique a pour but la suppléance des diverses fonctions du pancréas, sécrétion interne, sécrétion externe. Elle est indiquée dans le cancer du pancréas, dans la pancréatite chronique, la lithiase biliaire avec altération du pancréas, les dyspepsies avec mauvaise utilisation des graisses et des hydrates de carbone, le diabète à forte glycosurie.*

OPOTHÉRAPIE HÉPATIQUE. — *Stimule les fonctions du foie : sécrétion biliaire, fonction glycogénique, action antitoxique, action sur les graisses, etc.*

Employée dans toutes les maladies où on soupçonne une déchéance fonctionnelle du foie, diabète sucré, etc.

OPOTHÉRAPIE BILIAIRE. — *La bile agit sur les graisses et joue un rôle excito-moteur sur les fibres musculaires de l'intestin, elle est antiputride et antiseptique, elle a une action cholagogue; agirait sur le cœur en le ralentissant.*

OPOTHÉRAPIE OVARIENNE. — Indiquée dans l'insuffisance ovarienne caractérisée par menstruations insuffisantes, bouffées de chaleur, congestions, palpitations, hypertension vasculaire, troubles psychiques, hémorragies, chlorose, désordre de la ménopause naturelle ou chirurgicale.

OPOTHÉRAPIE HYPOPHYSAIRE. — *Produit une vaso-contriction marquée avec une élévation de la pression artérielle, il renforce et tonifie le cœur. De plus, l'hypophyse (glande pituitaire; on utilise le lobe postérieur) joue un rôle antitoxique et exerce une action sur la croissance des os, la nutrition générale et le tonus neuro-musculaire. Elle augmente la coagulabilité du sang et est aussi diurétique.*

OPOTHÉRAPIE THYROÏDIENNE. — C'est la véritable médication opothérapique, car la glande thyroïde semble étendre son action à l'organisme tout entier. Elle agit, en effet, sur la croissance du corps, sur le métabolisme nutritif; elle exerce une influence sur la circulation, les fonctions génitales, digestives; elle joue un rôle antitoxique, favorise la phagocytose et la formation de substances défensives et protectrices de l'organisme.

On prescrit donc l'extrait thyroïdien dans tous les troubles occasionnés par le mauvais fonctionnement de cette glande. Le myxœdème, l'infantilisme, l'obésité, la dysménorrhée, la métrorragie de la ménopause, le rhumatisme, les néphrites, les dermatoses, les infections, l'artério-sclérose, toutes les formes de lymphatisme.

L'action de ce médicament demande à être surveillée avec soin. On a déjà noté des troubles cardiaques, psychiques, des crises épileptiformes, des éruptions, de l'albuminurie.

OPOTHÉRAPIE THYMIQUE. — *Le thymus n'a pas d'action spécifique, mais provoque une accélération de l'état général. Il a été utilisé avec succès dans le rachitisme, dans le goître exophtalmique.*

OPOTHÉRAPIE SURRÉNALE. — Localement, l'adrénaline a été utilisée pour provoquer une vaso-constriction qui peut assurer une hémostase provisoire; elle s'accompagne, d'autre part, d'un certain degré d'amincissement des muqueuses qui est fréquemment utilisé. Ces propriétés ont principalement été employées en oto-rhino-laryngologie, en ophtalmologie, en urologie.

A distance, l'adrénaline a été employée pour agir, soit sur la tension et la vaso-constriction vasculaires, soit sur le cœur, soit sur le système nerveux, soit pour suppléer à la sécrétion interne des capsules surrénales quand cette fonction a été abolie, et pour lutter contre l'asthénie du cardiaque, de l'infecté ou de l'intoxiqué.

LACTOSE. — (Sécre de lait). Diurétique surtout utile dans les hydropisies d'origine cardiaque.

Se donne en dissolution dans de l'eau aromatisée, dans de l'eau de Vichy ou dans une tisane.

II — SÉROTHÉRAPIE

La sérothérapie est le traitement des maladies par le sérum d'animaux immunisés. Elle est préventive ou curative, ou l'une et l'autre.

L'animal qui fournit le sérum a fabriqué lui-même son immunité, il possède une immunité active. L'animal qui reçoit le sérum

reçoit une immunité passive. La sérothérapie est une transfusion d'anticorps. (E. BURNET)

Le mécanisme de cette action a été étudié au chapitre de l'immunité.

Les sérums thérapeutiques sont le plus souvent employés en injections sous-cutanées, intra-musculaires; plus rarement en injections intra-veineuses, intra-rachidiennes ou même intra-parenchymateuses (sérum antitétanique dans le cerveau) et exceptionnellement par le tube digestif.

Il semble aujourd'hui reconnu que les sérums administrés, soit par la bouche ou le rectum n'ont pas d'effet. Cela est dû probablement à ce qu'ils sont décomposés par les glandes digestives et par le foie avant de passer dans la circulation générale.

L'injection ne diffère en rien de l'injection ordinaire, elle doit être faite dans les conditions normales d'asepsie.

L'on emploie actuellement en thérapeutique deux sortes de sérum :

Le sérum antitoxique

Le sérum antimicrobien

Les sérums ANTITOXIQUES sont les sérums d'animaux qui ont été immunisés par des injections de toxines microbiennes et non par des injections de microbes. (Toxine : poison soluble sécrété par les bactéries, soit dans l'organisme vivant, soit dans les milieux de culture artificiels). Ex. : Sérum antidiptérique.

Les sérums ANTIMICROBIENS ou ANTIBACTÉRIENS sont des sérums d'animaux qu'on a immunisés par des injections de bactéries que l'on a inoculées mortes ou vivantes. Citons, comme sérums antimicrobiens, les sérums antistaphylococcique et antipneumococcique. Les sérums antimicrobiens sont beaucoup moins puissants que les sérums antitoxiques. On ne prépare les sérums antimicrobiens que lorsque le microbe ne fabrique pas de toxines ou quand on n'a pu parvenir à les isoler.

PRÉPARATION DES SÉRUMS

Tous les sérums se préparent aujourd'hui à peu près de la même manière. L'on ne peut pas se servir du sérum d'un animal quelconque. La physiologie démontre que le sérum d'une espèce animale est en général toxique pour le sang d'une autre espèce. On n'emploie que le sérum de cheval parce qu'il est inoffensif au sérum humain et que la

quantité de sérum fourni est abondante. La préparation d'un sérum thérapeutique comprend trois opérations.

Isolation de la toxine
Immunisation de l'animal
Prélèvement et préservation du sérum

ISOLATION DE LA TOXINE. — Les sérums antitoxiques ne sont pas préparés avec les bacilles de la maladie mais avec les toxines secrétées par ce bacille. Ainsi le sérum antidiphthérique n'est pas préparé avec le bacille de Klebs-Loeffler, mais avec les toxines de ce microbe. Le sérum antitétanique est préparé avec les toxines du microbe de Nicolaïer.

On cultive le bacille dans du bouillon pendant plusieurs semaines, et lorsqu'il a sécrété une quantité suffisante de toxines, on le détruit par la chaleur et on conserve la toxine après filtration.

Les sérums antibactériens se préparent de la même manière, mais dans ce dernier cas, on emploie la culture non filtrée.

IMMUNISATION DE L'ANIMAL. — L'immunisation, chez un cheval, dure en général deux ou trois mois. Pendant cette période, on injecte tous les jours ou moins souvent, selon la manière dont réagit l'animal, des quantités de toxines toujours croissantes. Au bout de ce temps, l'animal est en général tellement vacciné contre la maladie, qu'on peut lui faire les injections les plus virulentes sans qu'il en éprouve aucun symptôme.

CONSERVATION DU SÉRUM. — Quand l'animal est ainsi immunisé, on le laisse se reposer pendant quelques jours, puis on le saigne à la jugulaire. On peut lui enlever jusqu'à six et même huit pintes de sang. Quand le sang coagule, le sérum se sépare et surnage; on le recueille alors avec des pipettes stérilisées, puis on le conserve dans des petits flacons d'une capacité de 5 à 20 cc.

TITRAGE DES SÉRUMS. — On mesure la force des sérums par l'unité antitoxique. Une UNITÉ ANTITOXIQUE est la dose d'antitoxine requise pour protéger un cobaye de 300 grammes contre 100 doses mortelles d'une toxine quelconque. En général, chaque cc. d'un sérum a un pouvoir qui varie de 200 à 2,000 unités antitoxiques.

Les sérums concentrés sont préférables, parce que la dose injectée est moindre et que les malades sont moins exposés aux accidents sérieux.

Les antitoxines se conservent près d'un an, les sérums antimicrobiens, quelques mois.

Tous les sérums sont SPÉCIFIQUES, c'est-à-dire qu'un sérum n'agit que contre les toxines et les microbes avec lesquels on l'a préparé.

ACCIDENTS SÉRIQUES

Certains accidents sont imputables à la sérothérapie, en particulier l'urticaire, les érythèmes partiels fugaces, les phénomènes douloureux (arthralgies et myalgies), fièvre, œdème, inflammation. Ils sont dus à l'introduction dans l'organisme d'un sérum appartenant à une autre espèce animale, et non pas aux anticorps que renferme le sérum. Ces accidents sont presque toujours légers.

On maintiendra alors le régime lacté et l'on fera prendre un léger purgatif (calomel).

Plus graves sont les accidents précoces, mais on peut dire qu'ils sont exceptionnels : nausées, désordre du poulx, dyspnée, dépression et parfois mort. La cause de ces accidents n'est encore expliquée que par l'anaphylaxie. (Phénomène qui consiste dans l'augmentation de la sensibilité de l'organisme à un poison, sous l'influence de l'injection de ce poison, c'est le contraire de l'immunisation).

Les sérums antitoxiques les plus en usage sont : les sérums antidiphtérique, antitétanique, antimeningococcique et antivenimeux.

Le sérum antimicrobien le plus employé est le sérum antistrep-tococcique.

SÉRUMS ORGANIQUES

SÉRUM ANTIDIPHTÉRIQUE (ou de Roux). — Il provient d'animaux traités par des injections de toxines du bacille de Klebs-Loeffler.

Dose : 10 à 50 cc.

Ce sérum est en usage depuis 1894. Sous son influence, la mort, qui était pour la diphtérie de 30 à 60%, varie aujourd'hui de 9 à 15%. Indiqué dans certains cas de pharyngite et d'amygdalite, mais surtout dans tous les cas de croup, c'est-à-dire de diphtérie du larynx.

La diphtérie est parfois associée à d'autres maladies infectieuses, surtout à la scarlatine et à la rougeole. Ces infections associées sont toujours très graves et la sérothérapie doit être précoce et intensive.

Dans les cas de diphtérie simple, le sérum a pour effet d'arrêter le développement des membranes et de hâter la résorption de celles qui existent déjà. Il prévient l'endocardite. Agit ordinairement dans les 24 heures.

Un autre effet du sérum est d'arrêter les phénomènes toxiques produits par la toxine diphtérique. La fièvre doit disparaître

et le pouls se raffermir. Il est donc, antitoxique, curatif et souvent préservatif.

ACCIDENTS TARDIFS DE LA DIPHTÉRIE. — Les paralysies du palais mou et des muscles oculaires seront d'autant moins fréquents que le sérum aura été donné plus près du début.

SÉRUM ANTIMÉNINGOCOCCIQUE (Flexner). — C'est une toxine; s'administre par voie lombaire.

Dose : 20 à 30 cc. Détruit le diplocoque.

SÉRUM ANTISTREPTOCOCCIQUE (ou de Marmorek). — Il est extrait du sang de chevaux rendus réfractaires aux effets des toxines du streptocoque.

Dose : 10 à 50 cc.

Ce sérum est employé dans le traitement de différentes infections à streptocoques : érysipèle, fièvre puerpérale, angine pseudo-membraneuse, scarlatine, lymphangite et certains cas de phlegmons.

SÉRUM ANTITÉTANIQUE. — Est le vrai contre-poison de la toxine. Il provient du sang de chevaux immunisés avec les toxines du bacille de Nicolaïer.

Dose : 10 à 50 cc.

On doit l'employer comme préventif car ce sérum ne paraît pas avoir d'action sur la maladie une fois déclarée.

Le microbe se rencontre au niveau de la blessure et ne pénètre pas dans l'organisme, mais agit sur celui-ci par les toxines qu'il sécrète. Ce sérum neutralise les toxines à mesure qu'elles sont sécrétées, mais n'agit pas sur les microbes. Avant l'injection, faire le nettoyage de la plaie et pansement antiseptique.

SÉRUM ANTIPESTEUR (ou de Yersin). — *Préventif et curatif. La peste est généralement transportée par les navires. Mortalité, 80 à 90%. Ce sérum est préparé en immunisant des chevaux au moyen de cultures de bacilles pesteux tués par le chauffage. On injecte plus tard des bacilles vivants. Détruit les microbes et neutralise les toxines.*

Dose : 10 à 100 cc. Doses massives, préférables.

SÉRUM ANTIVENIMEUX (ou de Calmette). — *Combat l'effet des morsures de serpents à venin.*

Dose : 10 à 50 cc.

La première précaution à prendre avant l'injection est de ligaturer le membre le plus près possible de la blessure, entre celle-ci et la racine du membre. On doit faire saigner la plaie et la laver ensuite avec une solution récente de chlorure de chaux au 1/60. Il est utile de cautériser la morsure avec un fer rouge ou des substances chimiques. Pansement antiseptique. Le sérum antivenimeux est polyvalent, c'est-à-dire qu'il est préparé contre les divers types de venins.

SÉRUM ANTIDYSENTÉRIQUE. — *Se donne à des doses de 20 à 80 cc. et même 100 c.c. Le sérum soulage les malades de leurs terribles douleurs abdominales, de leurs vomissements et de leurs hoquets; les selles sont tout de suite moins abondantes et moins douloureuses, la température baisse et le bien-être succède à l'anéantissement. Ces bons résultats sont en général obtenus dans une journée.*

SÉRUM ANTICHOLÉRIQUE. — *Le choléra est un empoisonnement aigu par un poison que les vibrions élaborent dans l'intestin. On a cherché cette toxine et on s'est efforcé de préparer un sérum antitoxique. Ce sérum n'est encore qu'à la période d'essai.*

SÉRUM ANTITUBERCULEUX (de Maragliano). — *Fourni par des chevaux et des bovins traités par des éléments solubles du bacille tuberculeux.*

L'efficacité de ce sérum est encore à l'épreuve.

SÉRUM NORMAL. — Sérum de cheval donnant de bons résultats dans différents cas, tels que l'anémie, l'hémophilie, l'ulcère gastrique et intestinal et l'hémoptysie tuberculeuse.

Dans les anémies simples, ce sérum paraît produire une prompte augmentation d'hémoglobine.

Peut s'appliquer localement, à titre de pansement.

On pourrait ajouter encore une foule d'autres sérums dont le mode d'action est le même que les précédents : sérums contre la pneumonie, la fièvre typhoïde (sérum de Chantemesse), le charbon, le cancer, etc.

SÉRUMS (1) ARTIFICIELS ISOTONIQUES

SÉRUM PHYSIOLOGIQUE

Chlorure de sodium 7 à 9 grammes
Eau distillée et stérilisée 1000 cc.

Dose : 100 à 1000 cc. en injections intra-veineuses, sous-cutanées ou rectales.

SÉRUM DE HAYEM

Chlorure de sodium pur 5 grammes
Sulfate de soude cristallisé 10 grammes
Eau distillée et stérilisée 1000 cc.

Dose : Voir sérum physiologique.

(1) On a donné improprement le nom de "sérums" à des solutés injectables.

Propriétés. — Indiqué dans les cas d'infection grave, d'anémie consécutive à hémorragie, quand il est nécessaire de stimuler le système nerveux et de prévenir ou combattre le collapsus.

SÉRUM GLUCOSÉ

Glucose cristallisé pur 47 grammes
Eau distillée stérilisée 1000 cc.

AUTRE

Lactose ou saccharose 92 grammes
Eau 1000 cc.

Dose : 250 à 300 cc. en injections sous-cutanées ou intra-veineuses.

SÉRUM GLUCOSÉ HYPERTONIQUE

Glucose, lactose ou saccharose cristallisé . . 300 grammes
Eau distillée et stérilisée 1000 cc.

Dose : 250 à 300 cc. en injections intra-veineuses seulement ou par l'appareil de Murphy.

Propriétés. — Action nutritive due aux qualités spéciales des hydrates de carbone, action diurétique, antitoxique. Substitut des sérums salés dont l'effet peut être nocif en cas de rétention chlorurée.

SÉRUM GÉLATINÉ

Gélatine 50 grammes
Sol. de chlorure de soude à 7 p. 1000 . . . 1000 cc.

Dose : 50 à 150 cc.

Propriétés. — Hémostatique.

Gélatine 10 à 20 grammes
Sol. de chlorure de sodium à 7 p. 1000 1000 cc.

Dose : 50 à 100 cc. tous les 7 ou 8 jours.

Employé dans le traitement des anévrysmes de l'aorte, dans la variole hémorragique.

Ce sérum exige une stérilisation parfaite pour éviter le tétanos que peuvent donner les gélatines impures.

SÉRUM CONTRE LE DIABÈTE

Bicarbonate de soude 17 grammes
Eau distillée et stérilisée 1000 cc.

III — VACCINOTHÉRAPIE

Le vaccin proprement dit est un liquide recueilli dans les pustules qui surviennent au pis des génisses atteintes de "cowpox" ou inoculées avec de la semence vaccinale, dans le but de transmettre la maladie préservatrice de la variole connue sous le nom de "vac-cine".

HISTORIQUE. — *C'est l'Anglais Jenner qui, en 1798, pratiqua empiriquement la première vaccination en prélevant sur la vache atteinte de "cowpox" le virus préservateur, puis préconisa ensuite la vaccination humaine de bras à bras, dite VACCINATION JENNÉRIENNE. Dès lors, elle remplaça l'ancienne VARIOLISATION qui consistait dans l'inoculation de pus variolique desséché.*

A ces différentes phases, variolisation, vaccination directe par le "cowpox", puis indirecte de bras à bras, a succédé le procédé actuel par le vaccin de la vache, transmis lui-même à la vache par une série d'inoculations non interrompues.

Par extension, le terme de VACCIN signifie aujourd'hui d'une manière générale, toute substance qui, inoculée à un individu, lui confère l'immunité contre une maladie parasitaire.

Depuis la découverte de Jenner, on savait que l'introduction de substances virulentes dans l'organisme pouvait immuniser. Mais c'est PASTEUR qui montra que la vaccination pouvait s'appliquer non seulement à la variole, mais à d'autres maladies infectieuses. Il ériga en principe ce fait — que l'inoculation de toxines atténuées entraîne dans l'économie la production d'antitoxines qui immunisent le sujet contre les atteintes ultérieures de ces mêmes toxines, même plus actives.

Un vaccin est donc le virus atténué d'une maladie infectieuse que l'on injecte à un individu, dans le but de le rendre réfractaire à toute infection de même nature. Le plus souvent, le virus est constitué par une culture du microbe causal.

Il faut toujours se rappeler que bien des cas sont tout à fait impropres au traitement par les vaccins et que leur emploi, fait sans discernement, peut avoir les plus graves conséquences. On ne négligera pas les autres méthodes de traitement qui doivent se prêter assistance mutuelle.

Un VACCIN diffère, par conséquent, d'un SÉRUM. Au lieu de demander au malade de produire lui-même son antitoxine, en réagissant à l'inoculation de toxines, la sérothérapie introduit directement dans l'organisme un sérum qui contient des antitoxines toutes formées, parce qu'il provient d'un animal chez lequel on a déve-

loppé, par vaccination, une immunité contre la maladie qu'on veut traiter.

L'immunité active provoquée par les vaccins exige, pour se constituer, un certain temps (en général 10 à 20 jours), mais persiste pendant une assez longue période (6 à 10 ans pour la vaccination antivariolique), l'immunité passive due au sérum, au contraire, s'installe rapidement et s'épuise d'ordinaire après quelques semaines seulement.

De ces conditions si différentes dans l'obtention et la durée de la production, découlent naturellement des indications thérapeutiques différentes. Ainsi, les vaccins ne constituent en général que des remèdes préventifs, tandis que les sérums sont surtout administrés à titre curatif.

SÉRO-VACCINATION

Lorsqu'une vaccination ne va pas sans risques, on associe un vaccin au sérum spécifique, la séro-vaccination équivaut à la mise en train d'une immunisation active sous le couvert d'une immunité passive.

VACCINS SENSIBILISÉS

Si l'on imprègne de sérum antityphique, anticholérique, etc., les microbes que l'on emploie comme vaccins dans la fièvre typhoïde, le choléra, etc., on rend la vaccination moins douloureuse, plus prompte, plus forte et plus durable.

La qualité de ces vaccins est due à la "sensibilisatrice" qu'ils ont fixée.

PHYLACOGÈNE

On donne ce nom à une solution de cultures polyvalentes, c'est-à-dire préparées avec divers microbes.

VACCIN ANTITYPHIQUE. — Dans l'emploi général, le vaccin typhoïde se recommande seulement comme prophylactique.

Durée de l'immunité : 6 mois, à quelques années.

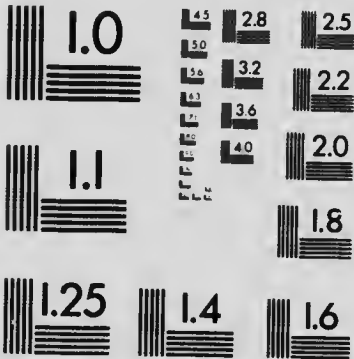
VACCIN ANTIVARIOLIQUE. — Lymphes des pustules du cowpox. Préventif de la variole. Durée : 7 ans en moyenne, peut durer jusqu'à 20 ans.

Manuel opératoire. — Au bras gauche, au niveau du deltoïde, face externe.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

VACCIN ANTIPESTEUX (ou de Haffkin). — *Constitué par des cultures de bacilles de la peste bubonique qu'on injecte pour prévenir cette maladie. La durée de l'immunité serait de plusieurs mois.*

VACCIN ANTIRABIQUE. — *On ne connaît pas encore le microbe de la rage, mais on sait, depuis Pasteur, que le virus rabique suit le trajet des nerfs et après une invasion d'une vingtaine de jours, va se loger dans les centres nerveux, à l'état pur dans la moelle épinière et dans le bulbe.*

Le vaccin actuel (rabique) est donc tout simplement le virus de la rage canine que l'on a atténué en le faisant passer du chien au singe et du singe au lapin. Ce sont des portions de la moelle épinière ainsi infectée que l'on emploie comme vaccin.

Instituer le traitement le plus tôt possible après morsure. Quand les symptômes de contracture apparaissent, il y a dans les cellules nerveuses des attractions auxquelles nul médicament ne peut remédier.

La **TUBERCULINE**, employée dans le traitement de la tuberculose, n'est qu'une variété de vaccin. Il existe une seconde préparation usitée comme agent de diagnostic.

Réaction cutanée de Von Pirquet. — Application de tuberculine sur la peau scarifiée.

Réaction cutanée de Moro. — Application de pommade à base de tuberculine.

Intra-dermo-réaction de Mantoux.

Ophthalmoréaction de Calmette.

MÉTHODE VACCINALE DE WRIGHT, consiste à injecter dans un organisme infecté, un vaccin, c'est-à-dire des cultures de microbe causal, toutes les fois que l'organisme ne réagit pas suffisamment. Pour être sûr que le microbe que l'on injecte est exactement celui qui a produit la maladie, on prépare ce vaccin avec des microbes provenant du sang ou du pus du malade (auto-vaccin, vaccin auto-gène).

Les vaccins de Wright donnent surtout des résultats dans les staphylococcies (acné pustuleuse, furonculose, sycosis) et dans la pneumonie.

Le mode d'action des vaccins staphylococcique, gonococcique, pneumococcique, etc., etc., est analogue aux vaccins déjà expliqués, pour l'immunisation contre les maladies dont le vaccin porte le nom.

IV — LA CHIMIOTHÉRAPIE

Méthode thérapeutique nouvelle établie sur la propriété que possèdent certaines substances chimiques de s'attacher à des éléments nui-

sibles, sans nuire aux cellules organiques. Cette méthode qui doit son nom à Ehrlich, est une application de l'action élective que l'on connaissait à différents colorants pour certains éléments microscopiques.

En pratique et en théorie, elle est la chimie appliquée à la thérapeutique. Ses remèdes doivent ressembler plus ou moins à des antiseptiques et leur office à une stérilisation.

Il y a un groupe de maladies infectieuses contre lesquelles la vaccination et la sérothérapie n'ont rien ou presque rien donné, ce sont les maladies à protozoaires dont les principales sont : le trypanosomiase (maladie du sommeil), le paludisme, la syphilis.

Ces expériences ont montré la nécessité de chercher pour ces maladies, d'autres remèdes que les vaccins et les sérums. Le développement de la chimie nous a fourni une aide de plus en plus efficace dans le traitement de ces maladies.

PRINCIPAUX REMÈDES CHIMIQUES ESSAYÉS CONTRE LES MALADIES A PROTOZOAIRES

Le trypanorouge et les couleurs de benzidine.

La série du tryphénylméthane.

La quinine, spécifique du paludisme.

L'antimoine et les émétiques.

Les arsenicaux dont les principales préparations sont : l'atoxyl, l'arsenobenzol ou "606" (Salvarsan).

Il existe encore d'autres préparations similaires : le Néosalvarsan ou "914", le Phénarsényl.

V — ANTISEPTIQUES ET DÉSINFECTANTS

1 — ANTISEPTIQUES

Pour nous défendre contre les microbes, nous n'avons pas que la phagocytose, les sérums et les vaccins; la science met à notre service de nombreuses et énergiques substances antiseptiques, c'est-à-dire microbicides.

Les antiseptiques sont précieux, surtout en chirurgie, en médecine opératoire, où ils rendent possibles et presque sans danger des interventions qui autrefois auraient causé infailliblement la mort.

Pour qu'une substance soit un antiseptique utilisable, il lui faut réunir diverses qualités : qu'elle soit soluble, qu'elle détruise les microbes et leurs spores, qu'elle soit bien tolérée par les tissus de l'organisme humain. Les acides minéraux concentrés, acide

sulfurique, acide nitrique, sont d'excellents antiseptiques, mais détruisent les matières organiques.

Les antiseptiques les plus employés sont les suivants :

BICHLORURE DE MERCURE (sublimé). — Le sublimé se présente sous l'aspect de cristaux blancs. Sa solubilité dans l'eau augmente en présence de l'acide tartarique, du chlorhydrate d'ammoniaque ou du chlorure de sodium. Il est plus soluble dans l'alcool, l'éther et la glycérine.

Il attaque un certain nombre de métaux en donnant un dépôt métallique, aussi la garde-malade ne doit jamais préparer ses solutions dans des vases métalliques, ni se servir de cuiller pour aider à la dissolution, mais d'une palette en bois ou d'un pilon en verre, ni tremper dans la solution les instruments de chirurgie.

C'est un des antiseptiques les plus puissants. S'emploie surtout en chirurgie pour désinfecter les mains de l'opérateur et le champ opératoire au titre de 1/1000; solution pour pansement, 1/4000; en irrigation, 1/5000 à 1/10,000; comme désinfectant de la literie ou du local dans les cas de maladies infectieuses. faire usage de bichlorure à 1/500. On l'utilise encore pour stériliser le caoutchouc, articles en verre, objets de pansements.

Le bichlorure se livre dans le commerce sous forme de pastilles dosées d'avance, $7\frac{1}{2}$ grains (0.50 etg). Une pastille par litre d'eau donne une solution à 1/2000.

Ne pas employer le sublimé pour les sujets atteints de diabète ou d'albuminurie.

L'usage du sublimé, comme antiseptique, peut occasionner des intoxications; les formes légères se traduisent par des érythèmes, des troubles gastro-intestinaux, de la gingivite mercurielle.

La forme et la gravité des accidents sont extrêmement variables et dépendent souvent plus de la susceptibilité individuelle que du titre des solutions et de la durée du traitement, c'est pourquoi la garde-malade doit en surveiller l'emploi.

ACIDE PHÉNIQUE (Acide carbolique). — Antiseptique fortement bactéricide. On le retire du goudron de houille. Fond à la chaleur, soluble dans l'eau, dans l'alcool, dans l'éther, dans l'huile et la glycérine.

Il est employé aux mêmes usages que le bichlorure. En solution pour désinfection des mains et pansements, 1/100 à 1/200; pour désinfection de la literie dans maladies contagieuses, 1/20 à 1/10. On peut s'en servir pour stériliser d'urgence les instruments (1/20).

Le phénol s'absorbe très facilement par la peau, par les plaies, les muqueuses, les séreuses et peut donner lieu à des phénomènes

d'intoxication : accidents cutanés, céphalée, bourdonnements, coloration foncée de l'urine (olive ou noirâtre).

Comme le bichlorure, son action augmente avec la chaleur. Une solution trop concentrée détermine une brûlure passagère, de l'anesthésie, puis de la mortification des tissus pouvant aller jusqu'à la sphacèle.

FORMALINE (Formol). — Se livre en solution aqueuse à 40%, et s'emploie en solution à 1/2 ou 1%, pour irrigation, stérilisation d'objets de pansements. Antiseptique énergique, non toxique.

Les vapeurs de formol sont très irritantes pour les yeux et les muqueuses respiratoires.

LUSOFORME. — Combinaison de savon et de formol. Antiseptique, désinfectant, employé en chirurgie, en gynécologie, pour le traitement des plaies, pour les pansements et la stérilisation des instruments. C'est un bon désodorisant. Éviter de mettre le lusoforme dans l'eau très chaude parce qu'il formera des grumeaux.

Pour pansements, solution à 1%.

Pour désinfection, solution à 3%.

En gargarisme, à 1/2%.

LYSOL. — Liquide brun s'émulsionnant dans l'eau. Ni toxique, ni caustique. S'emploie aux mêmes usages que la formaline. Titre : 1 à 5%.

CRÉOLINE. — En injection dans la leucorrhée. Mêmes qualités que le lysol.

PERMANGANATE DE POTASSE. — Désinfectant et antiseptique, sert à la stérilisation des mains avant les opérations, on le décolore avec le bisulfite de soude ou l'acide oxalique.

Préconisé dans la blennorragie aiguë, s'emploie à 1/4000 ou à 1/1000. En liqueur plus diluée, il donne d'excellents résultats dans le traitement de l'ophtalmie purulente des nouveau-nés.

Une pastille, 5 grains (0.25 ctg.) dans un litre d'eau donne une solution à 1/4000.

OXYCYANURE DE MERCURE. — Employé dans la blennorragie, dans la thérapeutique locale. Sa solution aqueuse est très avantageuse pour la stérilisation des instruments de chirurgie qu'elle n'attaque pas (1/4000 à 1/1000).

NITRATE D'ARGENT (Pierre infernale, caustique lunaire). — En crayon, employé pour cautériser. La solution aqueuse est utilisée dans le traitement des ophtalmies purulentes (avoir soin de neutraliser immédiatement, après application, avec sérum). Le nitrate et les autres sels d'argent s'emploient en instillation et en lavage vésical.

PÉROXYDE D'HYDROGÈNE (Eau oxygénée). — Surtout employé pour le lavage des plaies et pour irriguer la cavité buccale et pharyngée ($\frac{1}{4}$). On l'a préconisé aussi comme hémostatique externe dans les cas d'épistaxis, par exemple. (Dans ce dernier cas, s'emploie pur).

IODE. — En teinture, sert à badigeonner la peau comme désinfectant avant les opérations. Utilisée comme révulsif.

ACIDE BORIQUE. — C'est un antiseptique faible, surtout employé dans le traitement des yeux, du nez, de la bouche, et en lavage vésical. (1/25 à 1/60).

IODOFORME. — Poudre antiseptique, hâte la cicatrisation et diminue les sécrétions; on lui attribue certaines propriétés curatives dans les inflammations tuberculeuses. S'absorbe facilement, surveiller intoxication.

ARISTOL. — Poudre antiseptique, saupoudrer sur plaie, aide à l'épidermisation. Succédané de l'iodoforme.

CHAUX. — Entre dans la composition de la liqueur de LABARQUE et de la solution de DAKIN, antiseptiques et désinfectants.

SÉRUM PHYSIOLOGIQUE. — Bon antiseptique, d'un emploi journalier pour faciliter la guérison des plaies. Son absorption n'est pas à craindre puisqu'il est isotonique avec le sang.

2 — DÉSINFECTANTS

Dans le sens ordinaire du mot, un désinfectant est une substance capable de supprimer une odeur désagréable, ou tout au moins de la masquer; mais au point de vue médical, ce mot est synonyme d'antiseptique, de destructeur de microbes, et plus spécialement de ceux qui se sont répandus sur les objets en rapport avec un malade contagieux.

MESURES A PRENDRE AVANT LA DÉSINFECTION. — Quel que soit le procédé employé pour la désinfection, plusieurs conditions doivent être remplies pour qu'il donne des résultats satisfaisants.

Les objets susceptibles d'être désinfectés doivent être disposés de telle manière que leurs surfaces soient largement exposées à l'action du désinfectant. Les meubles adossés aux murs seront écartés de ceux-ci, les tiroirs complètement sortis et les placards ouverts. Il faut clore soigneusement les fenêtres et la cheminée avec des bandes de papier collé, ensuite prendre toutes les précautions voulues pour s'assurer l'herméticité absolue.

FUMIGATION AU SOUFRE. — Mettre la chandelle de soufre dans un récipient qu'on aura isolé du plancher par une boîte ou une bri-

que. Aussitôt la chandelle allumée, quitter la pièce et boucher la porte avec du papier ou un linge. Tenir la pièce fermée pendant 12 heures. Ensuite aérer activement et laver.

FUMIGATION A LA FORMALINE. — Vaporiser dans une lampe spéciale des tablettes de formol, ou vaporiser une livre de formaline (1/40) dans un appareil. Si cet article manque, imbiber avec une solution de formaline (250 c.c. pour 1000 pieds cubes d'air) des draps qui seront suspendus dans la pièce. Si possible, remplir la chambre avec de la vapeur.

Tenir la pièce fermée pendant 6 ou 12 heures. Aération, lavage.

On peut aussi employer un mélange de formaline et de permanganate de potasse, parties égales; ces substances font effervescence et les vapeurs se répandent dans la pièce.

DÉSINFECTION AU BICHLORURE DE MERCURE. — Commencer par laver et brosser à l'eau chaude et au savon les murs, les objets et les planchers qu'on essuiera ensuite avec un linge imbibé de bichlorure de mercure à 1/500. La pièce doit être soumise à l'aération pendant une journée ou plus.

On peut substituer au bichlorure, l'ACIDE PHÉNIQUE à 1/20

LITERIE. — Avant d'envoyer au blanchissage la lingerie qui a été à l'usage d'un contagieux, on doit la faire tremper, pendant 1 heure, dans une solution de bichlorure à 1/500, ou d'acide phénique à 1/20, ou de formaline, ou d'eau de Javel, puis on la fera bouillir dans un bon savonnage pendant 20 minutes.

DÉSINFECTION DES DÉJECTIONS

EXPECTORATION. — Dans les affections des poumons, veiller soigneusement à la désinfection des crachats. Un antiseptique quelconque (ordinairement acide phénique à 1/20) devra être placé dans le crachoir avant et après que le malade s'en sera servi.

Il faut se rappeler que les expectorations renfermant les bacilles de la tuberculose ne doivent pas être dans un récipient sec; il y a danger d'infection dès que le crachat se dessèche.

Le mieux est encore que le malade crache dans des chiffons ou des crachoirs de carton, dits "hygiéniques" et qu'on brûle le tout aussitôt après.

URINE ET SELLES. — Il importe de tuer les germes infectieux dans les selles et dans l'urine avant de les jeter.

Si l'on emploie l'acide phénique, la solution sera à 1/20, le bichlorure à 1/500 le chlorure de chaux à l'état pur.

Les désinfectants seront placés dans les bassins avant que les malades s'en servent, à l'exception du chlorure de chaux et du bichlorure, si le bassin est métallique. Quel que soit le désinfectant choisi, il faut lui laisser le temps de bien pénétrer les matières (1 hre).

VI — TOXICOLOGIE

DÉFINITION. — La toxicologie est la partie des sciences médicales qui traite des poisons et de leurs effets sur l'organisme.

POISON. — Toute substance non vivante qui, pénétrant dans l'organisme par une voie quelconque, est habituellement capable de produire, en quantité relativement minime, des troubles de la santé ou la mort même.

EMPOISONNEMENT (Intoxication aiguë). — C'est un état morbide résultant de l'action spéciale d'une substance toxique (poison), prise en quantité suffisante pour déterminer des troubles de l'organisme, aussitôt ou peu après son absorption.

INTOXICATION CHRONIQUE. — Quand, au contraire, le poison est absorbé à doses assez minimes pour ne pas entraîner immédiatement des troubles morbides appréciables, on dit qu'il y a intoxication chronique. L'absorption du poison se prolonge pendant assez longtemps et on a sous les yeux le tableau d'une maladie chronique, dont le cours peut être entrecoupé d'accidents plus ou moins sérieux.

Les empoisonnements peuvent être divisés en quatre classes :

1° *Criminels* : on a surtout affaire à l'arsenic (vert de Paris), au phosphore, à la strychnine, à la morphine.

2° *Accidentels* : ce sont les plus nombreux. Tantôt il s'agit de viandes avariées, de conserves alimentaires détériorées, de champignons vénéneux; tantôt il s'agit de méprise : une substance toxique (bichlorure, eau de Javelle) est prise comme une boisson usuelle; d'autres fois c'est l'oxyde de carbone (gaz d'éclairage) qui occasionne l'empoisonnement; enfin, les empoisonnements médicamenteux sont assez fréquents, soit qu'il y ait une erreur de doses, soit que le malade s'administre lui-même des médicaments dangereux.

3° *Professionnels* : ils sont presque tous chroniques (plomb, mercure, phosphore).

4° *Les suicides* : la plupart des personnes qui se suicident ont recours aux vapeurs de charbon (oxyde de carbone), au gaz d'éclairage; certains individus se servent de poisons violents (strychnine, potasse, bichlorure).

ACTION DES POISONS SUR L'ORGANISME

Dans les premières phases d'un empoisonnement, certains poisons exercent une action prédominante sur un organe, un appareil en particulier; ainsi les poisons corrosifs (acides, alcali) sont caractérisés par leur action locale, destructive des téguments qu'ils touchent; d'autres par leur action générale sur la moelle (strychnine), d'autres sur le cerveau et la moelle (le chloroforme), d'autres par leur action sur le cœur (la digitale, l'oxyde de carbone, poison de l'hémoglobine), d'autres enfin, et c'est ce qui arrive dans la majorité des cas, se manifestent par des symptômes vagues, sans autonomie particulière, ils atteignent l'économie en général, avec prédominance du côté du système digestif : vomissements, diarrhée, douleurs abdominales.

Dans les phases avancées de l'intoxication ou même au début, quand le poison est absorbé en une dose massive, tous les appareils sont touchés; les malades meurent par arrêt du cœur et de la respiration : il y a atteinte simultanée de tout l'organisme.

Les effets d'un poison sont plus ou moins rapides, de quelques minutes à deux ou trois heures; ils sont quelquefois foudroyants (curare, cyanure de potassium).

Plus le poison est soluble, plus est forte la dose, plus les effets sont terribles.

VOIES D'ABSORPTION DES POISONS

L'absorption se fait par diverses voies : par le tube digestif, par la peau, par le tissu cellulaire sous-cutané, par les plaies, par les voies respiratoires.

ÉLIMINATION DES POISONS

Les poisons s'éliminent surtout par l'urine, les selles, la peau, les poumons, les glandes mammaires. Le foie en retient plusieurs, les modifie parfois; enfin, dans l'estomac, les combinaisons chimiques concourent à annihiler leur action ou à les rendre insolubles.

SYMPTÔMES GÉNÉRAUX OCCASIONNÉS PAR LES DIVERS POISONS

1° Altération soudaine de la physionomie, anxiété, angoisse, teint pâle, traits crispés, front couvert de sueurs froides, parfois dilatation pupillaire.

Le malade accuse des sensations d'acidité dans la bouche, d'âcreté, de saveur étrange (métallique), de brûlures (corrosifs); soif ardente.

2° Troubles gastro-intestinaux, douleurs épigastriques et abdominales violentes, nausées puis vomissements incessants, bilieux, sanguinolents, coliques violentes et selles répétées (diarrhée bilieuse, puis sanguinolente).

3° Troubles de l'appareil nerveux sensitivo-moteur. Toux convulsive, gêne respiratoire, convulsions (strychnine), irrégularité et petitesse du pouls, frissons. Parfois le malade est pris d'une somnolence profonde (opium, landanum, morphine), de délire. Enfin le cœur fléchit, la respiration diminue, le refroidissement progressif s'empare des extrémités, le malade tombe dans un collapsus mortel.

TRAITEMENT GÉNÉRAL DES EMPOISONNEMENTS

- I — Débarrasser l'organisme du poison;
- II — Combattre les effets de ce poison.

1° — DÉBARRASSER L'ORGANISME DU POISON

Il existe trois procédés qui peuvent être employés isolément ou successivement : (a) tenter l'évacuation du poison; (b) chercher à le neutraliser et enfin, (c) hâter son élimination.

a) L'évacuation de l'estomac se fait par les vomissements et les lavages d'estomac. Souvent la nature se charge de ce soin, mais alors même que les vomissements se sont produits, il faut intervenir pour assurer l'évacuation complète de l'estomac, sauf si le poison est un vomitif.

Les vomissements sont provoqués par la titillation de la luette ou du fond de la gorge avec le doigt ou une plume — moyen mécanique — par une substance émétisante : une cuillerée à soupe de moutarde dans un verre d'eau tiède ou une solution saturée de sel de table, par une injection sous-cutanée de chlorhydrate d'apomorphine à la dose de 1 centigramme par centimètre cube d'eau, enfin l'ipéacac (1.50 à 2 gms), le sulfate de cuivre (0.20 à 0.60), ou l'émétique (2 grs).

Le lavage d'estomac produit ce que les vomissements ne sauraient faire : il vide et nettoie complètement l'estomac de tout ce qu'il contient; de plus, il est d'un secours merveilleux pour administrer la substance qui ira neutraliser le poison non absorbé.

b) La neutralisation, c'est-à-dire l'annihilation du pouvoir toxique du poison, se réalise en faisant prendre au malade des substances spéciales qu'on appelle *antidotes*. Il ne suffit pas d'essayer d'évacuer le poison, il faut encore essayer de neutraliser ce qui reste.

L'albumine sous forme de lait, de blanc d'œuf (eau albumineuse) forme des composés insolubles et atténue les effets des caustiques.

Le tannin, le thé, dans presque tous les empoisonnements par les alcaloïdes (morphine, codéine, aconit).

Le charbon, par son pouvoir absorbant, peut retarder l'effet de certains poisons (champignons).

Eau de chaux, eau de savon, plâtre, magnésie pour les acides.

Eau vinaigrée, jus de citron, pour les alcalis (potasse, soda, eau de Javelle, soda à laver).

Si le malade a absorbé de l'opium ou tout autre "caluant", donner un vomitif et s'efforcer de l'arracher au sommeil comateux qui le gagne en le faisant marcher, en lui flagellant la figure avec un linge mouillé, administration de stimulants; s'il s'agit d'intoxication par le gaz d'éclairage, retirer le malade de l'endroit où il se trouve pour lui donner le plus d'air possible, faire la respiration artificielle au besoin, stimuler le malade : injections d'éther, de caféine.

c) L'élimination du poison sera provoquée par tous les émonctoires naturels; on aura donc recours aux diurétiques, aux purgatifs, aux lavements, au lavage du sang par des injections de sérum artificiel.

Si, dans un cas d'empoisonnement, la garde-malade est appelée ou se trouve sur les lieux, elle doit conserver, pour la visite du médecin, les matières rejetées et tout ce qui aurait pu rester dans les plats, verres, cuillers, etc., ou même dans les mains ou les poches du malade, parce qu'il est très important de découvrir la nature du poison afin que le médecin soit en mesure d'administrer l'antidote.

Elle doit éviter de donner de l'eau chaude qui pourrait favoriser la dissolution et par suite l'absorption du poison. Sauf exception, il faut également éviter de faire ingérer de l'huile qui aurait le même inconvénient.

II — COMBATTRE LES EFFETS DU POISON DANS L'ORGANISME

Lorsqu'on s'est efforcé, dans la mesure du possible, d'évacuer le poison, il faut ensuite parer aux accidents qui résultent de son absorption.

1° D'abord, repos absolu du malade. La diète lactée est indiquée dans la plupart des empoisonnements puisque le lait, par sa propriété diurétique, favorise l'élimination du poison; on donnera aussi des boissons mucilagineuses, puis des bouillies.

2° Si le poison est de ceux qui exercent une action caustique (acide, potasse, sublimé) sur les muqueuses des voies digestives,

on doit combattre la réaction inflammatoire par des applications de compresses froides. Contre la douleur, donner des injections de morphine.

3° Si la respiration s'affaiblit, s'arrête, il faudra sans hésitation pratiquer la respiration artificielle pendant des heures (intoxication par le gaz d'éclairage), faire des tractions rythmées de la langue, des flagellations de la figure, des frictions de tout le corps, mettre des sinapismes.

4° Le collapsus cardiaque sera combattu par des injections d'éther, d'huile camphrée, de sérum; on donnera des boissons alcooliques.

DANGERS DE L'EMPLOI DES ANTISEPTIQUES

Les substances antiseptiques dont on se sert pour le pansement des plaies, en particulier l'iodoforme (pommade de Reclus), l'acide phénique, le bichlorure de mercure, occasionnent parfois des troubles d'intoxication. Les accidents locaux ou généraux qu'ils provoquent résultent, ou d'une faute de technique, ou de l'existence chez le patient d'une susceptibilité particulière naturelle ou morbide à l'égard de ces substances.

L'iodoforme, au contact des plaies, occasionne des éruptions, il s'absorbe aussi facilement par les muqueuses. Chez un malade dont le filtre rénal n'est pas normal, une application trop prolongée ou d'une quantité trop forte d'iodoforme est susceptible de provoquer de l'intoxication : anorexie, nausées, vomissements; des troubles nerveux : insomnie, délire.

L'acide phénique. — Les solutions trop fortes ou mal préparées, c'est-à-dire avec des parcelles d'acide phénique non dissoutes dans l'eau, déterminent une brûlure passagère, de l'anesthésie, puis de la mortification des tissus pouvant aller jusqu'à la sphacèle. Enfin, l'acide phénique, dans les pansements de grande étendue, dans les lavages de cavités closes, occasionne parfois de l'absorption avec des phénomènes d'intoxication.

Le sublimé, à dose plus élevée que un pour mille, irrite fortement les téguments; sur les muqueuses, l'absorption se fait facilement et peut amener de l'intoxication grave : troubles intestinaux, coliques, diarrhée, vomissements, stomatite, salivation intense.

Il faudra donc apporter un soin tout particulier dans la préparation des solutions antiseptiques prescrites, puis surveiller la susceptibilité du malade à l'égard de l'agent médicamenteux, afin d'être en mesure de prévenir le médecin au besoin.

PRINCIPAUX EMPOISONNEMENTS

ACÉTANILIDE (Antifébrine). -- *Symptômes spéciaux* : Dépression marquée, ralentissement du pouls frisson. Les symptômes dangereux sont : la cyanose (l'antifébrine altère l'hémoglobine du sang), la faiblesse musculaire, l'irrégularité de la respiration. Le collapsus peut survenir.

Traitement général des intoxications. — **SPÉCIAL** : Position horizontale, stimulants : ammoniacque, strychnine, caféine, inhalations d'oxygène, respiration artificielle.

ACIDES HYDROCHLORIQUE — OXALIQUE — NITRIQUE — PHOSPHORIQUE — SULFURIQUE — TARTARIQUE. — *Symptômes spéciaux* : Brûlures au pourtour des lèvres et à la bouche, fortes douleurs sur le trajet du tube digestif, dyspnée, collapse rapide et souvent fatal, quelquefois hématurie et incontinence. La mort peut survenir soudainement par perforation ou hémorragie, aussi bien que par l'effet physique du médicament.

Traitement : Position horizontale, chaleur à l'extérieur, air frais, stimulants cardiaques hypodermiquement; morphine, si douleur.

Antidotes : Alcalins, eau de chaux, soda, craie, eau savonneuse par la bouche, ou en lavement si le malade est inconscient, lait.

Note. — Dans les empoisonnements par les acides, on défend ordinairement les vomitifs et les lavages d'estomac parce qu'ils exposent aux perforations.

ACIDE PHÉNIQUE. — *Symptômes généraux* des empoisonnements par les acides. *Spéciaux* : Contraction de la pupille, coloration foncée des urines.

Traitement général. — **SPÉCIAL** : On peut administrer de l'huile d'olive parce qu'elle forme avec l'acide phénique, un mélange moins caustique et moins toxique.

Antidote : Alcool (whisky) ou sel d'Epsom (sulfate de magnésium).

ALCOOL. (Éthylisme — Vin, œnolisme — essence, absinthisme). — *Traitement* : Vomitif ou lavage d'estomac. Réveiller le malade, le stimuler, le frictionner, le flageller avec serviette mouillée, douches alternativement chaudes et froides.

Administrer potion à l'acétate d'ammoniacque, faire prendre du café très fort ou du thé.

Réchauffer le malade, inhalations d'ammoniacque ou de nitrite d'amyle.

ALUN. — *Symptômes généraux.* **SPÉCIAL** : gastro-entérite avec écume à la bouche. *Traitement* : Vomitif, faire prendre boisson albu-

mineuse ou mucilagineuse en abondance. Huile d'olive, lait à volonté. Magnésie calcinée, cataplasme sur l'épigastre.

ANTIMOINE (*tartre stibié, émétique*). — Symptômes généraux. SPÉCIAL : vomissements abondants, l'antimoine étant un vomitif.

Traitement : Lait, boissons émollientes. Réchauffer le malade, combattre le collapsus par les moyens habituels. L'opium est généralement nécessaire.

Antidote : Acide tannique, acide gallique, en lavement, 10 grains par chopine. Thé et café fort en grande quantité.

Note : Les émétiques ne sont pas ordinairement nécessaires puisque le médicament absorbé a la propriété de provoquer les vomissements.

ARSENIC. — (Liq. de Fowler, de Pearson, vert de Paris, poison à rats). Symptômes spéciaux : Bouffissure et démangeaison des paupières, nausées, vomissements, goût métallique, coliques, diarrhée, douleurs vives, brûlure à l'épigastre, urine rare avec albumine et sang, collapsus.

La forme cérébro-spinale se traduit par une dépression extrême avec convulsions et coma final.

Traitement : Émétique, position horizontale, stimulants (atropine), chaleur externe, applications chaudes sur l'abdomen. A boire : lait, graine de lin, eau de barley, eau albumineuse.

Opium pour soulager la douleur.

Huile de ricin pour élimination du poison.

Antidote : Les deux meilleurs contre-poisons sont l'hydrate de peroxyde de fer et la magnésie.

BELLADONE (*Atropine, duboisine, jusquiame*). — Symptômes particuliers : Dilatation pupillaire, sécheresse des muqueuses, délire, coma, accélération du pouls, irrégularité de la respiration, facies vultueux, érythème.

Trait : Évacuation de l'estomac, stimulants, etc. Ne pas donner de trop fortes doses de morphine parce que cet alcaloïde ajouterait son action toxique à celle de la belladone. Purgatif, respiration artificielle.

Antidote : Injection de pilocarpine, acide tannique, thé fort.

BENZINE. — Symptômes et traitement généraux des intoxications. SPÉCIAL : Ammoniaque, éther, eau de vie, injection d'atropine.

BROMURE. — L'accumulation du bromure produit une intoxication lente, le "bromisme", dont le premier symptôme est un goût salé accompagné de salivation et de fétidité de l'haleine. Survient ensuite la paresse intellectuelle, l'assoupissement, l'aphasie partielle, la dépression mentale, la démarche chancelante.

L'une des particularités du bromisme est de faire, à la peau, des éruptions de tous genres dont la plus fréquente est l'acné.

L'intoxication aiguë peut se produire en prenant par méprise ou par ignorance du bromure cristallisé, non dissous et non dilué. Sensation de brûlure à l'estomac, sommeil irrésistible.

Traitement général. SPÉCIAL : Chercher à réveiller le malade par tous les moyens, frictions, applications froides sur la figure, pincement de la peau, sinapisation.

Réchauffer le malade, stimulants diffusibles. Injection de caféine, d'éther, d'huile camphrée, inhalations d'oxygène, respiration artificielle.

CAFÉINE. — *Traitement général.* Eau de vie, champagne, ammoniaque, si nécessaire. Injection de morphine associée à l'atropine.

CANTHARIDES. — *Le diagnostic est en général facile à cause des troubles urinaires. Il se produit toujours une néphrite.*

Usage externe. — *S'absorbe par vésicatoire, céphalée, nausées, élévation de température, congestion des reins, albuminurie, hématurie.*

Usage interne. — *Crampes musculaires, salivation, congestion des reins, quelquefois convulsions.*

Traitement. — *Provoquer vomissements par apomorphine et laver l'estomac le plus tôt possible. S'il s'agit de médicament par la bouche, purgatif, mais pas d'huile qui dissout la cantharide.*

Régime laeté, boissons émoullientes.

Ventouses sèches ou scarifiées à la région lombaire. Grands bains tièdes prolongés.

Peu ou pas de morphine en raison des lésions rénales. Administrer plutôt le bromure de potasse et surtout le bromure de camphre.

CHLORAL. — *Symptômes spécial : Sommeil profond qui se termine par le coma avec anesthésie.*

Traitement général et spécial des hypnotiques, comme pour bromure. Dans les cas graves, injection de strychnine.

CHLORATE DE POTASSE. — *C'est un poison du sang, il transforme l'hémoglobine.*

Symptômes : Cyanose des lèvres et coloration brune, ardoisée de la peau. L'urine est rare, brun foncé, albumineuse. L'ictère est fréquent. Les vomissements et la diarrhée sont inconstants. Parfois, il y a anurie complète et on observe de la céphalalgie, des convulsions, du délire, du coma, symptômes paraissant relever de l'urémie.

Traitement : Vomitif ou lavage d'estomac, boissons abondantes, non acides. Augmenter l'alcalinité du sang par de fortes doses de bicar-

bonate de soude, combattre collapse par injections de caféine, d'éther, d'huile camphrée. Favoriser l'élimination rénale par diurétiques, bains chauds.

CHLOROFORME — ÉTHER — PROTOXYDE D'AZOTE. — Asphyxie par inhalations.

Traitement : Tête basse, inhalations d'oxygène, respiration artificielle, traction rythmée de la langue, stimulants, lavement de café chaud. Affusions froides, face et poitrine. Atropine, strychnine, nitrite d'amyle.

Antidote : Oxygène.

COCAÏNE. — Faire coucher le malade pour parer à la syncope.

Symptômes : Convulsions, agitation, engourdissement des extrémités.

Traitement : Stimulants, nitrite d'amyle. Dans la forme convulsive, chloroforme, éther, chloral à l'intérieur. Vomitif. Stimulants généraux, frictions, chaleur. Décoctions astringentes.

CUIVRE. — *On a souvent incriminé la vaisselle en cuivre destinée à la cuisson des aliments, mais c'est surtout le séjour des aliments dans des vases de cuivre qui peut être dangereux en raison de la formation d'acides qui donne lieu à la production de composés toxiques.*

Symptômes : Vomissements (le sulfate de cuivre est un vomitif, aussi, il n'est souvent pas nécessaire de provoquer les vomissements), coloration bleu verdâtre des matières rejetées. Goût de cuivre et salivation abondante. Douleurs abdominales vives, albuminurie, ictère.

Traitement : Lavage de l'estomac. Albumine, lait, magnésie calcinée. Quelques auteurs recommandent le sucre à haute dose.

Antidote : Le ferrocyanure de potasse.

CYANURE DE POTASSE. (Ac. cyanhydrique ou prussique). Ordinairement, la mort survient en deux ou trois minutes. S'il est possible d'intervenir, lavage d'estomac ou vomitif.

Traitement général des intoxications. Injection d'atropine, affusions chaudes et froides; Injection d'éther, respiration artificielle, inhalations d'ammoniaque.

Antidote : Administrer l'hydrate d'oxyde de fer ou de l'hyposulfite de soude.

DIGITALE ET DIGITALINE. — *Symptômes* : Intoxication caractérisée par l'extrême ralentissement du pouls, nausées, vomissement, vertiges.

Traitement général des intoxications. Tannin en solution. Stimulants. Repos absolu dans la position horizontale.

ERGOT. — *Traitement* : Purgatif, huile de ricin, sulfate de magnésie. Stimulants, nitrite d'amyle, trinitrine. Position horizontale. Chaleur aux extrémités.

HYDROGÈNE SULFURÉ. — Les latrines mal tenues, les égouts peuvent occasionner la mort par dégagement d'acide sulfhydrique.

Traitement : Porter le malade au grand air, le débarrasser de tout lien constrieteur. Éloigner les vêtements souillés.

Respiration artificielle, traction rythmée de la langue, stimulation générale.

IODE ET IODURES. — *Symptômes spéciaux.* Vomissements jaunâtre, ou bleuâtre si nourriture amidonnée avait été prise.

Traitement général des intoxications. Antidote : Eau amidonnée, eau panée, eau albumineuse, gruau. S'il s'agit d'iodure, donner limonade sulfurique. Nitrite d'amyle, morphine contre douleurs, désinfection intestinale.

JABORANDI (Pilocarpine). *Symptômes* : Céphalalgie, prostration, frissonnements, vomissements, diarrhée douloureuse, myosis très prononcé, respiration entrecoupée, pouls très faible et oedème pulmonaire.

Traitement général des intoxications.

Antidote : Injection d'atropine, ou belladone par la bouche, 1 c.c.

LE CHLORE (Eau de Javelle). — *Symptômes et traitement généraux.* Eau albumineuse.

MERCURE. — Parmi ses composés les plus toxiques, il faut citer le BICHLORURE ou SUBLIMÉ, le BIODURE et le CYANURE de mercure, le CHLORURE de mercure (calomel), à cause de son usage fréquent.

Symptômes : Goût métallique, les muqueuses deviennent blanches, salivation, troubles gastro-intestinaux, vomissements, diarrhée, ulcération de la bouche, anémie, néphrite, éruptions eutanées.

Traitement général. Huile de ricin, iodure de potasse fréquemment donné tous les jours qui suivent. Lait et eau albumineuse seront les seuls aliments permis jusqu'à ce que l'urine soit devenue normale.

Antidote : Eau albumineuse. Un œuf est donné pour chaque dose de quatre grains de poison. Lait, albumine sous toutes ses formes.

NITRO-GLYCÉRINE. — *Symptômes* : Céphalalgie, vertiges, vomissements, diarrhée, défaillance, cyanose, coma.

Traitement : Éviter toute excitation. Glace sur la tête. Pratiquer une injection d'ergotine et au besoin une injection d'atropine.

NITRATE D'ARGENT. — *Symptômes* : Troubles gastriques, irritation des reins, irrégularité du cœur.

Pris à l'intérieur pendant un temps assez prolongé, donne une coloration bleuâtre de la peau (argyrie).

Traitement spécial : Donner eau salée.

OPIUM (parégorique) et ses dérivés : **MORPHINE** — **HÉROÏNE** — **DIONINE** — **CODÉINE**. — *Symptômes* : Coma progressif, rétrécissement très accentué de la pupille, ralentissement extrême de la respiration.

Traitement général. Si morphine prise par la bouche, solution iodo-iodurée, tannin, acide gallique, décoctions astringentes. Si pris hypodermiquement, stimuler le malade par tous les moyens, le forcer à marcher, lui parler, administrer du café très fort. Injections de caféine, d'atropine, respiration artificielle, nitrite d'amyle. Traitement au permanganate de potasse (lavage d'estomac et lavement).

OXYDE DE CARBONE (Gaz d'éclairage). — Ac. carbonique, charbon. Cause : Exposition à la fumée ou à une atmosphère saturée d'oxyde de carbone. La présence dans l'air de $\frac{1}{2}\%$ d'oxyde suffit pour produire l'empoisonnement.

Traitement : Aération. Si besoin, respiration artificielle, traction rythmée de la langue, inhalations de quelques gouttes d'ammoniaque, injections d'éther, huile camphrée. Stimuler la surface cutanée par des frictions, des affusions froides, des sinapismes.

Antidote : Oxygène, l'oxyde de carbone étant un poison du sang.

PHÉNACÉTINE. — Voir acétaulide.

PHOSPHORE (Allumettes). — *Symptômes* : Dépression, augmentation de la quantité des urines et transpiration.

Forme chronique : nécrose des os, principalement du maxillaire et changement de tissu des divers organes. Vomissements, odeur d'ail, vomissements et selles d'abord clairs, deviennent marécageux. Ictère.

Traitement : Provoquer vomissements avec sulfate de cuivre. Permanganate de potasse en lavage d'estomac. L'essence de térébenthine est aujourd'hui donnée couramment comme antidote. La dose est de 4 grammes. Magnésie à l'intérieur. Sérum artificiel. Ne jamais administrer d'huile.

POISON A RATS. — Ordinairement composé d'arsenic ou de phosphore. Voir ces mots.

PLOMB (saturnisme). — *Symptômes* : Saveur métallique, sécheresse de la gorge et soif très vive. Vomissements, colique, diarrhée (noirâtre), albuminurie. L'isère bleuâtre des gencives, paralysie partielle (avant-bras, larynx, retine).

Traitement général : *Limonade sulfurique*. Administrer le *sulfate de soude* ou le *sulfate de magnésie* qui forment des sels insolubles : lait, eau albumineuse.

SALICYLATE DE SOUDE — SALOL — AC. SALICYLIQUE. — *Traitement* ordinaire. Stimulants généraux. Ne pas donner d'alcool dans intoxication par acide salicylique. Éther chlorhydrique, 2 gms dans solution aqueuse. Laudanum en lavement. Purgatif.

SANTONINE. — *Traitement général* : *Inhalations d'éther et de chloroforme*.

STRYCHNINE (Noix vomique). — *Symptômes* : Au début de l'intoxication, il y a sensation de malaise, d'angoisse, de dyspnée. Puis un accès convulsif céleste, contractions toniques, quelquefois rares mouvements cloniques. Les muscles respiratoires se prennent, l'asphyxie commence et le malade perd connaissance. Pupille dilatée. L'accès ressemble à une crise d'épilepsie ou de tétanos.

Traitement : La première indication est de faire cesser les convulsions pour pouvoir laver l'estomac. On y arrive au moyen du chloral, du bromure de potasse ou du chloroforme.

Dans les cas légers, la morphine peut suffire, mais dans les cas graves, la dose de morphine qui serait nécessaire deviendrait elle-même dangereuse.

Profiter du calme obtenu pour laver l'estomac ou donner un vomitif. Administrer, comme antidote, solution iodo-iodurée (10 gouttes de teinture d'iode dans un verre d'eau), le tannin, le charbon, le permanganate de potasse. Purgatif si on craint une réserve de poison dans l'intestin.

TABAC (nicotine). — Intoxication causée par la fumée de tabac. *Traitement* : Lavage d'estomac, tannin en solution à 2%; stimulants, injection de strychnine.

TÉRÉBENTHINE. — *Symptômes* : *Congestion des reins, urine à odeur de violette*.

Traitement général. Bains et enveloppements chauds pour agir sur les reins.

ZINC. — *Symptômes* : *Vomissements violents, doivent être respectés*.

Traitement : *Acide tannique, thé fort, carbonate de soude, eau de chaux ou eau savonneuse*.

INTOXICATION ALIMENTAIRE (Ptomaines). — Moules, viandes malsaines.

Symptômes : Congestion de la tête, vertiges, bourdonnements, paresse intellectuelle, palpitations, oppression. Vomissements, coliques, diarrhée, excitation, puis dépression.

Traitement : Évacuer l'estomac, purger, stimuler.

Le THÉ et le CAFÉ renferment un poison, la caféine. L'usage de trop fortes infusions de café peut provoquer des intoxications aiguës, mais les intoxications chroniques sont plus fréquentes.

Symptômes : Modification du pouls, lourdeur et congestion de la tête, vertiges, bourdonnements, paresse intellectuelle, fatigue des jambes, épuisement considérable et tremblement.

Le malade souffre de palpitations et d'oppression, d'insomnies, augmentation de la quantité des urines. Le café est très dangereux pour les cardiaques.

Traitement : Suppression de ces liqueurs. Purgatif, diète lactée, sédatifs, valériane, bromure.

INTOXICATION PAR VENIN DE SERPENT. — *Voir sérum antivenimeux.*

AUTO-INTOXICATION. — L'auto-intoxication est l'empoisonnement par résorption de substances fabriquées dans l'économie. (Relève de la pathologie).

VII — EAUX MINÉRALES NATURELLES

DÉFINITION. — Les eaux minérales sont celles qui, en vertu de leur température (eaux thermales), ou des matières qu'elles ont dissoutes dans le sein de la terre (eaux radio-actives), exercent sur l'économie une action souvent énergique et sont, par suite, des agents thérapeutiques d'une grande efficacité.

Une eau minérale est caractérisée par son mode de formation, sa thermalité, ses propriétés thérapeutiques et la complexité de sa minéralisation.

ORIGINE. — D'après Laplace, les eaux de surface pénétreraient dans les profondeurs par les fissures du terrain et s'y collecteraient dans des cavités ou des réservoirs naturels. Échauffées progressivement pendant leur descente, et devenues par là même plus légères, elles seraient au fur et à mesure repoussées à la surface et remplacées par les eaux supérieures, à la fois plus lourdes et plus froides. Il se constituerait ainsi un véritable syphon, continuellement et naturellement amorcé.

Les eaux se minéralisent dans ce double trajet de descente et d'ascension, sous l'influence des gaz entraînés par les eaux : acide carbonique, oxygène, azote, gaz qui oxydent et attaquent les roches qu'ils rencontrent sur leur passage. Ainsi donc, la composition minérale des eaux dépend de la nature géologique du terrain, mais non nécessairement du terrain du voisinage, car souvent les eaux

ont puisé leur minéralisation très loin et très profondément et bien avant leur émergence à la surface.

COMPOSITION DES EAUX MINÉRALES. — Presque tous les éléments de la chimie ont été retrouvés dans les eaux minérales. Ces éléments existent rarement à l'état libre, mais le plus souvent à l'état de combinaison saline. Le total des matières dissoutes peut varier depuis quelques centigrammes au litre jusqu'à 100 grammes et plus.

REMARQUE. — Les eaux, au point de vue thérapeutique, ne sont pas nécessairement utilisées d'après leur richesse minérale et très souvent, l'élément qui paraît être le moins abondant, est précisément celui qui confère la valeur thérapeutique à l'eau.

Les eaux minérales doivent être considérées comme de véritables médicaments, répondant à des indications thérapeutiques déterminées, et ne pas être utilisées à tort à travers comme si l'on prenait de l'eau potable ordinaire.

CARACTÈRES ET CONSTANTES PHYSIQUES

COULEUR. — Elles sont généralement incolores.

LIMPIDITÉ. — Quelques eaux se troublent au contact de l'air. Exemple : les eaux carbonatées et sulfurées. Les eaux thermales, en raison de la vitesse avec laquelle elles viennent de la profondeur à la surface, apportent en suspension des parcelles plus ou moins fines de roches traversées.

ONCTUOSITÉ. — Certaines eaux minérales sont grasses au toucher et comme savonneuses. Ceci serait dû à la richesse en matières organiques, à la faiblesse de leur minéralisation, à l'absence de sels de chaux.

ODEUR ET SAVEUR. — Il n'y a pratiquement pas d'eau minérale qui soit inodore et sans saveur, et ces deux caractères sont sous la dépendance de la composition chimique.

DENSITÉ. — Toutes les eaux minérales ont une densité supérieure à celle de l'eau distillée.

THERMALITÉ. — Une source thermale est une source qui a une température propre, sensiblement indépendante de celle du lieu d'émergence, quelle que soit d'ailleurs sa température.

CLASSIFICATION

a) EAUX GAZEUSES (acidulées) saveur aigrette. Exemple : Saint-Galmier.

b) EAUX ALCALINES (saveur âcre).

1) A base de bicarbonate de soude pur. Exemple : Vichy.

2) A base de bicarbonate mixte.

c) EAUX SULFUREUSES (odeur d'œuf pourri).

- 1) Eaux sulfureuses sodiques.
- 2) Eaux sulfureuses calciques.
- 3) Eaux sulfureuses chloro-sulfurées.

d) EAUX FERRUGINEUSES Saveur styptique comme l'encre.

- 1) Bicarbonate.
- 2) Sulfate.

ACIDE ORGANIQUE

EAUX SALINES, ont une saveur salée et amère.

Sodiques simples.

Chlorées sulfatées.

Sulfatées sulfurées.

Sodiques.

Sulfatées magnésiennes.

Calciques.

EAUX ARSENICALES.

EAUX THERMALES.

IDENTIFICATION DES EAUX MINÉRALES

Elle se fait par l'analyse chimique.

ALTÉRATION. — Une eau minérale n'est véritablement elle-même qu'à sa source.

CONSERVATION. — Les eaux bicarbonatées, sous l'influence de l'air, le carbonate ferreux s'oxyde et dépose en entraînant avec lui l'arsenic et le manganèse. Par ailleurs, toutes les substances qui étaient solubles à la faveur du gaz carbonique précipitent. Ces eaux doivent être conservées à l'abri de la lumière et de la chaleur.

Les eaux sulfurées. — Elles sont encore plus altérables que les précédentes et elles se troublent plus ou moins vite.

Les eaux radio-actives. — Seules, se conservent celles qui possèdent un sel de radium en solution.

1 — EAUX DE TABLE ET DE RÉGIME

APOLLINARIS. — Bicarbonate de soude, de magnésie, de chaux, chlorure de sodium. Riche en acide carbonique, ce qui lui donne une saveur acidulée. Recommandée comme eau de table.

BOURBOULE. — Chlorurée, bicarbonate, riche en arsenic.

Indications de la médication arsenicale : Scrofuleux, tuberculeux, anémiques, convalescents, cachectiques, arthritiques. Contre-indications : Cardiopathies insuffisantes, tuberculose hémorragique.

CALÉDONIA. — Eau de table, saline et gazeuse.

CARLSBAD. — Bicarbonatée, chlorurée, sulfurée.

Indications : *Affections du tube digestif, albuminuric, atonie vésicale.*

CONTRÉVÉVILLE. — Bicarbonatée, sulfatée. *Indications* : Goutte, gravelle, arthritisme, maladies des voies urinaires, coliques néphrétiques et hépatiques, diabète léger. Est diurétique, laxative, stimulante, tonique, digestive.

DE MARTIGNY. — C'est le type le plus complet des eaux froides, sulfatées, calciques, dites de lavage, et la plus riche en lithine.

Elle "lave et dissout" suivant sa devise, et entraîne tous les déchets de l'organisme. Les fonctions d'excrétions sont régularisées.

Indications : Elle est employée dans le traitement des maladies à déchets organiques, telles que la goutte et l'arthritisme. Les indications primordiales sont fournies par la lithiase rénale et la lithiase hépatique.

EMS. — *Bicarbonate alcalins et ferreux, chlorure de sodium. Employée dans la gravelle phosphaturique. Elle produit de la diurèse, de la diaphorèse et de la constipation.*

ÉVIAN (Source Cachat). — Alcaline; bicarbonates mixtes. L'eau d'Évian est avant tout l'eau des urinaires et des hépatiques. *Indications* : Toutes les affections des voies urinaires sont très favorablement influencées par ces eaux. Il en est de même de la lithiase biliaire, des cirrhoses hépatiques, etc.

Enfin, toutes les maladies qui ont pour cause des intoxications généralisées réclament dans leur thérapeutique l'emploi de l'eau d'Évian. Ce sont : l'arthritisme, l'artério-sclérose, la goutte, le diabète, la neurasthénie, les intoxications exogènes et endogènes.

LA PRESTE. — Sulfate de sodium, hyposulfite, bicarbonate de soude. Action sédative et diurétique.

Indications : Traitement des affections urinaires, des dermatoses et des affections respiratoires chroniques.

POUGUES (Source Saint-Léger). — *Bicarbonatées mixtes, fer. Paraît avoir une influence active sur tous les organes de l'appareil digestif.* *Indications* : *Dyspepsies atoniques, entérites chroniques, intoxications, troubles hépatiques et rénaux.*

PLOMBIÈRES. — *Bicarbonates alcalins, arséniate de soude.* *Indications* : *Maladies de l'estomac, de l'intestin, arthritisme.*

ROYAT. — *Bicarbonatée, chlorurée, gazeuse. Elle produit une stimulation de l'appareil circulatoire tout en amenant une sédation du système nerveux.* *Indications* : *Dans tous les cas où il faut amener une diurèse prononcée et une élimination des matériaux de déchets en*

relevant l'organisme. Arthritisme, goutte, rhumatisme; chez les affaiblis et les nerveux, chez les anémiques et les neurasthéniques.

SAINT-GALMIER (Source Badoit). — Bicarbonatée, calcique, gazeuse. Indications : Dyspepsie, gastro-entérite chronique, arthritisme, goutte, gravelle, rhumatisme, eczéma.

SAINT-LÉGER. — (Voir Pougues).

SAINT-LÉON. — Eau minérale de table.

SAINT-LOUIS (Sa' t-Yorre, près Vichy). — Indications : Elle est très efficace contre la goutte, la gravelle, le diabète, les coliques néphrétiques et hépatiques, l'albuminurie; elle active la digestion.

SELTZ. — Bicarbonates, chlorure de sodium, acide carbonique. Elle est exclusivement prise en boissons. Utilisée dans les dyspepsies stomacales.

SOURCE AGRÉABLE. — Bicarbonatée mixte. Indications : Ralentissement de la nutrition, affections de l'estomac, du foie, des reins, rhumatisme, constipation.

SOURCE AUGUSTINS. — Eau de table pour les diabétiques, fortement aërisée, lithinée, effervescente, ferrugineuse et légèrement arseniatée. Indications : Maladies du foie, de l'estomac, de l'intestin; contre la goutte, la gravelle, l'albuminurie et le diabète.

SOURCE CACHAT, — (Voit Évian).

SOURCE SAINT-RENÉ. — Riche en bicarbonate de soude, en gaz carbonique. Indications : Recommandée spécialement dans les maladies du foie, de l'estomac, gastralgie, dyspepsie, maladies des intestins, des reins, de la vessie, dans l'arthritisme.

VALS. — Bicarbonate de soude, de lithine, sulfate de fer, acide carbonique. Source SAINT-JEAN pour les affections de l'estomac, PRÉCIEUSE pour l'arthritisme en général.

Par ces eaux, les digestions, la nutrition, l'assimilation et la désassimilation sont régularisées.

Indications : Crises aiguës douloureuses gastriques, ulcères, troubles digestifs consécutifs à une neurasthénie ou à une maladie infectieuse primitive. Aussi boisson diurétique.

VICHY BÉNÉDICTINS (Imitation de Vichy). — Recommandée pour les diabétiques et les dyspeptiques.

VICHY (Sources Célestins - Grande-Grille et de l'Hôpital). — Bicarbonate sodique.

L'eau de Vichy doit son activité et ses propriétés aux carbonates qu'elle renferme. Comme elle est à peu près isotonique avec le sérum sanguin, on suppose qu'elle est absorbée presque complètement et que, de cette façon, elle arrive à neutraliser les produits acides sécrétés par l'organisme.

L'eau de Vichy, arrivée dans l'estomac, paraît régulariser le chimisme et faire disparaître les douleurs. D'autre part, cette eau agit incontestablement sur l'intestin.

Au contact des organes, elle annihile l'effet toxique des déchets, favorise l'assimilation et aide à la désassimilation. Enfin, le foie et les reins sont également tributaires de cette action épuratrice.

INDICATIONS

LA GRANDE GRILLE. — A une action élective sur le foie, les engorgements abdominaux et le diabète.

L'HÔPITAL. — Moins excitante, convient mieux aux malades délicats, nerveux, disposés aux congestions et aux hémorragies ; dans les affections des voies digestives : dyspepsie, gastralgie.

CÉLESTINS. — Les sources Célestins sont les plus diurétiques de Vichy et conviennent plutôt dans la gravelle, les affections de la vessie, l'albuminurie.

VICHY LARDY. — Eau gazeuse, alcaline et ferrugineuse. Elle est très riche en acide carbonique, et par conséquent, d'une digestion facile et d'une conservation indéfinie. *Indications* : Affections du foie, des reins, de l'estomac, de l'intestin, anémie, aménorrhée, gravelle urique, goutte, rhumatisme, albuminurie, diabète, obésité et toutes les maladies de la nutrition.

VICHY SAINT-YORRE. — Affections du foie, de l'estomac, de l'intestin, des reins.

VICHY-LIMONADE. — Boisson de luxe, exquise et hygiénique, champagnisée et stérilisée.

VITTEL. — Sulfatée, carbonatée. *Indications* : Goutte, lithiases biliaire et urinaire. Exerce une action tonique et bienfaisante sur l'estomac.

Contre-indication. — Les eaux minérales sont une contre-indication formelle à la dernière période des arthritiques, ou période de cachexie avec affections organiques du cœur et des gros vaisseaux.

Contre-indication formelle des eaux sulfureuses chez les gouteux.

II — EAUX MINÉRALES NATURELLES PURGATIVES

APENTA. — Eau magnésienne. Un ou deux verres par jour.

CARABANA. — Sulfatée sodique, magnésienne. Un verre à Bordeaux à jeun, suivi du déjeuner. *Application* : Régulariser les fonctions digestives. Affections biliaires et hépatiques.

HUNYADI JANOS. — Sulfatée sodique et magnésienne. Purgative ou laxative selon la dose.

PLUTO. — Comme purgatif, prendre le contenu de la bouteille en plusieurs doses; comme laxatif, un verre à vin bien dilué dans de l'eau froide ou chaude, au lever; comme altérant, deux ou trois cuillerées à soupe dans de l'eau chaude ou froide, une demi-heure avant le repas et au coucher.

RIGA. — *Adulte.* Comme purgatif, un verre à bière le matin à jeun et le soir, au coucher. Laxatif, un verre à vin. *Enfants :* la moitié de la dose. *Applications :* Constipation, désordre du foie, des reins, etc.

RUBINA. — Elle contient du sulfate de soude et du sulfate de magnésie.

III — EAUX MINÉRALES CANADIENNES

Si nous nous reportons maintenant aux eaux canadiennes, voici les principales catégories d'eaux que l'on rencontre :

EAUX ALCALINES

BICARBONATÉES SODIQUES. — Elles présentent le type de l'eau de Vichy, source Cliestin. Les deux principales sont dans l'île de Montréal. La première est puisée à 750 pieds de profondeur, la deuxième à 203.

BICARBONATÉES CALCIQUES. — Cette variété compte trois sources : la source Adanac de Bourget, Ont., la deuxième provient d'un puits situé à Montréal, la troisième située à Potton.

EAUX ALCALINES ET SALINES

Chlorurées sodiques. — Les principales sont :

Berthier Spring, à Berthier, P. Q.

Caledonia Artesian Sulphur.

Caledonia Duncan.

Caledonia Gas.

Caledonia Saline.

Caledonia Sulphur.

Caledonia Gurd's less saline.

Carlsbad Lithia.

Carlsbad Soda.

Carlsbad Sulphur.

Laurentian Spring, Montréal.

Maskinongé, Québec.

Mount St. Bruno, Qué.

Richelieu, Chambly, Qué.

Russell Lithia, Bourget, Qué.

Sanitaris, Ont.

St-Hyacinthe, Qué., Philudor.

St-Hyacinthe, Qué., La Providence.

St-Léon, Lupien, Qué.

St-Sévère, Qué.

Varenes, Qué.

Chlorurées sodiques et calciques. — *La principale est Gurd's Well, située rue Beaudry, Montréal.*

EAUX SALINES

Sulfatées calciques :

Banff Springs.

Jasper Park, Fiddle Creek Spring.

Sulfatées sodiques :

Aberkiss Springs, Qué.

Borthwick Spring, Ont.

Caledonia Gurd's strong saline.

Carlsbad Magic Spring.

Dominion Spring, Ont.

Hudson's Bay Spring.

St-Benoît, Qué.

Lafleur Spring, Labelle, Qué.

Mission Spring.

Radnor Forges, Qué.

Snake Mountain Spring.

Ste-Geneviève, Qué.

St-Léon, Qué.

Viauville Spring, Montréal.

Chutes Vermillon.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Préface	3-4
Introduction,.....	5
PREMIÈRE PARTIE DE LA THÉRAPEUTIQUE	
Notions préliminaires,.....	6
CHAPITRE PREMIER. — Le médicament,.....	7
I. Nature des médicaments,.....	7
II. De la forme des médicaments,.....	7
III. Médicaments topiques,.....	10
IV. Poids et mesures.....	16
V. Posologie,.....	20
VI. Voies d'introduction des médicaments.....	20
VII. Métamorphose des médicaments dans l'organisme.....	24
VIII. Élimination des médicaments,.....	25
IX. Action des médicaments.....	26
CHAPITRE DEUXIÈME. — Les agents physiques.....	28
I. Dérivatifs,.....	29
II. Respiration artificielle,.....	31
III. Interventions sur le tube digestif.....	33
IV. Massage,.....	34
V. Gymnastique respiratoire,.....	35
VI. Hydrothérapie,.....	39
VII. Héliothérapie,.....	50
CHAPITRE TROISIÈME. — Régimes alimentaires,.....	55
Généralités,.....	55
Régimes dans les états pathologiques,.....	55
I. Mesures usuelles approximatives pour l'évaluation rapide d'un régime,.....	68
II. Composition des aliments tels qu'ils sont achetés.....	68
III. Tableau permettant de calculer les entrées alimentaires,...	71
DEUXIÈME PARTIE DE LA MATIÈRE MÉDICALE	
CHAPITRE PREMIER. — L'administration des remèdes par la garde-malade,.....	72
I. Notions générales,.....	72
II. Règles générales pour l'administration des médicaments,..	74
CHAPITRE DEUXIÈME.— De l'action des médicaments,....	77

	PAGES
CHAPITRE TROISIÈME. — Classification des médicaments,	85
I. Modificateurs des fonctions respiratoires,.....	85
II. Modificateurs du système circulatoire,.....	86
III. Modificateurs des fonctions digestives,.....	87
IV. Modificateurs des fonctions du système nerveux,.....	91
V. Modificateurs des fonctions urinaires,.....	93
VI. Médicaments agissant sur les organes génitaux,.....	94
VII. Modificateurs de la nutrition,.....	95
VIII. Modificateurs de la chaleur animale,.....	95
IX. Modificateurs des organes d'excrétions,.....	95
X. Modificateurs des tissus et de la circulation locale.....	95
CHAPITRE QUATRIÈME. —.....	98
Nomenclature des médicaments,.....	98
Abréviations,.....	168
Quelques synonymes,.....	170

TROISIÈME PARTIE MÉDICATIONS SPÉCIALES

I. Opothérapie,.....	171
II. Sérothérapie,.....	173
III. Vaccinothérapie,.....	180
IV. Chimiothérapie.....	182
V. Antiseptiques et désinfectants,.....	183
VI. Toxicologie,.....	188
VII. Eauxminérales naturelles,.....	200
TABLE DES MATIÈRES,.....	

BIBLIOGRAPHIE

- MANQUAT. — Traité de Thérapeutique.
VAQUEZ. — Précis de Thérapeutique.
GILBERT — CANOT — LANDOUZY, &. — Bibliothèque de Thérapeu-
tique. (Opothérapie-Crénothérapie).
ASTIER. — Formulaire.
LEGENDRE ET MARTINET. — Les régimes usuels.
PAUL. — *Materia Medica for Nurses*.
LEMOINE ET GÉRARD. — Formulaire.
BENOIT. — Manuel de matière médicale.
MINNIE GOODNOW. — *First-Year nursing*.

3
3
3
3
3
3
3
0

1
3
0
2
3
8
00

u-

